CONSIDÉRATIONS
SUR L'ORDRE DE
CINCINNATUS,
OU
IMITATION
D'un Pamphlet ANGLO-AMERICAIN.
Par le COMTE *DE MIRABEAU.*

SUIVIES

De plusieurs Pièces relatives à cette Institution;

D'une Lettre signée du Général WASHINGTON, accompagnée de Remarques par l'Auteur *François*;

D'une Lettre de feu Monsieur TURGOT, Ministre d'Etat en *France*, au Docteur PRICE, sur les Législations *Américaines*; & de la Traduction d'un Pamphlet du Docteur PRICE, intitulé: *Observations on the importance of the American Revolution, and the means of making it a benefit to the world*; accompagnée de Réflexions & de Notes du Traducteur.

The glory of Soldiers cannot be completed without acting well the part of Citizens.

La gloire des Guerriers ne sauroit être complète, que lorsqu'ils savent remplir les devoirs des Citoyens.

Lettre Circulaire aux Sociétés d'Etat de l'ordre des Cincinnati, signée du Général Washington.

A LONDRES,
Chez J. JOHNSON, St. Paul's Church-Yard;
& chez C. R. HAKE, à Rotterdam.

M. DCC. LXXXVIII.

MVSEVM
BRITAN
NICVM

AVIS.

Je n'ai jamais rien imprimé ſous un nom que mon père a rendu difficile à porter. J'ai cru juſqu'ici pouvoir me permettre de ne point avouer les premiers eſſais d'un homme, jeune encore, & qui, plus qu'un autre, a beſoin de maturité.

J'aurois plus long-tems, & peut-être toujours fait de même; mais des circonſtances très-connues m'ayant forcé de quitter mon pays, je crois me devoir de ne publier déſormais que des écrits avoués. On ne manqueroit pas, ſi je négligeois cette précaution, de me donner pour

l'auteur des ouvrages les plus capables de me compromettre. Je proteſte donc que tout ce qui déſormais ne portera pas mon nom, me ſera fauſſement attribué ; & j'eſpère que ceux qui m'honorent de leur haine, s'appercevront que pour avoir pris un tel engagement, je n'en ſerai pas plus timide.

L'inſtitution de l'Ordre de Cincinnatus, à l'occaſion de laquelle l'écrit ſuivant a été compoſé, vient d'éprouver une aſſez grande révolution, dont nous rendrons un compte détaillé à la ſuite de cet ouvrage.

La Société des Cincinnati, inſtituée *héréditaire*, l'étoit encore, lorſque j'ai pris la plume. Les Aſſo-

ciés ont renoncé depuis à cette partie de leurs ſtatuts ; on le verra dans le *Poſtſcriptum*. Mais comme je crois y avoir démontré que les conſéquences de leur inſtitution ſont préciſément les mêmes ; que leur dignité continuera d'être héréditaire au moins dans l'opinion, véritable ſiège de la nobleſſe, & qu'en laiſſant ſubſiſter les Cincinnati, on ne ſauroit les empêcher d'être au moins perpétuels ; comme d'ailleurs la partie de cet ouvrage qui concerne l'hérédité contient peut-être quelques vérités neuves, ou dites d'une manière nouvelle, & des déductions importantes ; j'ai cru devoir laiſſer cet écrit dans l'ordre qui lui avoit été deſtiné avant l'abolition de l'hérédité, laquelle

ne change point l'état de la queſtion autant qu'on affectera de le croire.

Le titre de cet ouvrage n'eſt point une fraude officieuſe. Il a paru l'année paſſée à Philadelphie, chez *Robert Bell*, *in Third-ſtreet*, un pamphlet écrit en Anglois ſous ce titre : *Conſiderations on the ſociety or order of Cincinnati, lately inſtituted by the Major-Generals, Brigadier-Generals, and other officers of the American army, proving that it creates a race of hereditary Patricians or Nobility ; interſperſed with remarks on its conſequences to the freedom and happineſs of the Republic : addreſſed to the people of South-Carolina, and their repreſentatives : by Caſſius. Suppoſed to be written*

by Ædanus Burke, Eſquire, one of the Chief Juſtices of the State of South Carolina : Avec cette épigraphe, *Blow ye the trumpet in Zion.*

Ce pamphlet, peu ou point connu en Europe, contient en ſubſtance l'ouvrage que nous rendons public. Si je me ſuis permis de changer l'ordre des idées, d'élaguer des longueurs, de ſupprimer quelques détails relatifs à la Caroline Méridionale, qui m'ont paru trop particuliers à cet Etat pour ne pas faire digreſſion dans des obſervations générales, c'eſt que je penſe qu'en tranſportant dans notre langue des écrits étrangers, il faut les rendre les plus faciles à lire qu'il eſt poſſible. Or chaque langue & chaque nation

a des manières différentes d'arranger & d'énoncer ſes idées.

Au reſte, j'ai cru pouvoir me permettre, pour prix de mon travail, de m'abandonner à quelques-uns de mes mouvemens.

A Londres, 20 *Septembre* 1784.

INTRODUCTION.

UNE Société compoſée des Généraux & des officiers ſupérieurs & inférieurs de l'Armée & de la Marine des Etats-unis de l'Amérique, s'eſt établie dans toutes les Provinces qui forment la Confédération Anglo-Américaine. Inſtituée ſous le nom de Société des Cincinnati, elle eſt déjà parvenue à un degré de maturité remarquable. Chaque jour apporte des forces impoſantes à cette Aſſociation héréditaire, perpétuelle & richement dotée, qui compte parmi ſes membres ce que l'Amérique a de plus diſtingué, & nommément l'illuſtre Washington.

Outre une aſſemblée générale de la Société déjà combinée & convoquée, il exiſte dans chaque Etat une Aſſemblée particulière & ſubordonnée; & ces dernières encore ſeront ſous-diviſées en autant de diſtricts que l'auront décrété les Sociétés particulières. L'Aſſemblée générale doit

être convoquée chaque année (1), & durer autant que les membres de la Société le jugeront néceſſaire.

Indépendamment de cette Aſſemblée annuelle, il s'en tiendra une extraordinaire au moins tous les trois ans. Les Aſſemblées particulières ou d'Etat auront lieu le quatre Juillet de chaque année, & plus ſouvent ſi les circonſtances le demandent.

Le Major Général Baron de Steuben eſt élu Grand-maître de la Société, ſous le titre plus modeſte de Préſident (2); & chaque

---

(1) Le premier Lundi du mois de Mai.

(2) C'eſt aujourd'hui le Général Washington, qui eſt Grand-maître de l'ordre: il en a donné lui-même avis à Monſieur de Rochambeau dans une lettre du 29 Octobre 1783; & voici comment il parle dans cette lettre de l'inſtitution des Cincinnati. « Monſieur, les officiers de l'armée Américaine, dans le deſſein de perpétuer cette » amitié mutuelle qui a été formée durant le tems du » danger & de la détreſſe commune, & pour d'autres » deſſeins mentionnés dans l'Inſtitution, ſe ſont avant » leur ſéparation aſſociés dans une Société d'amis ſous le » nom de *Cincinnatus*; & m'ayant honoré de l'office de » leur *Préſident-Général*, c'eſt une partie de mon devoir » bien agréable, de vous informer que la Société s'eſt » fait l'honneur de vous conſidérer ainſi que les Généraux

Aſſemblée d'Etat, ainſi que l'Aſſemblée générale, aura ſon Préſident & ſes officiers. (1) Les Sociétés d'Etat ſont tenues de communiquer annuellement entr'elles par des lettres circulaires. L'Aſſemblée générale doit être compoſée de ſes propres officiers, & des Repréſentans de chaque Société d'Etat au nombre de cinq (1), dont la dépenſe ſera à la charge de chaque aſſemblée particulière.

Les Cincinnati portent une marque d'honneur, par laquelle ils ſont reconnus & diſtingués. C'eſt une médaille d'or en forme d'aigle, avec une inſcription en exer-

---

» & les Colonels de l'armée que vous commandiez en » Amérique, comme membres de la Société.

» Le Major l'Enfant, qui aura l'honneur de vous remet. » tre cette lettre, eſt chargé par la Société de l'exécution » de leurs ordres en *France*, & il eſt également chargé » de vous remettre une des premières *marques* qui ſeront » faites. Il l'eſt auſſi de vous délivrer les *ordres* pour les » Gentilshommes de votre armée ci-devant mentionnés, » que je prends la liberté de vous prier de leur préſenter » au nom de la Société. Auſſi-tôt que le Diplôme ſera » fait, j'aurai l'honneur de vous l'adreſſer.

(1) Preſident, Vice-Préſident, Secrétaire, Tréſorier, Vice-Tréſorier.

(1) Au plus.

gue, & une autre au revers, faiſant alluſion à l'époque de l'inſtitution de l'Ordre, & au ſalut de la République opéré par ſes membres. Cette marque de diſtinction eſt ſuſpendue à un ruban bleu foncé & liſéré de blanc, ſymbole de l'union de l'Amérique avec la France. Chaque membre de la Société doit porter ce ruban & cette médaille, comme on porte en Europe les croix & autres marques de Chevalerie.

Déjà les Cincinnati ont conféré l'honneur & les prérogatives de leur ordre à l'Ambaſſadeur de France, à Mr. Gerard cidevant Miniſtre Plénipotentiaire de cette puiſſance, aux Généraux François qui ſur terre & ſur mer ont combattu pour les Américains, aux Colonels de l'Armée employée dans le Continent, & même aux Capitaines de vaiſſeau des flottes Françoiſes. Ainſi le Gouvernement de France a permis à ſes ſujets ce ſigne d'adoption d'une République formée par une inſurrection de Colonies mécontentes.

Tel eſt en peu de mots l'objet des Conſidérations ſuivantes.

CONSIDÉRATIONS
SUR L'ORDRE DE
CINCINNATUS.

C'est à la fin du dix-huitieme siècle, au moment où l'Amérique sembloit ouvrir un asyle à l'espèce humaine, au moment où la révolution la plus étonnante, la seule peut-être qu'avoue la Philosophie, appelle tous les regards sur l'autre Hémisphere, que la Société des Cincinnati s'établit dans le Continent entier de l'Amérique régénérée, sans que le Congrès, qui représente & régit la Confédération Américaine, sans qu'aucun des Etats-Unis, sans qu'aucun Corps dans ces Etats (1), y

(1) Le Conseil des *Censeurs* par exemple, créé par le quarante-septieme Article de la Constitution de Pensylvanie pour examiner si la Constitution a été conservée dans toutes ses parties sans la moindre atteinte, devroit sans doute s'occuper d'un établissement aussi important que celui des Cincinnati; mais un Conseil qui ne s'assemble que tous les sept

forme la plus légère oppoſition ; ſans qu'aucun particulier oſe adreſſer à ſes Concitoyens la moindre obſervation (1) ſur cet ordre, d'un genre abſolument nouveau, qui doit infailliblement & bientôt changer la face du pays qui l'a vu naître.

Plus je réfléchis ſur cette inſtitution, & ſur les ſuites politiques qu'elle aura inévitablement; plus je m'étonne que créée d'elle-même, profondément conçue, ſecrètement & rapidement exécutée, ſe préſentant ſous une apparence à la fois hardie & douteuſe, elle n'excite pas l'attention générale. S'il étoit en moi d'enviſager un ſeul inſtant cet ordre avec indifférence, ſi mon eſprit & la philoſophie du moment commandoient à ce point à mon cœur, je ne pourrois pas m'empêcher de ſourire en voyant ces Américains, qui dans leurs Aſſemblées générales & particulieres, déclament avec aigreur contre de petits maux, s'acharnent ſur les foibles

---

ans, eſt peu propre à s'oppoſer ſubitement aux abus qui s'élèvent dans l'Etat, ou à réparer les torts faits à la conſtitution, & devient très-probablement un conſeil inutile.— Au reſte, voyez le Poſtſcriptum.

(1) L'Auteur Américain aſſure que cette Inſtitution n'eſt pas même l'objet des converſations particulieres. *Yet that it ſhould have been ſo little attended to, that it is not even the ſubject of a private converſation*: ſeroit-ce imprévoyance ou terreur ?—Au reſte, voyez le Poſtſcriptum.

reſtes d'un parti qui n'a plus d'importance, chaſſent avec fureur les *Tores*, laiſſer introduire chez eux, ſans même y regarder, un établiſſement qui doit avant peu miner la choſe publique, la Liberté, la Patrie ; ravir aux claſſes moyennes & inférieures toute influence, toute conſidération ; les vouer au mépris le moins déguiſé ; les réduire à la nullité la plus complète, & tout plus au triſte privilège de murmurer quand il ne ſera plus tems de remédier au mal..... Biſarre imprévoyance d'une multitude inconſidérée !

Qu'eſt-ce en effet que l'ordre des Cincinnati ? A en juger par ſon apparence extérieure, &, pour parler ainſi, par le Proſpectus qui en a circulé dans les Etats-Unis, l'ordre des Cincinnati « eſt une » *Aſſociation*, une *Conſtitution*, une *Combinaiſon* » des Généraux & des autres officiers de l'Armée » qui ont ſervi pendant trois années, ou qui ont » été réformés par le Congrès, & qui ſe raſſemblent » dans une Société d'Amis, pour perpétuer la mé- » moire de la Révolution, & de leur mutuel » dévouement. *Cette Société doit durer autant* » *qu'eux-mêmes & leur poſtérité mâle la plus recu-* » *lée*, &, ſi celle-ci vient à manquer, *autant que* » *les branches collatérales jugees dignes d'être mem-* » *bres & ſoutiens de l'Aſſociation. Son objet eſt de* » *s'occuper inceſſamment à conſerver intacts les*

» *droits les plus éminens de la nature humaine*, pour » laquelle ils ont combattu & verſé leur ſang; *d'é-* » *tablir & d'entretenir l'honneur national & l'union* » *entre les Etats reſpectifs*; de rendre permanens » l'affection cordiale, l'eſprit & l'amour fraternel » parmi les officiers, & de répandre des bienfaits ſur » ceux d'entr'eux & de leur parens que le malheur pourroit réduire au beſoin. » (1) Chacun des Cincinnati avance un mois de ſa paie à cet effet; & l'inſtitution eſt de telle nature qu'elle admet, pour groſſir ce fonds, les dons des perſonnes même qui ne compoſent pas la ſociété.

Ainſi, de même que les Députés, repréſentans

---

(1) *Aſſociation, Conſtitution, and Combination of the Generals, and other officers of the Army, who have ſerved three years, or were deranged by Congreſs, into a Society of Friends, to perpetuate the memory of the Revolution, and their own mutual friendship; to endure as long as they ſhall endure, or any of their eldeſt male-poſterity; and in failure thereof, the collateral branches who may be judged worthy of becoming its ſuporters and members: to attend inceſſantly to preſerve inviolate the exalted rights and liberties of human nature, for which they fought, and bled: to promote and cherish between the reſpective States, union and national honour: to render permanent, cordial affection, and the ſpirit of brotherly kindneſs among the officers: to extend acts of beneficence towards thoſe officers and their families who may unfortunately be under the neceſſity of receiving it.*

chaque Société d'Etat, forment, par une ſeule convocation, l'aſſemblée générale ou le congrès de cet ordre, les fonds deſtinés pour un objet de charité ou de généroſité, auquel tous les Américains ſont appellés & admis à concourir, formeront un tréſor aux ordres de l'Aſſociation (1).

Et pour compléter ſa conſiſtance & ſes forces, les Aſſociés ont ſtatué l'article ſuivant : *Comme dans tous les tems, il ſe trouvera dans les Etats reſpectifs des hommes diſtingués par leurs talens & leur patriotiſme, dont les vues louables auront le même but que les Cincinnati, on admettra les hommes de cette*

(1) L'ordre des Cincinnati n'a pas même eſſayé de voiler ce projet ; car leur premier diplôme porte en termes exprès, que le mois de paye avancé par chaque officier *reſtera pour toujours au profit de ladite Société ; les intérêts* ſeulement, *ſuivant ce qui ſera jugé néceſſaire, ſeront appropriés au ſoulagement des infortunés.* Ainſi la bienfaiſance annuelle & tant vantée des Cincinnati ſe réduit à un deux cent quarantieme de leur paye, & le Capitaine qui avoit douze cens livres d'appointement y contribuera de cent ſols. On lit encore dans ce diplôme : *Il eſt probable que quelques perſonnes feront des donations à la Société générale dans le deſſein d'établir des fonds pour le ſecours des infortunés ; dans lequel cas ces donations ſeront placées dans les mains du Tréſorier général, & l'Aſſemblée générale diſpoſera ſuivant la néceſſité* ſeulement *de l'intérêt de ces fonds.* — Voyez le Poſtſcriptum.

réputation comme membres honoraires de la Société pendant leur vie ſeulement ; pourvu que le nombre des membres honoraires n'excède pas dans la proportion d'un contre quatre celui des officiers & de leurs deſcendans (1).

Cette politique profonde tend viſiblement à intéreſſer les Chefs de chaque Etat à l'Aſſociation, qui exclut ainſi tacitement les membres de la ſociété univerſelle, dont la pauvreté, (dans les Républiques même elle eſt la vraie roture) éteindroit la conſidération, & enſéveliroit les talens. Auſſi l'homme du peuple & de l'armée, le Général Washington, eſt-il déjà membre honoraire de l'ordre (2) qui, ſans doute pour rendre inattaquable ſon exiſtence, cherche des recrues & des appuis dans toutes les Monarchies de l'Europe. La circonſpection natu-

---

(1) *And as there will at all times be men in the reſpective States, eminent for their abilities and patriotiſm, whoſe views may be directed to the ſame laudable objects with thoſe of the Cincinnati ; it shal be a rule to admit ſuch characters as honorary members of the Society, for their own lives only ; provided that the number of the honorary members does not exceed a ratio of one to four, of the officers and their deſcendants.*

(2) On a vu dans l'Introduction, note (2), que Washington étoit aujourd'hui Préſident de l'ordre ; le Baron de Reuben n'étoit qu'un prête-nom.

relle, qui paroît le caractère distinctif & la plus grande des qualités de cet homme célèbre, ne lui a permis la neutralité entre sa Patrie & les Cincinnati, qu'aussi long-tems que l'Association n'a point été formée. Le jour où l'adoption des membres honoraires a été votée, Washington, si grand quand il voulut redevenir un simple particulier, Washington, premier Citoyen & Bienfaiteur d'un peuple qu'il a rendu libre, a voulu se distinguer de ce peuple ! Pourquoi n'a-t-il pas senti que son nom étoit au-dessus de toute distinction ? Héros de la Révolution qui brisoit les fers de la moitié du monde, comment n'a-t-il pas dédaigné l'honneur coupable, dangereux & vulgaire d'être le Héros d'un parti !

Si l'adoption honoraire des principaux hommes de l'Etat est une combinaison savante & redoutable, on trouve la même profondeur de politique dans la proportion singulière que l'acte d'Association établit entre les honoraires & les autres membres de l'ordre. Les Cincinnati ont voulu que les Honoraires ne pussent former au plus qu'un cinquième de leur corps : ils ont voulu maîtriser le peuple par ceux qui seroient chargés du Gouvernement, & se réserver le pouvoir de faire trembler ce Gouvernement par leur nombre & leur force militaire.

La force militaire a été l'unique objet de leur penſée, parce qu'elle étoit le grand moyen de leurs projets. C'eſt pour cela qu'ils ont réſervé l'hérédité aux ſeuls Militaires. Ils ſe ſont, en vrais légionnaires, permis d'être injuſtes envers leurs Co-opérateurs les plus diſtingués, que des devoirs non moins importans ont empêché de combattre; ils ont jugé que la gloire de la tête devoit être ſubordonnée à celle du bras, & que les deſcendans (1) des. . .

. . . . . .

ſuffiſamment honorés par une diſtinction paſſagère, devoient rentrer enſuite dans la claſſe vulgaire des Plébéiens.

Peut-être auſſi renonçoit-on à ces grands & ſages Citoyens, véritablement dignes de fonder des Etats; peut-être craignoit-on leur prévoyante ſageſſe.

Ce n'eſt pas, j'en ſuis convaincu, qu'une grande partie des officiers, qui n'ont point examiné de près l'eſprit & les conſéquences de leur ordre, n'agiſ-

---

(1) Ils leur ont préféré juſqu'à ceux qui, pour tout avantage, devoient le jour aux officiers morts. « *En témoignage* » *d'affection à la mémoire & à la poſtérité des officiers qui ſont* » *morts au ſervice, les aînés de leurs héritiers mâles auront* » *le même droit de devenir membres que les enfans des mem-* » *bres actuels de ladite Société.* »

ſent uniquement par des principes honorables de patriotiſme, d'amitié & d'humanité, qu'ils regardent comme baſe de leur union, pour ne pas dire de leur ligue.

Mais, pluſieurs d'entr'eux égalant en inſtruction & en talent les hommes les plus diſtingués de l'Amérique, il eſt bien difficile que quelques-uns n'aient pas jetté un regard plus perçant ſur une nouveauté ſi importante. Une telle inattention, un pareil aveuglement chez un peuple qui vient de conquérir ſa liberté, ne me paroiſſent pas dans la nature.

J'oſerai donc le dire, & le dire hardiment, aux yeux de l'Amérique & du monde ; j'oſerai réveiller mes Concitoyens ſur ce grand objet ; & peut-être je diſſiperai même l'illuſion de ceux qui, ſans le ſavoir, renverſent la conſtitution de leur pays, & ſe rendent coupables d'un crime qu'ils ne ſoupçonnent pas. S'ils ſont encore dignes de la liberté qu'ils ont défendue, ils me remercieront de les détromper d'une erreur involontaire. Je le dirai donc.

L'Inſtitution de l'ordre des Cincinnati, telle que je viens de l'expoſer d'après leurs propres paroles, eſt la création d'un véritable Patriciat, & d'une nobleſſe militaire, qui ne tardera point à devenir une nobleſſe civile, & une Ariſtocratie d'autant

plus dangereuſe, qu'étant héréditaire, elle s'accroîtra ſans ceſſe par le tems, & ſe fortifiera même par les préjugés qu'elle fera naître; qu'étant née hors de la Conſtitution & des Loix, les Loix n'ont pas pourvu aux moyens de la réprimer, & qu'elle peſera ſans ceſſe ſur la Conſtitution dont elle ne fait point partie; juſqu'à ce que par des attaques, tantôt ſourdes & tantôt ouvertes, elle s'y ſoit mêlée en s'y incorporant, ou qu'après l'avoir long-temps minée, elle l'ébranle à la fin, & la détruiſe.

Si l'on en doute, qu'on ouvre l'hiſtoire, & qu'on y cherche l'origine & le progrès de pareils établiſſemens. Voyez l'Ariſtocratie Romaine, qui cauſa tant de ravages. A peine trouverez-vous ſa ſource. Une ſociété d'hommes, vivans dans la plus grande ſimplicité, dont les fortunes étoient égales & preſque nulles, dont les propriétés foncières n'excédoient pas deux arpens, choiſit quelques vieillards pour magiſtrats. Ces vieillards n'eurent d'autre diſtinction que leur âge, leur expérience, & l'affection qu'on leur ſuppoſoit pour le peuple. Delà le nom de Peres (*Patres*) leur fut donné. Bientôt les deſcendans de ces hommes ſimples & ruſtiques ſe regardèrent comme diſtingués de leurs Concitoyens, élevèrent des prétentions, s'arrogèrent des prérogatives, formèrent des unions de familles à

familles, les cimentèrent par des alliances exclusives : (1) & cette politique seule, sans titre & sans marque d'honneur, établit dans Rome un corps de noblesse si altéré de l'orgueil de dominer, (2) qu'après l'expulsion des Rois, le peuple ne gagna presque rien à la Révolution, qui, pour la plus grande partie, étoit son ouvrage ; car les familles Patriciennes ayant réuni dans leurs mains la puissance du monarque & l'influence de la noblesse, chaque Patricien devint un Tarquin, & Rome n'eut pas plus qu'auparavant sa liberté politique (3) ;

---

(1) *Hoc ipsum, ne connubium Patribus cum plebe esset, non Decemviri tulerunt paucis his annis, pessimo exemplo publico, cum summâ injuriâ plebis ? An esse ulla major aut insignior contumelia potest, quàm partem civitatis, velut contaminatam, indignam connubio haberi ? quid est aliud, quàm exilium intra eadem mœnia, quàm relegationem pati ? ne affinitatibus, ne propinquitatibus immisceamur, cavent ;..... vos sub legis superbissima vincula conjicitis, qua dirimatis Societatem civilem, duasque ex unâ civitate faciatis. Cur non sancitis ne vicinus patricio sit plebeius ? ne eodem itinere eat ? ne idem convivium ineat ? ne in foro eodem consistat ?* Tit. Liv. lib. IV, cap. 4.

(2) *Plebs verò dicitur in quâ gentes civium patricia non insunt.* Telle est la définition du mot *plebs* qu'Aulugelle rapporte d'après Capiton. *Noct. Att. l.* 10, *c.* 20.

(3) Le pouvoir des Consuls étoit sans bornes : mais les Patriciens n'avoient rien à craindre d'une autorité dont ils

avec cette différence, que la tyrannie réſida déſormais dans un corps: & mille Tyrans ſont un fléau mille fois plus horrible & plus redoutable qu'un ſeul Tyran: car un Tyran peut être arrêté par ſon propre intérêt; il a le frein du remords, ou celui de l'opinion publique; mais un corps ne calcule rien, n'a jamais de remords, & ſe décerne à lui-même la gloire, lorſqu'il mérite le plus de honte.

C'eſt ainſi que s'éleva dans Rome le PATRICIAT; & cette origine eſt auſſi inférieure à l'inſti-

---

étoient arbitres; les Plébéiens furent donc réduits à tout endurer. Valerius Publicola tenta en vain d'y remédier par la voie de l'appel au peuple, & celle de l'élection des Conſuls par centuries. Les Patriciens reſtèrent en poſſeſſion des honneurs, continuèrent à diſpoſer des terres, & réduiſirent les Plébéiens à n'être que les eſclaves de leur ambition & de leur avarice. Le peuple briſa ſon frein par la ſuite; mais comme il arrive toujours, il ſe jetta vers l'autre extrémité; & les *comices des Tribus*, que les démagogues inſtitués ſous le nom de *Tribuns* établirent, partageant l'adminiſtration avec les *comices des Centuries*, la volonté du peuple prévalut dans les unes; celle des grands dans les autres. Ce fut une ſource de troubles & de diviſions qui durèrent autant que la République, & qui ne ceſsèrent qu'alors que les Empereurs eurent tout envahi en réuniſſant en eux l'autorité du Sénat & celle du peuple. C'eſt ainſi que le deſpotiſme impoſe ſilence aux partis en les dépouillant tous. Les beaux eſprits ſeuls ſe font entendre alors & vantent la paix de la ſervitude.

tution des Cincinnati, que des chefs de bandits vivans de contribution & de pillage, qui bâtirent des cabanes sur le sol que Rome couvre aujourd'hui, étoient au-dessous d'un corps de chefs illustres, tels que Washington, Green, Gates, Moultrie, Waynes & tant d'autres, à qui furent confiés la défense & les intérêts politiques d'une grande nation, avancée dans tous les arts de la guerre & de la paix, & tenant, dès le jour de sa naissance politique, un rang distingué parmi les puissances de la terre. Si les Patriciens de Rome, aux premiers tems de la République, peuvent être comparés à une foible source qui fut la mère d'un fleuve dévastateur, les Cincinnati sont le fleuve même déjà formé, large, profond & menaçant.

La noblesse moderne de l'Europe, qu'étoit-elle dans son origine? Des chefs de guerriers féroces qui joignoient la barbarie de la victoire à celle des mœurs, dont les premiers titres furent l'usurpation (1) & le brigandage, & qui ne fondèrent leur

(1) Si nous en croyons Robertson, plusieurs de leurs titres, semblables à ceux des Cincinnati, furent de leur propre création. *One step more completed their usurpations, and rendered them unalienable. With an ambition no less enterprising, and more prepostterous, they appropriated to themselves titles of honor, as well as offices of power and trust.* Hist. Chap. V, vol. 1, p. 16.

prééminence au deſſus de leur nation que ſur le droit de commander qu'ils exerçoient dans les combats. Ainſi les champs de bataille furent le berceau de cette nobleſſe; rapport ſingulier, frappant, redoutable, avec l'ordre des Cincinnati!

C'eſt de là qu'eſt ſortie cette foule de Comtes, de Ducs, de Marquis qui ont inondé & ravagé l'Europe. Tous ces titres de la vanité humaine n'étoient dans les premiers tems que des titres militaires, qui marquoient les différens degrés de commandement; mais ces mêmes titres ſont devenus bientôt des diſtinctions & des privilèges éclatans dans l'ordre civil. Bientôt ils ont fondé cette féodalité barbare, qui, pendant des ſiècles, a avili le genre humain, a fait des nations entières des races d'eſclaves, & d'un petit nombre d'hommes des races de Tyrans.

Poſteri! Poſteri! veſtra res agitur. Ce fut l'inſcription que l'on grava à Naples ſur une colonne après une éruption du Veſuve qui fit périr des milliers d'habitans. Et moi, je voudrois la graver ſur les ſymboles de l'ordre funeſte que l'on oſe inſtituer parmi nous.

Oui; c'eſt cette nobleſſe de Barbares, prix du ſang, ouvrage de l'épée, fruit de la conquête, que les Cincinnati veulent établir dans leur pays, qu'ils

n'ont cependant pas conquis, & qui leur avoit confié ſa défenſe ! Les diſtinctions Celtiques & Germaines, voilà l'héritage auquel ils prétendent ! Les honneurs que créèrent des Chefs de Sauvages, voilà ce qu'ambitionnent les Héros d'un peuple libre, & d'un ſiècle de lumières ! Ils uſurpent le Patriciat de la victoire ! ils l'uſurpent ; & dès le berceau de leur ordre, ils y mêlent le raffinement corrupteur que le développement des idées féodales a introduit en Europe, les décorations, les ſymboles ! ſignes éternels de ralliement pour les factieux ! germe de vanité infecte pour une claſſe de Citoyens, & de ſubordination ſervile pour toutes les autres ! ſource intariſſable de corruption pour la nature humaine !

Si vous jettez les yeux ſur tous ces ordres de chevalerie que les Cincinnati prétendent imiter dans le nouveau monde, & dans le ſein d'une République, vous verrez que preſque par-tout des cauſes ou ridicules ou viles, ou ſuperſtitieuſes, les ont fait naître. J'en laiſſe les détails à l'hiſtoire ; (1) il me ſuffit d'en relever les effets.

---

(1) L'ordre de la Jarretiere dut ſa création à l'amour reſpectueux d'Edouard III. pour la Comteſſe de Salisbury. Celui de la Toiſon d'Or eut une ſource moins pure. Celui du Bain n'a pas une origine moins pitoyable. Le rêve d'un

Le mépris même qui devoit s'attacher à leur origine n'a pu empêcher l'orgueil & la miſérable vanité de l'homme de les embraſſer avidement. Ils ſont devenus un nouveau ſigne d'inégalité, une nouvelle marque, qui, au gré du caprice, établit encore des rangs & des barrières dans les Etats, où la claſſe ordinaire des Citoyens eſt déjà ſurchargée & flétrie de tant de diſtinctions civiles. Ils ont créé des rangs juſque dans la nobleſſe, fondé un nouveau Patriciat dans le Patriciat, un nouvel orgueil dans l'orgueil, & de nouveau moyens d'op-

---

Prince d'Ecoſſe ſuperſtitieux donna lieu à l'Ordre de Saint-André. On ſait la réputation de la ſociété ou confrairie pour laquelle fut inſtitué celui du Saint-Eſprit. Celui de Saint Patrick nouvellement établi chez les Irlandois, qui ſemblent n'y pas voir un anneau de la chaîne qui les lie, a ſa ſource dans un conte de la légende fait par un prédicant fanatique. Perſonne ne ſoutiendra que la fantaiſie ou la ſuperſtition des hommes riches ou puiſſans qui donnerent l'exiſtence à ces ordres, aient été une cauſe auſſi active que l'occaſion favorable qu'ont ſaiſie les auteurs de la Révolution Américaine, & l'intention ſi viſible qu'ils manifeſtent. On ne pourroit leur comparer, & ce ſeroit encore avec infériorité, que l'ordre militaire de Saint-Etienne de Toſcane, (*) qui fut le dernier effort contre la République de Florence, & le monument de ſa deſtruction.

(*) Inſtitué en 1561, par Côme de Médicis, premier Grand Duc de Toſcane, en mémoire de la bataille de Marciano, où ſuccomba le parti républicain.

preſſion

preſſion dans l'oppreſſion. Une partie de ces Patriciens ſi fiers, de ces deſcendans de guerriers, & d'anciens Tirans du peuple, eſt devenue elle même une eſpèce de peuple, par rapport à ceux de leur ordre que la faveur du Prince, le haſard, le bonheur de plaire, ou une obéiſſance ſervile aux caprices des Cours, ont décorés de ces ſignes impoſans. Ces ſignes enfin ont rallié dans toute l'Europe autour des trônes de nouveaux inſtrumens du deſpotiſme, toujours prêts à aliéner les droits des nations pour l'eſpoir de leur vanité, & à vendre un peuple pour un ruban. (1)

Tel eſt le fatal pouvoir de l'opinion, & des petites paſſions humaines, que les marques les plus frivoles ont contribué à reſſerrer les chaînes des peuples, ont ennobli & payé la ſervitude des puiſſances, pour appeſantir encore la ſervitude du pauvre; que la couleur même d'un ruban, la forme d'un cordon influent ſur le caractère & les diſpoſitions des eſprits, inſpirent aux uns plus de reſpect ou de baſſeſſe, aux autres plus d'orgueil, reculent les hommes à plus ou moins de diſtance, & ſemblent rendre viſible à l'œil cette inégalité

(1) Semblables à cette jeune Romaine qui ſous le regne de Romulus trahit ſa patrie pour des bracelets & des anneaux.

factice que l'uſurpation & l'inſolence ont commencé d'abord par graver dans l'imagination du foible & de l'eſclave. Delà d'un bout de l'Europe à l'autre ce ſpectacle ſi répété, ſi indécent, ſi ſcandaleux, qui force l'honnête homme à baiſſer les yeux devant les ſignes d'honneur proſtitués à des hommes deshonorés, tandis que celui qui les porte s'indigne quelquefois contre la pudeur qui lui reſte, & frémit de rougir encore.

Voilà, n'en doutons point, les maux dont notre poſtérité eſt menacée, & dont le premier germe eſt dans l'imitation de cette dangereuſe inſtitution de l'Europe où la Nobleſſe, compoſée dans l'origine d'une troupe d'oppreſſeurs ou d'aſſaſſins, s'eſt recrutée de concuſſionnaires, ou de voleurs publics. (1)

---

(1) C'eſt une ſingularité digne d'entrer dans l'hiſtoire du cœur humain, ou ſi l'on veut de la dégradation humaine, que parmi ceux qui ſeront le plus choqués de ces vérités, il y aura un grand nombre d'hommes dont les familles ſont plongées dans une obſcurité profonde. Mais ce qui eſt infiniment affligeant, c'eſt la baſſeſſe ou l'inconſéquence de quelques-uns de ceux qui cultivent les lettres, & qui, loin de regarder l'exercice de la raiſon & de la vertu comme la vraie & ſeule nobleſſe, fortifient autant qu'ils peuvent les préjugés abſurdes & barbares qui ont écraſé leurs pères, & qui les mutilent. Je ne parle pas ſeulement du ridicule ſé-

En effet, ſi le *Patriciat*, ou une nobleſſe qui n'eſt fondée pour ainſi dire que ſur une diſtinction abſtraite, a tant de pouvoir pour corrompre, pour inſpirer le deſir & faciliter les moyens de dominer, pour préparer de loin des eſclaves & des maîtres; quelles ſeront donc les ſuites de ce même Patriciat, s'il joint à ſa prééminence une décoration extérieure & un ſigne public?

---

rieux des éloges que prodiguent à de certains hommes les Poëtes, les Orateurs, les Beaux-eſprits de tout genre, le tout pour être nés dans un palais plutôt que dans une maiſon, dans une maiſon plutôt que dans une cabane; je parle des déclamations que prodiguent les Hiſtoriens, les Moraliſtes même, ſur les méſalliances; & de la diſtance incommenſurable que de prétendus eſprits philoſophiques mettent non-ſeulement entre les diverſes claſſes des individus, mais entre les individus d'une même claſſe, entre les nobles & les ennoblis par exemple. Je liſois tout-à-l'heure dans un joli recueil de littérature légère, comme on dit:

« D'un nom rendu fameux en défendant l'Etat,
» La majeſté des ans relève encore l'éclat.
» Il n'en eſt pas ainſi d'un nom que la richeſſe
» Ennoblit lâchement au ſein de la molleſſe.
» Le tems ne confond point des noms ſi différens;
» La gloire les ſépare, & les place à leurs rangs:
» *L'art transforme en cryſtal le ſable & la pouſſiere;*
» *Mais le ſeul diamant eſt fils de la lumière.* »

Pour moi, je ne vois dans ces deux ordres d'hommes ni *cryſtal* ni *diamant*; ou plutôt je trouve, qu'en bonne mo-

L'homme met naturellement à tout de l'étiquette: il aſſocie ou ſubſtitue le ſigne à la choſe. Le ſigne le ſubjugue tellement, qu'il met plus d'importance à ſa conformité avec le formulaire établi, qu'aux ſentimens vrais, aux motifs honnêtes, aux actions utiles qui ne ſe montreroient que dans leur forme naturelle, qui dédaigneroient à la fois le menſonge d'un maintien commandé, & l'autre menſonge d'une

---

rale, comme en ſaine phyſique, *diamant* & *cryſtal* ſont également *fils* du *ſable* & de *la pouſſière*.. Je ne fais pas plus de cas, je l'avoue, des trente mille oppreſſeurs bardés de fer qui, la lance à la main, ont foulé ſous les pieds de leurs chevaux de bataille dix ou douze millions de Gaulois, que je n'eſtime les milliers de vampires calculateurs qui ont ſuccé par le tuyau d'une plume le ſang appauvri de vingt millions de François. Je vois ſeulement que les premiers, pour ſe perpétuer & ſe maintenir dans la poſſeſſion de leurs avantages, ſe ſont recrutés chez les ſeconds. J'obſerve que la férocité & l'orgueil ſe ſont emparés des rapines de l'avarice, & que l'union du pouvoir & de l'argent a réuni contre le peuple la dureté du conquérant barbare, & l'avide induſtrie du concuſſionnaire. Il m'eſt impoſſible de révérer le réſultat & le produit de ce noble melange. Je doute de tems en tems que ce ſoit-là ce qu'il y a de plus reſpectable ſur la terre; & en voyant que c'eſt au moins ce qu'il y a de plus reſpecté, je prends quelquefois pitié du genre humain; & quelquefois auſſi je trouve qu'il mérite une partie de ſes malheurs par ſa baſſeſſe & ſa ſtupidité.—Ces idées ont quelque choſe de dur & de triſte, diront les Ecrivains à la

hypocrite exagération. Delà les préjugés, la dépendance, l'imitation ſervile, l'uniformité de mœurs, d'opinions & d'habitudes, d'où ſuit toujours l'eſclavage.

Une fierté invincible; un courage indomptable; une liberté de principes & de penſées qui ne ſe ſoumette qu'à la raiſon ſeule, & qui repouſſe tout autre empire; une indépendance qui ne cède, ni aux plaiſirs, ni aux peines de l'opinion; plaiſirs très-décevans, peines très-poignantes dans l'âge des paſſions, parce que les paſſions s'en trouvent aidées ou contrariées: telle eſt l'ame d'un Républicain.

---

mode avec la grace aimable & facile de leur eſprit: il ne s'agit pas de ſavoir ſi elles ſont dures; mais ſi elles ſont juſtes, raiſonnables & honnêtes. Pour moi je trouve que, ſi on les rejette, la morale porte ſur des baſes un peu trop conventionnelles; & ſur-tout je ne ſais plus ce que devient la morale politique. Il me ſemble que ces idées une fois repouſſées, la morale eſt beaucoup moins applicable à la politique que les mathématiques ne le ſont à la médecine; & le vœu des honnêtes gens, des vrais amis du genre humain, ſeroit que la morale fût appliquée à la ſcience du Gouvernement avec le même ſuccès que l'algèbre l'a été à la Géométrie. C'eſt un rêve, dira-t-on. D'abord je ſuis loin de le croire; mais ſi c'eſt un rêve, qu'on ne me parle donc plus de morale, qu'on poſe hardiment le fait pour le droit. En un mot qu'on m'enchaîne ſans m'ennuyer, & ſans inſulter ma raiſon.

L'homme met naturellement à tout de l'étiquette: il aſſocie ou ſubſtitue le ſigne à la choſe. Le ſigne le ſubjugue tellement, qu'il met plus d'importance à ſa conformité avec le formulaire établi, qu'aux ſentimens vrais, aux motifs honnêtes, aux actions utiles qui ne ſe montreroient que dans leur forme naturelle, qui dédaigneroient à la fois le menſonge d'un maintien commandé, & l'autre menſonge d'une

---

rale, comme en ſaine phyſique, *diamant* & *cryſtal* ſont également *fils* du *ſable* & de *la pouſſière*.. Je ne fais pas plus de cas, je l'avoue, des trente mille oppreſſeurs bardés de fer qui, la lance à la main, ont foulé ſous les pieds de leurs chevaux de bataille dix ou douze millions de Gaulois, que je n'eſtime les milliers de vampires calculateurs qui ont ſuccé par le tuyau d'une plume le ſang appauvri de vingt millions de François. Je vois ſeulement que les premiers, pour ſe perpétuer & ſe maintenir dans la poſſeſſion de leurs avantages, ſe ſont recrutés chez les ſeconds. J'obſerve que la férocité & l'orgueil ſe ſont emparés des rapines de l'avarice, & que l'union du pouvoir & de l'argent a réuni contre le peuple la dureté du conquérant barbare, & l'avide induſtrie du concuſſionnaire. Il m'eſt impoſſible de révérer le réſultat & le produit de ce noble melange. Je doute de tems en tems que ce ſoit-là ce qu'il y a de plus reſpectable ſur la terre; & en voyant que c'eſt au moins ce qu'il y a de plus reſpecté, je prends quelquefois pitié du genre humain; & quelquefois auſſi je trouve qu'il mérite une partie de ſes malheurs par ſa baſſeſſe & ſa ſtupidité.—Ces idées ont quelque choſe de dur & de triſte, diront les Ecrivains à la

hypocrite exagération. Delà les préjugés, la dépendance, l'imitation ſervile, l'uniformité de mœurs, d'opinions & d'habitudes, d'où ſuit toujours l'eſclavage.

Une fierté invincible; un courage indomptable; une liberté de principes & de penſées qui ne ſe ſoumette qu'à la raiſon ſeule, & qui repouſſe tout autre empire; une indépendance qui ne cède, ni aux plaiſirs, ni aux peines de l'opinion; plaiſirs très-décevans, peines très-poignantes dans l'âge des paſſions, parce que les paſſions s'en trouvent aidées ou contrariées: telle eſt l'ame d'un Républicain.

---

mode avec la grace aimable & facile de leur eſprit: il ne s'agit pas de ſavoir ſi elles ſont dures; mais ſi elles ſont juſtes, raiſonnables & honnêtes. Pour moi je trouve que, ſi on les rejette, la morale porte ſur des baſes un peu trop conventionnelles; & ſur-tout je ne ſais plus ce que devient la morale politique. Il me ſemble que ces idées une fois repouſſées, la morale eſt beaucoup moins applicable à la politique que les mathématiques ne le ſont à la médecine; & le vœu des honnêtes gens, des vrais amis du genre humain, ſeroit que la morale fût appliquée à la ſcience du Gouvernement avec le même ſuccès que l'algèbre l'a été à la Géométrie. C'eſt un rêve, dira-t-on. D'abord je ſuis loin de le croire; mais ſi c'eſt un rêve, qu'on ne me parle donc plus de morale, qu'on poſe hardiment le fait pour le droit. En un mot qu'on m'enchaîne ſans m'ennuyer, & ſans inſulter ma raiſon.

Mourir plutôt que changer, telle eſt ſa deviſe. Il doit jurer à la nature, à la patrie, à lui-même, de reſter ſans avenir dans un préſent fâcheux, plutôt que de ramper un moment; de fouler aux pieds tous ce qui contrarieroit ſes principes & ſes devoirs; de tout ſacrifier pour eux, fortune, goûts, paſſions, & même la gloire; de repouſſer toute protection déguiſée en amitié, de n'appartenir qu'à celui qui lui appartiendra; ſecours pour ſecours; zèle pour zèle; amitié pour amitié; liberté, vertu, & patrie par-deſſus tout; de montrer toujours ſon ſentiment par les mots ou par les faits; de regarder comme illuſion quant à lui tout ce qui eſt hors de lui, tout ce qui eſt opinion étrangère, tout ce qui n'eſt pas une penſée de ſon eſprit, ou un ſentiment de ſon cœur; de ne s'eſtimer que par la fermeté à maintenir ſes droits, & le reſpect pour ceux d'autrui; en un mot d'être lui, de n'être que lui, de ne s'eſtimer que par lui .... Que peut avoir de commun un tel homme avec des ſignes, des formules, des diſtinctions, des ſupériorités de convention, des prérogatives de rang, des bienſéances? Il ne peut qu'en être indigné & bleſſé, affoibli & corrompu.

Tout ſigne eſt redoutable, & produit un grand effet ſur l'imagination foible des hommes. C'eſt en

frappant leurs yeux qu'on leur donne à ſon choix. des paſſions. C'eſt par des ſignes que la religion, le fanatiſme, la ſouveraineté, la révolte, les factions commandent aux eſprits, entraînent des multitudes aveugles dont les ſens ſubjuguent la penſée. C'eſt par des ſignes qu'ont été préparées & produites pluſieurs révolutions dans les Etats, ſoit pour la liberté, ſoit pour la tyrannie. Les ſignes raſſemblent en un inſtant ſous un même étendart des milliers d'hommes diſperſés, à qui tout à-coup ils ordonnent de n'avoir qu'une volonté, qu'une ame, & de ſe précipiter tous enſemble vers un même but.

Mais les ſignes ſont d'autant plus puiſſans qu'ils réveillent des idées plus ou moins nobles, plus ou moins capables de parler à l'imagination, & de remuer les ames. Ici, quelles ſont les idées jointes à l'inſtitution du ſigne ? Celles de combats & de victoires, de ſang verſé pour la patrie, de tyrans vaincus, de liberté publique protégée par des guerriers ! . . .

Combien de pareilles idées, manifeſtées par un ſigne préſent à tous les yeux, peuvent-elles influer ſur ceux qui ſeront ſans ceſſe rappellés par lui à leur propre gloire, ou à celle de leurs ancêtres, & ſur la claſſe commune des hommes que toute gloire éblouit & porte à une eſpece de culte, quand

même cette gloire ne ſeroit pas fondée ſur des bienfaits! Je le demande: dans toutes les annales du monde, quelle nobleſſe, à ſon origine, eut jamais des titres auſſi éclatans? Mais plus ces titres ont d'éclat, & plus j'ai droit de les redouter pour ma patrie; plus ces ſignes ſont liés à de grandes idées, plus je dois craindre qu'ils ne fondent parmi nous un nouvel ordre de Citoyens, contraire à nos conſtitutions & à nos Loix.

Tout ce qui eſt ſigne, & qui peut tout à coup ſervir de ralliement à un grand nombre d'hommes, qui peut former un eſprit particulier dans l'eſprit général, qui peut ſéparer un certain nombre de Citoyens du corps des Citoyens, eſt bien plus redoutable par ſes effets dans une république que dans une monarchie, dont, après tout, l'eſclavage, plus ou moins malheureux, plus ou moins déguiſé, eſt le chef-d'œuvre & le but éternel (1).

Dans la Monarchie tout tend à l'élévation: dans la République, tout doit tendre à l'égalité. Dans la première il faut des rangs: dans la ſeconde des vertus. Dans l'une, il eſt bon que les Citoyens ſoient diviſés en corps; leur eſprit particulier ſup-

(1) *Reges ſerva omnia, & ſubjecta imperio ſuo eſſe velint.* Tit. Liv. xxij. 54.

plée à l'eſprit général ; leur émulation, même en les diviſant, peut les rendre utiles, & ne peut être dangereuſe, parce qu'elle eſt comprimée de toutes parts du poids de l'autorité ſouveraine : dans l'autre, tout ce qui diviſe, ébranle : tout ce qui ſort du niveau, pèſe ſur le reſte ; il ne faut qu'un corps, qu'un eſprit ; il faut que rien ne domine, & que tout ſoit également dominé ; que chaque citoyen ne voie au-deſſous de lui que le vice ; au-deſſus, que la loi.

Enfin les ſignes extérieurs de diſtinctions ſont naturaliſés dans la monarchie, & par cela même leur influence eſt moins dangereuſe. Là tout eſt pompe & décoration depuis le trône du Monarque & tous les rangs intermédiaires qui rempliſſent l'intervalle entre lui & le peuple, juſqu'au ſimple guerrier qui défend ou qui écraſe l'Etat. Mais tous ces ſignes qui diſtinguent ſont étrangers au Gouvernement & à l'eſprit républicain. La liberté a un coup d'œil fier & ſuperbe que toute diſtinction bleſſe ; elle veut que rien n'appelle ſes regards, & que tout ſe confonde devant eux ; elle ne voit même ces ſortes de ſignes qu'avec terreur ; s'il n'y a qu'un ordre de Citoyens qui les porte, ſa terreur redouble : pour ceſſer de les craindre, elle n'auroit qu'un moyen ; ce ſeroit de les avilir

en les proſtituant. Mais ſi le corps ſolitaire qui oſe ainſi ſe diſtinguer eſt un corps de guerriers; alors tout eſt perdu; la liberté ne reſtera pas longtems dans des climats que de pareilles diſtinctions outragent.

Quoi! dans les anciennes républiques, le guerrier qui avoit vaincu ſe hâtoit de ſe confondre & de ſe mêler dans la foule des Citoyens! Il ſe hâtoit de faire diſparoître ſa gloire, & quittoit pour l'habit de la paix cet habit guerrier teint de ſon propre ſang, ou décoré du ſang des ennemis! Quoi! l'empire de la force même eſt allarmé des diſtinctions militaires! Sous le deſpotiſme légionnaire des Empereurs, les Héros des derniers ſiècles de Rome craignoient d'effaroucher par leurs victoires une tyrannie qui n'etoit fondée que ſur les armes, & en s'effaçant dans le nombre des eſclaves, ils tâchoient par leur modeſtie de ſe faire pardonner d'avoir vaincu! Quoi! au ſein de l'Angleterre dont nous venons à peine de ſecouer le joug, & qui devroit au moins nous inſtruire par ſes exemples, la liberté ombrageuſe croit devoir ſe défier des corps militaires! Elle les repouſſe du ſein de ſon île; elle affoiblit, autant qu'elle le peut par ſes loix & l'eſprit de ſa conſtitution, cette conſidération générale attachée dans le reſte de l'Eu-

rope à la profeſſion de guerrier!.... Et parmi nous; & dans un Etat qui ne vient que de naître; dans une république qui rappelle l'homme autant qu'elle le peut aux droits primitifs de la nature & de la liberté, dix mille guerriers, à l'inſtant où leur pays n'a plus beſoin de leur ſecours, comme s'ils n'avoient vaincu que pour eux & pour leur propre gloire, cherchent à devenir un corps ſubſiſtant, & pour ainſi dire immortel dans l'Etat! ſe créent, ſans l'autorité des Loix, une diſtinction héréditaire! veulent être encore préſens juſques dans la dernière poſtérité! commandent, pour ainſi dire, le reſpect & des hommages aux générations qui ne ſont pas encore nées! oſent établir un ſigne commun à eux & à tous leurs deſcendans, pour ſe reconnoître & ſe rallier au premier ſignal d'un bout de l'Amérique à l'autre!.....

Certes, ſi nous n'avions pas le droit d'eſtimer autant que nous le faiſons nos braves défenſeurs; ſi nous ne penſions pas que dans une telle entrepriſe, ils n'ont été égarés que par l'erreur des grandes ames, l'enthouſiaſme & l'illuſion de la gloire, nous n'héſiterions pas à les dénoncer au nouveau monde & à ſa liberté naiſſante, comme ſes plus redoutables ennemis... Graces au Ciel, ils aiment encore la liberté & la patrie, cette

liberté qu'ils ont vengée, cette patrie qu'ils ont arrachée aux Tyrans. Mais nous ne pouvons être raſſurés par leurs ſentimens même & leurs vertus. Ces vertus ſeront-elles héréditaires dans leurs deſcendans, comme leurs décorations & leurs titres? Ces vertus, que ſoutiennent en ce moment les regards des deux mondes attachés ſur elles, le fanatiſme heureux d'une grande révolution, le ſpectacle récent de la gloire, la reconnoiſſance de tout un peuple, le ſouvenir profondément gravé des oppreſſions & des maux; des plaies encore ſanglantes & qui de long-tems ne ſeront pas fermées; l'orgueil même d'une conſcience généreuſe qui auroit trop à rougir de ſe démentir; ces vertus ne s'affoibliront elles pas néceſſairement, par la diſtance des tems, par la corruptiou lente & inévitable des ſiècles, par la corruption bien plus rapide des richeſſes & du luxe, par le ſommeil d'une paix qui détend tous les reſſorts? Car on le ſait trop, le danger le plus grand pour les Républiques eſt peut-être de n'avoir plus de danger à craindre. Réſiſteront-elles à la ſéduction du pouvoir, cette maladie éternelle de l'homme qui eſt bientôt fatigué d'obéir dès qu'il entrevoit des moyens de commander; de l'homme qui veut l'égalité, que toute égalité tourmente, & qui tend ſans ceſſe à s'en échapper? Ces vertus enfin réſiſteront-elles à

l'aſcendant de l'inſtitution que nous oſons combattre; car chaque inſtitution a dans ſon eſprit même une force inſurmontable, tant pour le bien que pour le mal, ſelon qu'elle a été dirigée en naiſſant; une force que ſouvent on n'a pu prévoir dans ſon origine, qui ſe développe par dégrés, qui agit dans tous les inſtans, modifie les caractères, conduit ou prépare les évènemens; d'autant plus irréſiſtible que toute entière dans les choſes, elle eſt preſque toujours indépendante des perſonnes, & leur commande ou les entraîne, ſans qu'elles ſe doutent quelquefois de ſon influence.

Ainſi dans Rome la prééminence accordée à quelques vieillards prépara les fureurs de l'Ariſtocratie, l'établiſſement du Tribunat, le choc éternel de la nobleſſe & du peuple, le droit de légiſlation donné à dix Magiſtrats, la tyrannie des Decemvirs, le droit de commander pluſieurs années de ſuite dans les provinces, la vénalité des armées qui n'eurent alors que des généraux, & n'eurent plus de patrie, & qui furent toujours prêtes à ſeconder les factions ſanguinaires. Enfin l'inſtitution d'un chef civil & militaire ſous le nom d'*Empereur*, qui ne fut après tout que le chef trop puiſſant d'une Ariſtoctatie trop puiſſante (1), en paroiſ-

(1) Les Empereurs Romains n'étoient point des Monar-

ſant rétablir l'ordre, renverſa la République la plus fortement conſtituée qui fût jamais, & prépara les tems les plus horribles dans l'hiſtoire des nations; ceux où la nature humaine épuiſa tout ce que la tyrannie peut oſer, tout ce que la ſervitude peut ſouffrir.

Telle eſt la force ſecrète des inſtitutions que rien ne peut arrêter, qui marche dans la nuit, mais d'un pas sûr, vers un but inévitable, & ſouvent ignoré de leurs fondateurs même. C'eſt cette force toute puiſſante qui, dans l'inſtitution actuelle des Cincinnati, nous prépare à leur inſçu, & malgré leur volonté même; (oui, quand ils le voudroient, ils ne pourroient pas s'y oppoſer à moins de ſe détruire) c'eſt elle qui nous prépare un Patriciat, une nobleſſe héréditaire ou perpétuelle; c'eſt-à-dire, le renverſement entier de notre conſtitution & de nos loix; car après avoir vu ce que cette inſtitution a de menaçant, ce qu'elle eſt dans ſon origne, ce qu'elle peut, ce qu'elle doit néceſſairement devenir, il eſt tems

---

ques; ils étoient des Chefs revêtus des magiſtratures de l'ancienne République, & du Généralat des Armées; c'eſt-à-dire, qu'un Empereur étoit le premier des Magiſtrats, aſſez puiſſant par la réunion de ſes emplois, & ſur-tout par la force militaire, pour opprimer & les particuliers & la Nation.

de la confronter avec notre conſtitution même, avec les principes qui ont préſidé à notre légiſlation.

Lés Délégués, les Repréſentans, les Légiſlateurs des peuples d'Amérique ont pris pour baſe de leur inſurrection, de leurs travaux, de leurs prétentions, de leurs droits, de leur code, *l'égalité.* C'eſt à ce titre qu'ils ont réclamé « *parmi* » *les Puiſſances de la terre le rang & la place* » *ſéparée auxquels ils ont droit, en vertu des Loix* » *de la Nature, & de celles du Dieu de la na-* » *ture* (1). Tous les Etats de la confédération ont » déclaré dans leur pacte conſtitutif, que *les* » *hommes ſont nés libres, ÉGAUX* (2); *qu'ils ont* » *des droits naturels, eſſentiels, inaliénables*, dont » ils ne peuvent, par aucun contrat, priver ni » dépouiller leur poſtérité; que tout gouvernement » tire ſon droit du *peuple* (3); qu'aucune auto-

(1) « Lorſque le cours des évènemens humains met un » peuple dans la néceſſité de rompre les liens politiques qui » l'uniſſoient à un autre peuple, & de prendre parmi les » Puiſſances de la terre la place ſéparée, & *le rang d'égalité* » auxquels il a droit en vertu des Loix de la Nature, » &c. &c.

(2) Conſtitution de Maſſachuſetts, Art. I. Penſylvanie, *ibid.* Virginie, *ibid.* &c.

(3) Conſtitution de Delaware, Art. I. Maryland, *ibid.* & toutes les conſtitutions des Etats-Unis.

» torité ne peut être exercée ſur le *peuple*, que » celle qui ſera émanée du *peuple*, ou accordée » par le *peuple* (1); que les différens officiers » du Gouvernement, revêtus d'une autorité quel- » conque légiſlatrice, exécutrice ou judiciaire, *ſes* » *magiſtrats*, *ſes chefs*, *ſont les mandataires*, *les* » *ſubſtituts*, *les agens*, *les ſerviteurs du* PEU- » PLE (2), *& lui ſont comptables dans tous les* » *tems* (3; que le but de l'inſtitution du maintien » & de l'adminiſtration de tout gouvernement, (qui » n'eſt, & ne peut être établi que pour l'avantage » commun, pour la protection & la sûreté du » *peuple*, de la *nation*, ou de la communauté, & » non pour le profit ou l'intérêt particulier *d'un* » *ſeul homme*, *d'une famille*, ou d'un *aſſemblage* » *d'hommes* qui ne font qu'une partie de cette » *communauté*) (4) eſt d'aſſurer l'exiſtence du » corps politique, de le protéger, & de procurer » *aux individus qui le compoſent* la faculté de » jouir en sûreté, & avec tranquillité, *de leurs* » *droits naturels*; que tout corps politique eſt » formé par une aſſociation volontaire d'indi-

(1) New-york, Art. I. & les autres Conſtitutions, *paſſim*

(2) Maſſachuſetts, Art. V.

(3) Virginie, Art. II. Penſylvanie, Art. IV.

(4) Conſtitution de Penſylvanie, Art. V.

vidus

» vidus *obligés les uns envers les autres*; enſuite » d'un contrat ſocial, par lequel le *peuple entier* » convient avec *chaque citoyen*, & *chaque ci-* » *toyen* avec *le peuple entier*, que tous ſeront » gouvernés par certaines loix, *d'une maniere uni-* » *forme* (1), & pour *l'avantage commun* (2); » que *la jouiſſance par le peuple du droit de par-* » *ticiper à la légiſlation, eſt le fondement de la* » *liberté & de tout gouvernement libre* (3); que » *tout peuple a droit de changer ſon gouvernement,* » *quand ces objets ne ſont pas remplis*; la doctrine » de non-réſiſtance contre le pouvoir arbitraire & » l'oppreſſion, étant abſurde, ſervile, & deſtruc- » tive du bien & du bonheur du genre hu- » main (4) ».

Tels ſont les principes généraux de la Confédération Américaine, littéralement traduits, & fidèlement extraits de leur légiſlation (5). J'ouvre le code des différens Etats, & je lis :

Les privilèges excluſifs ſont odieux & contraires à l'eſprit d'un gouvernement libre; ..... ils ne

(1) Virginie, Art. XVI.
(2) Maſſachuſetts, préambule de Penſylvanie, *ibid.*
(3) Maryland, Art. V.
(4) Maryland, Art. IV. De Delaware, Art. V.
(5) Voyez *Conſtitutions des treize Etats-Unis de l'Amé-*

doivent point être ſoufferts (1).—*Aucun homme* (2) *ni aucune collection d'hommes ne peuvent avoir droit à des émolumens ou à des privilèges diſtinctifs ou excluſifs* (3). — *Pour conſerver ſon indépendance,*

---

rique, ouvrage imprimé & diſtribué à Paris avec permiſſion, & traduit par un Duc & Pair, qui, à la vérité, eût été digne par ſa vertu d'être à Rome Tribun du peuple.

(1) Conſtitution de Maryland, Art. XXXIX.

(2) Celui qui a bien voulu traduire en Anglois cet ouvrage m'a fait obſerver que la ſuite de cette phraſe modifioit la partie que j'en rapporte & pouvoit même fournir une objection contre moi. *No man, or corporation, or aſſociation of men have any other title to obtain advantages, or particular and excluſive privileges diſtinct from thoſe of the community,* « *than what ariſes from the conſideration of ſervices* » *rendered to the public.*—*Aucun homme, ni aucune Corporation d'hommes ne peuvent avoir droit à des émolumens ou à des priviléges diſtincts ou excluſifs,* « *à moins que ce* » *ne ſoit en conſidération de ſervices rendus au public.* »

Je réponds à cela, 1°. que cette modification eſt eſſentiellement mauvaiſe pour les raiſons déduites dans mon ouvrage, & pour beaucoup d'autres ; or l'erreur ne fait pas droit. 2°. Que cette modification eſt évidemment en contradiction avec le ſixieme article de l'acte d'Union ; puiſque la conſédération s'y eſt interdit à elle-même le droit de créer un ordre de nobleſſe. 3°. Qu'en aucun cas du moins les loix des Etats ni celles de l'Union n'autoriſent des particuliers à créer ſans l'autorité des Légiſlatures, & à ſe conférer des titres de leur ſeule autorité.

(3) Conſtitution de la Caroline Septentrionale, Art. III.

tout homme (s'il n'a pas un bien ſuffiſant) doit avoir quelque profeſſion ou quelque métier, faire quelque commerce, ou tenir quelque ferme, qui puiſſent le faire ſubſiſter honnêtement. Il ne peut donc y avoir néceſſité ni utilité d'établir des emplois lucratifs, dont les effets ordinaires ſont, dans ceux qui les poſsèdent ou qui y aſpirent, une dépendance & une ſervitude indignes d'hommes libres, & dans le peuple, des querelles, des factions, la corruption & le déſordre (1). — *Le Corps légiſlatif aura ſoin de diminuer les profits de tout emploi qui deviendra aſſez lucratif pour émouvoir le deſir, & attirer la demande de pluſieurs perſonnes* (2). — *Les titres ne ſont par leur nature ni héréditaires, ni tranſmiſſibles à des enfans, à des deſcendans, à des parens, l'idée d'un homme né magiſtrat, légiſlateur ou juge étant abſurde & contre nature* (3). — *L'Ariſtocratie ne ſauroit être que nuiſible* (4). — *Il ne doit être accordé ni titres de nobleſſe, ni honneurs héréditaires* (5).

---

(1) Conſtitution de Penſylvanie, Art. XXXVI.

(2) Conſtitution de Penſylvanie, Art. XXXVI.

(3) Conſtitution de Maſſachuſetts, Ire partie, Art. V.

(4) Conſtitution de Penſylvanie, Art. XIX.

(5) Conſtitution de Maryland, Art. XL, & toutes les autres, *paſſim*.

Egalité naturelle : Egalité politique : Egalité civile. Telle eſt donc la doctrine des Légiſlateurs Américains (1). S'ils n'ont pas prévu la ſorte de conſpiration qui a produit l'ordre des Cincinnati, ils ont bien connu du moins la vanité ambitieuſe qui lui a donné naiſſance, & ſous tous les rapports ils ont voulu la proſcrire.

Point de privilèges excluſifs, ils ſont odieux. — Quel privilège plus funeſte, plus contraire à

(1) Leurs loix en préſentent une application continuelle, non-ſeulement en faveur des peuples qui ſe ſont donné ces loix ; mais en faveur de tous les hommes indiſtinctement, & de ceux-là même que le deſpotiſme univerſel des nations, compoſées cependant de leurs frères, a juſqu'ici le plus impitoyablement dégradés & aſſervis. *Aucune perſonne importée d'Afrique dans cet Etat, ne ſera déſormais tenue en eſclavage ſous aucun prétexte ; & aucun eſclave Nègre, Indien ou Mulâtre, ne ſera amené dans cet Etat, de quelque partie du monde que ce ſoit, pour y être vendu ;* (conſtitution de Delaware, Art. 26) & dans le plan de gouvernement proviſoire adopté par le Congrès pour les dix nouveaux Etats appellés *Territoire Occidental*, & formés dans les contrées entre le lac des Bois & le confluent de l'Ohio & du Miſſiſſipi, on trouve l'article ſuivant : *Après l'année* 1800 *de l'ère chrétienne, il n'y aura ni eſclavage, ni ſervitude involontaire dans aucun deſdits Etats, ſinon pour punition du crime que l'accuſé aura été dûment convaincu d'avoir commis en perſonne.*

l'esprit des Républiques, que celui de la considération, de l'influence, du pouvoir ! quel privilège plus inique & plus redoutable que celui qui forme une association illégale, attribue des prérogatives inconstitutionnelles, des marques d'honneur exclusives, & par lequel enfin, un corps de dix mille hommes des plus distingués de l'Amérique se trouve réuni.

L'idée d'un homme né magistrat, législateur ou juge, est absurde & contre nature. — Celle d'un homme né protecteur de la patrie l'est davantage.

Point d'emplois lucratifs, point d'émolumens distinctifs. — Les distinctions, qui donnent les honneurs & le pouvoir, avec lequel on a bientôt l'argent, tandis qu'avec l'argent dans les pays qui ne sont point encore au dernier degré de corruption, on n'a pas toujours le pouvoir, rompront plus sûrement l'égalité; ils exciteront davantage la cupidité des guerriers que les emplois lucratifs.

Point de titres de noblesse : point d'honneurs héréditaires..... L'aristocratie ne sauroit être que nuisible. — Nous avons démontré que l'institution des Cincinnati, c'est-à-dire, l'association des Commandans militaires de l'Amérique, distingués par des services éclatans, investis du privilège exclusif

de porter & de tranſmettre à leurs enfans le ſymbole & les prérogatives de l'Ordre qu'ils ſe confèrent, & dans lequel ils admettent des frères d'armes étrangers, ſoumis à d'autres loix, à d'autres principes, à d'autres mœurs; nous avons démontré qu'une telle union de Citoyens républicains égaux entr'eux, & qui ſe créent une ſupériorité réelle au-deſſus de leurs concitoyens, avec un ſigne de ralliement, quelques motifs qu'on lui ſuppoſe, de quelques beaux noms qu'on la décore, n'eſt en réalité, & ne peut être dans ſes conſéquences que l'inſtitution d'un *Patriciat héréditaire*, une création de nobleſſe pour les Cincinnati, pour leur poſtérité mâle, & à ſon défaut pour leurs branches collatérales.

Les Cincinnati ſont donc des *Nobles*, des *Ariſtocrates*, de vrais Patriciens, des *Pairs du Royaume : Pares Regni.*

Et ce ne ſont pas ſeulement les loix particulières de chaque Etat qui proſcrivent un ordre d'hommes & de choſes ſi contraire à l'égalité. Le ſixième article de la confédération générale, loi fondamentale de l'exiſtence politique des Etats Américains, porte en terme exprès :

Les Etats-Unis aſſemblés en Congrès, ni aucun

d'eux en particulier, n'accorderont aucun titre de nobleſſe (1).

L'ordre des Cincinnati uſurpe donc & confère une nobleſſe qui n'eſt ni donnée ni accordée par la légiſlation ; il la confère en violant, & pour ainſi dire en défiant les loix du Congrès & des Etats, qui ſe ſont interdit cette liberté : il commence la guerre à ſon pays.

Et bien que cette inſtitution n'ait pas reçu, & ne puiſſe pas même recevoir quant à préſent la ſanction de l'autorité légiſlative, elle n'en eſt que plus redoutable dans ſes conſéquences ; car ſi l'ordre de Cincinnatus eut été créé par le Congrès (1) ou

---

(1) *Nor shall the United States, in Congreſs aſſembled, nor any of them, grant any title of nobility.*

(2) Le même Littérateur, dont nous avons pris la liberté de critiquer (note de la page 19) les vers avec d'autant plus de ſévérité que le trait ſur lequel tombe notre obſervation, eſt plus ſéduiſant par ſa forme ingénieuſe, a commis dans le même recueil une infidélité très-blâmable. Il fait dire au *charlataniſme* :

« A l'Amérique Angloiſe encore un peu ſauvage,
» Je n'ai pu juſqu'ici faire accepter mes dons :
» *Mais j'en eſpère davantage*
» *Depuis que le Congrés invente des cordons.* »

Non-ſeulement le Congrés n'a pas *inventé des cordons ;* mais

par les Légiſlatures particulières des Etats-Unis, il auroit renverſé la conſtitution ; mais il l'auroit fait d'une manière légale, & nous ſaurions tous du moins ce que ſeroient des Comtes, des Ducs, des Pairs Cincinnati qui auroient reçu la ſanction du Congrès ; nous fixerions leur exiſtence ; nous déterminerions l'étendue de leur privilége excluſif & de leur influence. Mais les Cincinnati ſe ſont créés eux-mêmes : ſemblables à ces deſpotes qui ne relèvent que de leur volonté & de leur épée, ils étoient guerriers, & ils n'ont admis aucunes bornes à leurs prétentions ; ils n'ont rien voulu devoir qu'aux conditions ambitieuſes qu'eux-mêmes ſe

---

tout annonce qu'il les réprouve très-ſévèrement. (Voyez au *Poſtſcriptum*, Obſerv. ſur la Lettre circ. la Note relative à l'Ordre de la divine Providence). A ſuppoſer qu'un Poëte puiſſe pour ſa commodité altérer à ce point les faits ; les notes qui ſuivent *le portrait hiſtorique du charlataniſme*, ne devoient-elles pas redreſſer cette erreur ? Celles des Poëtes ſont rarement indifférentes. Ils vivent de vols ; mais ils vivent éternellement : l'avantage d'employer des formes qui n'appartiennent qu'à eux, & des formules harmonieuſes qui ſéduiſent tous les hommes & qui repouſſent les détails toujours fautifs pour ne préſenter que des réſultats, leur aſſure l'immortalité. Il eſt permis de douter que *l'Eſprit des Loix* ſurvive aux belles Epîtres d'Horace, ou même à ſes jolies Odes. Il faut donc relever toute erreur morale & tout menſonge hiſtorique accrédité par les poëtes.

ſont impoſées, & à l'exiſtence qu'ils ſe ſont formée pour eux & pour leur poſtérité.

Créés par une infraction formelle à une loi générale de l'union, pourvu qu'ils exiſtent ils n'ont pas beſoin de la ſanction des loix pour augmenter leur conſiſtance. Le courage & la fermeté ne peuvent leur manquer; s'ils réſiſtent avec perſévérance à la molle oppoſition qu'ils pourront rencontrer; s'ils perſuadent que leur inſtitution n'eſt tout au plus qu'une décoration flatteuſe & de nulle importance (c'eſt ainſi que juge le vulgaire); s'ils ont la patience, l'adreſſe, la ſubtilité, la ſoupleſſe néceſſaires pour cacher leurs profonds deſſeins ſous le titre pieux & l'intéreſſant pretexte de la levée d'un fonds de charité, de manière à ſe laiſſer tolérer ſeulement pendant quelques années; ſi même, par une déférence purement politique, ils conſentent ou ſont conſtraints à modifier l'inſtitution dont ils ont fondé la perpétuité avec une adreſſe prodigieuſe; ils pourront bientôt braver impunément les contradicteurs; car la moindre partie n'en peut être ſoufferte ſans rendre une ſorte de vie à ſa totalité. Si l'on accorde aux Cincinnati qu'ils ont pu ſe diſtinguer de leurs Concitoyens; ſi l'on conſent qu'ils en ſoient diſtingués même à terme, & qu'ils forment un corps pour quelques inſtans,

même dans de ſimples vues de bienfaiſance, ce ſera récompenſer la violation des loix de la République & ſanctionner une mauvaiſe action qui mériteroit bien plutôt d'être punie : on ne pourra empêcher qu'il n'en réſulte pour la poſtériré des Cincinnati un titre d'honneur héréditaire. La médaille que leurs deſcendans n'oſeront pas porter, mais qu'ils conſerveront dans le tréſor particulier de leur famille, leur tranſmettra à perpétuité un ſentiment d'orgueil qui s'oppoſera aux alliances de ces familles avec celles de leurs concitoyens, égales & peut être ſupérieures en mérite ; mais qui du tems de la Révolution n'auront pas eu le bonheur d'avoir des membres dans le corps des officiers. Ces ſortes d'inégalités fondées ſur une vanité puérile, qui mettent obſtacle au cours naturel de l'amour honnête; qui font ſéparer des individus que le ciel ſembloit avoir formés l'un pour l'autre, & qui ne peuvent trouver dans une autre alliance un bonheur égal à celui qu'ils ſe ſeroient procuré, ſont un des maux les plus cruels dont l'Europe eſt affligée, & qui par des mariages mal aſſortis au phyſique & au moral y détériore les races, ſur-tout les races les plus illuſtres, punies & non pas corrigées par-là de leur propre orgueil. Les mêmes cauſes auront les mêmes effets. La génération ſuivante des Cincinnati ſera auſſi enivrée de la prééminence de ſon

ſang; le Patriciat ſera auſſi profondément enraciné dans chaque famille puiſſante, & imprimé dans notre gouvernement, qu'aucun autre ordre de nobleſſe peut l'être dans les monarchies de l'Europe. Une ambition vive & enflammée, l'avidité du pouvoir, l'orgueil exalté ont ſemé ce grand arbre dont les branches ombrageront la tyrannie. Il eſt de l'eſprit de la Nobleſſe, de ſe regarder comme compoſant ſeule la Société. En moins d'un ſiècle l'inſtitution qui trace une ligne de ſéparation entre les deſcendans des Cincinnati & leurs concitoyens, occaſionnera une telle inégalité que le pays, qui ne contient aujourd'hui que des Citoyens égaux aux yeux de la conſtitution & des loix, ſera compoſé de deux ſortes d'hommes; *des Patriciens*, *des Plébéiens*.

Tel eſt le réſultat naturel, imminent, infaillible d'un établiſſement dont l'origine ſoudaine eſt ſi oppoſée aux principes républicains, qu'il nous offre les plus triſtes préſages. Créer une nobleſſe, violer & par conſéquent détruire notre conſtitution, au moment même où nous nous élançons dans le monde ſur les aîles de la liberté, c'eſt faire de cette liberté, à laquelle le ciel nous a permis d'atteindre, une profanation criminelle & qui tient du ſacri-

lège; c'eſt tourner à notre ruine les bénédictions de la providence

Non, je ne me fais point illuſion. Tout concourt à établir, à fonder la force de cette Aſſociation.

Le nombre des Aſſociés—Il eſt d'à-peu-près dix mille en ce moment (1), & l'ordre annonce hautement le projet d'adopter tous ceux qui ſeront diſtingués par *leurs talens & leur réputation*; c'eſt-à-dire tous ceux à qui leurs places, leur conſidération, ou tout autre motif donneront un crédit utile à l'ordre. Si chacun d'eux par ſon influence perſonnelle ſe fait ſeulement trois partiſans qui adhèrent à ſes intérêts, à ſes ſentimens, à ſes opinions (il eſt peu de calcul moins éxagéré) un corps de quarante mille hommes d'élite que chaque génération augmentera s'éléve ſoudainement. Eh! qui dans l'Etat n'en recevra pas la loi?

La force militaire—qui de toutes eſt la plus rédoutable pour l'égalité. Nombreux, aguerris, connoiſſant par état toutes les facilités que préſente leur

---

(1) Comme on pourroit croire en Europe ce calcul exagéré, je cite l'autorité Anglo-Américaine. « *For the number* » *of the Peers of the order, reckoning honorary members,* (.....)*cannot be far short of ten thouſand.* »

pays pour l'attaque ou la défenſe, & juſqu'aux qualités perſonnelles des compagnons d'armes qu'ils ont commandés; ſupérieurs au reſte de leurs concitoyens; ſupérieurs aux loix même que leur exiſtence inſulte, & dont elle atteſte l'impuiſſance, qu'auront-ils à ménager ces guerriers, & que ménageront ils? Le pouvoir & l'influence des différens corps de la République, des différentes portions de la Légiſlature, augmenteront & diminueront à leur gré. Si quelque chef ambitieux, ſi quelque faction puiſſante menace la liberté des communes; ſi le Congrès lui-même dans quelque circonſtance politique qu'il eſt non-ſeulement poſſible, mais facile de prévoir, ſe trouve avoir à ſa diſpoſition un revenu, une flotte, une armée & veut attenter a nos libertés; les Cincinnati prendront-ils un autre parti que celui qui conviendra le mieux à leur Ordre armé? Et leur poids n'emportera-t-il pas la balance?

La conſidération—néceſſairement attachée à de grands ſervices rendus à l'état; à de grands ſouvenirs, à des actions éclatantes, exagérées par l'orgueil national & le penchant des hommes pour le merveilleux; force qu'il eſt impoſſible de calculer, & qui de la reconnoiſſance & de la gloire peut faire des inſtrumens de ſervitude & de tyrannie.

L'hérédité—qui éterniſe ce danger, qui l'aug-

mente même de généra ion en génération & de ſiècle en ſiècle, par le poids toujours nouveau que le tems ajoute à un préjugé qui vieillit; par l'eſpèce de ſanction que l'antiquité imprime à tout établiſſement; par l'intérêt d'ambition qu'il inſpire non-ſeulement aux perſonnes décorées, mais aux familles entières, où les fils, les petits-fils, les neveux, les collatéraux éloignés pouvant prétendre un jour au même honneur ou aux mêmes eſpérances, forment dans l'Etat une eſpèce de ligue éternelle, une conjuration non interrompue des races & des familles pour ſoutenir, perpétuer, aggrandir même des privilèges & des droits une fois établis; en un mot un *Ariſtocratie perpetuelle*. Or ſoit que la légiſlature, qui en réformant la loi générale de l'union, auroit ſeule le pouvoir légal de l'inſtituer, lui donne naiſſance; ou qu'elle ſoit uſurpée par des Citoyens, des Guerriers d'élite, unis par des relations intimes aux officiers notables de l'Europe; les conſéquences ſont à peu près les mêmes; c'eſt-à-dire infiniment funeſtes. Le reſpect qu'on porte naturellemeut aux races illuſtres, anciennes & opulentes; la conſidération & le crédit qui réſulteront d'une aſſociation ſi puiſſante, ſe perpétueront avec le Patriciat; & tant d'avantages une fois obtenus, quelle famille aura le courage ou ſeulement la penſée d'y renoncer? Lorſque la génération préſente aura diſparu de la

ſcène humaine, lorſque les deſcendans de ces Patriciens qui ſe ſont crées eux-mêmes n'éprouveront plus les malheurs qu'ont eſſuyés leurs pères, & qui devroient leur avoir appris qu'on ne peut rien pour la liberté que par l'union politique dont l'égalité ſeule eſt la baſe ; ces enfans des Demi-dieux ſi élevés au-deſſus de leurs voiſins conſentiront ils à deſcendre ? Se remettront ils au niveau de ceux dont ils pourroient être les maîtres ? Préféreront-ils l'égalité de la Démocratie aux avantages excluſifs d'un gouvernement Ariſtocratique qui ne pourra plus réſider que ſur leur tête ? Non ſans doute ; un Ordre qui par ſa compoſition, ſon étendue & ſes rapports ne peut qu'avoir la première influence dans l'Etat, un tel ordre cabalera, conſpirera, détruira le Gouvernement pour conſerver ſes avantages ; ou plutôt il ſera le Gouvernement.

Le droit de tenir à volonté ou à des époques réglées des aſſemblées tant particulières que générales.— Droit qui conſtitue un corps ; qui ſuffiroit pour le créer quand il ne ſeroit pas déjà établi ; qui rapproche toutes les ambitions, tous les intérêts, & les met pour ainſi dire en préſence les uns des autres ; qui les enflamme & les ſoutient par le ſpectacle impoſant de leurs forces réunies ; qui entretient & alimente cet eſprit de corps ſi rédoutable, le fait fer-

menter, & de toutes les paſſions iſolées n'en forme qu'une ſeule plus active & plus ardente, d'autant plus dangereuſe que tous ces hommes raſſemblés croiront repréſenter la partie la plus conſidérable, & repréſenteront en effet la plus puiſſante de l'Etat.

Enfin le droit d'avoir des fonds & de les employer— qui ajoute à tant de puiſſance la puiſſance de l'argent; cette puiſſance toujours corruptrice dans une république, bien plus redoutable encore quand elle s'exerce ſous le nom de bienfaits; parce que dans des tems de troubles & de diſſentions, elle peut ſoudoyer contre l'Etat, les beſoins, les malheurs, les haines, & les vices.

Telle eſt la force de cette Aſſociation, & l'on pourroit douter ſi elle bleſſe l'eſprit de nos loix! ſi elle renverſe les principes de cette égalité dont nous ſommes ſi jaloux! ſi elle établit & fixe à jamais dans l'Etat un ordre de Citoyens ſéparés des autres Citoyens! Non, il eſt impoſſible d'en douter; & ſi cette inſtitution ſubſiſte, la plus grande partie de cette nation libre & fière, qui, dans les actes de ſa conſtitution s'appelle *Souveraine*, & qui l'eſt par les droits de la nature & de la victoire, eſt deſtinée déſormais à ſe voir flétrir du nom de *Peuple*, dont les eſclaves titrés de l'Europe ſont parvenus à faire une injure; & à laiſſer dominer ſur ſa tête & ſur celle

celle de ſa poſtérité une race éternelle d'Ariſtocrates, qui bientôt peut-être uſurperont tous ces titres inſultans dont la Nobleſſe Européenne écraſe le ſimple citoyen, ſon égal & ſon frère. Il n'eſt que trop vrai que toute conſtitution porte en ſoi un germe d'affoibliſſement & de deſtruction. C'eſt le malheur inévitablement attaché aux choſes humaines ; mais du moins ce poiſon né avec les Etats ne ſe développe que lentement & dans le cours des ſiècles Voici un ſpectacle nouveau, & dont la politique n'a point fourni d'exemple. Pour la première fois, on voit paroître chez un peuple inſtruit & guidé par des hommes habiles & prévoyans, une conſtitution mûrement réfléchie, unanimement adoptée, ſolemnellement proclamée ; & près d'elle au moment même de ſa naiſſance, une inſtitution parfaitement contradictoire à ſon plan, & à l'eſprit général de ſes loix. Ainſi les Américains élèvent d'une main leur conſtitution, de l'autre le principe même de ſon anéantiſſement.

Eh! n'en fermente-t-il donc pas déjà trop dans notre ſein ! Le luxe de la nature, trop prodigue envers nous, eſt le premier & l'éternel écueil dont nous avons à nous défendre ; l'inégalité des fortunes qu'elle a préparée, combat l'égalité de droits que nous avons établie ; les mœurs, les préjugés

contractés ſous la domination Angloiſe, n'appellent que trop l'Ariſtocratie par la défectuoſité des loix même (1), ſans que nous nous hâtions de

(1) Au moment de publier cet ouvrage, compoſé longtems avant l'impreſſion, nous liſons dans un livre attribué à M. l'Abbé de Mably (*) & qui porte ſon nom :

« La loi veut que les enfans des Franc-tenanciers âgés » de vingt-un ans aient voix dans l'élection des Repréſentans, quoiqu'ils n'aient point payé de taxes. J'y conſens: » mais je demande comment cette diſtinction ariſtocratique » peut, ſi je puis parler ainſi, s'amalgamer avec les principes tout démocratiques des Penſylvaniens. La vanité » qui eſt dans le cœur de tous les hommes, eſt de toutes » les paſſions la plus agiſſante & la plus ſubtile. Je gagerois » que ces Franc-tenanciers regarderont leurs privilèges » comme une ſorte de dignité qui les ſépare & doit les ſéparer » des Citoyens qui ne poſsèdent pas de terres. Après les » avoir dédaignés, ils ne voudront point ſe confondre avec » eux. Voilà deux ordres de famille. De ce que les unes » jouiront d'une prérogative particuliere, elles concluront » qu'elles doivent former un ordre à part. Je vois ſe former » une nobleſſe héréditaire que les loix Américaines proſcri» vent. Je vois des combats continuels entre l'Ariſtocratie » que les paſſions établiront, & la Démocratie que les loix » protégeront; & pour que la République en ſortît avec » avantage, ou du moins ſans ſe perdre, il faudroit que les » Citoyens euſſent les vertus des beaux tems de Rome,

(*) Obſervations ſur le Gouvernement & les Etats-Unis d'Amérique, p. 47, 48, 49. Edition d'Amſterdam, chez J. F. Roſart.

l'inſtituer, de l'armer, de la doter. Des ſemences infernales de diviſions, de jalouſies, d'envie, de cupidité, de partialités publiques & particulières, de mécontentemens avoués & ſecrets, tous les vices

---

» c'eſt-à-dire, cruſſent qu'il y a quelque choſe de plus pré-» cieux que l'argent. ».

Ce ſeul exemple développe notre idée; & l'on voudroit rencontrer plus ſouvent de pareilles obſervations dans l'ouvrage d'un homme de mérite qu'on ne croyoit pas devoir donner pour premiers conſeils aux Etats d'Amérique de *reſtreindre* & de ne pas *établir trop entière* la *Démocratie*, (*) la *Tolérance religieuſe* & la *liberté de la Preſſe*.

(*) « Permettez-moi, Monſieur, de vous demander ſi dans vos » nouvelles loix, on s'eſt bien proportionné aux lumières & aux paſ-» ſions de la multitude, qui n'eſt jamais aſſez éclairée pour ne pas » confondre la liberté & la licence; ne lui a-t-on pas plus promis » qu'on ne vouloit & qu'on ne pouvoit tenir? S'il eſt vrai que par une » ſuite de vos liaiſons avec l'Angleterre il y ait parmi vous un germe » d'Ariſtocratie qui cherchera continuellement à s'étendre; n'y auroit-» il point quelque imprudence à vouloir établir une Démocratie trop » entière? C'eſt mettre en contradiction les loix & les mœurs. Il me » ſemble qu'au lieu de réveiller magnifiquement l'ambition & les eſ-» pérances du peuple, il auroit été plus ſage de lui propoſer ſimple-» ment de s'affranchir du joug de la Cour de Londres, pour n'obéir » qu'à des magiſtrats que la médiocrité de leur fortune rendoit mo-» deſtes & amis du bien public; en réglant ſes droits de façon qu'il » ne pût craindre aucune injuſtice, il auroit fallu principalement » s'occuper à mettre des entraves à l'Ariſtocratie, & faire des loix » pour empêcher les riches d'abuſer de leurs richeſſes, & d'acheter » une autorité qui ne doit pas leur appartenir.

§ » Vous n'obéiſſez plus aux Anglois qui pourvoyoient à votre ſure-» té; vous êtes obligés de vous gouverner aujourd'hui par vous-

de l'Europe, en un mot, fomentés par d'implacables ennemis qui n'avoient pas assez de leurs armes pour nous combattre, sont répandus dès long-

---

» mêmes ; & peut-être qu'en accordant les mêmes droits à toutes les » sectes différentes, & qui se sont accoutumées & familiarisées les » unes avec les autres, il auroit été nécessaire de restreindre un peu » votre extrême tolérance pour prévenir les abus qui en peuvent » résulter.

« J'ajouterai . . . . . Qu'il est très-dangereux » d'établir par une loi la liberté la plus absolue de la presse, dans » un Etat nouveau, qui a acquis sa liberté & son indépendance avant » que d'avoir l'art ou la science de s'en servir. Il est vrai que sans la » liberté de la presse il ne peut y avoir de liberté de penser, & que » nos mœurs par conséquent & nos connoissances ne peuvent faire » aucun progrès. Accordez tout aux savans qui étudient les secrets de » la nature, qui cherchent la vérité dans les débris de l'antiquité & les » ténèbres des tems modernes, ou qui écrivent sur les loix, les ré- » glemens, les résolutions, & les arrangemens particuliers de la po- » litique & de l'administration : leurs erreurs ne tirent point à con- » séquence ; leurs discussions, telles qu'elles soient, aiguisent notre » entendement, l'accoutument à une marche réglée, & jettent des » lumières utiles à la morale & à la politique.

» Mais les Américains étant trop familiarisés avec les idées philo- » sophiques, les opinions & les préjugés de l'Angleterre, pour s'en » détacher subitement, comment pourroit on espérer qu'ils ne con- » tinuassent pas à tirer des conséquences dangereuses des erreurs qu'ils » regardent comme autant de principes ? . . . . . S'ils avoient » la liberté de tout imprimer tandis que vos Républiques n'ont point » encore créé chez elles un Conseil ou un Sénat pour leur servir de » *Palladium*, conserver & perpétuer le même esprit ; à quelle incons- » tance de doctrine, à quelles bifarreries, à quels désordres ne de- » vriez-vous pas vous attendre, si chaque Citoyen, qui a quelque » talent pour écrire, pouvoit impunément entretenir le Public de ses » rêveries, & attaquer les principes fondamentaux de la société ? »

tems dans notre patrie. Si, loin d'en tempérer l'activité, nous en multiplions, ſi nous en réchauffons les germes, nous ſommes perdus, & nous ne mériterons pas même un regret.

Et pour achever de ſe convaincre que l'ordre de Cincinnatus établit en effet au ſein de l'Amérique un *Patriciat*, il ne faut qu'examiner les motifs avoués de cette inſtitution : car s'ils ſont tous illuſoires ou dangereux, ſi, pour colorer leur union, les Cincinnati prononcent de grands mots vuides de ſens, il reſtera dans leur ligue les clauſes poſitives qui forment la confédération des puiſſans, & conſtituent la diſtinction orgueilleuſe qu'ils s'arrogent.

Les Cincinnati ſe ſont aſſociés, diſent-ils, *pour perpétuer le ſouvenir de la révolution, & de la confédération* (1).

Une médaille ſurmontée d'un ruban! voilà donc le vénérable monument de la plus grande des révolutions! Et l'exiſtence de la Patrie! & ce nouvel empire fondé! & la face de l'Amérique changée par nos vertus & par nos loix! & tous ces lieux témoins de nos exploits! les champs de batailles, les fleuves, les mers teints du ſang des ennemis! ce ne ſont pas des monumens aſſez nobles pour atteſter

(1) *To perpetuate the remembrance of the Revolution.*

ce grand événement ! . . . . . Ah ! malheur à nous, ſi le ſouvenir de cette révolution ſe perd dans la poſtérité ! c'eſt que nous aurons perdu notre gloire, avili nos vertus, dégradé nos ames ! c'eſt que nous aurons anéanti l'ouvrage de nos Ancêtres ! Et croyons-nous qu'alors un vain ruban, une diſtinction frivole, feront revivre des ſouvenirs que nous aurons nous-mêmes éteints par notre lâcheté, notre ſervitude & nos vices ? Conſervons l'égalité pour laquelle nous avons combattu ; & la poſtérité n'oublira pas la révolution qui nous valut cette égalité que les Cincinnati rompront en peu d'inſtans, ſi leur ſociété n'eſt pas diſſoute.

Mais les Etats unis ne peuvent pas payer l'armée à laquelle ils doivent leur exiſtence ; & ne ſont-ils pas heureux que les officiers acceptent pour ſolde une marque d'honneur dont ils n'abuſeront pas ? (1)

Ou l'Etat peut payer vos ſervices ; & alors il ne commettra ni l'injuſtice, ni l'ingratitude de ne pas s'acquitter envers vous. Ce malheur aviliſſant n'ar-

---

(1) *That the States cannot pay the army, the officers will be contented with this bauble, and they will not abuſe it. 'Tis like throwing a tub to a whale.*—Au reſte cet aveu ingénument échappé à l'inadvertance des Cincinnati, dénonce aſſez l'importance politique de leur ruban.

rivera pas ſans doute ; mais dût-il arriver, nobles Républicains ! ce ſeroit encore une lâcheté de l'avoir prévu ; & vous devez être aſſez grands pour pardonner un tort à la Patrie. Ou la République ne peut donner de l'or à ſes braves défenſeurs ; & faut-il alors qu'elle s'acquitte en renverſ nt de ſa propre main la conſtitution qu'ils lui ont achetée au prix de leur ſang ? faudra-t-il qu'elle les paie de l'eſclavage de la poſtérité ? de cette poſtérité dont les pères auſſi versèrent leur ſang ! les Cincinnati ſe déclarent frères des officiers : pour leur fraternité d'armes il faut un grade. Que ſeront ils donc à leurs autres compatriotes, à ceux qui combattirent avec eux & auſſi vaillamment qu'eux dans un rang inférieur ? Bientôt le dernier des Sous-lieutenans, décoré de ſon ruban, rougira de la comparaiſon & de l'alliance avec le premier ſergent, avec le plus brave ſoldat de l'armée. Cependant ces poſtes ſe touchent dans un Etat républicain, où les armes n'ont été priſes que pour le maintien des droits naturels. La ſupériorité du mérite eſt même du côté du ſergent, auquel il n'a dû manquer qu'un peu de fortune pour être élevé au grade d'officier. Eh bien ! ces ſoldats, ces ſergens n'ont ni rubans, ni médailles ; & ils attendent leur ſolde, qui eſt leur pain, qui eſt leur ſang. Les officiers ſeront-ils plus avides, ou moins généreux ? Des

hommes qui conviennent de mettre en caiſſe & de conſacrer à des œuvres de bienfaiſance une partie de leur paie, ſont aſſez riches ſans doute pour en faire un don à la patrie obérée, ſurchargée d'engagemens, dans un moment où il faut mériter par les plus grands efforts la confiance des Citoyens & des Nations....Illuſtres guerriers, ſeroit-ce donc le premier ſacrifice que vous auriez fait à la patrie ? & ſeroit-il ſans récompenſe ? Ce n'eſt pas chez vous comme en Europe, où il faut un eſpèce de courage pour honorer le mérite & la vertu ſans titre, ſans décoration, ſans rang, ſans fortune ; & l'on y ſait qu'après une belle action, il n'eſt rien de plus noble que la larme qui vient à l'œil de celui qui l'écoute.

Ils ſoutiendront les familles indigentes des défenſeurs de la patrie ; ils répandront des bienfaits ſur les malheureux (1).

Eh ! qu'ont-ils beſoin de décorations, de privilèges, de *Patricia*, de nobleſſe héréditaire pour exercer la bienfaiſance ? Faudra-t-il déſormais en

(1) *To extend acts of beneficence towards thoſe officers and their families who may unfortunately be under the neceſſity of receiving it.*

Amérique comme en Europe compter ſes ayeux pour avoir le droit de doter l'infortune, & ne doter que celle qui peut elle-même nombrer les ſiens ? (1) Chaque Citoyen peut pratiquer la

(1) Qu'une femme d'une naiſſance diſtinguée, mais pauvre, ayant traîné ſon enfance dans l'infortune, parvenue enſuite au comble des grandeurs, veuille ſouſtraire à l'indigence quelques jeunes perſonnes nées dans la claſſe dont elle s'honore ; qu'elle prodigue pour cette œuvre de bienfaiſance trop peu éclairée les tréſors d'un grand Roi ; c'eſt l'effet d'un retour ſur elle-même qui borne ſa pitié au malheur qu'elle croit plus près d'elle ; c'eſt le riche aveugle donnant une aumône de préférence à l'aveugle indigent.

Mais qu'un homme né dans l'obſcurité, devenu poſſeſſeur d'une immenſe fortune, érige par faſte un édifice public où ne ſeront admis que des enfans d'une naiſſance illuſtre, n'eſt-ce pas le délire d'une vanité baſſe & ſtupide ? Ne fait il pas dire au paſſant qui contemple cet édifice : « Miſérable ! toi » qui n'es qu'un Bourgeois, pour parler le langage de » l'orgueil à qui tu dédies ce monument ; s'il eût exiſté avant » toi ; s'il eût fallu pour y être admis les conditions que tu » as impoſées, ton enfance obſcure & indigente y eût-elle » trouvé un aſyle ? Ton faſte a cru déguiſer le malheur de » ta naiſſance . . . . . Je ne dirai point la baſſeſſe ; tu le » mériterois pourtant ; car tu as montré celle de ton cœur » & la petiteſſe de ton eſprit . . . . . Ta vanité même s'eſt » mépriſée. Tu rappelles ce que tu voulois cacher. Ouvre » cet hoſpice à l'enfant qui ſouffre, quelque part qu'il ait » pu naître ; alors je te crois *noble*, *homme de qualité* même, » comme tu diſois ; ou je m'indigne que tu ne l'aies pas été.

bienfaiſance comme particulier, & le doit comme homme. Mais de quel droit un Corps s'annonce-t-il dans l'Etat comme le diſpenſateur des bienfaits ? Une aſſociation puiſſante, diſtinguée par

---

N. B. Je vais imprimer la réfutation de cette note, que je laiſſe ſubſiſter, parce que l'idée qui m'a frappé, à la vue de l'Ecole militaire, comparée à St. Cir, peut frapper beaucoup d'autres, & que ſi elle eſt mal fondée, tout honnête homme me ſaura gré de lui ſauver une injuſtice ou une erreur. Je tranſcrirai donc pour correctif de cette note ce qu'un homme d'un grand mérite & d'une honnêteté au-deſſus de tout ſoupçon me mande à cet égard. Quelque doux qu'il m'eût été de déférer à ſon ſeul deſir, j'ai eu le courage de refuſer aux ſollicitations de ſon amitié la ſuppreſſion d'un morceau que je crois honnête & moral. Mais je dois à la juſtice & à moi-même de publier la juſtification de M. Duverney, fondée ſur des détails dont M. *** me garantit la vérité.

« L'homme que vous accuſez étoit beaucoup plus philo-» ſophe que vous ne l'avez cru ; il gémiſſoit comme vous » & moi des conſéquences malheureuſes du préjugé féodal ; » & il blâmoit l'adminiſtration d'employer excluſivement la » nobleſſe pour commander dans les troupes ; il penſoit avec » raiſon qu'un jeune homme né de parens honnêtes, inſ-» truit, bien élevé, ayant une fortune aiſée, devoit ſans » doute faire un meilleur officier, qu'un ruſtre ſachant à » peine lire, n'ayant aucune des bonnes qualités des pay-» ſans, & raſſemblant tous leurs défauts renforcés par l'a-» mour propre le plus ſot & le plus extravagant.

» M. Duverney ne pouvoit détruire ni le préjugé, ni

des prééminences, qui peut verſer de l'or, acheter la reconnoiſſance des malheureux, eſt une aſſociation plus que ſuſpecte à la liberté républicaine. Ce droit de ſoulager l'indigence, de payer les ſer-

---

» l'eſprit du gouvernement ; mais il crut qu'on pouvoit en » diminuer les inconvéniens en donnant aux enfans des » nobles l'éducation la plus capable de les rendre propres à » l'état qu'on leur deſtinoit ; il donna ſon projet d'une » école militaire, non comme celle que vous avez vue, non » comme celle que vous voyez encore.

» L'aminiſtration ſaiſit l'idée de M. Duverney ; mais l'or- » gueil s'en empara, la gâta, la dénatura. Le Secrétaire » d'Etat, de qui ſon exécution dépendoit, vit dans cet éta- » bliſſement un moyen d'immortaliſer ſon miniſtère ; & » croyant rendre ſa gloire d'autant plus éclatante qu'il » ſeroit plus brillant, il fit un Etat-major, donna des ap- » pointemens à une foule de maîtres inutiles, commanda » des plans ; & comme on ſavoit ſes intentions, ils furent » ſi magnifiques & ſi fous, que la ſeule Cour Royale étoit » plus grande que la ſuperficie entière des invalides.

» Ces diſpoſitions n'étoient point du tout celles de M. D. » V. qui ne vouloit point d'Etat-major, ni d'édifices ſuper- » bement ruineux & extravagans. Il deſiroit les bâtimens » néceſſaires d'une architecture ſimple & modeſte. Il déteſ- » toit les maîtres frivoles. Il vouloit que les enfans fuſſent » nourris groſſièrement ; qu'on fortifiât leur tempérament » par des exercices violens ; qu'on leur montrât les armes, » l'équitation, le deſſin, l'exercice & à nager ; qu'ils euſſent » des maîtres de mathématiques, des langues Allemande & » Angloiſe. Il toléroit avec peine deux ou trois mois de

vices, est un droit qui dans une république appartient à l'Etat. S'il souffre qu'un corps envahisse le domaine de la bienfaisance, il aliène un des plus beaux domaines de la souveraineté, le sentiment

---

» maître à danser pour leur donner un maintien ; mais il » eut la main forcée sur tout. Il éprouva des chagrins d'au- » tant plus vifs qu'il supportoit impatiemment la contradic- » tion, & qu'il tenoit avec entêtement à ses opinions ; ses » amis l'ont souvent entendu se repentir amèrement d'avoir, » en voulant réformer un mal, donné l'occasion de faire pis.

» On peut reprocher à M. D. V. de n'avoir pas, avec » beaucoup d'esprit & d'expérience, prévenu les obstacles » qu'il a rencontrés, de n'avoir peut être pas choisi les » meilleurs moyens d'aller à son but. Sept ou huit jeunes » gens à la suite de chaque Régiment auquel on auroit atta- » ché un maître de mathématiques, & qui leur auroit donné » presque tous les autres, auroient peut-être rempli son » objet plus complètement & d'une manière plus écono- » mique.

» Quoi qu'il en soit, son idée étoit belle, digne de louange, » & d'un excellent Citoyen ; & je ne doute point que toute » ame honnête ne trouve très-répréhensible qu'on lui suppose » sans preuve, dans la seule vue de faire une note piquante » & bien encadrée, les coupables motifs d'une insupportable » vanité.

» Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, que le desir » de vous préserver d'une action que je crois injuste, entre » presque autant dans les motifs qui m'ont fait écrire ces » détails dont je vous garantis la vérité, que celui d'éviter » un chagrin très-vif à mes amis. »

général de reconnoiſſance que les Citoyens doivent à la Patrie ; il détache d'elle les cœurs de ſes enfans pour les attacher à des particuliers puiſſans ; il commet un crime aux yeux de la liberté. Dans les Républiques anciennes la plupart des Tyrans ont commencé la ſervitude par des bienfaits ; ils ont ſoudoyé le pauvre pour aſſervir le riche, & préparé le malheur général en ſoulageant des maux particuliers. Ce Manlius, qui avoit chaſſé les Gaulois du Capitole & ſauvé les Romains, enorgueilli peut-être de ſa victoire, fut accuſé de vouloir régner dans le pays pour lequel il avoit vaincu ; & ce furent les tréſors qu'il verſoit qui le dénoncèrent comme un Tyran. Je crains bien que plus accoutumés à voir des Monarchies que des Républiques, nous ne voulions imprudemment mêler enſemble des inſtitutions qui ſe combattent & ſe repouſſent. Sans doute on eſt trop heureux ſous des Monarques, que des ſociétés particulères s'uniſſent pour adoucir les maux que le gouvernement fait naître & que ſa coupable indifférence néglige de ſecourir. Là que les vertus des hommes ſervent de contrepoids à la puiſſance ; que les particuliers acquittent la dette de l'Etat ; j'y conſens. Mais nous égaux, & libres ; nous dont le premier devoir eſt une vertu publique ; nous qui ne devons, qui ne pouvons ſubſiſter que par elle ;

gardons nous bien de donner un ſemblable exemple, & de laiſſer dépoſſéder l'Etat de ſa plus noble fonction, celle de prévenir les maux, ou de les adoucir quand la néceſſité les fait naître. S'il la négligeoit, avertiſſons-le de la remplir, mais ne l'en dépouillons pas. Il ſeroit dangereux pour l'infortune même qu'un corps s'arrogeât un tel privilège. L'Etat s'accoutumeroit à croire qu'il ſeroit diſpenſé du plus beau de ſes devoirs. En abandonner l'exercice à un corps, ce ſeroit à la fois nous préparer des fers & des vices, riſquer notre conſtitution & nos mœurs.

Ils ſe vouent *à conſerver intacts les droits les plus éminens de la nature humaine.* (1)..... & détruiſent le premier, qui eſt celui de *l'égalité.*

Illuſtres Cincinnati ! eſt-il donc deux ſortes de droits appartenans à la nature humaine ? Eſt-il dans la nature une eſpèce qui ſoit forcée par état de trahir ou d'abandonner ſes droits ? Eſt-il dans la nature une eſpèce réduite à l'humble condition des *Plébéiens* ? & une autre plus éminente, dont les individus ſoient incapables de conſerver leurs droits ſans l'attention continuelle d'un ordre doté de la

(1) *Attend inceſſantly to preſerve inviolate the exalted rights of human nature.*

dignité de *Patriciens*? ..... Voilà cependant ce qu'ils entendent, ou ils ne s'entendent pas! Les peuples de l'Amérique ne leur paroiſſent donc pas dignes qu'on leur laiſſe le ſoin de leur honneur national, ou celui de leurs propres affaires, à moins qu'un ordre diſtinct n'en prenne la ſurintendance! Ah! tant de ſoins ſont trop officieux!.... Eſt-il une contradiction plus frappante? En un inſtant ils inſtituent un ordre, ils élèvent une diſtinction, du haut de laquelle ils abaiſſent des yeux protecteurs ſur tout ce qui n'eſt pas eux: ils ont battu en ruine cette belle & ſimple & naturelle égalité que l'Auteur des Etres avoit créée pour notre utilité & notre bonheur, que le philoſophe contemploit avec un plaiſir conſolateur, que nos loix & notre gouvernement nous promettoient & devoient nous garantir..... Ils ont tout violé!..... & c'eſt dans le traité même de leur ligue uſurpatrice, qu'ils parlent *des droits éminens de la nature humaine*! ils vantent ce qu'ils outragent! ils jurent de défendre le domaine de la liberté publique qu'eux ſeuls attaquent aujourd'hui!..... Ah! le voile n'eſt pas aſſez épais! Certes il n'eſt plus d'homme, jouiſſant de ſa raiſon, qui puiſſe croire que les droits d'un peuple, qui les a payés de ſon ſang, ne ſeront pas bientôt envahis par des guerriers qui, mépriſant la

condition de citoyens privés, l'abandonnent pour s'élever à un titre préſomptueux qu'ils ſe ſont forgé! Le premier des droits ſublimes de l'humanité eſt la *liberté*; le ſecond eſt *l'égalité*, ſans laquelle la liberté ne peut être reſpectée; le troiſième eſt la *propriété*, fruit légitime d'un uſage égal de la liberté. Les Cincinnati en détruiſant le ſecond de ces droits, abuſent du premier, portent atteinte au dernier, & anéantiſſent leur lien commun.

Ils exciteront, ils entretiendront dans les Etats reſpectifs l'union & l'honneur national! (1)...

Union! Honneur!..... Déſunion plutôt & aviliſſement! Quoi! *l'union* par un établiſſement d'Ariſtocrates, dont l'effet néceſſaire eſt de diviſer les Citoyens, & d'en armer une partie contre l'autre! Quoi! *l'Honneur national* par une inſtitution qui doit dégrader la nation même, en lui raviſſant ce droit d'égalité, première ſource de la grandeur, premier gage de la liberté! Laiſſons au Baron de Steuben vanter le bien qu'un Ordre produit dans les petites Principautés d'Allemagne, où chaque génération voit inventer dans chaque village un nouveau ſymbole de noble ſervitude; où le tarif

(1) *Promote and cherish, between the reſpective States, union and national honour.*

de

de l'honneur eſt l'ancienneté des titres & des livrées. Pour nous, qui ne connoiſſons d'honneur que la liberté, & de maître que les loix; loin de voir un lien d'union politique dans un ordre national, hâtons-nous d'y découvrir une ſource intariſſable de diſſenſions, puiſqu'une telle inſtitution établit parmi nous deux corps diſtincts; l'un compoſé de l'armée, & l'autre du peuple. N'ouvrons pas un vaſte & humiliant théâtre aux diſtinctions oppreſſives, aux jalouſies incendiaires, & bientôt aux haines civiles qui finiſſent toujours par le ſilence honteux de l'eſclavage. (1)

Quant à cet *honneur national* dont les Cincinnati réclament le dépôt; malheur à nous s'il ne peut réſider que dans un corps, s'il ne peut être entretenu que par lui! Quoi! toujours des idées monarchiques dans des têtes républicaines! J'avoue que ce mélange & cette confuſion d'idées m'épouvante. Encore n'eſt-il pas vrai que *l'honneur natio-*

(1) Car le parti long-tems opprimé devient à ſon tour oppreſſeur. *Adeò moderatio tuendæ libertatis, dum, æquare velle ſimulando, ita ſe quiſque extollit, ut deprimat alium, in difficili eſt. Cavendoque ne metuant homines, metuendos ultrò ſe efficiunt, & injuriam à nobis repulſam, tanquam aut facere aut pati neceſſe ſit, injungimus aliis.* Tit. Liv. L. iii, C. 65.

nal, même dans les monarchies, réſide dans un corps de nobleſſe. L'Allemagne a plus & de meilleurs nobles que la France & l'Angleterre ; & ſi l'Angleterre & la France ont plus de gloire, c'eſt qu'elles ont produit plus de talens ; or les talens ſont l'apanage & la nobleſſe de la roture.

Mais enfin l'honneur, cette production Européenne qui ſupplée aux vertus, peut, ſi l'on veut, être confié ſous des Rois à un corps, parce qu'il peut difficilement exiſter dans le corps entier des Citoyens ; il a beſoin de préjugés ; il vit de diſtinctions ; c'eſt une vanité déguiſée en orgueil qui peut donner quelque reſſort à des ames affaiſſées ſous la ſervitude générale. Mais parmi nous, où chaque Citoyen eſt l'égal d'un Citoyen, l'honneur ne doit être que la vertu, que l'amour de nos droits, que l'horreur & le mépris de l'inégalité, que la diſpoſition éternelle à verſer tout notre ſang pour l'Etat & la liberté ; & ſous peine d'être déjà vils & corrompus, nous devons tous donner l'exemple d'un pareil ſentiment. Quiconque prétend en être ſeul ou premier dépoſitaire, nous outrage. C'eſt à nos loix, c'eſt à notre conſtitution, c'eſt aux magiſtrats que nous choiſiſſons, & qui nous gouvernent, que nous devons confier ce feu ſacré. Placé ailleurs, il ne ſeroit

plus que comme ces lampes funéraires qui répandent quelque foible lueur ſur un mauſolée, mais qui ne peuvent communiquer la vie aux cendres inanimées qui l'habitent.

Mais un ordre de nobleſſe donnera de la force, de la durée, de la conſidération à notre gouvernement. (1)

Eh ! quoi ! la guerre d'Amérique n'a-t-elle donc pas aſſez convaincu l'univers qu'un Ordre de nobleſſe n'eſt pas néceſſaire dans notre confédération? Ne pourroit-elle pas faire douter qu'elle ſoit utile dans les autres ? Faut il une autre épreuve? Quand nous osâmes lever la tête devant nos oppreſſeurs, nous n'avions aucune diſtinction parmi nous. Notre peuple étoit principalement compoſé de ces hommes, que, dans les contrées eſclaves, on appelle *Payſans* (1); & ſes cultiva-

(1) *An order of Nobility will give ſtrength, duration, and reverence to our Government.*

(1) On lit dans une notice de la vie du Comte de Panin, traduite du Ruſſe : « L'ame de ſon père étoit auſſi noble que » ſa naiſſance ; *quatorze mille payſans étoient tout ſon bien ;* » *toute médiocre qu'étoit cette fortune*, & malgré la ſituation » où étoit alors *la patrie* (la *patrie* c'eſt *la Ruſſie*) il ne né» gligea rien pour l'éducation de ſes enfans » ..... Telles ſont les opinions, la modération, la pauvreté, les vertus des Patriciens héréditaires!

teurs, qui n'avoient ni décorations, ni titres, ni médailles, ni rubans, produisirent de bons officiers, de braves soldats, de véritables hommes d'Etat, à qui l'adulation ou la présomption des courtisans de l'Europe oseroit à peine trouver des rivaux, ou des émules, dans cette foule d'esclaves titrés & décorés qui pressent les gradins du trône des monarques.

Que disoie t-ils cependant au commencement de la guerre ? comment traitoient-ils dans leurs discours ces hommes qui bientôt alloient devenir des Héros ? ..... *ces vils Laboureurs, ces Artisans méprisables, devoient fuir devant un régiment de Cu-payes Européens*..... Ils rougissoient de les combattre, ils dédaignoient de les nommer, de les désigner ..... Ils ont vu pourtant, ils ont vu combien le vrai courage brave la routine militaire, appellée discipline ; ils ont vu ce que pouvoient des Laboureurs, des ouvriers républicains contre les flottes, & les armées, & les trésors, & les intrigues des monarques..... ils l'ont vu ! & ils ont retourné baiser leurs chaînes ! Et nous sommes libres !

Cette vertu militaire de nos Concitoyens, ce sentiment de leur dignité, ce mépris des dangers & des Tyrans ; tant d'efforts généreux qu'ils ont accumulés, & que la liberté & la gloire ont couronnés ;

qu'étoit-ce donc que l'effet naturel de l'égalité ; de l'énergie mâle & fière d'hommes qui combattoient pour eux-mêmes, & non pour des maîtres ; qui ſe ſervoient de leurs Chefs reſpectés, & qui ne les ſervoient pas, & dont l'ame & le caractère n'étoient enveloppés ni comprimés par aucune ſupériorité factice ? Ce fut cet orgueil ſublime qui dit à l'homme, qu'un être de ſon eſpèce n'eſt pas au-deſſus de lui ; ce fut cet orgueil qui nous leva des flottes & des armées, qui nous créa des reſſources, qui nous fit ſoutenir contre une des plus formidables puiſſances de l'univers des campagnes ſans paie & ſans murmures ; dévouement ſi glorieux que l'hiſtoire n'en offre aucun exemple ! & qu'il eſt impoſſible qu'on en trouve jamais un autre chez les nations quelconques où la nobleſſe a uſurpé une conſidération excluſive ! Si l'inſtitution qui l'établiroit dans notre patrie n'y eſt pas entièrement extirpée, les vertus nobles & généreuſes qui ont opéré la révolution s'éteindront pour ne ſe rallumer jamais. L'orgueil & le mépris inſultant, que le Patricien Salluſte appelle *le mal épidémique de la nobleſſe* (1), aviliront tellement l'ame de nos enfans, que bientôt on oſera leur imprimer l'idée que dès ſon origine

(1) *Contemtor animus & ſuperbia, commune Nobilitatis malum.* Bell. Jug. 64.

l'indépendance de l'Amérique fut ainſi limitée; que l'effuſion de tant de ſang, la mort de tant d'illuſtres victimes, une ſi grande variété d'actions glorieuſes, de ſouffrances honorables, d'exploits qui tiennent du prodige, n'ont pas été l'ouvrage du peuple, n'ont pas eu ſon bien pour objet, qu'ils ſont la gloire particulière d'un certain nombre de familles, dont ils ont juſtement fondé la grandeur, le privilège excluſif, & pour ainſi dire le monopole du pouvoir dans le Continent : car après la violation des droits de la nature, il reſte à la tyrannie de chercher dans un prétendu droit poſitif, ou dans le code de la ſuperſtition, les titres hiſtoriques qui conſacrent ſes prétentions & légitiment ſes attentats.

Il eſt un peuple à qui la ſageſſe ſemble avoir donné le droit d'immortalité parmi les nations. Le privilège d'ennoblir les ancêtres (1) eſt chez lui la récompenſe des ſublimes vertus, des ſervices diſtingués rendus à l'Etat & à l'humanité. Là tout grand homme eſt trop au-deſſus des diſtinctions qu'invente & proſtitue la vanité humaine, pour

(1) Si un Chinois eſt placé par l'Empereur au rang des Mandarins, ſon père & ſa mère ont auſſi-tôt droit aux mêmes honneurs que le Mandarin; & ſi ſon mérite eſt très-élevé, on donne des titres d'honneur à ſes ancêtres, en remontant quelquefois juſqu'à la dixième génération.

qu'on oſe en verſer ſur ſa tête. On récompenſe ceux à qui la nation doit le bienfait de ſon exiſtence.

Les Cincinnati prétendent un autre ſalaire; ils ennobliſſent leurs enfans aux dépens de leur patrie!

La coutume d'ennoblir les ancêtres eſt à la fois noble & ſage; l'honneur qui remonte n'eſt pas du moins contraire à la raiſon, comme l'honneur qui deſcend; il ſuppoſe avec vraiſemblance que l'inſtruction & l'exemple des pères ont préparé d'excellens Citoyens à l'Etat, & que les vertus des enfans ſont un héritage domeſtique (1).

Mais que dire en faveur de la coutume d'ennoblir les enfans? de cette coutume qui communique l'orgueil d'une récompenſe à ceux qui n'ont rien fait pour l'obtenir? qui contribue même à les rendre indignes de cette nobleſſe en faiſant germer les vices à côté des honneurs (2)? qui applique trop

(1) *Virtus generis*, dit Plutarque, en cela plus philoſophe qu'Ariſtote, qui, ſelon Charron, définit la nobleſſe: *antiquité de race & de richeſſe*. On diroit qu'Ariſtote écrivoit dans le Pays où le P. Meneſtrier a fait imprimer un traité de la *véritable nobleſſe*, & un autre ſur les deviſes qu'il appelle *la philoſophie des images*.

(2) Cette coutume renverſe les bienſéances, qui, après les loix & mieux que les loix, régiſſent la ſociété, en ſubſtituant aux égards dus à la ſupériorité de l'âge, le reſpect

ſouvent à des hommes vils le prix des ſervices & du ſang des grands hommes? à-peu-près comme la ſuperſtition a tranſporté à des ſimulacres de pierre ou d'airain le culte que la reconnoiſſance n'inſtitua d'abord que pour la divinité.

L'honneur rétroactif eſt d'ailleurs utile à l'Etat: il encourage les parens à donner à leurs familles une éducation vertueuſe; & c'eſt ainſi qu'il rend héréditaire la vraie nobleſſe, celle de l'ame. Mais l'honneur de ſucceſſion, tombant ſur une poſtérité qui ne peut prétendre aucune part à ces vertus paſſées

---

d'un vieillard pour un jeune homme ſupérieur à lui par le rang. Cette coutume corrompt juſqu'aux ſentimens de la nature, en mêlant à l'hommage dû au rang l'expreſſion du reſpect pour la paternité. On montre à Roſny, dans ce ſéjour faſtueux de l'Ariſtide François, du Caton millionaire des monarchies modernes, on y montre encore les deux bancs de pierre où cet illuſtre Chevalier, de race ſi ancienne, ſe repoſoit avec ſa famille, lui bien aſſis, elle debout, chapeau bas, près d'un banc vis à-vis..... Je me trompe peut-être; mais j'aime mieux le bâton ſur lequel Agéſilas jouoit avec ſes enfans. Il ſe trouve entre les grands hommes anciens & les modernes les plus célèbres, à peu près la même différence que les talens mettent entre Tacite & le P. Daniel. D'où vient cela? on en aſſigneroit beaucoup de cauſes; mais les petiteſſes du cérémonial qui rétréciſſent les hommes, & aviliſſent l'hiſtoire, ſont une de ces cauſes.

dont il eſt pourtant la récompenſe, n'eſt pas ſeulement abſurde; il eſt encore ridicule, parce qu'il s'accroît dans l'opinion à meſure qu'il s'affoiblit réellement en s'éloignant de plus en plus de ſa ſource (1). Il nuit à cette poſtérité même, parce qu'il lui eſt plus commode de jouir d'une dignité de convention que de ſe faire une dignité perſon-

---

(1) Ceci n'eſt pas ſeulement une vérité philoſophique. C'eſt encor un calcul mathématique de la démonſtration la plus ſimple & la plus facile. En effet on conviendra que le fils d'un homme n'appartient que pour moitié à la famille de ſon père; l'autre moitié appartient à la famille de ſa mère; ainſi quand le fils entre dans une autre famille, la part du père de celui-ci ſur ſon petit-fils n'eſt que d'un quatrième; ſur l'arrière petit-fils, d'un huitième; à la génération ſuivante, d'un ſeizième; enſuite d'un trente-deuxième; & progreſſivement ainſi: de ſorte qu'en neuf générations qui embraſſeront environ trois cens ans, tel qui eſt aujourd'hui Chevalier de l'ordre de Cincinnatus ne participera que pour un cinq-cent-douzième dans le Chevalier exiſtant alors; ce qui, en admettant comme indubitable la fidélité des femmes Américaines pendant neuf générations, mérite ſi peu de conſidération, qu'il n'eſt pas un homme raiſonnable qui, pour aſpirer à un ſi mince avantage, voulût courir les dangers de la jalouſie, de l'envie, de la malveillance de ſes compatriotes.

Remontons d'après ce calcul à la portée d'un enfant depuis ce jeune noble qui ne ſera qu'un cinq-cent-douzième d'un Chevalier de nos jours, & faiſons-le arriver à travers les

nelle ; parce qu'il la rend fière & pareſſeuſe ; parce qu'il ne lui laiſſe de perſpective que le métier de ſoldat, qui n'éxige ni talent, ni travail ; parce qu'il fonde ſur l'orgueil héréditaire l'inégalité des partages & des fortunes, laquelle nuit autant aux familles qu'à l'Etat. Telle eſt la ſource intariſſable de vanité & de pauvreté, de baſſeſſe & d'orgueil, de

---

neuf générations auxquelles il devra l'exiſtence juſqu'à l'année de l'inſtitution de l'otdre—il aura un père & une mère 2

Et chacun d'eux aura un père & une mère 4

Voici quatre individus qui ayant auſſi chacun un père & une mère nous en donneront huit à la troiſième génération, ... 8

A la ſuivante, ... 16

Enſuite 32

Enſuite 64

Puis 128

Puis 256

Enfin la dixième génération en rétrogradant offre 512

} 1022 individus qui doivent tous exiſter aujourd'hui pour contribuer chacun en proportion au futur Chevalier de Cincinnatus.

Total, mille vingt-deux auteurs de ce Chevalier.

Ainſi, pour que nous ayons mille de ces Chevaliers à venir, il faut qu'à préſent, ou par la ſuite, il exiſte un million vingt deux mille pères & mères qui contribuent à cette production.

ſervitude & de tyrannie, qui verſe, dans les pays infectés de cette nobleſſe de race, tous les maux particuliers & publics.

Ils ſeront dans notre patrie l'ouvrage des Cincinnati. *La nobleſſe*, dit Machiavel, *la nobleſſe eſt une*

Conſidérez, je vous prie, ſi, après une juſte eſtimation des fols, des mauvais ſujets, des frippons, des Royaliſtes & des proſtituées, qui doivent néceſſairement ſe rencontrer dans ce million de prédéceſſeurs, la poſtérité aura de grandes raiſons de ſe vanter de la nobleſſe du ſang des Cincinnati alors exiſtans. Le Généalogiſte même de ces Chevaliers, en prouvant la ſucceſſion de leur honneur à travers tant de générations, ne pourra que prouver auſſi la foible part de cet honneur qu'ils auront droit de réclamer, puiſque la progreſſion arithmétique ci-deſſus démontre que le droit à l'honneur de l'Ancêtre diminuera en raiſon de l'ancienneté de la famille.

Je ne vois qu'une réponſe à cela. Il faut que le Cincinnatus actuel me diſe naïvement: « Votre calcul eſt juſte; » mais vous avez oublié d'y faire entrer un élément prin» cipal, *ma vanité*: elle eſt entièrement incalculable & in» commenſurable: c'eſt elle qui déjà réſide & repoſe dans » la perſonne de ce futur & précieux Chevalier, fraction » de mon neuvième deſcendant dont l'exiſtence rappellera » la mienne, dont le nom fera revivre mon nom; & c'eſt » à ce noble intérêt, c'eſt à cette grande idée que je ſacrifie » ma ſûreté préſente, & que j'immole le bonheur des géné» rations à venir. »

vermine qui carie insensiblement la liberté. Consolidé par le tems, l'Ordre, que l'Amérique envisage avec indifférence, fera des enfans des Chefs militaires une race distincte, privilégiée, dominatrice; car l'homme voit une divinité dans tout ce qui lui est utile ou rédoutable (1). Des Poëtes nourris aux mensonges, de serviles Orateurs prostitueront l'éloquence à conférer les honneurs de l'apothéose aux parricides qui asserviront leur pays (2). Le reste des Citoyens ne sera qu'une tourbe obscure, humiliée, dégradée, avilie, indigne de ménagemens, destinée aux vexations, comme si, selon la belle expression de Tite Live, *tout Plébéien étoit odieux aux immortels même* (3) Peu d'instans encore, & les Cin-

---

(1) *Deus est mortali juvare mortalem, & hæc ad æternam gloriam via. . . . . hic est vetustissimus referendi bene merentibus gratiam mos, ut tales numinibus adscribantur; quippe & omnium aliorum nomina deorum, & quæ supra retuli siderum, ex hominum sunt nata meritis.* Plin. lib. ii, cap. 7.

(2) Ce ne sont pas des Poëtes; c'est le Sénat de Rome qui fit mettre dans le Capitole, du vivant de César, à sa statue, une inscription dans laquelle on lui donnoit le nom de *demi-dieu*, (Dion, L. 43); & c'est aux Sénateurs qui venoient lui rendre compte de leurs délibérations pour lui trouver de nouveaux honneurs que César répondit: *il faut plutôt penser à retrancher une partie de ceux qu'on m'a déjà décernés.* Plutar. in Ces.

(3) *Invisi diis immortalibus.* Tit. Liv.

cinnati ſe perſuaderont qu'ils deſcendent en ligne droite du Ciel, qu'ils ſont de droit divin les *Incas* de notre Amérique; ils regarderont comme un déshonneur, & preſque comme un ſacrilège de s'allier avec la race proſcrite, & leur caſte ſuperbe condamnera leurs frères à l'eſclavage.

Telle eſt la leçon éternelle qu'offre à toutes les pages l'hiſtoire de l'homme & des nations. La nature des choſes ne ſauroit changer. La corruption naît à la ſuite de l'inégalité. Les diſſenſions s'aggravent avec la corruption. Les partis ſe forment. La guerre civile ſurvient. De nouveaux Sylla ſe placent à la tête de la nobleſſe; de nouveaux Marius ſont les chefs du peuple. Vainqueurs ou vaincus, les banniſſemens, les confiſcations, les proſcriptions, toutes les cruautés, toutes les opreſſions ſont l'inévitable effet du choc des partis. Un Dictateur ſurvient, & ſur les ruines de la patrie il élève l'édifice du pouvoir arbitraire. Ainſi, pour condeſcendre à la timide circonſpection de nos tems modernes, & ne citer que des exemples anciens, Céſar, ce prétendu défenſeur du peuple, n'eut pas plutôt triomphé de Pompée, ce imprévoyant chef des Ariſtocrates, qu'on le vit fouler à ſes pieds la liberté publique. Ainſi tant d'actions, de victoires & de travaux, qui ébranlent encore notre imagination étonnée, ne

profitèrent qu'à l'ambition d'un ordre de *Cincinnati*, non décorés, moins nombreux, moins imposans, moins rédoutables que les nôtres ; & ne valurent à un peuple de héros que des maîtres atroces, & le deſpotiſme le plus cruel qui jamais ait enfoncé le poignard au ſein de l'humanité.

Voilà ce que l'inſtitution d'une nobleſſe héréditaire, ou ſi l'on veut perpétuelle ; voilà ce que ce *déſordre* contre nature qu'on décore du nom d'*ordre* (1) rapporte à la Société. Partout il fut un volcan de diſſenſions, de troubles & de tyrannie ; par-tout il le ſera ; & ſur-tout dans une République ; car on ne peut oppoſer à l'inſtitution d'une nobleſſe, que l'inſtitution d'un Roi qui défende le peuple contr'elle ; & peut-être ce point de vue pourroit il ſeul excuſer un homme de bien, qui, n'ayant pas pour but l'oppreſſion du peuple, concourt à l'inſtitution d'un corps de nobles. Loin d'être *des colonnes pour ſoutenir l'Etat ou la Couronne* (2, comme il plaît au Juge Blackſtone de

(1) C'eſt le déſordre légitimé par une ſanction publique. C'eſt le cahos tranquille.

(1) *Pillars reared from among the people to ſupport the throne.* Com. 1, 158. Le pamphlet Américain m'a induit en erreur ; il a mal cité Blackſtone ; & cela eſt d'autant plus ſingulier, que le véritable texte étoit plus favorable à l'ami

les nommer, les nobles des Républiques n'ont été, & ne ſont que des tyrans; les nobles des Monarchies n'ont éré, & ne ſont que des inſtrumens fidèles d'oppreſſion (2); maîtres auſſi durs qu'eſclaves rampans, toujours prêts à humilier, à vexer,

---

de la liberté. Blackſtone dit, dans le paſſage que je viens de citer: *Des colonnes élevées au milieu du peuple pour ſoutenir le trône.*

(2) Il faut peut-être en excepter la nobleſſe d'Angleterre; mais c'eſt parce qu'elle eſt eſſentiellement différente de toute autre nobleſſe Européenne, & notamment de la Françoiſe.

1°. La nobleſſe d'Angleterre fait une partie eſſentielle de la Conſtitution, & l'on peut dire qu'à ſuppoſer que la conſtitution Françoiſe ne ſoit pas un être de raiſon, rien n'y eſt plus étranger que la nobleſſe, qui, comme je l'ai écrit ailleurs, ne fait pas même corps en France, tandis que les artiſans y forment des jurandes.

2°. La nobleſſe Angloiſe a des prérogatives comme corps; & comme corps judiciaire recruté parmi les Chefs de Juſtice diſtingués, & des hommes de mérite de toutes les claſſes; & non pas excluſivement, comme en France, parmi les Satellites armés du Monarque, ou parmi les Scribes ou les Publicains. L'exercice de ces prérogatives a plus d'une fois ſauvé la conſtitution. Les nobles François n'ont de prérogatives que comme individus; & les prérogatives des individus nobles ſont toutes des prérogatives d'oppreſſion pour les individus qui ne le ſont pas.

3°. En Angleterre la qualité de noble n'appartient qu'aux ſeuls Pairs du Royaume; c'eſt-à-dire, aux *Ducs*, *Marquis*, *Comtes*, *Vicomtes*, & *Barons*. En France elle ſe commu-

à preſſurer le peuple ruiné, deſſéché, anéanti par ces nobles, comme de foibles taillis, ombragés & affamés par des chênes trop nombreux, languiſſent, rappetiſſent, meurent.

Les Cincinnati, n'en doutons point, traiteront

---

nique par la naiſſance aux perſonnes qui n'ont ni titres, ni terres; elle ſe communique pour de l'argent aux deſcendans des derniers individus des dernières claſſes de la ſociété. Ce n'eſt préciſément qu'une ſpéculation fiſcale qui peut multiplier les nobles juſqu'à l'infini, & qui les a déjà multipliés juſqu'à la plus pitoyable dériſion.

4°. En Angleterre, la nobleſſe n'eſt tranſmiſſible qu'aux fils aînés des Pairs, ou aux aînés des collatéraux lorſque les Pairies ne doivent pas s'éteindre dans la ligne directe. Les cadets des Ducs portent à la vérité le titre de *Lords*; mais uniquement par courtoiſie, comme les filles des Comtes s'appellent *Lady*: ils ne le tranſmettent point à leurs enfans, dont toute la diſtinction eſt dans le titre d'*honorable* placé devant leur nom. Ce titre ne leur eſt point dû, & ſe perd dès la ſeconde génération. Les cadets de la nobleſſe, rangés ainſi dans la claſſe des ſimples *Gentlemen*, (*) forment pour

(*) Il eſt bon de remarquer pour les François (qui l'ignorent généralement, ou qui du moins l'oublient ſans ceſſe par un effet naturel de la routine des maux qui jette une grande confuſion dans les choſes) il eſt bon de remarquer, que ce qu'on appelle *Gentlemen* ou *Gentry*, par oppoſition à *Noblemen* & à *Nobility*, ne veut pas le moins du monde dire *nobleſſe* & *gentilshommes*: c'eſt un mot générique, dont les ſous-diviſions déſignent un certain nombre de claſſes d'hommes, qui n'ont aucune influence dans la conſtitution & pas la moindre prérogative.

1°. *Les enfans des Pairs.*

de

de *déclamations* l'expreſſion de nos trop juſtes craintes. Quelques-uns d'eux prennent déjà le manteau d'une politique modeſte, & feignent de s'étonner qu'on les trouve plus *dangereux que tout autre réunion d'hommes, qu'une aſſemblée de Francçons, que certains clubs qui portent des ſymboles & des médailles, ou même qu'une corporation de mar-*

---

ainſi dire le lien d'union entre la Pairie & les ſimples Citoyens. Il eſt aiſé de ſentir, que ſi le membre de la Chambre des Communes qui peut devenir Pair par le choix du Souverain, ménage la Pairie qu'il a l'eſpoir d'atteindre (ce qui ne l'empêche pas de ſe rappeller qu'il peut n'être jamais Pair, & qu'il y auroit par conſéquent de l'imprudence à bleſſer les propriétés du ſimple Citoyen, dont il eſt l'égal, ſans que la plus légère nuance de droits les ſépare) le Pair penſe auſſi qu'un ſeul de ſes enfans participera aux prérogatives de la Pairie, & que tous les autres ſeront de ſimples *Gentlemen*.

1°. *Les Chevaliers Baronets*; eſpèce de titre de nobleſſe intermédiaire, qui paſſe ſeulement aux aînés, & qui donne aux femmes de ceux qui le portent le titre de *Lady*.

3°. *Les ſimples Chevaliers*; titre perſonnel, qui donne aux femmes le titre de *Lady*, mais qui ne ſe tranſmet point.

4°. *Les Docteurs* en Droit, Théologie, Médecine.

5°. *Les Squires*; nom qui ſe donne à toute perſonne qui poſsède une certaine étendue de terre, ou qui vit de ſa fortune; à tous les avocats; à la plupart des employés dans les bureaux d'état de finance, ou dans les cours de judicature, aux officiers municipaux des villes aux négocians en gros, &c.

6°. *Les Gentlemen* proprement dits, par leſquels on entend toutes les perſonnes qui ont quelque éducation, qui ne ſont employées ni au travail de la terre, ni aux ouvrages de méchanique groſſière.

chands ou d'ouvriers méchaniques (1) ..... Etrange paſſion que l'orgueil, qui ſe maſquant & ſe reproduiſant ſous toutes les formes, conſent même à s'humilier pour arriver à ſon but ! Serpent qui ſe replie pour s'élancer !..... Ainſi donc tantôt les Cincinnati s'arrogent *la ſurintendance des bienfaits, la ſurveillance de la choſe publique, de l'honneur, de l'union, du bonheur des nations, la conſervation des droits les plus éminens de la nature humaine ;* & le moment d'après ils ſe ravalent au niveau d'hommes auxquels, dans toute autre occaſion, ils ne croiroient pas pouvoir être comparés ſans outrage !... Vains détours de l'ambition ! qui ne ſauroient pallier aux yeux de la liberté vigilante une ligue d'autant plus odieuſe, que les Citoyens, dont la vanité conſpire contre leur patrie, ſe vantent de projets plus honorables, feignent de s'impoſer de plus grands devoirs, & déguiſent mieux leur redoutable exiſtence .... Il n'eſt pas juſqu'au nom qu'ils ſe ſont donné, dont ils doivent un compte rigoureux.

Leur vénération pour Lucius Quintius Cincinnatus, appellé comme eux à la défenſe de ſa patrie ; leur ferme réſolution de ſuivre ſon exemple en retournant

(1) *No more dangerous than a city corporation of shopkeepers, taylors or other mechanics ; or like the Free-maſons, and other clubs, who wear badges or medals.*

à leur état de Citoyens, leur a, diſent-ils, fait naître l'idée de donner ſon nom à leur ſociété (1).

Ainſi le Républicain, qui, dans ſon héroïque ſimplicité, rapportoit auprès de la charrue, dont l'avoit arraché la confiance publique, ſon épée victorieuſe & ſes palmes triomphales, eſt invoqué par des ambitieux turbulens, *appellés comme lui*, de leur aveu, à la miſſion ſacrée de défenſeurs de la patrie, & qui n'ont pas ſu attendre de ſa main les diſtinctions qu'ils convoitoient! Les a-t-elle appellés auſſi à une récompenſe héréditaire? Ils vantent leur retraite, comme s'il eût été à leur choix de poſer les armes! En retournant à leur état de Citoyens ont-ils cru faire grace à leur pays? S'étoit-il donné à eux? On immole très-bien dix mille Céſars! ils s'arrogent une dignité inconſtitutionnelle! & ils uſurpent le nom; & ils prétendent à l'imitation du Romain qui fut le plus ſoumis & le plus modeſte des enfans de ſa république! C'eſt unique-

(1) *The officers of the American army having generally been taken from the citizens of America, poſſeſs high veneration for the character of that illuſtrious Roman, Lucius Quintius Cincinnatus; and being reſolved to follow his example, by returning to their citizenship, they think they may with propriety denominate themſelves the ſociety of the Cincinnati.*

ment ſous cet aſpect qu'on le connoît, & qu'on le loue. Où donc ont-ils lu que Cincinnatus ſe ſoit donné un ordre, & l'ait conféré à ceux qui avoient combattu avec lui? qu'il ait gardé ſes faiſceaux en labourant ſon champ? Une telle entrepriſe étoit trop au deſſous de ſon ame; mais c'etoit plus qu'il n'eût oſé tenter. Pour de moindres crimes, la République Romaine, aux jours de ſa liberté & de ſa vraie gloire, chaſſa, bannit, mit à mort quelques ambitieux, auſſi recommandables par leurs talens, & par leurs ſervices, que les plus illuſtres de nos Concitoyens.

Les Romains tenoient d'une fâcheuſe expérience une importante leçon. Ils ſavoient que les Commandans militaires accoutumés à l'obéiſſance paſſive des armées, enivrés de leur réputation, ſont en général Ariſtocrates dans le cœur & implacables ennemis de l'égalité. A meſure qu'ils deviennent illuſtres, ils ſont tentés d'uſurper, ſous l'apparence plauſible de mérite & de juſtice, des prérogatives d'une pernicieuſe conſéquence. Le vulgaire les adore avec une vénération ſtupide, (1) qu'ont

(1) M. Æmilius Scaurus, vivement ſoupçonné d'avoir ſuſcité en Italie la guerre des Alliés par reconnoiſſance pour l'or de Mithridate, comme il avoit autrefois au même prix ſauvé Jugurtha, eſt accuſé devant le peuple auſſi-

dédaignée les grands hommes (1), & qui fait redouter aux véritables amis de la liberté la reconnoiſ-

---

bien que Cotta & Mummius. Cotta s'exile lui-même. On relègue Mummius à Delos. Scaurus, âgé de 72 ans, ſe rend à la place publique, appuyé ſur de jeunes Patriciens, & s'adreſſant au peuple aſſemblé : « Romains ! leur dit-il, eſt-» ce à vous de juger de mes actions ? Ce ſont vos pères qui » les ont vues. Je m'en rapporte cependant à vous-mêmes. » *Un certain Varius de Sucrone accuſe Marc Emile d'avoir* » *trahi la République en faveur d'un Roi de Pont, Marc-*» *Emile, Prince du Sénat le nie : que faut-il croire ?* »..... A l'inſtant le peuple oblige par ſes cris l'accuſateur à ſe déſiſter de ſa pourſuite. Sans doute auprès du peuple la fermeté tient ſouvent lieu de raiſon ; mais l'origine de la maiſon patricienne Æmilia, dont ſortoit Scaurus, ſe perdoit dans la nuit des tems ; mais il avoit eu les honneurs Conſulaires, & ceux du triomphe ; & le peuple, ce peuple que l'on dégrade & que l'on calomnie avec tant de perſévérance & de concert, eſt toujours la dupe de ſa généroſité. Toute apparence de magnanimité le ſurprend & l'entraîne : il faut le garder de lui-même. Je me repréſente des Cincinnati moins vertueux que les officiers Américains ; je les vois traitant de vains ſophiſmes toutes nos objections, & ſe plaignant pathétiquement de l'envie qui veut leur ravir une récompenſe à laquelle ils ſe ſont hâtés d'enlever eux-mêmes tout ce qu'elle avoit d'alarmant. Ils iroient juſqu'à convenir des conſéquences ; mais ils diroient qu'il eſt affreux de craindre d'eux rien de pareil ; qu'en leur arrachant leur ruban on va flétrir à jamais des hommes qui ont bien mérité de la patrie ; & cela pour une erreur du patriotiſme même qu'ils avoient

ſance du peuple comme un gage de ſa ſervitude: cette vénération fomentée exalte leur orgueil; & le deſpotiſme s'élève derrière la fumée de l'encens qu'on brûle à leurs pieds. Auſſi certaines républiques prennent-elles toujours un étranger (2) pour commander leurs armées, & les peuples éclairés par la prévoyance des ſages ſe ſont vus forcés d'éloigner les Citoyens illuſtres par leurs ſervices militaires; ils ont été exclus des dignités; on a ſans ceſſe lutté contre leur influence. Leur célébrité, leur réputation, leur gloire étoient regardées comme une récompenſe aſſez grande pour les conſoler de cette ſurveillance ſévère. Peut-être, & probablement même, ce fut par crainte, autant que par vertu, que quelques grands hommes de l'antiquité s'abſtinrent de ce qui pouvoit alarmer leurs concitoyens; car je ne ſuppoſe pas qu'ils fuſſent plus déſintéreſſés que nos chefs; &

---

déjà réparée, ... il ne faudroit qu'un moment peut-être pour que ces vains prétextes devinſſent la robe de Céſar.

(1) Scipion l'Africain refuſa que ſa ſtatue prît place ſur les lits ſacrés parmi celles des Dieux. *Voluerunt . . . . . imaginem ejus triumphali ornatu indutam capitolinis pulvinaribus applicare.* Val. Max. l. iv.

(2) Les Vénitiens. Leur Général eſt aujourd'hui M. Peterſon, Ecoſſois.

l'on peut, indépendemment des documens hiſtoriques, conclure de leur modération que leurs Républiques avoient des mœurs que nous n'avons plus, ou des loix réprimantes que nous n'avons point encore.

Il n'eſt pas une de ces vérités qui ne ſoit connue des hommes de ſens qui compoſent l'armée Américaine ; mais leur ambition ne ſauroit ſe contenter de la réputation que leurs ſervices leur ont donnée, ſi elle ne leur aſſure point un patriciat. Il ne leur ſuffit donc pas que l'admiration des âges élève un trophée ſur leur tombe que ni la révolution des ſiècles ni la puiſſance du ſort ne puiſſent démolir ! ..... S'ils n'ont pas un titre enté dans leur famille, & ſur leur poitrine un ſymbole, que dans d'autre tems ils auroient regardé comme une parure puérile, ils ne ſont pas récompenſés. Ah ! ſi les magnanimes défenſeurs de l'Amérique veulent refléchir dans le ſecret de leur conſcience & de leur génie ; ils ſe convaincront qu'un mouvement de vanité plus que d'orgueil leur a ſuggéré un projet qui ne peut qu'empoiſonner leur bonheur & ternir leur gloire. D'eux-mêmes, ils diſſoudront cette inſtitution funeſte, & ſe contenteront du tribut de la vénération & de la reconnoiſſance de leurs concitoyens.

Quoi qu'il en ſoit, l'alarme eſt ſonnée; que les braves ſe réveillent. La liberté peut être renverſée par des cauſes imperceptibles aux yeux de la multitude; ſur-tout lorſque les aſſemblées populaires, emportées par la paſſion, frappent ſur les perſonnes au lieu de frapper ſur les choſes. Alors on travaille très-rapidement à l'agrandiſſement des ambitieux; & tandis qu'on ſe venge des petits ennemis & d'injures légères, on tend un piège à la liberté, ce premier objet des travaux des hommes, ce tréſor de leur poſtérité.

Mais il ne s'agit plus de légères atteintes, de menées ſecrètes, de cauſes imperceptibles. Les Cincinnati, nous l'avons démontré, créent dans leur patrie deux ordres diſtincts:

Une race de *Patriciens*, de nobles héréditaires, élite de l'armée, des familles puiſſantes, des Citoyens du premier rang, des Chefs de l'Etat, recommandables par leur mérite, la nature & la gloire de leurs ſervices, l'éclat de leur réputation; redoutables par leurs alliances; & qui auront pour but éternel de commander.

Le *Peuple*, ou les Plébéiens, appellés par la médiocrité même de leurs fortunes à la modération, dont ils ne s'écartent jamais auſſi longtems

qu'on ne les irrite, ni par des mépris, ni par des injuſtices; & qui n'ont d'autre but que de n'être pas opprimés; mais qui ſont trop inévitablement deſtinés à l'être, par cette inſtitution uſurpatrice, qui ne peut que perpétuer la grandeur des familles dans une nobleſſe ariſtocratique, & ſe terminer à une tyrannie monarchique (1).

L'Amérique peut, & va même déterminer avec certitude ſi l'eſpèce humaine eſt deſtinée par la nature à la liberté ou à l'eſclavage. Car un gouvernement Républicain n'a jamais rencontré dans aucune partie du globe des circonſtances auſſi favo-

---

(1) Le peuple Romain étoit en poſſeſſion de choiſir *in comitiis calatis* tous ceux qui devoient avoir ſur lui quelque autorité dans les armes, dans le gouvernement, ou dans la religion. (*Si hoc fieri non poteſt, ut in hâc civitate quiſquam nullis comitiis imperium aut poteſtatem aſſequi poſſit.* Cic. de Leg. Agr. ii.) Servius Tullius, qui s'empara le premier du trône ſans ſon conſentement, changea la forme du gouvernement, pour faire paſſer toute l'autorité aux riches & aux Patriciens, auxquels il étoit redevable de ſon élévation. (*) (*Tum demum palam facto, & comploratione in regia orta, Servius præſidio firmo munitus, primus injuſſu populi, voluntate Patrum regnavit.* Tit. Liv. i, C. 41.)

(*) Denis d'Halicarnaſſe, liv. iv. ſemble contredire cette opinion; mais on concilie ces deux auteurs en diſtinguant les tems. Voyez M. Boindin ſur les tribus Romaines.

rables à ſon établiſſement. Terre nouvelle, inépuiſable, dotée de toutes les richeſſes de la nature; enceinte de mers immenſes; facile à défendre; éloignée des ſouillures & des attentats du deſpotiſme. Siècle de lumières & de tolérance. Epuiſement ou impuiſſance, enfance ou délire du reſte du globe. Exemples récens de révolutions ſemblables, de ſuccès & de fautes qui les ont ſignalées. Corps de nation déjà redoutable. Principes & même préjugés favorables; germes de bonnes loix; ébauche d'une conſtitution reſléchie & non fortuite; hommes de génie; chefs vaillans... tous ces avantages, l'ordre des Cincinnati les étouffera dans peu d'années. Eh! quelle bleſſure mortelle pour la liberté humaine! Faudra-t-il donc croire avec ſes ennemis, que les belles idées des Sidney, des Locke, des Rouſſeau, & de tant d'autres qui ont rêvé le bonheur politique, peuvent être l'objet d'une ſuperbe théorie; mais que l'exécution en eſt impraticable? Notre exemple ſervira-t-il à fortifier le Deſpotiſme qui pèſe ſur l'Europe, en démontrant qu'un peuple qui fut ſoumis à un monarque eſt trop dégradé pour ſe gouverner déſormais par lui-même, pour ſupporter la liberté, ou tout au moins pour ſe paſſer des diſtinctions, des ordres, des titres, de tous les hochets avec leſquels le gouvernement monarchique amorce

la vanité humaine, (1) & qui nous ont tellement fasciné l'esprit & les yeux, que les talens, les vertus,

(1) Un nommé Jenkins, à la fin de 1762, ou au commencement de 1763, présenta à Milord Bute le projet suivant, pour prévenir non-seulement l'indépendance, mais même l'émancipation des Colonies Anglo-Américaines, & les retenir à jamais dans l'obéissance.

1°. Il proposoit avant tout de conserver sur pied la plupart des troupes qui se trouvoient alors en Amérique, & qui furent licentiées ou rappellées à la paix.—Il entretenoit les forts dispersés sur la frontière des sauvages, qu'on a démolis ou abandonnés; & il en construisoit de nouveaux sur la côte, *pour s'opposer aux invasions des François*. Les concessions de terre accordées aux vétérans devoient toujours se trouver dans les arrondissemens d'un fort, ce qui dans peu de tems devoit former, sur-tout vers la frontière, des banlieues militaires fort respectables.

2°. La création d'un certain nombre d'Evêques Anglicans formoit le second article de son projet: il les établissoit d'abord à Philadelphie, dans le Maryland, la Nouvelle-York, & les Carolines.—Jenkins craignoit peu d'opposition de la part de ces Colonies; & quant aux réclamations des quatre Provinces anti-épiscopales qui constituent la Nouvelle Angleterre, elles eussent été trop foibles, vu l'engoument général & la prépondérance Britannique au moment de la paix, pour empêcher cet établissement dans les autres provinces.—Jenkins les laissoit se plaindre: il suivoit son projet, & se flattoit même d'être en état avant peu d'années d'établir quelques Evêques *in partibus* dans la Nouvelle Angleterre. Le Gouvernement commençoit par soudoyer magnifique-

la fortune même ne ſont pas pour nous des objets auſſi reſpectables qu'une médaille & un ruban ?

---

ment chacun de ces Evêques, auxquels on auroit fait ſur les lieux, des conceſſions de terre proportionnées à leur état.—Si l'on en croit l'auteur du projet, chaque Evêque auroit eu avant dix ans révolus une Cathédrale avec ſon Chapitre, compoſé de Doyens & de Chanoines comme en Angleterre, auxquels il auroit été également facile d'accorder des conceſſions. Il ne faut pas oublier qu'il ajoutoit à cet établiſſement une Univerſité Royale.

3°. Il créoit une quantité indéfinie de Baronets & de Lords héréditaires (tous conférant le titre de *Lady* à leurs femmes) & les choiſiſſoit parmi les citoyens les plus riches & les plus accrédités. Le Conſeil des Gouverneurs reſpectifs, qui formoit une eſpèce de Chambre haute, n'auroit été compoſé que des Lords héréditaires, mais avec des modifications différentes dans chaque Colonie, & toujours avec des exceptions que le Gouvernement *dans ſa ſageſſe* devoit ſe réſerver.

Obſervez que Jenkins vouloit établir tout cela à la fois; Evêques, Nobleſſe héréditaire, Armée protectrice, Univerſité; tout devoit paroître au même moment. L'enthouſiaſme étoit au comble; on voyoit dans les Anglois les libérateurs des Américains, que la France devoit dévorer. Ils s'étoient couverts de gloire dans les quatre parties du monde Qui auroit pu, qui auroit oſé leur ſuppoſer d'autres motifs que ceux d'une mère tendre & éclairée, qui veut aſſurer l'état de ſes enfans après les avoir ſauvés du naufrage ?

Thomas Jenkins, mort en 1772, avoit été Commis de l'Acciſe, enſuite Facteur dans les Caroïines & la Penſylvanie,

Ah ! ne trompons pas ainſi l'attente des Nations ; n'imprimons pas ce déshonneur au nom Américain, cette tache à la nature humaine ; ne donnons pas ce ſujet de douleur aux ſages ! « Il eſt impoſſible » qu'ils ne faſſent pas des vœux pour que la Ré- » publique Américaine parvienne à toute la proſpé- » rité dont elle eſt ſuſceptible. Elle eſt l'eſpérance » du genre humain ; elle doit en devenir le modèle ; » elle doit prouver au monde par le fait que les » hommes peuvent être libres & tranquilles, & » ſe paſſer des chaînes de toute eſpèce que les » tyrans & les charlatans de toute robe ont pré- » tendu leur impoſer ſous le prétexte du bien » public. Elle doit donner l'exemple de la liberté » politique, de la liberté civile, de la liberté reli- » gieuſe, de la liberté du commerce & de l'in- » duſtrie. Elle doit donner l'exemple de toutes les » libertés. L'aſyle qu'elle ouvre à tous les opprimés » de toutes les nations doit conſoler la terre. La » facilité d'en profiter, pour ſe dérober aux ſuites » d'un mauvais gouvernement, forcera les gouver- » nemens d'être juſtes & de s'éclairer. Le reſte

---

puis employé à la ſuite de l'armée Anglo-Américaine qui conquit le Canada. Il croyoit de bonne foi que ſon projet devoit aſſurer le bonheur & le repos des Américains. Au moins n'étoit-il ni ſanguinaire, ni abſurde.

» du monde ouvrira peu à peu les yeux ſur le » néant des illuſions dont les politiques ſe ſont » bercés; mais il faut pour cela que l'Amérique » s'en garantiſſe, & qu'elle ne redevienne pas une » image de notre monde vieux & corrompu, un » amas de puiſſances diviſées, ſe diſputant des » territoires, ou des profits de commerce, & » cimentant continuellement l'eſclavage du peuple » par toutes les manœuvres de la politique Euro- » péene » (1).

Que la Légiſlation foudroie cette inſtitution meurtrière d'une nobleſſe factice & décorée qui

---

(1) Ce fragment appartient à une lettre de M. Turgot à M. le Docteur Price, qui ſe trouve à la ſuite de cet ouvrage, (*) & dans laquelle les Américains trouveront ce qui a été écrit de plus profond & de plus ſage ſur les vices de leurs conſtitutions, & ſur les moyens de les améliorer. La philoſophie de l'homme d'état, du ſincère ami des hommes & de la liberté, n'a jamais mieux guidé un plus beau génie. C'eſt l'ame de Fenelon, avec bien plus d'étendue dans l'eſprit.

(*) Cette lettre vient d'être imprimée pour la première fois dans un ouvrage de M. le Docteur Price, intitulé, *Obſervations on the importance of the American Revolution, and the means of making it a Benefit to the World.* On ne ſauroit trop recommander aux Américains la lecture de cet écrit rempli d'obſervations judicieuſes, de vues ſages, de conſeils utiles; & reſpirant l'amour de la liberté & de l'humanité.

en eſt le chef-d'œuvre; mais avant de frapper, avant de détruire juſqu'au nom des Cincinnati, qu'elle inſtruiſe ſes enfans; qu'elle leur diſe; (ils ont mérité d'elle cette tendre déférence:)

« Les vues patriotiques, les pieux projets qui » vous ont ſéduits, ſeront tôt ou tard le voile » d'une combinaiſon politique des Commandans » militaires, combinaiſon périlleuſe pour la choſe » publique, & par conſéquent criminelle. Des » hommes libres ne peuvent que cenſurer, réprou- » ver, extirper une telle innovation. Que votre » lot ſoit notre reconnoiſſance, & la gloire que » vous avez méritée; il eſt aſſez digne d'envie; » il vous donne une aſſez grande influence dans » votre patrie. »

» Rappellez-vous ces jours d'alarmes, où les » troupes méridionales, campées près de Jackſon- » borough, couvroient l'Aſſemblée de la Caroline » occupée de l'affaire triſte & cruelle des confiſca- » tions (1). L'armée entière, depuis le Général » juſqu'au ſoldat le moins intéreſſé au reſpect des » propriétés, avoit cette proſcription en horreur. » Ils s'étonnoient que les habitans de la Caroline » Méridionale puſſent être dévorés d'une ſoif ſi

(1) En 1782.

» ardente de vengeance. Demi-nuds & preſque
» affamés, ces guerriers magnanimes avoient bravé
» travaux, beſoins, périls. Sans paie & preſque
» ſans eſpoir, ils avoient affronté les rigueurs de
» tous les climats depuis les murs de Quebec juſ-
» qu'aux lignes de Savanah. La plupart & plus
» d'une fois priſonniers ſur terre & ſur mer avoient
» eſſuyé tous les outrages des plus inſolens vain-
» queurs qui, dans les vaincus, ne voyoient que
» des révoltés. Eh bien ! ils ne comprenoient pas
» que le malheur pût rendre cruels. La rage immo-
» dérée de nos compatriotes, qui précipitoit la
» ruine de leurs frères, leur inſpiroit une ſorte
» d'horreur. Leur pitié ne fut pas ſtérile. Ils ſe
» mêlèrent parmi les Membres des deux Cham-
» bres, & s'opposèrent par la ſeule force de la
» diſcuſſion, & d'une raiſon ſenſible & modérée,
» aux réſolutions violentes, avec un tel ſuccès, que
» la liſte des proſcrits fut très-diminuée. . . . Hom-
» mes illuſtres & généreux ! tel eſt l'empire de vos
» vertus, & nous en béniſſons la providence ! . . . .
» Puiſſe la main de l'oppreſſion ne jamais con-
» traindre vos deſcendans de boire à la coupe amère
» de l'adverſité ! ou ſi l'ordre du Ciel les deſtinoit
» à ſouffrir, qu'ils trouvent un être reconnoiſ-
» ſant qui ſe rappelle que leurs pères furent les
» amis de l'humanité ſouffrante ! . . . . Hommes

» illuſtres

» illuſtres & généreux ! qui nous avez délivrés
» du joug d'une nation hautaine, n'attentez pas
» à votre ſublime ouvrage ! ne flétriſſez pas votre
» gloire ! ne léguez pas à vos enfans le pouvoir
» d'être oppreſſeurs, & le danger d'être punis !

» Les honneurs & les privilèges excluſifs d'un
» ordre héréditaire ſont une uſurpation formelle
» de la ſouveraineté, puiſqu'ils attentent à la
» conſtitution : ils ſont au-deſſous de vous, puiſ-
» qu'ils ſuppoſent le beſoin de conſtater ce que
» ſait l'univers. Guerriers Américains ! nobles
» entre tous les hommes par vos actions ! craignez
» de vous avilir ! Quelle nobleſſe plus réelle &
» plus grande cherchez-vous que la participation
» à la Souveraineté, qui vous apartient comme
» à vos frères ? Que ſeroit auprès d'elle cette
» nobleſſe factice que vous tentez de vous donner ?
» Que ſeroit-elle même parmi les Nobles d'Eu-
» rope ? Portez chez les Européens votre décora-
» tion futile, & la diſtinction que vous prétendez
» tranſmettre à vos enfans ; voyez comme elles
» y ſeront dédaignées ; voyez à quelle diſtance ſe
» croient de vous les eſclaves titrés des Deſpotes,
» qui conſervent ſoigneuſement depuis pluſieurs
» ſiècles les monumens de leur ſervitude ; voyez
» quelle ſupériorité ils affectent ſur des hommes

» qui ne ſont que des héros; & jugez ce que » c'eſt que la nobleſſe de convention, puiſque, » rayonnans de vertus & de gloire, vous n'êtes » encore, aux yeux des Nations d'Europe, que » des Roturiers.

» Vous avez aſpiré au nom d'hommes libres; » vous l'avez conquis : c'eſt le premier des titres; » reſpectez-le, faites le reſpecter. La baſe du » gouvernement que vous avez fondé, c'eſt l'éga- » lité; vous ne la détruirez pas, vous qui l'avez » achetée de votre ſang : vous n'oublierez pas que » ce peuple généreux n'a pas ceſſé de combattre » avec vous. Héros de la Liberté, vous n'en » ſerez pas les ennemis ! Libérateurs du nouveau » monde, vous n'en ſerez pas les fléaux..... » mais ſi vous oſiez le tenter, vous ſauriez » bientôt que ce n'eſt pas pour changer d'oppreſ- » ſeurs que l'Amérique a combattu.

POSTSCRIPTUM.

Les vœux du Citoyen dont on vient de lire les utiles obſervations, n'ont pas été trompés. Il paroît que l'Amérique a des hommes pour qui les vérités philoſophiques & politiques ne ſont pas de ſimples abſtractions.

Rhode-Iſland, pépinière illuſtre de Républicains prévoyans & intrépides, *a retiré à toutes les perſonnes de l'Etat, membres de la ſociété des Cincinnati, leurs privilèges, & les a déclarées incapables d'aucun office dans le Gouvernement.*

La *Penſylvanie* ne pouvoit pas être la dernière à ſentir & manifeſter les dangers d'une telle inſtitution. La patrie adoptive de l'immortel Franklin (1) ne ceſſera point d'être éclairée de ſon génie, & n'a pas de Concitoyens indignes de lui. Il a paru un Rapport du Comité des deux

(1) Cet homme étonnant eſt né à Boſton dans la Nouvelle Angleterre, le 17 Janvier 1706; mais il a reſté la plus grande partie de ſa vie dans la Penſylvanie; & c'eſt au Corps Légiſlatif de cet Etat qu'il appartenoit lors de la Révolution.

Chambres de la Cour générale de cet Etat, nommé pour faire des recherches ſur l'exiſtence, la nature, l'objet & la tendance probable, ou l'effet de l'Ordre, ou Société des Cincinnati; & ce rapport leur a été entièrement défavorable.

L'Etat de *Maſſachuſetts*, dont on peut dire que la liberté Américaine eſt vraiment ſon ouvrage, & qui s'eſt toujours diſtingué dans la Confédération par la fermeté & la ſagacité de ſes réſolutions, vient d'arrêter dans un Comité des deux Chambres de la Légiſlature : *que la Société des Cincinnati ne peut pas être tolérée, & que ſi elle n'eſt point détruite, elle troublera la paix & la liberté des Etats-Unis.* Cet Arrêté, qui a été lu aux deux Chambres aſſemblées, & approuvé par elles après une mûre délibération, nous a paru digne d'être mis ſous les yeux de nos Lecteurs (1).

« I. L'exiſtence de cette Société eſt notoire par » une copie atteſtée de ſon inſtitution; & par la- » dite inſtitution il conſte auſſi qu'elle n'a pas » été formée avec la ſanction ou la protection » d'aucune autorité légiſlative; mais qu'elle s'eſt

(1) Cette pièce ſe trouve dans le Journal de Penſylvanie en date du 14 Avril. On n'a prétendu donner qu'une traduction préciſément littérale de cet excellent morceau.

» créée elle-même, & fondée ſur les principes ſui-
» vans qui doivent être invariables.

» Savoir : une attention continuelle à préſerver
» de toute violation les droits ſublimes & les
» libertés de la nature humaine pour leſquels ils
» ont combattu & répandu leur ſang, & ſans
» leſquels le haut rang d'Etre raiſonnable eſt une
» malédiction au lieu d'être une bénédiction (1);
» & une détermination inaltérable à avancer & à
» cultiver, entre les Etats reſpectifs, cette union
» & cet honneur national ſi eſſentiellement né-
» ceſſaires à leur bien-être, & à la dignité future
» de l'Empire Américain. Cette Inſtitution ſe pro-
» poſe encore de rendre permanente l'affection
» cordiale qui ſubſiſte entre les officiers; eſprit
» qui leur inſpirera un amour fraternel en toutes
» choſes, & l'étendra particulièrement aux actes
» les plus eſſentiels de bienfaiſance, à proportion
» des facultés de la ſociété, envers ces officiers &
» leurs familles, qui malheureuſement peuvent

(1) Il ne peut jamais y avoir de *malédiction* à être raiſonnable; car c'eſt par la raiſon qu'on réſiſte à tous les maux, qu'on acquiert tous les biens, qu'on s'oppoſe à tous les abus, qu'on réprime toutes les violations des droits; même celles que ſe permettent actuellement les Cincinnati.— *Note de l'Auteur François.*

» être dans la néceſſité de les recevoir. A chaque » Aſſemblée les principes de l'inſtitution ſeront » pleinement conſidérés, & l'on adoptera les meil- » leures meſures pour les propager.

» II. Il ſuit de là que ladite Société prend ſur » elle même le pouvoir d'adopter telles meſures » qu'après mûre conſidération elle jugera les meil- » leures, pour avancer certains objets importans » publics & nationaux ; pour leſquels objets le » peuple des Etats Unis a conſtitué & établi ſes » Aſſemblées, revêtues du pouvoir légiſlatif, & » le Congrès.

» III. Quoiqu'il ſoit du devoir de tous Citoyens, » dans leur qualité reſpective & leur conduite » générale, de prêter leur ſecours aux différens » pouvoirs du Gouvernement établi, légalement » exercés pour la conſervation des droits communs » & pour l'avancement de l'union des Etats con- » fédérés ; cependant l'action de quelque claſſe de » perſonnes que ce ſoit, de ſe former en ſociété » choiſie, & de s'aſſembler expreſſément pour » délibérer ſur des meſures, (en juger & les » adopter) qui concernent des matières de telle » nature, qu'il appartient excluſivement à la puiſ- » ſance légiſlative d'en connoître, & de ſe dé- » terminer à ce ſujet, ou à tels autres corps qui

» ſont connus dans la conſtitution, ou autoriſés
» par les loix du pays; ſont trop une diſpoſition,
» qui aſpire à l'indépendance de l'autorité légale &
» conſtitutionnelle, tendante à créer, ſi elle n'eſt
» reſtreinte, *Imperium in imperio*, & par conſé-
» quent à la confuſion & à la ſubverſion de la
» liberté publique.

» IV. Ladite Société, par ſon inſtitution, s'ar-
» roge auſſi le pouvoir de lever des fonds, & de
» recevoir des dons, ſans limitation, par l'auto-
» rité du Corps légiſlatif; leſquels fonds pour-
» roient être augmentés par la ſuite à une valeur
» énorme, & quoique réellement deſtinés à des
» objets légaux & louables, convertis à des uſages
» illégaux & dangereux.

» V. Comme il a été trouvé par expérience
» que le pouvoir & l'influence ſont inſéparables
» de la propriété; & comme l'inſtitution de la-
» dite Société pourvoit avec beaucoup de précau-
» tion & de préciſion à ce qu'il ſe tienne des
» Aſſemblées réglées & fixes, tant dans les diſ-
» tricts & Etats particuliers, que dans une Aſſemblée
» générale des Délégués de tous les Etats, ainſi
» qu'à la correſpondance, à l'information la plus
» exacte entr'elles; l'on pourroit obtenir par là
» une influence indue, & former des ligues deſ-

» tructives des libertés des Etats, & de l'exiſtence » de leurs conſtitutions libres.

» VI. Le danger de telles ligues ſe montre » plus viſiblement, non-ſeulement en ce que les » membres qui conſtituent la Société dans ſon ori- » gine, ont été des officiers militaires, détachés » de la communauté civile, & accoutumés, pen- » dant une guerre de huit ans, aux loix, maxi- » mes, opinions, habitudes & ſenſations mili- » taires; mais auſſi parce que l'ordre & la mar- » che, par leſquels les membres de la Société » ſeroient connus, & ſe diſtingueroient de leurs » Concitoyens, devroient être héréditaires aux » aînés de leur poſtérité mâle, & à leur défaut deſ- » cendre aux branches collatérales; & il eſt ſoi- » gneuſement ſtatué que les membres honoraires » ne le ſeront que leur vie durant, & que le nom- » bre de tels membres n'excédera pas dans la » proportion d'un à quatre celui des officiers & » de leurs deſcendans. »

« VII. Le danger ſus-mentionné n'eſt nullement » diminué par l'admiſſion d'officiers militaires » étrangers dans ladite Société, qui, quelque » reſpectables que ſoient leurs caractères, ſont » néanmoins ſoumis & fortement attachés à un » Gouvernement qui difère eſſentiellement en

» principes, non moins qu'en forme, des Conſti-
» tutions Républicaines des *Etats-Unis*. »

» VIII. L'ambition & l'envie de dominer ſont
» des paſſions qui gouvernent l'eſprit humain, &
» qui ſont les plus dangereuſes pour la Société &
» l'adminiſtration civile; & l'expérience du paſſé
» a pleinement convaincu le monde que des diſtinc-
» tions héréditaires & des Ordres pompeux frappent
» l'eſprit d'une multitude incapable de réfléchir, &
» favoriſent les vues & les deſſeins d'hommes
» ambitieux, qui s'élèvent ſouvent parmi la nobleſſe
» héréditaire; ce qui eſt contraire à l'eſprit des
» gouvernemens libres, & expreſſément défendu
» par un article de la Confédération des Etats-
» Unis. »

« IX. Le reſpect reconnoiſſant que la poſtérité
» pourra conſerver pour la mémoire de ces hommes
» qui, dans le cabinet, ou au champ de bataille,
» ont eu une part diſtinguée à délivrer leur patrie
» de la tyrannie *Britannique*, & à établir la liberté
» & l'indépendance, pourra probablement faire
» ſur leur eſprit des impreſſions peu convenables,
» & les accoutumer, dans un tems où ils ne ſeroient
» point en garde contre l'ambition humaine, à
» l'idée de récompenſer les familles de ceux d'en-
» tr'eux qui pourroient être décorés de ce qui auroit

» l'apparence d'honneurs héréditaires, en leur con-
» férant les pouvoirs uſités, non moins que les
» pompeuſes diſtinctions de la nobleſſe. »

« X. Le Comité après mûre délibération eſt
» d'avis que ladite Société, nommée les *Cincin-*
» *nati*, ne ſauroit ſe juſtifier; & que ſi on ne s'y
» oppoſe pas comme il convient, elle pourroit
» être dangereuſe pour la paix, la liberté, & la
» ſureté des Etats-Unis en général, & pour celles
» de cette République en particulier. »

« XI. Le Comité rapporte auſſi comme ſon
» opinion, qu'il convient de renvoyer la conſidé-
» ration ultérieure des meſures propres & néceſſaires
» à être priſes à l'égard de la Société des Cincin-
» nati, à l'aſſemblée prochaine de la Cour géné-
» rale. »

Enfin le Gouverneur de la Caroline Méridionale, dans une aſſemblée du mois de Février dernier, a tenu le diſcours ſuivant, qui probablement hâtera la réſolution de cet Etat.

« Je crois de mon devoir de vous commu-
» quer mes idées ſur ce qui paroît être d'une ten-
» dance dangereuſe dans ce nouvel inſtitut qui

» s'étend au loin, *la Société des Cincinnati.* Nous
» paroiſſons entichés aujourd'hui de la manie des
» Sociétés—Il eſt inutile que je m'étende ſur l'uti-
» lité des Sociétés (1); c'eſt contre leur nombre
» uniquement, & ce qu'il y a de peu convenable
» dans celle dont il s'agit en particulier, que je
» veux vous prémunir. Si l'on peut remplir les
» mêmes vues utiles, en devenant membre du grand
» nombre des très-excellentes Sociétés déjà établies,
» (mais c'eſt ce qu'on ne veut pas faire; on veut en
» former de nouvelles) alors il eſt naturel d'inférer
» qu'on viſe à obtenir par ces nouvelles Sociétés,
» auxquelles on porte ſa petite contribution, quel-
» ques objets cachés, & que leur patriotiſme,

(1) Il ne doit y avoir qu'une Société dans l'Etat; & ſurtout qu'une Société qui prétende à ſe mêler des affaires publiques. Cette Société qui conſtitue la République eſt compoſée de tous les Citoyens ayant âge d'homme & jouiſſant de leur raiſon: hors de là il ne doit y avoir que des individus & des familles; leſquelles n'ont elles-mêmes à reclamer que les droits qui appartiennent aux individus dont elles ſont compoſées, mais n'ont aucun droit en qualité de corps ou de familles. Les liaiſons ſont ſans doute permiſes, les Sociétés libres de commerce ſont utiles, les rapports de bienfaiſance doivent être encouragés; mais ſeulement lorſqu'il n'en réſulte aucune *Aſſociation* uſurpatrice des droits de la République, & propre à introduire l'inégalité entre ſes membres.—*Note de l'Auteur François.*

» leur charité, leur piété ne ſont que pour la
» montre; tandis que des deſſeins dangereux,
» l'ambition, la vanité, en ſont les raiſons cachées,
» mais réelles.

» Les Sociétés s'élévent quelquefois tout d'un
» coup par des motifs très-peu honorables, myſ-
» térieux, artificieux & ſiniſtres de la part de
» leurs fondateurs. Des hommes entreprenans,
» ambitieux, égarent & trompent quelquefois les
» Sociétés elles-mêmes, en y faiſant paſſer des
» points *maſqués* qui les rendent entièrement dépen-
» dantes de leurs deſirs. J'eſpère que les Citoyens
» vertueux de *l'Amérique*, particulièrement les
» Pilotes qui nous ont conduit ſans toucher ni
» Charibdis ni Scylla, ne permettront jamais que
» leur gloire ſoit ſouillée, ni leurs noms ternis &
» affectés par des imputations de cette eſpèce: &
» quoique je ſouhaite ſincèrement à notre Armée
» tout applaudiſſement, gratitude & honneur, je
» voudrois néanmoins qu'elle reprît en conſidéra-
» tion cette Inſtitution alarmante, & qu'elle pesât
» mûrement le grand nombre de remarques très-
» oppoſées qui ont été avancées, ou qui pourroient
» l'être encore contre le projet de l'adopter *in*
» *toto*. (1)

(1) Qu'il nous ſoit permis de rappeller ici le texte vrai-

» Soulager des veuves dans l'indigence & des » enfans d'officiers morts au ſervice, élever la » jeuneſſe dans la guerre; voilà ſans doute des » vues que tout le monde doit approuver & rece- » voir avec applaudiſſement: mais s'arroger de ſa » propre autorité le pouvoir de créer des ordres, » qui deſcendent aux aînés de la poſtérité mâle, & » conférer des honneurs, des récompenſes & des » faveurs à des membres honoraires, leur vie » durant, (eſpèce de titre ſemblable à celui de » *Chevalier* pour la vie, titre plus ſouvent conféré » à des inſtrumens lâches, vénaux & corrompus,

---

ment prophétique du diſcours précédent (pages 42. & 43). « La moindre partie de cette inſtitution ne peut être tolérée » ſans rendre une ſorte de vie à ſa totalité. Si l'on accorde » aux Cincinnati qu'ils ont pu ſe diſtinguer de leurs con- » citoyens, & ſi l'on conſent qu'ils en ſoient diſtingués » même à terme, & qu'ils forment un corps pour quelques » inſtans, même dans de ſimples vues de bienfaiſance; ce » ſera récompenſer la violation des loix de la République, » & ſanctionner une mauvaiſe action qui mériteroit bien » plutôt d'être punie. On ne pourra empêcher qu'il n'en » réſulte pour leur poſtérité un titre d'honneur héréditaire; » que la médaille que leurs deſcendans n'oſeront pas porter, » mais qu'ils conſerveront dans le tréſor particulier de leur » famille, ne leur tranſmette à perpétuité un ſentiment » d'orgueil qui s'oppoſera aux alliances de ces familles avec » celles de leurs Concitoyens, égales & peut-être ſupérieures

» qu'à des hommes d'une valeur réelle & d'un
» mérite distingué) ; voilà ce qui présente incon-
» testablement des suites très-alarmantes.

» Si cette institution est maintenue dans sa forme
» présente, l'exemple sera dangereux & contraire
» à la politique jusqu'au dernier degré, autant
» du moins qu'on peut porter la prévoyance. Si ce
» corps & cette Société d'Hommes, qui se lient
» ensemble, peuvent, toutes les fois qu'il leur plaît,
» s'arroger un pouvoir de la même durée que la
» Législation, le boulevard d'une République &
» le *Palladium* de la liberté, à quoi serviront nos

» en mérite, mais qui du tems de la Révolution n'auront
» pas eu le bonheur d'avoir des membres dans le corps des
» officiers. Ces sortes d'inégalités fondées sur une vanité
» puérile, qui mettent obstacle au cours naturel de l'amour
» honnête, qui font séparer des individus que le ciel sem-
» bloit avoir formés l'un pour l'autre, & qui ne peuvent
» trouver dans une autre alliance un bonheur égal à celui
» qu'ils se seroient procurés, est un des maux les plus cruels
» qui afflige l'Europe, & qui par des mariages mal-assortis
» au physique & au moral, y détériore les races, sur-tout
» les races les plus illustres, punies & non pas corrigées
» par là de leur propre orgueil. Les mêmes causes auront
» les mêmes effets, &c. » L'institution des Cincinnati ne
doit donc être adoptée ni en *tout* ni en *partie*.—*Note de l'Auteur François.*

» Loix; & qui pourra dire que nous ayons ſureté » ni aſſurance pour nos perſonnes & nos biens? » Ces aſſociations ne reconnoîtront point de ſupé- » rieurs. Ainſi les liens d'union, les ſyſtêmes » les plus ſages ſe relâcheront & s'anéantiront: à » leur place la rage civile prédominera; effets » horribles, que le Ciel détourne de deſſus nos » têtes!

» Lorſque des Hommes ſe ſéparent par un pou- » voir qu'ils ont créé eux-mêmes, de la maſſe » du peuple, *leurs égaux*; lorſqu'ils s'arrogent *un* » *rang ſupérieur*, leur procédé dénonce, qu'ils » croient que *tous les Hommes qui ne ſont pas* » *également élevés, ſont leurs inférieurs*; ſans ajou- » ter ici qu'on exclut notre marine (1) & notre » milice de tout droit de participer à l'ordre, & » d'immortaliſer leurs noms, quoiqu'elles l'aient » également mérité, comme s'étant également » évertuées.—Cette circonſtance ſeule de placer les » autres au-deſſous de ſoi fera certainement naître » des ſoupçons, de la jalouſie, des diviſions, & » une diſcorde domeſtique, ſi finalement elle n'a- » boutit à nous ouvrir l'artère, & à nous noyer » dans un déluge de ſang.

---

1) C'eſt une erreur. Les officiers de la marine ſont admis dans l'ordre des Cincinnati.—*Note de l'Auteur François.*

» L'ordre eſt auſſi réverſible aux branches collatérales. (1) De tels hommes peuvent ſe trouver » être les gens les plus indignes, du caractère le » plus vil, qui méritent mieux la corde, que des » honneurs ou des illuſtrations propres à perpétuer » leurs noms. Conférer des dignités à des hommes » de cette eſpèce, ce ſeroit récompenſer l'infamie à » l'égal de la vertu. Des traîtres méritent-ils d'autre élévation que d'une façon unique? Sont-ils » des membres qu'on puiſſe deſirer dans une » Société ou communauté quelconque?

» Inviter des Citoyens à devenir *membres honoraires, membres dignifiés à demi*, c'eſt leur demander de ſe ſoumettre à manquer de délicateſſe; » c'eſt faire une inſulte inſigne à leur bon ſens, » à leur eſprit, à leur généroſité; c'eſt exiger » qu'ils portent des offrandes ſur l'autel de la » baſſeſſe & de la lachêté; car ils doivent ſentir » qu'une telle invitation équivaut à les prier de » ſouſcrire à leur propre infériorité, de reconnoître » & de ſanctifier un pouvoir uſurpé.

---

(1) On en pourroit malheureuſement dire autant quand la ſucceſſion ne ſeroit qu'en ligne directe. *Commode* paſſa pour fils, & fut ſucceſſeur de *Marc Aurele*.—*Note de l'Auteur François.*

» Après

« Après avoir vaincu leur Ennemi, il eſt réelle-
» ment trop humiliant pour les officiers de l'armée
» *Américaine*, dont la réputation s'eſt étendue au
» loin avec juſtice, de copier une nation étrangère
» dans ſon extravagance, dans ſon luxe, dans ſon
» amour pour la volupté & les mœurs efféminées,
» dans ſon envie de s'orner de miſérables décora-
» tions & de dignités vuides par elles-mêmes ;
» décorations & dignités qui ont été la ſource de
» tous les maux de ſon pays, & qui finalement
» ſeront la cauſe de ſa chûte totale.

» Pour finir, l'ordre de Cincinnatus eſt incompa-
» tible avec la magnanimité, la modeſtie, & le
» bon ſens. Il y a même, pour une bande intré-
» pide & illuſtre de Héros, un air de foibleſſe &
» de vanité à entreprendre de ſigner eux-mêmes
» leurs propres louanges, & de perpetuer leur
» mérite & leurs hauts faits ! Des hommes ſages
» & grands attendent toujours avec patience, avec
» défiance même, que la Renommée embouche
» la trompette, & que l'hiſtoire conſigne leurs
» éloges dans les faſtes des nations. Une conduite
» contraire dans le cas préſent fournira un pré-
» texte pour dire, que la vanité, que la ſoif des
» dignités, de colifichets, & de babioles, ont
« été les objets de la dernière conteſtation, & non

» L'ordre eſt auſſi réverſible aux branches collatérales.(1) De tels hommes peuvent ſe trouver » être les gens les plus indignes, du caractère le » plus vil, qui méritent mieux la corde, que des » honneurs ou des illuſtrations propres à perpétuer » leurs noms. Conférer des dignités à des hommes » de cette eſpèce, ce ſeroit récompenſer l'infamie à » l'égal de la vertu. Des traîtres méritent-ils d'autre élévation que d'une façon unique? Sont-ils » des membres qu'on puiſſe deſirer dans une » Société ou communauté quelconque?

» Inviter des Citoyens à devenir *membres honoraires, membres dignifiés à demi*, c'eſt leur demander de ſe ſoumettre à manquer de délicateſſe; » c'eſt faire une inſulte inſigne à leur bon ſens, » à leur eſprit, à leur généroſité; c'eſt exiger » qu'ils portent des offrandes ſur l'autel de la » baſſeſſe & de la lachêté; car ils doivent ſentir » qu'une telle invitation équivaut à les prier de » ſouſcrire à leur propre infériorité, de reconnoître » & de ſanctifier un pouvoir uſurpé.

---

(1) On en pourroit malheureuſement dire autant quand la ſucceſſion ne ſeroit qu'en ligne directe. *Commode* paſſa pour fils, & fut ſucceſſeur de *Marc Aurele*.—*Note de l'Auteur François.*

» Après

« Après avoir vaincu leur Ennemi, il eſt réelle-
» ment trop humiliant pour les officiers de l'armée
» *Américaine*, dont la réputation s'eſt étendue au
» loin avec juſtice, de copier une nation étrangère
» dans ſon extravagance, dans ſon luxe, dans ſon
» amour pour la volupté & les mœurs efféminées,
» dans ſon envie de s'orner de miſérables décora-
» tions & de dignités vuides par elles-mêmes;
» décorations & dignités qui ont été la ſource de
» tous les maux de ſon pays, & qui finalement
» ſeront la cauſe de ſa chûte totale.

» Pour finir, l'ordre de Cincinnatus eſt incompa-
» tible avec la magnanimité, la modeſtie, & le
» bon ſens. Il y a même, pour une bande intré-
» pide & illuſtre de Héros, un air de foibleſſe &
» de vanité à entreprendre de ſigner eux-mêmes
» leurs propres louanges, & de perpetuer leur
» mérite & leurs hauts faits! Des hommes ſages
» & grands attendent toujours avec patience, avec
» défiance même, que la Renommée embouche
» la trompette, & que l'hiſtoire conſigne leurs
» éloges dans les faſtes des nations. Une conduite
» contraire dans le cas préſent fournira un pré-
» texte pour dire, que la vanité, que la ſoif des
» dignités, de colifichets, & de babioles, ont
« été les objets de la dernière conteſtation, & non

« pas ſimplement le *Patriotiſme*, *l'Indépendance*, » & la *Liberté*.

» Je dois avouer que j'ai pris beaucoup de votre » tems en vous faiſant voir ce qu'il y a de repré- » henſible dans cette Inſtitution : mais dans le poſte » que j'occupe j'ai dû néceſſairement remplir ce » devoir.

Ces diſpoſitions ont effrayé les Cincinnati : ils ont ſenti que l'on ne faiſoit pas impunément ombrage à des hommes récemment libres, & qui doivent à eux-mêmes leur liberté. Dans une aſſemblée genérale de l'aſſociation tenue à Philadelphie le trois Mai, on a modifié les ſtatuts de l'Ordre.

Nous commencerons par les tranſcrire tels qu'ils ſe trouvent dans le premier diplôme; & nous ſuivrons la traduction qu'on en trouve dans le Journal militaire du 15 Avril de cette année. *Peu de monumens auſſi précieux !* dit le Journaliſte: *on croit relire l'hiſtoire des beaux ſiècles d'Athènes & de Rome !* Le Lecteur appréciera les raiſons pour leſquelles nous ne ſommes pas du même avis.

PREMIER ACTE d'ASSOCIATION des CINCINNATI.

„ Ayant plu au Gouverneur ſuprême de „ l'univers, dans la diſpoſition des affaires humai- „ nes, de ſéparer les Colonies de l'Amérique „ Septentrionale de la domination de la Grande „ Bretagne, &, après un conflit ſanglant de huit „ années, de les établir Etats libres, indépendans „ & ſouverains, alliés par des traités fondés ſur „ des avantages réciproques avec quelque-uns des „ plus grands Princes & Puiſſances de la terre; „ c'eſt pourquoi, pour perpétuer le ſouvenir de „ ce grand événement auſſi bien que l'amitié mu- „ tuelle qui a été formée ſous le poids de nos „ dangers communs, &, dans beaucoup de circonſ- „ tances, cimentée par le ſang des parties, les „ officiers de l'Armée Américaine s'aſſocient & „ ſe conſtituent de la manière la plus ſolemnelle „ dans une ſociété d'amis, qui durera auſſi long- „ tems qu'eux-mêmes, ou aucuns de leur poſtérité „ maſculine, &, en cas qu'elle manque, autant „ que les branches collatéralles qui ſeront jugées „ dignes d'être ſupports & membres de cette Société.

„ Les officiers de l'armée Américaine, ayant

„ généralement été pris dans le nombre des Ci-
„ toyens de l'Amérique pour la défenſe de leur pays,
„ ont la plus haute vénération pour le caractère de
„ cet illuſtre Romain, *Lucius Quintius Cincinna-*
„ *tus*, & étant réſolus de ſuivre ſon exemple
„ en retournant à leur domicile, ils penſent qu'ils
„ peuvent avec convenance ſe dénommer *la Société*
„ *de Cincinnatus.*

„ Les principes ſuivans ſeront immuables, &
„ formeront la baſe de la Société de Cincinnatus.

„ Une attention continuelle pour conſerver les
„ droits élevés & inviolables, & les libertés de la
„ nature humaine, pour leſquels ils ont combattu &
„ verſé leur ſang, & ſans leſquels le haut rang
„ d'Etre raiſonnable, eſt un opprobre au lieu d'une
„ bénédiction.

„ Une détermination inaltérable de faire fleurir
„ & chérir entre les Etats reſpectifs, cette union &
„ cet honneur national ſi eſſentiellement néceſſaire
„ à leur bonheur, & à la dignité future de l'em-
„ pire Américain.

„ Pour rendre permanente l'affection cordiale
„ ſubſiſtante entre les officiers, cet eſprit leur
„ dictera l'amitié fraternelle en toute occaſion, &

„ particulièrement s'étendra aux actes les plus soli-
„ des de générosité, suivant le pouvoir de la
„ Société envers ces officiers, & leurs familles,
„ qui malheureusement se trouveroient dans la
„ nécessité de les recevoir.

„ La Société générale, pour avoir une commu-
„ nication plus fréquente, sera divisée en Sociétés
„ d'Etats, & celles-ci en districts tels qu'ils seront
„ réglés par la Société d'Etat.

„ Les Sociétés de districts s'assembleront aussi
„ souvent qu'il sera réglé par la Société d'Etat,
„ celle-ci le quatre Juillet annuellement, ou plus
„ souvent si on le juge nécessaire, & par la suite
„ au moins une fois en trois ans. A chaque
„ Assemblée les principes de l'institution seront
„ pleinement considérés, & les meilleures mesures
„ pour les faire fleurir y seront adoptées.

„ Les Sociétés d'Etats consisteront dans tous les
„ membres existans dans chaque Etat respective-
„ ment, & chaque membre changeant de demeure
„ d'un Etat dans l'autre, doit être considéré à
„ tous égards comme appartenant à la Société de
„ l'Etat dans lequel il résidera actuellement.

„ Les Sociétés de l'Etat auront un Président,

„ un Vice Préſident, un Secraitaire, un Tréſorier,
„ & un Aide Tréſorier, qui ſeront élus annuelle-
„ ment à la pluralité des ſuffrages à l'Aſſemblée
„ de l'Etat.

„ Chaque Aſſemblée de l'Etat écrira annuelle-
„ ment, ou plus ſouvent ſi cela eſt néceſſaire,
„ une lettre circulaire aux autres Sociétés de l'E-
„ tat; notant ce qu'ils jugeront digne d'obſerva-
„ tion pour le bien de la Société & l'union
„ générale des Etats, & les informera des offi-
„ ciers choiſis pour l'année courante. Copies de
„ ces lettres ſeront régulièrement tranſmiſes au
„ Secrétaire général de la Société qui en tiendra
„ regiſtre.

„ La Société d'Etat réglera toutes choſes pour
„ elle & les ſociétés de ſes diſtricts, conformé-
„ ment aux maximes générales de l'ordre de
„ Cincinnatus; jugera des qualités des membres
„ qui leur ſeront propoſés, & chaſſera tous ceux
„ de ſes membres, qui, par une conduite indigne
„ d'un gentilhomme, d'un homme d'honneur,
„ & qui, en oppoſition aux intérêts de la commu-
„ nauté en général, & de la Société en parti-
„ culier, ſeront jugés indignes de continuer à
„ en être membres.

» Dans le deſſein de former des fonds qui » puiſſent être ſuffiſans pour aſſiſter les infortu- » nés, chaque officier délivrera au tréſor de la » Société d'Etat un mois de paie, qui reſtera » pour toujours au profit de ladite Société; les » intérêts ſeulement, ſuivant ce qui ſera jugé né- » ceſſaire, ſeront appropriés au ſoulagement des » infortunés.

» Il pourra être fait des donations par des per- » ſonnes qui ne ſont pas de la Société, & par » des membres de la Société, dans le deſſein ex- » près de former des fonds permanens pour l'a- » vantage de la Société d'Etat, & les intérêts de » ces donations ſeront appropriés de la même » maniere que le mois de paie.

» On pourra ſouſcrire dans les Sociétés de » diſtrict, ou dans les Sociétés d'Etat, ſuivant la » volonté des membres, différentes ſommes pour » le ſoulagement des membres infortunés, de » leurs veuves & enfans orphelins, pour être diſ- » tribuées par la Société d'Etat ſeulement.

» L'Aſſemblée de la Société générale conſiſtera » dans ſes officiers & une repréſentation de chaque » Etat, en nombre qui n'excède pas cinq, dont

» les dépenſes ſeront ſupportées par leur Société » d'Etat reſpective.

» Dans l'Aſſemblée générale, le Préſident gé- » néral, Vice-Préſident, Secrétaire, Secrétaire » Aſſiſtant, Tréſorier & Aide-Tréſorier, ſeront » choiſis pour ſervir juſqu'à la premiere Aſſem- » blée.

» Les lettres circulaires qui auront été écrites » par les Etats reſpectifs l'un à l'autre, & leurs » loix particulières ſeront lues & conſidérées, & » toutes les meſures qui pourront conduire au » bien-être général de la Société y ſeront con- » certées.

» Il eſt probable que quelques perſonnes feront » des donations à la Société générale, dans le » deſſein d'établir des fonds pour le ſecours des » infortunés, dans lequel cas ces donations ſe- » ront placées dans les mains du Tréſorier gé- » néral, & l'Aſſemblée générale diſpoſera ſui- » vant la néceſſité ſeulement de l'intérêt de ces » fonds.

» Tous les officiers de l'armée Américaine, ainſi » que ceux qui ont réſigné avec honneur après

» trois ans de ſervice dans l'état d'officier, ou » qui ont été déplacés par les réſolutions du » Congrès dans les différentes réformes de l'ar- » mée, comme ceux qui continueront juſqu'à la » fin de la guerre, ont droit de faire partie de » cette inſtitution, pourvu qu'ils ſouſcrivent un » mois de paie, qu'ils ſignent les règles générales » dans les Sociétés de leurs Etats reſpectifs: ſa- » voir ceux qui ſont préſens, avec l'armée immé- » diatement; & ceux qui ſont abſens, ſix mois » après le licenciement de l'armée, les cas ex- » traordinaires exceptés. Le rang, le tems du » ſervice, les réſolutions du Congrès par leſquelles » quelqu'un d'eux pourroit avoir été réformé, & » les places de leur réſidence devoient être ajou- » tées à leur nom.

» Et en témoignage d'affection à la mémoire » & à la poſtérité des officiers qui ſont morts au » ſervice, les aînés de leurs héritiers mâles au- » ront le même droit de devenir membres, que » les enfans des membres actuels de ladite So- » ciété.

» Les officiers étrangers qui ne réſident dans » aucuns Etats, ſeront inſcrits par le Secrétaire » général, & ſeront conſidérés comme membres

» de la Société, dans quelque Etat qu'ils ſe trou-
» vent par la ſuite.

» Et comme il y a, & qu'il y aura en tout
» tems dans chaque état des hommes éminens par
» leur habilité & leur patriotiſme, dont les vues
» peuvent être dirigées aux mêmes objets louables
» avec ceux de la Société de Cincinnatus, il ſera
» de règle d'admettre des hommes de tel carac-
» tère, comme membres honoraires de la So-
» ciété pour leur vie ſeulement, pourvu toutefois
» que les membres honoraires de chaque Etat
» n'excèdent pas dans la proportion d'un contre
» quatre le nombre des officiers, ou de leurs deſ-
» cendans.

» Chaque Société d'Etat fera une liſte de ſes
» membres, & à la première Aſſemblée an-
» nuelle le Secrétaire de l'Etat enregiſtrera ſur
» parchemin deux copies de l'Inſtitution que cha-
» que membre préſent ſignera; & le Secrétaire
» tâchera de ſe procurer la ſignature de chaque
» membre abſent. Une de ces liſtes ſera tranſ-
» miſe au Secrétaire général, pour être conſervée
» dans les archives de la Société, & l'autre reſtera
» dans les mains du Secrétaire d'Etat.

» De ces liſtes des Etats, le Secrétaire général

» fera à la première Assemblée générale une liste » complète de la Société entière, dont il transmettra des copies au Secrétaire de chaque » Etat.

» La Société aura un ordre par lequel ses membres seront connus & distingués, qui sera une » médaille d'or d'une largeur convenable pour « recevoir les emblêmes, & suspendue par un » cordon bleu foncé, large de deux pouces, bordé » de blanc, pour marque de l'union de l'Amérique » & de la France.

» La principale figure, Cincinnatus; trois Sénateurs lui présentant une épée & d'autres attributs militaires; au fond & plus loin, sa femme » à la porte de sa chaumière; près d'elle sa » charrue & les instrumens du labourage; autour : » *omnia reliquit servare Repumblicam.* Sur le revers, » le Soleil levant; une Cité avec ses portes ouvertes, & des vaisseaux entrans dans le port; » la Renommée couronnant *Cincinnatus*, & cette » inscription, *virtutis præmium*; au-dessous, deux » mains jointes supportant un cœur, avec le mot : » *Esto perpetua*; autour du tout : *Societas Cincinnatorum instituta A. D.* 1783.

» La Société, vivement pénétrée de reconnois-

» ſance de l'aſſiſtance généreuſe que cette con-
» trée a reçue de la France, & deſirant de per-
» pétuer l'amitié qui a été formée, & a ſi forte-
» ment ſubſiſté entre les officiers des forces alliées
» dans la pourſuite de la guerre, ordonne que
» le Préſident général tranſmettra auſſi tôt que
» poſſible à chacun des perſonnages ci-après nom-
» més, une médaille contenant l'ordre de la
» Société.

» Fait dans le cantonnement de la rivière d'Hudſon
» dans l'année 1783.

Signé par le Commaudant en Chef, les Officiers Généraux, les Délégués de pluſieurs Régimens & corps de l'armee.

NOUVEAUX STATUTS (1).

» *Section I.* Les perſonnes qui compoſent cette
» Société, ſont tous les officiers brévetés de l'*Ar-*

(1) Nous croyons devoir rapporter le texte des nouveaux ſtatuts, puiſque les Cincinnati les regardent aujourd'hui comme la baſe de leur exiſtence. Nous omettons le préambule, qui eſt en ſubſtance, quoique fort abrégé, le même que dans le premier diplôme.

SECTION I.

« The perſons who conſtitute this Society, are all the

» *mée* & de la *Marine* des Etats-Unis, ayant ſervi » trois années, & quitté le ſervice *avec diſtinc-* » *tion;* tous les officiers qui étoient en activité de » ſervice à la fin de la guerre, tous les principaux » officiers de l'Etat-major de l'Armée continen- » tale, & les officiers qui ont été licenciés par » les diverſes réſolutions du Congrès ſur les dif- » férentes réformes de l'armée.

» *Section II.* Seront auſſi admis dans cette » Société les derniers Miniſtres, & les Miniſtres » actuels de S. M. T. C. auprès des Etats-Unis, » tous les Généraux & Colonels de régimens & » des légions des forces de terre, tous les Ami- » raux & Capitaines de vaiſſeaux ayant *rang* » *de Colonels*, qui ont coopéré avec les armées » des Etats Unis à l'établiſſement de leur liberté;

» *commiſſioned* and *brevet officers* of the *Army* and *Navy* » of the United-States, who have ſerved *three years*, and » who left the ſervice with *reputation;* all officers who » were in *actual ſervice* at the concluſion of the war; all » the *principal ſtaff-officers* of the continental army; and » the *officers* who have been *deranged* by the ſeveral reſo- » lutions of Congreſs, upon the different reforms of the » army.

» *Section II.* There are alſo admitted into this Society, » the *late* and *preſent Miniſters of his Moſt Chriſtian Ma-*

» & les autres perſonnes qui ont été admiſes par » les Aſſemblées d'Etat reſpectives.

Section III. La Société aura un *Préſident*, un » *Vice-Préſident*, un *Secrétaire* & un *Sous-Se-* » *crétaire.*

» *Section IV.* La Société s'aſſemblera *au moins* » *une fois tous les trois ans*, le premier Lundi » du mois de Mai, dans le lieu indiqué par le » Préſident. Ladite Aſſemblée ſera compoſée des » ſuſdits officiers (dont les dépenſes ſeront ſup- » portées également par les fonds de l'Etat) &

» *jeſty* to the *United-States;* all the *Generals and Colonels* » of regiments and legions of the *land-forces*, all the *Ad-* » *mirals* and *Captains* of the *Navy*, *ranking as Colonels*, » who have co-operated with the armies of the *United-* » *States* in their exertions for Liberty; and *ſuch other per-* » *ſons* as have been admitted by the reſpective *State-* » *meetings.*

» *Section III.* The Society ſhall have a Preſident, Vice- » Preſident, Secretary, and Aſſiſtant Secretary.

» *Section IV.* There ſhall be a meeting of the Society, » *at leaſt once in three years*, on the firſt Monday in May, » at ſuch palce as the Preſident ſhal appoint. The ſaid meet- » ing ſhall conſiſt of the *aforeſaid officers*, (whoſe expen- » ces ſhall be equally borne by the State-funds,) and a

» d'une repréſentation de chaque Etat. Cette » Aſſemblée générale s'occupera du ſoin de régler » la diſtribution du reſte des fonds, de nommer » des officiers pour les trois années ſuivantes, & » de conformer les Statuts des Aſſemblées d'Etat » aux objets généraux de l'inſtitution.

„ *Section V.* La Société ſera diviſée en Aſſem- „ blées d'Etat; chaque Aſſemblée aura reſpecti- „ vement un *Préſident*, un *Vice-Préſident*, un *Se-* „ *crétaire* & un *Tréſorier*, qui ſeront choiſis tous „ les ans à la pluralité des voix.

„ *Section VI.* Les Aſſemblées d'Etat ſe tiendront „ à *l'anniverſaire de l'Indépendance.* Elles prendront

---

» *repreſentation* from each State. The buſineſs of this ge- » neral meeting shall be—to regulate the diſtribution of » ſurplus funds—to appoint officers for the enſuing term— » and to conform the bye-law of State-meetings to the ge- » neral objects of the inſtitution.

» *Section V.* The Society shall be divided into *State-* » *meetings*: each meeting shall have a *Preſident*, *Vice-* » *Preſident*, *Secretary*, and *Treaſurer*, reſpectively to be » choſen by a majority of votes, annually.

» *Section VI.* The State-meetings shall be on the *An-* » *niverſary of Independance*: they shall concert ſuch mea- » ſures as may conduce to the benevolent purpoſes of the

„ les meſures relatives aux projets de bienfaiſance
„ de la Société; & les diverſes Aſſemblées d'Etat
„ s'adreſſeront, en tems convenable, à leurs Lé-
„ giſlatures reſpectives, pour l'octroi des Chartes.

„ *Section VII.* Tout membre ſe retirant d'un
„ Etat dans un autre, doit être conſidéré *à tous*
„ *égards* comme appartenant à l'Aſſemblée de l'Etat
„ où il réſidera pour lors.

„ *Section VIII.* L'Aſſemblée d'Etat ſera juge
„ des qualités de ſes membres, réprimandera, &
„ chaſſera s'il eſt néceſſaire tout membre qui ne
„ ſe conduiroit pas comme il convient.

„ *Section IX.* Le Secrétaire de l'Aſſemblée d'E-

» Society, and the ſeveral State-meetings s'hall, at ſuita-
» ble periods, make application to their reſpective Legiſla-
» tures for grants of charters.

» *Section VII.* Any member, removing from one State
» to another, is to be conſidered *in all reſpects* as belon-
» ging to the meeting of the State in which he shall ac-
» tually reſide.

» *Section VIII.* The State-meetings shall judge of the
» qualification of its members, admonish, and (if neceſ-
» ſary) *expel* any one who may conduct himſelf un-
» worthily.

» *Section IX.* The Secretary of each State-meeting shall

tat

„ tat enregiſtrera les noms des membres réſidans „ dans chaque Etat, & en délivrera une copie au „ Secrétaire de la Société.

„ *Section X.* Afin de former des fonds pour le „ ſoulagement des membres qui ont beſoin de „ ſecours, ainſi que pour leurs veuves & orphe- „ lins, chaque officier remettra un mois de ſa „ paie au Tréſorier de l'Aſſemblée d'Etat.

„ *Section XI.* Aucune donation ne ſera reçue „ que des Citoyens des *Etats-Unis.*

„ *Section XII.* Les fonds de chaque Aſſemblée „ d'Etat ſeront prêtés à l'Etat par permiſſion de

---

» regiſter the names of the members reſident in each State, » and tranſmit a copy thereof to the Secretary of the So- » ciety.

» *Section X.* In order to form funds for the relief of un- » fortunate members, their widows and orphans, each » officer ſhall deliver to the Treaſurer of the State-meeting » one month's pay.

» *Section XI.* No donations ſhall be received but from » Citizens of the *United-States.*

» *Section XII.* The funds of each State-meeting ſhall be » loaned to the State, by permiſſion of the Legiſlature, » and the intereſt only annualy to be applied for the pur-

„ la Légiſlature, & l'intérêt de ces fonds ſera „ appliqué aux projets de la Société : & ſi par la „ ſuite des tems il ſurvenoit des difficultés dans „ l'exécution des intentions de la Société, les „ Légiſlatures des différens Etats ſeront requiſes „ de faire les diſpoſitions qui leur paroîtront les „ plus équitables & convenir le mieux aux vues „ primitives de l'inſtitution.

„ *Section XIII.* Les ſujets de S. M. T. C., „ Membres de cette Société, peuvent tenir des „ Aſſemblées à leur volonté, & faire des règle- „ mens pour leur police, conformément aux ob- „ jets de l'inſtitution, & à l'eſprit de leur Gou- „ vernement.

» poſes of the Society; and, if in proceſs of time difficul- » ties should occur in executing the intentions of the So- » ciety, the Legiſlatures of the ſeveral States shall be re- » queſted to make ſuch equitable diſpoſitions as may be » moſt correſpondent with the original deſign of the inſti- » turion.

» *Section XIII. The ſubjects of his Moſt Chriſtian Ma-* » *jeſty*, members of this Society, may hold meetings at » their pleaſure, and form regulations for their police, » confo mably to the object of the inſtitution, and to the » ſpirit of their government.

„ *Section XIV.* La Société aura un Ordre, qui „ ſera un Aigle d'or portant ſur ſa poitrine les „ emblêmes décrits ci-après (1) ſuſpendus à un „ ruban bleu foncé, liſeré de blanc, qui répré- „ ſente l'union de l'Amérique & de la France. „

Les obſervations que nous pourrions faire ſur ces nouveaux Statuts, ſe trouveront pour la plupart dans celles que nous avons pris la liberté de placer en marge de la lettre ſuivante, adreſſée circulairement avant l'Aſſemblée générale du 3 Mai 1784, aux différentes aſſociations de l'Ordre par ſes Délégués, & ſignée du Général Washington en ſa qualité de Préſident.

» *Section XIV.* The Society shall have an *Order;* which » shall be a bald Eagle of gold, bearing on its breaſt the » emblems hereafter deſcribed, ſuſpended by a deep blue » ribbon edged with white, deſcriptive of the union of » America and France.

(1) Ce ſont les mêmes qu'on trouve dans le premier diplôme.

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE (1)

Areſſée aux Sociétés d'Etat de l'Ordre de CINCINNATI par l'Aſſemblée Générale convoquée à Philadelphie le 3 Mai 1784, ſignée du Général Washington en ſa qualité de Préſident.

NOUS Délégués des Cincinnati, après les plus mûres délibérations & la diſcuſſion la plus approfondie des principes & des objets de notre Société,

---

(1) Comme à notre avis il y a quelques différences notables entre le véritable ſens, le ſens littéral de la Lettre Circulaire ſur laquelle nous nous ſommes permis quelques obſervations que nous croyons importantes, & la traduction que l'on en a donnée dans les papiers publics, & dont nous nous ſommes ſervis en général; nous rapporterons au bas de la page le texte Anglois, afin de juſtifier nos corrections.

Circular to the State Society of the CINCINNATI.

« Gentlemen,

» WE, the Delegates of the Cincinnati, after the moſt » mature and deliberate diſcuſſion of the principles and » objects of our Society, have thought proper to recom-

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

avons jugé à propos de recommander que l'inclu-ſe inſtitution de la Société des Cincinnati, telle qu'elle a été réformée & modifiée à leur première Aſſemblée générale, ſoit adoptée par la Société de votre Etat.

Pour que notre conduite en cette occaſion ſoit connue & approuvée de tout l'univers; pour ne point encourir le reproche d'obſtination d'une part, ou de légèreté d'une autre (1);

(1) C'eſt une extrémité fâcheuſe pour des

» mend that the incloſed Inſtitution of the Society of the » Cincinnati, as altered and amended at their firſt meeting, » ſhould be adopted by your State Society.

» In order that our conduct on this occaſion may ſtand » approved in the eyes of the world; that we may not incur » the imputation of obſtinacy on the one hand, or levity » on the other; and that you may be induced more chear-

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE (1)

Areſſée aux Sociétés d'Etat de l'Ordre de CINCINNATI par l'Aſſemblée Générale convoquée à Philadelphie le 3 Mai 1784, ſignée du Général Washington en ſa qualité de Préſident.

NOUS Délégués des Cincinnati, après les plus mûres délibérations & la diſcuſſion la plus approfondie des principes & des objets de notre Société,

---

(1) Comme à notre avis il y a quelques différences notables entre le véritable ſens, le ſens littéral de la Lettre Circulaire ſur laquelle nous nous ſommes permis quelques obſervations que nous croyons importantes, & la traduction que l'on en a donnée dans les papiers publics, & dont nous nous ſommes ſervis en général; nous rapporterons au bas de la page le texte Anglois, afin de juſtifier nos corrections.

Circular to the State Society of the CINCINNATI.

« Gentlemen,

» WE, the Delegates of the Cincinnati, after the moſt » mature and deliberate diſcuſſion of the principles and » objects of our Society, have thought proper to recom-

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

avons jugé à propos de recommander que l'inclu-ſe inſtitution de la Société des Cincinnati, telle qu'elle a été réformée & modifiée à leur première Aſſemblée générale, ſoit adoptée par la Société de votre Etat.

Pour que notre conduite en cette occaſion ſoit connue & approuvée de tout l'univers; pour ne point encourir le reproche d'obſtination d'une part, ou de légèreté d'une autre (1);

(1) C'eſt une extrémité fâcheuſe pour des

» mend that the incloſed Inſtitution of the Society of the » Cincinnati, as altered and amended at their firſt meeting, » ſhould be adopted by your State Society.

» In order that our conduct on this occaſion may ſtand » approved in the eyes of the world; that we may not incur » the imputation of obſtinacy on the one hand, or levity » on the other; and that you may be induced more chear-

hommes aſſociés à Waſhington & préſidés par lui, que de ſe trouver, de leur aveu, preſſés entre le reproche *d'obſtination* & celui de *légèreté*. Il étoit un moyen d'éviter celui de *légèreté*: c'étoit de ne rien faire que ſous l'autorité & la ſanction du Gouvernement. Quant à *l'obſtination*, elle ſeroit *révolte* quand les Légiſlatures ont parlé.

Et afin que vous vous déterminiez plus volontiers à effectuer ce que nous vous recommandons, nous demandons la permiſſion de communiquer les raiſons d'après leſquelles nous avons agi.

» fully to comply with our recommendation, we beg » leave to communicate the reaſons on which we have » acted.

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

Avant de vous en rendre compte, nous nous croyons obligés par nos devoirs envers vous & envers nos Concitoyens, de déclarer, & nous prenons le Ciel à témoin de la véracité de notre déclaration (b)

(b) *Honorez les Dieux; & respectez le ſerment* (*): c'etoit le premier précepte des anciens. Le vrai reſpect pour le ſerment c'eſt de s'en abſtenir; car le plus sûr moyen de n'en pas abuſer c'eſt de n'en point uſer. Une République eſt perdue le jour où *le grand*

» Previous to our laying them before you, we hold it » a duty to ourſelves and to our fellow-citizens to declare, and we call Heaven to witneſs the veracity of our » declaration, that, in our whole agency on the ſubject, » we have been actuated by the pureſt principles. Not-

(*) Καὶ σεβου ὅρκον.

OBSERVATIONS.

myſtère de ſa politique n'eſt pas *le ſerment* *.

(c) Ce mot eſt remarquable. Les Cincinnati ſont, de leur aveu, une *Confrairie* militaire. Mais les Templiers, les Chevaliers de St. Jean de Jeruſalem, ceux de

LETTRE CIRCULAIRE.

Que dans toute notre conduite à ce ſujet nous avons été dirigés par les principes les plus purs. Quoique nous ſoyons intérieurement & invinciblement perſuadés de la droiture de nos intentions en établiſſant une Confrairie, (c) *& en nous y uniſſant;*

» withſtanding we are thus conſcious for ourſelves of the » rectitude of our intentions in inſtituting or becoming

(*) L'Empereur Maximin appelloit le Serment *le grand myſtère de la République Romaine*: Σεμνὸν τῆς Ρωμαϊκῆς ἀρχῆς μυστήριον.

Της Ρωμαίων ἀρχὴς σεμνον μυστηριον.

HERODIAN, Liv. 8.

l'ordre Teutonique, ceux de *S. Lazare* n'etoient-ils pas auſſi des *Confrairies?* & de telles *Confrairies* ſont-elles une acquiſition très-républicaine? le Congrès général ne le penſe point, puiſqu'il n'a pas voulu permettre que quelques officiers Américains fuſſent admis dans *l'ordre de la Divine Providence* (*). Il ne le penſe

» members of this fraternity; and notwithſtanding we are » confident the higheſt evidence can be produced from your

(*) Réſolution du Congrès du 5 Janvier 1784---Sur le rapport d'un Comité auquel avoit été renvoyée une lettre du Commandant en Chef, en date du 28 Août, contenant une propoſition de la part du Secrétaire de *l'Ordre* Polonois *de la Divine Providence*, que le Congrès nommeroit un nombre de perſonnes propres pour être créées Chevaliers dudit Ordre, *réſolu:* « Que l'ancien Commandant en » Chef ſera prié d'informer le Chevalier *Jean de Hintz*, Secrétaire » de l'Ordre de la *Divine Providence*, que le Congrès eſt ſenſible » à l'attention de cet Ordre, en lui propoſant de nommer un nom- » bre de perſonnes propres pour être créées Chevaliers de la *Divine* » *Providence*; mais que le Congrès ne ſauroit, conformément aux » principes de la Confédération, accepter ſon obligeante propo- » ſition. »

pas, puiſque dans le plan du Gouvernement proviſoire, propoſé pour les dix nouveaux Etats, adopté & paſſé en loi, on trouve cet article: *leurs gouvernemens reſpectifs auront une forme républicaine; & aucune perſonne jouiſſant d'un titre héréditaire, ne pourra être au nombre des citoyens de ces états.*

& malgré la conviction intime où nous ſommes qu'on trouvera dans votre conduite, tant paſſée que future, la preuve évidente que vous n'avez été déterminés par aucuns autres motifs que ceux de l'A-

» paſt, and will be given by your future behaviour, that » you could not have been influenced by any other motives

OBSERVATIONS.

(d) Etrange *Patriotiſme* que celui qui s'iſole de la Patrie! *Bienveillance* veut dire *protection*: & convient-il à des ſujets de protéger leur Souverain?

(e) *L'acte d'aſſociation* d'hommes ſi diſtingués tendant à élever un

LETTRE CIRCULAIRE.

mitié, du Patriotiſme & de la Bienveillance, (d)

Néanmoins comme nos vues, à certains égards, ont été mal ſenties; comme l'acte de notre Aſſociation a été néceſſairement rédigé à la hâte (e),

» than thoſe of friendship, patriotiſm, and benevolence:
» yet, as the inſtrument of our aſſociation was of neceſſity
» drawn up in a haſty manner, at an epocha as extraordi-
» nary as it will be memorable in the annals of mankind—

nouveau corps dans leur République a été *rédigé à la hâte* ! Pourquoi cette précipitation ? les peuples de Maſſachuſetts & de Penſylvanie, dans les préambules mémorables de leurs conſtitutions, rendent hommage „ à la bonté ſignalée du „ Légiſlateur ſuprême „ de l'univers, qui, par „ une ſuite des dé- „ crets de la providen- „ ce, leur a procuré „ l'occaſion & la facul- „ té de faire, *avec le tems „ d'une mûre délibération*, „ avec tranquillité, & „ ſans ſurpriſe, un pacte „ original, explicite & „ ſolemnel, & de for-

„ when the mind, agitated by a variety of emotions, was „ not at liberty to attend minutely to every circumſtance

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

„ mer une conſtitution
„ nouvelle de gouverne-
„ ment civile pour eux
„ pour leur poſtérité. »
N'eſt-ce pas inſulter à
cette bonté ſignalée du
Légiſlateur ſuprême de
l'univers que de violer
les loix de la Patrie,
faites en ſuite d'une
mûre délibération, par
un acte d'aſſociation in-
conſtitutionnelle, *rédigé*
à la hâte?

„ *à une époque*
„ *auſſi extraordinaire*
„ *qu'elle ſera mémorable*
„ *dans les annales du*
„ *genre humain, où,*
„ *agités par un foule de*
„ *ſenſations différentes,*
„ *nous n'avions point*
„ *la liberté d'eſprit néceſ-*

---

which reſpected our ſocial connexion, or to digeſt our ideas into ſo correct a form as could have been wished;

OBSERVATIONS.

(f) L'inſtitution d'un ordre de Chevalerie illégal & inconſtitutionel étoit-elle donc ſi preſſée? & ne pouvoit-on pas attendre le tems où l'on auroit eu *la liberté d'eſprit néceſſaire* pour réfléchir ſur les conſéquences d'un tel projet?

LETTRE CIRCULAIRE.

„ *ſaire* (f) *pour prét*
„ *une attention minu*
„ *tieuſe à toutes les cir*
„ *conſtances qui avoien*
„ *rapport à notre con*
„ *nexion ſociale, ou pou*
„ *rédiger nos idées dan*
„ *une forme auſſi cor*
„ *recte qu'on auroit p*
„ *le deſirer ; comm*
„ *l'inſtitution originai*
„ *aux yeux de pluſieu*
„ *perſonnes reſpectabl*
„ *a paru comprendre d*
„ *objets que l'on juge i*
„ *compatibles avec*
„ *génie & l'eſprit*
„ *la Confédération ;*
„ *comme dans ce cas,*
„ *pourroit ſe faire q*
„ *notre but ne fût p*

„ as the original inſtitution appeared in the opinion of ma
„ reſpectable characters to have comprehended obje
„ which are deemed incompatible with the genius and ſpi
„ of the Confederation ; and as in this caſe it would eve

OBSERVATIONS.

(g) Pour détruire *toute ſorte de Jalouſies*, jettez vos croix, & déchirez votre acte.

LETTRE CIRCULAIRE.

» *rempli, & produisît des*
» *ſuites que nous n'a-*
» *vions pas prévues : en*
» *conſéquence, pour dé-*
» *truire toute ſorte de*
» *Jalouſies*, (g)

» *pour éloigner*
» *toute cauſe d'inquiétu-*
» *de, pour déſigner d'une*
» *manière diſtincte le ter-*
» *rein ſur lequel nous*
» *voulons nous fixer, &*
» *pour donner une nou-*
» *velle preuve que les*
» *anciens officiers de l'ar-*
» *mée Américaine ont le*
» *droit d'être comptés*

» tually fruſtrate our purpoſes, and be productive of con-
» ſequences which we had not foreſeen;—therefore, to
» remove every cauſe of inquietude, to annihilate every
» ſource of jealouſy, to deſignate explicitly the ground on
» which we wish to ſtand, and to give one more proof

» *parmi les Citoyens les*
» *plus fidèles ; nous*
» *avons arrêté qu'il ſe-*
» *roit fait à notre inſti-*
» *tution les réformes &*
» *modifications impor-*
» *tantes que voici : la*
» *ſucceſſion héréditaire*
» *ſera abolie ; toute in-*
» *terpoſition dans les*
» *affaires politiques ceſ-*
» *ſera d'avoir lieu ; &*
» *les fonds ſeront pla-*
» *cés ſous la connoiſ-*
» *ſance immédiate des*
» *différentes Légiſlatu-*
» *res, qui ſeront auſſi*
» *requiſes d'octroyer des*
» *Chartes* (h)

(h) Pourquoi des *Chartes* ? Il n'eſt qu'une

» that the late officers of the American army have a claim
» to be reckoned among the moſt faithful citizens, we
» have agreed that the following material alterations and
» amendments should take place ; that the hereditary ſuc-

charte

charte néceſſaire dans un pays, & ſurtout dans une République; c'eſt celle de l'Aſſociation générale; ce ſont les *pacta conventa* de la Patrie. Si des *chartes* ſont accordées, voilà donc une jurande & une jurande militaire! Si des *chartes* ſont accordées, voila un corps diſtinct enté dans la patrie; & l'hérédité quelconque, ou du moins la perpétuité ſuivra infailliblement. On a donné en Europe des *chartes* à des religieux auxquels on a défendu d'être héréditaires, & qui n'ont pas laiſſé que d'être

ceſſion should be abolished—that all interference with political ſubjects should be done away,—and that the funds should be placed under the immediate cogniſance of the ſeveral Legiſlatures, who should alſo be requeſted

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE,

ſuffiſamment perpétués.

» *Pour donner d'au-*
» *tant plus d'efficacité*
» *au projet que nous*
» *avons de ſecourir l'hu-*
» *manité* (i).

(i) Nul beſoin de *chartes* pour exercer la bienfaiſance; chacun en a la *charte* de par la nature, & nul corps n'a le droit de s'ériger en diſpenſateur public des bienfaits.

» *En expoſant nos rai-*
» *ſons pour le change-*
» *ment du premier article,*
» *nous devons vous de-*
» *mander la permiſſion*
» *de rappeller à votre*
» *ſouvenir & à votre at-*
» *tention la cauſe primi-*

» to grant charters for more effectually carrying our humane
» deſigns into execution.

» In giving our reaſons for the alteration of the firſt
» article we muſt ask your indulgence while we recall your

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

» *tive qui nous a engagés*
» *à nous former en une*
» *Société d'amis. Ayant*
» *été conſtamment unis*
» *par les liens de la plus*
» *étroite* amitié (k)

(k) *L'amitié* entre dix mille hommes!.... Des officiers qui ont vaillamment combattu pour la même cauſe, dans la même armée, dans le même régiment, ont l'un pour l'autre de l'eſtime, de la conſidération, des égards, ſouvent du reſpect, quelquefois de la vénération, quand ils ont déployé leur talent ou verſé leur ſang d'une manière très-

» attention to the original occaſion which induced us to
» form ourſelves into a Society of Friends. Having lived
» in the ſtricteſt habits of amity through the various ſtages
» of a war, un parallelled in many of its circumſtances;

distinguée..... *L'amitié s'achète plus cher !*

» *dans les différentes révolutions* » *d'une guerre qu'une* » *infinité de circonstances rendent remarquables & vraiment extraordinaires ; après* » *avoir eu le bonheur de* » *remplir l'objet pour* » *lequel nous avions pris* » *les armes ; à l'époque* » *du triomphe & de la* » *séparation, parvenus* » *enfin à la dernière* » *scène de notre drame* » *militaire, dont le dénouement étoit à la* » *fois un sujet d'allégresse* » *& d'affliction pour nos*

» having seen the objects for which we contended, happily » attained, in the moment of triumph and separation, » when we were about to act the last pleasing melancholy » scene in our military drama,—pleasing, because we were » to leave our country possessed of independence and peace--

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

» *cœurs — d'allégresse,*
» *parce que nous voyions*
» *notre patrie en posses-*
» *sion de l'indépendance*
» *& de la paix — d'afflic-*
» *tion, parce que nous*
» *allions nous séparer,*
» *& peut-être pour ne*
» *nous revoir jamais.*
» *Dans un moment où*
» *tous les cœurs étoient*
» *pénétrés d'affections*
» *plus aisées à concevoir*
» *qu'à décrire, où le*
» *moindre acte de bien-*
» *veillance & de sensibi-*
» *lité étoit encore tout*
» *récent dans notre sou-*
» *venir; il étoit impossi-*
» *ble de ne pas desirer la*

» melancholy, because we were to part, perhaps never to
» meet again; while every breast vas penetrated with fee-
» lings which can be more easily conceived than described;
» while every little act of tenderness recurred fresh to the
» recollection, it was impossible not to wish our friend-

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

» *continuation d'une ami-*
» *tié ſi douce & ſi néceſ-*
» *ſaire à nos ames atten-*
» *dries, & il étoit très-*
» *naturel de ſouhaiter*
» *qu'elle pût être tranſ-*
» *miſe par notre poſtérité*
» *juſqu'aux ſiècles les*
» *plus reculés* (1).

(1) Un ordre, une jurande, une inſtitution *pour tranſmettre une amitié, la continuation d'une amitié*, entre dix mille hommes & leur *poſtérité!*

» *Tels étoient*, nous
» *le confeſſons naïve-*
» *ment, & nos ſentimens*
» *& nos impreſſions,*
» *lorſque nous avons*

» ships ſhould be continued; it was extremely natural to
» deſire they might be perpetuated by our poſterity to the
» remoteſt ages. With theſe impreſſions, and with ſuch ſenti-

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

» *ſigné l'inſtitution. Nous*
» *ſavons que nos motifs*
» *étoient irréprochables ;*
» *mais pluſieurs de nos*
» *compatriotes craignant*
» *que ce ne fût tirer, contre*
» *tout droit, une ligne de*
» *ſéparation entre nos*
» *deſcendans & les autres*
» *citoyens ; & bien éloi-*
» *gnés nous-mêmes de*
» *vouloir créer des diſ-*
» *tinctions inutiles & deſ-*
» *agréables, nous n'héſi-*
» *tons point à faire le*
» *ſacrifice de tout* (m).

(m) Pourquoi donc conſerver les médailles & les rubans? pourquoi demander des chartes?

» ments, we candidly confeſs we ſigned the inſtitution —
» We know our motives were irreproachable—But, finding it
» apprehended by many of our countrymen, that this would
» be drawing an unjuſtifiable line of diſcrimination between
» our deſcendants and the reſt of the community, and averſe

On ne peut plus, ſi on laiſſe ſubſiſter les *Cincinnati*, les empêcher d'être héréditaires, quand même ils renonceroient à jamais, comme ils le feignent aujourd'hui, à cette branche de leur inſtitution. Nous l'avons dit: le ſiège de la nobleſſe eſt dans l'opinion; on gardera dans la famille l'Aigle de l'ancêtre qui fut *Cincinnatus*. On refuſera d'épouſer les filles qui ne conſerveront pas un pareil titre de nobleſſe. Ainſi non-ſeulement l'ordre doit être détruit; mais le ſacrifice que ſes membres doivent à la

» to the creation of unneceſſary and unpleaſing diſtinctions;
» we could not heſitate to relinquish every thing but our
» perſonal friendſhips, of which we cannot be diveſted; and

patrie, eſt celui de leurs médailles même, qui doivent être remiſes au tréſor public & fondues pour acquitter d'autant les dettes envers l'armée ; car c'eſt ainſi qu'on aime une armée.

» *à l'exception*
» *de nos amitiés perſon-*
» *nelles, dont nous ne*
» *pouvons nous départir,*
» *& des actes de bien-*
» *faiſance qui, ſuivant*
» *notre intention, doivent*
» *en être l'effet. C'eſt*
» *avec une intention auſſi*
» *pure, & auſſi déſinté-*
» *reſſée que nous avons*
» *propoſé de faire uſage*
» *de toute notre influence*

» thoſe acts of beneficence which it is our intention should
» flow from them. With views equally pure and diſintereſted,
» we propoſed to uſe our collective influence in ſupport of

OBSERVATIONS.

(n) Une *influence collective* dans la République, autre que celle de la République ! Qu'entendez-vous par Gouvernement ? Sont-ce, comme on le doit croire, les magiſtrats nommés par le peuple ? Il n'y a aucune raiſon d'entreprendre leur défenſe ; le peuple les défendra tant qu'ils le ſerviront bien. S'ils ne le ſervent pas bien, ils ne doivent pas être défendus ; & dans aucun cas ils ne doivent l'être que par lui. Eſt-ce le corps de la Société que vous voulez défendre ? Alors

LETTRE CIRCULAIRE.

» *collective pour défendre*
» *le Gouvernement* (n).

» that Government, and confirmation of that union, the
» eſtablishment of wich has engaged ſo conſiderable a part

ce n'eſt pas leur gouvernement. Eh ! qu'elle force eſt, ou doit être ſupérieure à la ſienne ? & comment ſéparez-vous la vôtre de la ſienne ? — Mais nous ſommes propres à ſa défenſe, car nous ſommes des guerriers.—Fort bien Meſſieurs, *a Standing Army*, dont celle, qui fut votre mère-patrie elle même, ne veut pas. L'armée d'Angleterre ne peut pas être *Standing Army*, parce qu'elle a beſoin d'être renouvellée par le conſentement des repréſentans du peuple & de ſon argent. La vôtre trouve le moyen de ſe re-

» of our lives ; but learning from a variety of information, » that this is deemed an officious and improper interference,

cruter & de ſe perpétuer ſans argent.

» & *confirmer cette union*
» *à l'établiſſement de la-*
» *quelle nous avons em-*
» *ployé une partie ſi con-*
» *ſidérable de notre vie;*
» *mais ayant appris de*
» *pluſieurs parts, que l'on*
» *eſtimoit nos offres de*
» *ſervices par trop offi-*
» *cieuſes & même dépla-*
» *cées, & que ſi l'on ne*
» *nous a pas directement*
» *accuſés d'avoir des deſ-*
» *ſeins dangereux, du*
» *moins nous a-t on re-*
» *proché d'avoir trop en-*
» *trepris, en nous arro-*
» *geant le droit de défen-*
» *dre les libertés de notre*
» *patrie : dans ces cir-*
» *conſtances nous ne pou-*

» and that if we are not charged with having ſiniſter
» deſigns, yet we are accuſed of arrogating too much, and

OBSERVATIONS.

(o) Vous ne *pouviez* pas *penſer* à faire une choſe à laquelle vous vous *croyez fondés !* Dans les Républiques on n'accorde, ni ne reçoit de grace : on doit penſer, dire & faire, tout ce que l'on eſt fondé à faire, dire ou penſer. On peut y dire que les loix ſont mauvaiſes; on ne peut jamais s'y oppoſer à leur exécution. Vous ne *pouviez* donc pas être *fondés* à vous oppoſer à l'opinion générale de vos Concitoyens, réduite en loi, quoique

LETTRE CIRCULAIRE.

» *vions pas penſer à nous*
» *oppoſer à l'opinion gé-*
» *nérale de nos Conci-*
» *toyens, quelque fondés*
» *que nous y fuſſions* (m);

» aſſuming the guardianship of the liberties of our country:
» thus circumſtanced we could not think of oppoſing our-

vous puſſiez indiquer les changemens que vous auriez cru néceſſaires à ces loix. Si vous oſez croire que vous fuſſiez *fondés* à rien de plus, vous avouez que vous vous imaginez être élevés au-deſſus des loix par la force militaire dont vous avez été revêtus; & par conſéquent être devenus les ſouverains de votre patrie; mais cela, vous ne *pouviez pas penſer à le dire*; parce qu'en votre conſcience vous ne croyez pas encore y être *fondés*.

» *ni cauſer des déſagré-*
» *mens à ceux dont il*
» *étoit de notre intérêt &*
» *de notre devoir de pro-*
» *mouvoir le bonheur.*

» ſelves to the concurring opinion of our fellow-citizens,
» however founded, or of giving anxiety to thoſe whoſe
» happineſs it is our intereſt and duty to promote.

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

» *Paſſons actuellement*
» *au point de vue chari-*
» *table qui fait la baſe de*
» *notre inſtitution. En*
» *dépoſant vos fonds en-*
» *tre les mains de la Lé-*
» *giſlature de notre Etat,*
» *pour qu'elle veille à leur*
» *juſte emploi, vous*
» *prouverez l'intégrité de*
» *vos actions & la recti-*
» *tude de vos principes* (p).

(p) On ne *prouve* rien avec de l'argent, mais on affoiblit des réſiſtances. Plaiſe au ciel que cela ne ſoit pas encore dans une république auſſi nouvelle !

» We come next to ſpeak of the charitable part of our in-
» ſtitution, which we eſteem the baſis of it. By placing
» your fund in the hands of the Legiſlature of our State,
» and letting them ſee the application is to the beſt purpoſes,
» you will demonſtrate the integrity of your actions, as well
» as the rectitude of your principles. And having convinced

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

» *Convaincus en*
» *conſéquence de l'inno-*
» *cence & de la généroſité*
» *de vos intentions, nous*
» *ne doutons pas qu'elle*
» *ne protège un deſſein*
» *qu'elle ne ſauroit qu'ap-*
» *prouver, & qu'elle ne*
» *nouriſſe & n'encourage*
» *les bonnes diſpoſitions*
» *où vous êtes d'adopter*
» *les moyens les plus*
» *efficaces & les plus ſurs*
» *pour ſecourir les mal-*
» *heureux. A cet effet,*
» *il y a lieu d'eſpérer*

» them your intentions are only of a friendly and benevolent
» nature, we are induced to believe they will patroniſe
» a deſign which they cannot but approve, that they will
» foſter the good diſpoſitions, and encourage the beneficent
» acts of thoſe who are diſpoſed to make uſe of the moſt
» effectual and moſt unexceptionable mode of relieving the
» diſtreſſed: for this purpoſe it is to be hoped that charters
» may be obtained in conſequence of the applications which
» are directed to be made. It is alſo judged moſt proper

OBSERVATIONS.

(q) Encore une fois, il ne peut y avoir qu'une *charte* dans un pays bien gouverné ; la conſtitution. Voulez-vous des corporations ? On en fait en Europe, mais c'eſt par des vues fiſcales ; auſſi propoſez-vous de l'argent au Gouvernement.

(r) *Il paroît très-à-propos !* . . . . . L'obéiſſance à la loi ne

LETTRE CIRCULAIRE.

» *que l'on obtiendra des* » *Chartes* (q),

» *en conſéquence des* » *demandes qu'on en doit* » *faire. Il paroît auſſi* » *très à-propos que l'on* » *ſe règle d'après ces* » *Chartes* (r),

» that the admiſſion of members ſhould be ſubmitted » to the regulation of ſuch charters, becauſe, by thus

sera donc désormais pour des Républicains qu'un acte de déférence !

» *pour l'admission des*
» *membres, puisqu'en*
» *agissant ainsi, confor-*
» *mément aux sentimens*
» *du Gouvernement, non*
» *seulement nous lui don-*
» *nerons une nouvelle*
» *preuve de notre con-*
» *fiance en lui* (s),

(s) Qu'est-ce que votre *confiance* dans le Gouvernement ? Comme particulier chacun de vous a droit de contribuer de sa voix à le réprimer, s'il se comporte mal. Comme Association, vous ne lui devez qu'*obéissance* & à ce titre

---

» acting in conformity to the sentiments of Government,
» we not only give another instance of our reliance upon it;

OBSERVATIONS.

vous n'auriez pas dû vous former ſans ſon intervention. Mais comment pouriez-vous refuſer votre *confiance* aux dépoſitaires de celle de la Patrie ?

LETTRE CIRCULAIRE.

» *mais*
» *encore de notre diſpoſi-*
» *tion à ôter tout motif*
» *de mécontentement con-*
cernant notre Société (*t*).

(t) *Votre diſpoſition!* . . . Vous traitez toujours de couronne à puiſſance, comme l'a très-bien prévu le comité de Maſſachuſetts ; *imperium*, & par conſéquent *imperator in imperio*.

» but of our diſpoſition to remove every ſource of uneaſi-
» neſs reſpecting our Society.

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

» *Vous*
» *aurez ſans doute remar-*
» *qué, Meſſieurs, que*
» *les ſeuls objets, dont*
» *nous déſirons conſerver*
» *le ſouvenir (u),*

(u) Diſtinguons les *ſouvenirs* qui vous ſont juſtement précieux, & que rien ne peut faire perdre ni à vous ni à l'univers, des établiſſemens inutiles & dangereux qui rendroient ces ſouvenirs moins honorables pour vous.

» *ſont d'une nature qui*
» *ne peut déplaire à nos*
» *Concitoyens, ni faire*
» *tort à la poſtérité:*

» We truſt it as not eſcaped your attention, Gentlemen,
» that the only objects of which we are deſirous to preſerve
« the remembrance, are of ſuch a nature as cannot be diſ-
» pleaſing to our countrimen, or un profitable to poſterity:

OBSEVVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

» *nous avons en conſé-*
» *quence conſervé les de-*
» *viſes qui reconnoiſſent*
» *la manière dont nous*
» *devons rentrer dans*
» *l'état de Citoyens, non*
» *comme des marques*
» *d'une diſtinction or-*
» *gueilleuſe, mais comme*
» *des gages de notre ami-*
» *tié, & comme des em-*
» *blêmes dont la préſence*
» *nous empêchera de nous*
» *éloigner du ſentier de*
« *la vertu* (x).

(x) Des rubans flattent une vanité puérile, ou ſont un ſigne de rallie-

---

» we have retained accordingly thoſe devices which recog-
» nize the manner of returning to our citizenship; not as
» oſtentations marks of diſcrimination, but as pledges of our
» friendship, and emblems whoſe appearance will never per-
» mit us to deviate from the paths of virtue: and we pre-

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

ment : des rubans ont été plus ſouvent le ſigne de la complicité, que l'emblême d'une union vertueuſe : des rubans enchaînent mal à la *vertu*, & n'attachent guères à la patrie.

» *Il eſt même à-propos*
» *de rappeller ici que ces*
» *décorations ſont eſti-*
» *mées comme des gages*
» *précieux d'amitié, &*
» *qu'ils ſont révérés par*
» *ceux de nos alliés qui*
» *les ont mérités de notre*
» *part, en contribuant*
» *par des ſervices perſon-*
» *nels à l'établiſſement*

» ſume, in this place, it may not be inexpedient to inform
» you, that theſe are conſidered as the moſt endearing tokens
» of friendſhip, and held in the higheſt eſtimation by ſuch
» of our allies as have become entitled to them, by having
» contributed their perſonal ſervices to the eſtabliſhment of

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

» *de notre indépendance ;*
» *que ces perſonnes diſtin-*
» *guées, & du premier*
» *rang, ſoit par leur*
» *naiſſance ou leur répu-*
» *tation, ont eu l'agré-*
» *ment de leur Souverain*
» *pour s'en décorer ; &*
» *qu'enfin ce Monarque*
» *illuſtre regarde cette*
» *union fraternelle, com-*
» *me un nouveau lien*
» *propre à reſſerrer de*
» *plus en plus l'harmo-*
» *nie, & la réciprocité de*
» *bons offices, qui rè-*
» *gnent déjà ſi heureuſe-*

» our independence; that theſe gentlemen, who are among
» the firſt in rank and reputation, have been permitted by
» their Sovereign to hold this grateful memorial of our reci-
» procal affections; and that this fraternal intercourſe is
» viewed by that illuſtrious Monarch, and other diſtingui-
» ſhed characters, as no ſmall additional cement to that

OBSERVATIONS.

(y) Les Républicains peuvent reſpecter les Rois; ils peuvent être pénétrés pour eux de reconnoiſſance: mais ils ne doivent jamais imiter ce qui ſe paſſe dans leurs Etats, ni faire de l'opinion de leur cour un motif de conduite. Celle qui fut votre mère-patrie frémit au ſeul nom *d'influence ſecrète.* Sa fille ſouffrira-t-elle qu'on appelle publiquement dans ſon ſein une *influence étrangère?*

LETTRE CIRCULAIRE.

» *ment entre les deux*
» *nations* (*y*).

» harmony, and reciprocation of good offices, which ſo
» happily prevail between the two nations.

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

» *Après avoir*
» *ainſi réformé tout ce que*
» *l'on a critiqué dans*
» *notre inſtitution origi-*
» *naire, ſans rien dimi-*
» *nuer cependant de la*
» *conſidération que nous*
» *nous flattons de conſer-*
» *ver dans l'eſprit du*
» *ſiècle préſent, & des*
» *générations à venir* (z),

(z) Rien n'eſt plus aſſuré *dans le ſiècle préſent, & chez les générations à venir*, que la conſidération & le reſpect

---

» Having now relinquished whatever has been found ob-
» jectionable in our original inſtitution; having by the de-
» ference thus paid to the prevailing ſentiments of the com-
» munity, neither, as we conceive, leſſened the dignity nor
» diminished the conſiſtency of character, which it is our
» ambition to ſupport in the eyes of the preſent, as well as
» of future generations; having thus removed every poſ-

qu'ont mérité Washington & les guerriers Américains. Rien n'y pourroit porter atteinte que l'inſtitution de leur confrairie militaire; mais il eſt à croire qu'elle n'aura pas de durée.

» *Après avoir*
» *déféré à la pluralité des*
» *opinions de nos Con-*
» *citoyens; après avoir*
» *répondu à toutes les ob-*
» *jections que l'on pour-*
» *roit faire relativement*
» *à notre union ſociale,*
» *& à ſa perpétuité, nos*
» *amitiés mutuelles de-*
» *vant durer juſqu'à no-*
» *tre dernier ſoupir;*
» *après avoir établi ſur*

» ſible objection to our remaining connected as a ſociety,
» and cherishing our mutual friendships to the cloſe of life;

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

» *un fondement auſſi per-*
» *manent & auſſi ſolide*
» *qu'il puiſſe l'être,*
» *l'article primitif de*
» *notre aſſociation, qui*
» *regarde les malheureux;*
» *il ne nous reſte plus*
» *qu'à conſolider l'édi-*
» *fice de notre inſtitution*
» *ſur ces deux baſes ori-*
» *ginaires, l'Amitié &*
» *la Charité* (a);

(a) *Citoyens* avant d'etre *amis: Juſtes* avant d'etre *charitables.*

» *Et à invoquer votre*
» *libéralité, votre patrio-*

» and having, as we flatter ourſelves, retained in its ut moſt
» latitude, and placed upon a more certain and permanent
» foundation, that primary article of our aſſociation which
» reſpects the unfortunate; on theſe two great original pil-
» lars, *friendship* and *charity*, we reſt our inſtitution;
» and we appeal to your liberality, patriotiſm and magna-

» *tiſme & votre géné-*
» *roſité, ainſi que votre*
» *conduite paſſée dans*
» *toutes les occaſions*
» *qui ſe ſont préſentées,*
» *& la pureté de vos in-*
» *tentions dans la con-*
» *jonćture préſente,*
» *pour la ratification de*
» *nos réſolutions. Nous*
» *attendons également*
„ *de la juſtice & de l'in-*
„ *tégrité du public que*
„ *les réformes & les*
„ *modifications que nous*
„ *venons de faire à notre*
„ *inſtitution, paroîtront*
„ *très-ſatisfaiſantes* (d),

(b) Comment le *public* ſera-t-il *ſatisfait* quand

» nimity; to your conduct on every other occaſion, as well
» as to the purity of your intentions on the preſent, for
» the ratification of our proceedings. At the ſame time we
» are happy in expreſſing a full confidence in the candour,
» juſtice and integrity of the public, that the inſtitution as
» now altered and amended will be perfectly ſatisfactory,

OBSERVATIONS. vous prétendez vous distinguer de lui ?

(c) Vous menacez de retirer votre *bienveillance* à la Puissance Législative si elle ne passe pas en votre faveur des actes dérogatoires au premier pacte de la Constitution !

LETTRE CIRCULAIRE.

„ *& que la Puissance*
„ *Législative passera*
„ *bientôt des actes qui*
„ *mettront le sceau à*
„ *votre Bienveillance* (c).

„ *Qu'il nous*
„ *soit encore permis d'a-*
„ *jouter que la culture de*
„ *l'amitié & de la cha-*
„ *rité, que nous profes-*
„ *sons, sera, à ce que*

» and that acts of legislative authority will soon be passed to » give efficacy to your benevolence.

» Before we conclude this address, permit us to add, that » the cultivation of that amity we profess, and the extension » of this charity, we flatter ourselves, will be objects of

„ *nous eſpérons, un objet*
„ *aſſez important pour*
„ *prévenir toute négli-*
„ *gence ou relâchement*
„ *dans leur exécution.*
„ *Conſoler & ſecourir*
„ *ceux de nos infortunés*
„ *compagnons qui ont*
„ *vu luire pour eux des*
„ *jours plus heureux, &*
„ *qui ont mérité un meil-*
„ *leur ſort, ſécher les*
„ *larmes des veuves mal-*
„ *heureuſes, qui, ſans*
„ *notre charitable inſti-*
„ *tution, ſe ſeroient*
„ *vues réduites, avec*
„ *leurs enfans, aux hor-*
„ *reurs de l'indigence &*

„ ſufficient importance to prevent a relaxation in the proſe-
„ cution of them—To diffuſe comfort and ſupport to any of
„ our unfortunate companions who have ſeen better days,
„ and merited a milder fate; to wipe the tear from the eye
„ of the widow, who muſt have been conſigned, with her

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

„ *du malheur; ſoutenir*
„ *les orphelins des deux*
„ *ſexes; ſouſtraire d'in-*
„ *nocentes filles au vice*
„ (*d*);

(d) O douleur! déjà les plus vertueux des Américains ſont aſſez corrompus pour que chez eux les filles indigentes ſoient expoſées au *vice*, & ils l'avouent! La beauté & la vertu ne ſont donc plus à leurs yeux des titres ſuffiſans pour déterminer une union légitime! Il leur faut des dots! L'ambition & la cupidité influent ſur leurs mariages! L'amour

» helpleſs infants, to indigence and wretchedneſs, but for
» this charitable inſtitution—to ſuccour the fatherleſs—to
» reſcue the female orphan from deſtruction—to enable

honête commence à fuir de leurs climats ! .... Il n'y a plus de nouveau-monde !

„ *encourager*
„ *les fils à ſuivre les*
„ *traces d'un père ver-*
„ *tueux : telles ſont les*
„ *œuvres conſolantes que*
„ *nous nous propoſons de*
„ *faire* (e)

(e) L'Evangile dit : *que votre main gauche ne ſache pas le bien que fait la main droite.* Les Cincinnati diſent : *Regardez notre ruban bleu ; nous faiſons du bien à tout le monde.* Mais la République voit l'Aigle, qui n'a

„ the ſon to emulate the virtues of his father, will be no
„ unpleaſing task : it will communicate happineſs to others,

jamais été un oiſeau bienfaiſant.

„ *Le bonheur des malheureux que nous aurons ſecourus ſera le nôtre; & cette idée charmera nos douleurs & nos derniers momens. Pourſuivons donc avec chaleur ce que nous avons projetté avec cordialité; que le ciel, & notre conſcience ratifient notre conduite; faiſons par nos actions le meilleur commentaire de nos idées; & laiſſons pour précepte à la poſtérité, que la*

» while it increaſes our own; it will chear our ſolitari re-
» flections, and ſoothe our lateſt moments.—Let us then
» proſecute with ardour what we have inſtituted in ſince-
» rity; let Heaven and our own conſciences approve our

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

„ gloire des guerriers ne
„ ne ſauroit être com-
„ plète que lorsqu'ils
„ ſavent remplir les de-
„ voirs de Citoyens. (f)
(*Signé par ordre*)
G. WASHINGTON,
Préſident.

(*f*) *La gloire des Guerriers ne ſauroit être complète que lorsqu'ils ſavent* avant tout *remplir les devoirs de Citoyens !* . . . . . Ici l'on retrouve Washington, & le langage qni convient à ce noble & ſage bienfaiteur du monde. Après avoir parlé pour ſes frères d'armes, il eſt revenu au ſentiment naturel dont il eſt pénétré pour leurs aînés ſes frères de Patrie.

La gloire des guerriers ne ſauroit être complète que lorsqu'ils ſavent avant tout remplir les devoirs de citoyens.

» conduct; let our actions be the beſt comment on our
» words; and let us leave a leſſon to poſterity, that the
» glory of ſoldiers cannot be completed, without acting
» well the part of citizens. »

Signed by order,

G. WASHINGTON, PRESIDENT.

Qu'il paſſe à la poſtérité, ce beau précepte ! qu'il ſoit l'Arrêt de tout guerrier qui croiroit avoir pu ſe lier à une autre Société que ſa Patrie ! qui pourroit imaginer quelque oppoſition entre ſes attachemens & ſes devoirs ! Si quelqu'un fut digne d'apprendre au monde que la plus belle récompenſe eſt dans l'eſtime de ſes compatriotes, méritée, & non commandée ; que la plus brillante des décorations eſt dans la vertu, qui ſe fait remarquer d'elle-même ; que la plus noble des chartes eſt celle de membre d'une ſouveraineté qu'on a eu le bonheur d'éclairer par ſa raiſon, & de fonder par ſa vaillance ; c'étoit WASHINGTON.

MVSEVM
BRITAN
NICVM

LETTRE

DE M. TURGOT,

MINISTRE D'ÉTAT EN FRANCE,

A M. LE DOCTEUR PRICE. (*)

(*) Annoncée page 94 (en note) de l'ouvrage précédent.

LETTRE de M. TURGOT,

MINISTRE D'ETAT EN FRANCE,

Écrite à M. le Docteur PRICE.

De Paris, le 22 Mars 1778.

M. FRANKLIN m'a remis, Monſieur, de votre part la nouvelle édition de vos Obſervations ſur la Liberté Civile, &c. Je vous dois un double remercîment; 1°. de votre ouvrage, dont je connois depuis long tems le prix, & que j'avois lu avec avidité, malgré les occupations multipliées dont j'étois aſſailli, lorſqu'il a paru pour la première fois; 2°. de l'honnêteté que vous avez eue de retrancher l'imputation de *mal adreſſe* (1) que vous aviez mêlée

(1) Ceci ſe rapporte à quelques détails relatifs à l'adminiſtration de M. Turgot, qui ſe trouvent dans le ſecond Traité *ſur la Liberté civile*, & *ſur la Guerre d'Amérique* de M. le Docteur Price (p. 150, &c.). Dans la première Edition de ce Traité, M. Price avoit compté *le défaut d'adreſſe* au nombre des cauſes du renvoi de M. Turgot. Celui-ci, dans une lettre bien précieuſe, informa ſe vertueux Anglois des véri-

au bien que vous diſiez d'ailleurs de moi dans vos obſervations additionnelles. J'aurois pu la mériter, ſi vous n'aviez eu en vue d'autres mal-adreſſe que celle de n'avoir pas ſu démêler les reſſorts d'intrigue que faiſoient jouer contre moi des gens beaucoup plus *adroits* en ce genre que je ne le ſuis, que je ne le ſerai jamais, & que je ne veux l'être. Mais il m'a paru que vous m'imputiez la mal-adreſſe d'avoir choqué groſſièrement l'opinion générale de ma nation ; & à cet égard je crois que vous n'a-

---

tables raiſons qui lui avoient fait perdre ſa place. Telle fut l'origine d'une correſpondace qui a duré juſqu'à la mort de M. Turgot, & dont la lettre que le lecteur a ſous les yeux fait partie.

Que les honnêtes gens, que les hommes éclairés de tous les pays du monde, pleurent l'ami de l'humanité, le philoſophe, l'homme grand par ſes vaſtes connoiſſances, très-grand par ſon génie, plus grand par ſes vertus, qui avoit approché les Rois, habité les Cours, traité avec les hommes, & conſervé de tels principes, de tels ſentimens, de telles opinions; & auquel on n'a pas permis de reſtaurer un Royaume dont les fautes ou la ſageſſe importent également à l'humanité!—Je ne connois parmi ceux qui ont gouverné les hommes que Marc-Aurèle digne d'avoir laiſſé un tel écrit—Marc-Aurèle fit le bonheur du monde, dont il fut, dont il eſt adoré; & Turgot n'a pas pu reſter deux ans Miniſtre en France! & la génération préſente, la génération honorée de ſes travaux, de ſes bienfaits, compte encore un très-grand nombre de ſes détracteurs & de ſes ennemis!

viez rendu juſtice ni à moi, ni à ma nation, où il y a beaucoup plus de lumières qu'on ne le croit généralement chez vous, & où peut-être il eſt plus aiſé que chez vous même de ramener le public à des idées raiſonnables. J'en juge par l'infatuation de votre nation ſur ce projet abſurde de ſubjuguer l'Amérique, qui a duré juſqu'à ce que l'aventure de Burgoyne ait commencé à lui déſiller les yeux. J'en juge par le ſyſtême de monopole & d'excluſion qui règne chez tous vos Ecrivains politiques ſur le commerce (j'excepte Mr. Adam Smith & le Doyen Tucker); ſyſtême qui eſt le véritable principe de votre ſéparation avec vos colonies. J'en juge par tous vos écrits polémiques ſur les queſtions qui vous agitent depuis une vingtaine d'années, & dans leſquelles, avant que le vôtre eût paru, je ne me rappelle preſque pas d'en avoir lu un où le vrai point de la queſtion ait été ſaiſi. Je n'ai pas conçu comment une nation, qui a cultivé avec tant de ſuccès toutes les branches des ſciences naturelles, a pu reſter ſi fort au-deſſous d'elle-même, dans la ſcience la plus intéreſſante de toutes, celle du bonheur public; dans une ſcience où la Liberté de la Preſſe, dont elle ſeule jouit, auroit dû lui donner ſur toutes les autres nations de l'Europe un avantage prodigieux. Eſt-ce l'orgueil national qui vous a empêché de mettre à profit cet avantage? Eſt-ce

parce que vous étiez un peu moins mal que les autres, que vous avez tourné toutes vos ſpécula-tions à vous perſuader que vous étiez bien ? Eſt-ce l'eſprit de parti, & l'envie de ſe faire un appui des opinions populaires qui a retardé vos progrès en portant vos politiques à traiter de *vaine mé-taphyſique* (1) toutes les ſpéculations qui tendent à établir des principes fixes ſur les droits & les vrais intérêts des individus & des nations ? Comment ſe fait-il que vous ſoyez preſque le premier parmi vos Ecrivains qui ayez donné des notions juſtes de la liberté, & qui ayez fait ſentir la fauſſeté de cette notion rebattue par preſque tous les Ecri-vains les plus républicains, que la liberté conſiſte à n'être ſoumis qu'aux loix, comme ſi un homme opprimé par une loi injuſte étoit libre. Ce'a ne ſeroit pas même vrai, quand on ſuppoſeroit que toutes les loix ſont l'ouvrage de la nation aſſem-blée ; car enfin l'individu a auſſi des droits que la nation ne peut lui ôter que par la violence, & par un uſage illégitime de la force générale. Quoique vous ayez eu égard à cette vérité, & que vous vous en ſoyez expliqué, peut-être méritoit-elle que vous la dévéloppaſſiez avec plus d'étendue, vu le

(1) Voyez la lettre de M. Burke au Shérif de Briſtol.

peu d'attention qu'y ont donnée même les plus zélés partiſans de la liberté.

C'eſt encore une choſe étrange, que ce ne fût pas en Angleterre une vérité triviale de dire qu'une nation ne peut jamais avoir droit de gouverner une autre nation, & qu'un pareil gouvernement ne peut avoir d'autre fondement que la force, qui eſt auſſi le fondement du brigandage & de la tyrannie ; que la tyrannie d'un peuple eſt de toutes les tyrannies connues la plus cruelle & la plus intolérable, celle qui laiſſe le moins de reſſource à l'opprimé : car enfin un deſpote eſt arrêté par ſon propre intérêt ; il a le frein du remords, ou celui de l'opinion publique : mais une multitude ne calcule rien, n'a jamais de remords, & ſe décerne à elle-même la gloire lorſqu'elle mérite le plus de honte.

Les évènemens ſont pour la nation Angloiſe un terrible commentaire de votre livre. Depuis quelques mois ils ſe précipitent avec une rapidité très-accélérée. Le dénouement eſt arrivé par rapport à l'Amérique. La voilà indépendante ſans retour : ſera-t-elle libre & heureuſe ? Ce peuple nouveau, ſitué ſi avantageuſement pour donner au monde l'exemple d'une conſtitution où l'homme jouiſſe

de tous ſes droits, exerce librement toutes ſes facultés, & ne ſoit gouverné que par la nature, la raiſon & la juſtice, ſaura-t-il former une pareille conſtitution? ſaura-t-il l'affermir ſur des fondemens éternels, prévenir toutes les cauſes de diviſion & de corruption qui peuvent la miner peu à peu, & la détruire?

Je ne ſuis point content, je l'avoue, des conſtitutions qui ont été rédigées juſqu'à préſent par les différens Etats Américains. Vous reprochez, avec raiſon, à celle de la Penſilvanie le ſerment religieux exigé pour avoir entrée dans le corps des Repréſentans. C'eſt bien pis dans les autres; il y en a une, je crois que c'eſt celle des Jerſeys, qui exige qu'on croie à la divinité de Jeſus-Chriſt (1). Je vois dans le plus grand nombre l'imitation ſans objet des uſages de l'Angleterre. Au lieu de ramener toutes les autorités à une ſeule, (celle de la nation,) l'on établit des corps différens; un corps de Repréſentans, un Conſeil, un Gouverneur;

(1) C'eſt la conſtitution de Delaware qui impoſe la néceſſité de ce ſerment. Celle de Jerſey, plus impartiale, interdit toute préférence de ſecte à ſecte, & accorde des droits & des priviléges égaux à tous les Proteſtans—*Voyez à cet égard ci-après l'ouvrage de M. le Docteur Price; & les notes que je me ſuis permis d'y joindre.*

parce que l'Angleterre a une Chambre des Communes, une Chambre Haute & un Roi. On s'occupe à balancer ces différens pouvoirs ; comme ſi cet équilibre de forces qu'on a pu croire néceſſaire pour balancer l'énorme prépondérance de la Royauté, pouvoit être de quelque uſage dans des Républiques fondées ſur l'égalité de tous les Citoyens ; & comme ſi tout ce qui établit différens corps n'étoit pas une ſource de diviſions. En voulant prévenir des dangers chimériques, on en fait naître de réels. On veut n'avoir rien à craindre du Clergé : on le réunit ſous la barrière d'une proſcription commune. En l'excluant du droit d'éligibilité, on en a fait un corps, & un corps étranger à l'Etat. Pourquoi un Citoyen, qui a le même intérêt que les autres à la défenſe commune de ſa liberté & de ſes propriétés, eſt-il exclus d'y contribuer de ſes lumières & de ſes vertus, parce qu'il eſt d'une profeſſion qui exige des lumières & des vertus ? Le Clergé n'eſt dangereux que quand il exiſte en corps dans l'Etat, que quand il croit avoir en corps des droits & des intérêrs, que quand on a imaginé d'avoir une religion établie par la Loi, comme ſi les hommes pouvoient avoir quelque droit, ou quelque intérêt à régler la conſcience les uns des autres ; comme ſi l'individu pouvoit ſacrifier aux avantages de la Société civile les opinions aux-

quelles il croit ſon ſalut éternel attaché ; comme ſi l'on ſe ſauvoit ou ſe damnoit en commun. Là où la vraie tolérance, c'eſt-à-dire l'incompétence abſolue du Gouvernement ſur la conſcience des individus eſt établie, l'Eccléſiaſtique au milieu de l'Aſſemblée nationale n'eſt qu'un Citoyen, lorſqu'il y eſt admis ; il redevient Eccléſiaſtique lorſqu'on l'en exclut.

Je ne vois pas qu'on ſe ſoit aſſez occupé de réduire au plus petit nombre poſſible les genres d'affaires dont le gouvernement de chaque Etat ſera chargé ; ni à ſéparer les objets de légiſlation de ceux d'adminiſtration générale, & de ceux d'adminiſtration particulière & locale ; à conſtituer des aſſemblées locales ſubſiſtantes, qui rempliſſant preſque toutes les fonctions de détail du Gouvernement, diſpenſent les aſſemblées générales de s'en occuper, & ôtent aux membres de celle-ci tout moyen, & peut-être tout déſir d'abuſer d'une autorité qui ne peut s'appliquer qu'à des objets généraux, & par-là même étrangers aux petites paſſions qui agitent les hommes.

Je ne vois pas qu'on ait fait attention à la grande diſtinction, la ſeule fondée ſur la nature, entre deux claſſes d'hommes, celle des propriétaires des terres, & celle des non-propriétaires, à leurs intérêts, & par conſéquent à leurs droits différens,

relativement à la légiſlation, à l'adminiſtration de la juſtice & de la police, à la contribution aux dépenſes publiques, & à leur emploi.

Nul principe fixe établi ſur l'impôt. On ſuppoſe que chaque province peut ſe taxer à ſa fantaiſie, établir des taxes perſonnelles, des taxes ſur les conſommations, ſur les importations, c'eſt-à-dire ſe donner un intérêt contraire à l'intérêt des autres provinces.

On ſuppoſe par-tout le droit de régler le commerce; on autoriſe même les corps exécutifs ou les Gouverneurs à prohiber l'exportation de certaines denrées dans de certaines occurrences; tant on eſt loin d'avoir ſenti que la loi de la liberté entière de tout commerce eſt un corollaire du droit de propriété; tant on eſt encore plongé dans le brouillard des illuſions Européennes.

Dans l'union générale des provinces entre elles, je ne vois point une coalition, une fuſion de toutes les parties qui n'en faſſent qu'un corps, UN & homogène. Ce n'eſt qu'une aggrégation de parties, toujours trop ſéparées, & qui conſervent toujours une tendance à ſe diviſer, par la diverſité de leurs loix, de leurs mœurs, de leurs opinions; par l'inégalité de leurs forces actuelles; plus encore

par l'inégalité de leurs progrès ultérieurs. Ce n'eſt qu'une copie de la République Hollandoiſe ; & celle-ci même n'avoit pas à craindre, comme la République Américaine, les accroiſſemens poſſibles de quelques unes de ſes Provinces. Tout cet édifice eſt appuyé juſqu'à préſent ſur la baſe fauſſe de la très-ancienne & très-vulgaire politique ; ſur le préjugé que les nations, les provinces, peuvent avoir des intérêts, en corps de province & de nation, autres que celui qu'ont les individus, d'être libres, & de défendre leur propriété contre les brigands & les conquérans ; intérêt prétendu de faire plus de commerce que les autres ; de ne point acheter des marchandiſes de l'étranger, de forcer l'étranger à conſommer leurs productions & les ouvrages de leurs manufactures ; intérêt prétendu d'avoir un territoire plus vaſte, d'acquérir telle ou telle province, telle ou telle île, tel ou tel village ; intérêt d'inſpirer la crainte aux autres nations ; intérêt de l'emporter ſur elles par la gloire des armes, par celle des arts & des ſciences.

Quelques-uns de ces préjugés ſont fomentés en Europe, parce que la rivalité ancienne des nations, & l'ambition des Princes oblige tous les Etats à ſe tenir armés pour ſe défendre contre leurs voiſins armés, & à regarder la force militaire comme l'objet principal du Gouvernement.

L'Amérique

L'Amérique a le bonheur de ne point avoir, d'ici à bien long-tems, d'ennemi extérieur à craindre, ſi elle ne ſe diviſe elle-même ; ainſi elle peut & doit apprécier à leur juſte valeur ces prétendus intérêts, ces ſujets de diſcorde qui ſeuls ſont à redouter pour ſa liberté. Avec le principe ſacré de la liberté du commerce, regardé comme une ſuite du droit de la propriété, tous les prétendus intérêts de commerce diſparoiſſent. Les prétendus intérêts de poſſéder plus ou moins de territoire s'évanouiſſent par le principe que le territoire n'appartient point aux nations, mais aux individus propriétaires des terres; que la queſtion de ſavoir ſi tel canton, tel village, doit appartenir à telle Province, à tel Etat, ne doit point être décidée par le prétendu intérêt de cette Province ou de cet Etat ; mais par celui qu'ont les habitans de tel canton, ou de tel village, de ſe raſſembler pour leurs affaires dans le lieu où il leur eſt plus commode d'aller; que cet intérêt étant meſuré par le plus ou le moins de chemin qu'un homme peut faire loin de ſon domicile, pour traiter quelques affaires plus importantes, ſans trop nuire à ſes affaires journalières, devient une meſure naturelle & phyſique de l'étendue des Juriſdictions & des Etats, & établit entre tous un équilibre d'étendue & de forces (1), qui écarte

(1) L'inégalité d'étendue & de force entre les différens

tout danger d'inégalité & de toute prétention à la ſupériorité.

L'intérêt d'être craint eſt nul quand on ne demande rien à perſonne, & quand on eſt dans une poſition où l'on ne peut être attaqué par des forces conſidérables avec quelque eſpérance de ſuccès.

La gloire des armes ne vaut pas le bonheur de vivre en paix. La gloire des arts, des ſciences, appartient à quiconque veut s'en ſaiſir : il y a dans ce genre à moiſſonner pour tout le monde ; le champ des découvertes eſt inépuiſable, & tous profitent des découvertes de tous.

J'imagine que les Américains n'en ſont pas encore à ſentir toutes ces vérités, comme il faut qu'ils les ſentent pour aſſurer le bonheur de leur poſtérité. Je ne blâme pas leurs chefs. Il a fallu pourvoir aux beſoins du moment, par une union telle quelle, contre un ennemi préſent & rédoutable. On n'avoit pas le tems de ſonger à corriger les vices des conſtitutions, & de la compoſition des différens Etats, mais ils doivent craindre de les éterniſer, & s'occuper des moyens de réunir les opinions & les

---

Etats me paroît la circonſtance la plus défavorable qu'offre la ſituation des Américains. *Voyez ci-après les notes à la ſuite de l'ouvrage de M. Price.*

intérêts, & de les ramener à des principes uniformes dans toutes leurs provinces.

Ils ont à cet égard de grands obstacles à vaincre : en Canada (1) la constitution du Clergé Romain, & l'existence d'un corps de noblesse.

Dans la Nouvelle Angleterre, l'esprit encore subsistant du Puritanisme rigide, & toujours, dit-on, un peu intolérant.

Dans la Pensilvanie, un très-grand nombre de Citoyens établissant en principe religieux que la profession des armes est illicite, & se refusant par conséquent aux arrangemens nécessaires pour que le fondement de la force militaire de l'Etat soit la réunion de la qualité de citoyen avec celle d'homme de guerre & de milicien; ce qui oblige à faire du métier de la guerre un métier de mercenaires.

Dans les colonies méridionales, une trop grande inégalité des fortunes, & sur-tout le grand nombre

(1) Il paroît que M. Turgot regardoit la réunion du Canada à la République Américaine comme un événement inévitable. Le Canada est encore à l'Angleterre; mais ce n'est pas le philosophe qui s'est trompé. *S'il étoit donné à la politique de faire d'avance ce qu'elle sera infailliblement forcée de faire plus tard*, l'Angleterre ne tenteroit pas sur le Canada les spéculations ruineuses dont elle s'occupe; & les vrais amis de la prospérité Britannique s'en réjouiroient.

d'eſclaves noirs, dont l'eſclavage eſt incompatible avec une bonne conſtitution politique, & qui même en leur rendant la liberté embarraſſeront encore en formant deux nations dans le même Etat.

Dans toutes, les préjugés, l'attachement aux formes établies, l'habitude de certaines taxes, la crainte de celles qu'il faudroit y ſubſtituer, la vanité des Colonies qui ſe ſont crues les plus puiſſantes, & un malheureux commencement d'orgueil national. Je crois les Américains forcés à s'aggrandir, non par la guerre, mais par la culture. S'ils laiſſoient derrière eux les déſerts immenſes qui s'étendent juſqu'à la mer de l'Oueſt, (1) il s'y établiroit, du mélange de leurs bannis & des mauvais ſujets échappés à la ſévérité des loix avec les ſauvages, des peuplades de brigands qui ravageroient l'Amérique, comme les barbares du nord ont ravagé l'Empire Romain. Delà un autre danger, la né-

(1) Par *la mer de l'Oueſt* il faut entendre la partie du nord de l'Océan Pacifique, & non pas une vaſte mer intérieure, comme M. Turgot ſemble le croire d'après MM. de l'Iſle, Buache, & d'autres Géographes François, qui, ſur les rapports mal compris des ſauvages, avoient imaginé cette *mer de l'Oueſt*. Ce ſont les Anglois qui nous ont appris qu'elle n'exiſtoit pas.

ceſſité de ſe tenir en armes ſur la frontière, & d'être dans un état de guerre continuelle. Les colonies voiſines de la frontière ſeroient en conſéquence plus aguerries que les autres, & cette inégalité dans la force militaire ſeroit un aiguillon terrible pour l'ambition. Le remède à cette inégalité ſeroit d'entretenir une force militaire ſubſiſtante, à laquelle toutes les provinces contribueroient en raiſon de leur population; & les Américains, qui ont encore toutes les craintes que doivent avoir les Anglois, redoutent plus que toute choſe une armée permanente. Ils ont tort. Rien n'eſt plus aiſé que de lier la conſtitution d'une armée permanente avec la milice, de façon que la milice en devienne meilleure, & que la liberté n'en ſoit que plus affermie. Mais il eſt mal aiſé de calmer ſur cela leurs alarmes.

Voilà bien des difficultés; & peut-être les intérêts ſecrets des particuliers puiſſans ſe joindront-ils aux préjugés de la multitude pour arrêter les efforts des vrais ſages & des vrais citoyens.

Il eſt impoſſible de ne pas faire des vœux pour que ce peuple parvienne à toute la proſpérité dont il eſt ſuſceptible. Il eſt l'eſpérance du genre-humain; il peut en devenir le modèle. Il doit prouver au monde, par le fait, que les hommes peuvent être libres & tranquilles, & peuvent ſe paſſer des

chaînes de toute eſpèce, que les tyrans & les charlatans de toute robe ont prétendu leur impoſer ſous le prétexte du bien public. Il doit donner l'exemple de la liberté politique, de la liberté religieuſe, de la liberté du commerce & de l'induſtrie. L'aſyle qu'il ouvre à tous les opprimés de toutes les nations doit conſoler la terre. La facilité d'en profiter, pour ſe dérober aux ſuites d'un mauvais gouvernement, forcera les gouvernemens d'être juſtes & de s'éclairer; le reſte du monde ouvrira peu-à-peu les yeux ſur le néant des illuſions dont les politiques ſe ſont bercés. Mais il faut pour cela que l'Amérique s'en garantiſſe, & qu'elle ne redevienne pas, comme l'ont tant répété nos Ecrivains miniſtériels, une image de notre Europe, un amas de puiſſances diviſées, ſe diſputant des territoires ou des profits de commerce, & cimentant continuellement l'eſclavage des peuples par leur propre ſang.

Tous les hommes éclairés, tous les amis de l'humanité, devroient en ce moment réunir leurs lumières, & joindre leurs réflexions à celles des ſages Américains, pour concourir au grand ouvrage de leur légiſlation. Cela ſeroit digne de vous, Monſieur. Je voudrois pouvoir échauffer votre zèle; & ſi dans cette lettre je me ſuis livré, plus que je ne l'aurois dû peut-être, à l'effuſion de mes propres

dées, ce désir a été mon unique motif, & m'excusera, à ce que j'espère, de l'ennui que je vous aurai causé. Je voudrois que le sang qui a coulé, & qui coulera encore dans cette querelle, ne fût pas inutile au genre-humain.

Nos deux nations vont se faire réciproquement bien du mal, probablement sans qu'aucune d'elles en retire aucun profit réel. L'accroissement des dettes & des charges, peut-être la banqueroute de l'Etat & la ruine d'un grand nombre de citoyens, en seront probablement l'unique résultat.

L'Angleterre m'en paroît plus près encore que la France. Si, au lieu de cette guerre, vous aviez pu vous exécuter de bonne grace dès le premier moment; s'il étoit donné à la politique de faire d'avance ce qu'elle sera infailliblement forcée de faire plus tard; si l'opinion nationale avoit pu permettre à votre gouvernement de prévenir les évènemens, en supposant qu'il les eût prévus; s'il eût pu consentir d'abord à l'indépendance de l'Amérique sans faire la guerre à personne; je crois fermement que votre nation n'auroit rien perdu à ce changement, Elle y perdra aujourd'hui ce qu'elle a dépensé, ce qu'elle dépensera encore: elle éprouvera une grande diminution pour quelque tems dans son commerce, de grands bouleversemens intérieurs, si elle est

forcée à la banqueroute ; &, quoi qu'il arrive, une grande diminution dans l'influence politique au dehors. Mais ce dernier article eſt d'une bien petite importance pour le bonheur réel d'un peuple ; & je ne ſuis point du tout de l'avis de l'Abbé Raynal dans votre épigraphe (1). Je ne crois point que ceci vous mène a devenir une nation mépriſable, & vous jette dans l'eſclavage.

Vos malheurs feront peut-être au contraire l'effet d'une amputation néceſſaire ; ils ſont peut-être le ſeul moyen de vous ſauver de la gangrène du luxe & de la corruption. Si dans vos agitations vous pouviez corriger votre conſtitution en rendant les élections annuelles, en répartiſſant le droit de repréſentation d'une maniére plus égale & plus proportionnée aux intérêts des repréſentés ; vous gagneriez peut-être autant que l'Amérique à cette révolu-

---

(1) « Cependant ſi les jouiſſances du luxe venoient à » pervertir entièrement les mœurs nationales ;—ſi l'Angle- » terre perdoit ſes colonies à force de les étendre, ou de les » gêner, elle ſeroit tôt ou tard aſſervie elle-même.—Ce » peuple reſſembleroit à tant d'autres qu'il mépriſe, & » l'Europe ne pourroit montrer à l'univers une nation dont » elle osât s'honorer. »—*Hiſtoire Philoſophique & Politique du Commerce des deux Indes*, liv. xix, tom. vi, p. 89. Geneve, 1780.

tion ; car votre liberté vous reſteroit, & vos autres pertes ſe répareroient bien vîte avec elle & par elle.

Vous devez juger, Monſieur, par la franchiſe avec laquelle je m'ouvre à vous ſur ces points délicats, de l'eſtime que vous m'avez inſpirée, & de la ſatisfaction que j'éprouve à penſer qu'il y a quelque reſſemblance entre nos manières de voir.

Je compte bien que cette confidence n'eſt que pour vous. Je vous prie même de ne point me répondre en détail par la poſte ; car votre réponſe ſeroit infailliblement ouverte dans nos bureaux de poſte, & l'on me trouveroit beaucoup trop ami de la liberté pour un Miniſtre, & même pour un Miniſtre diſgracié.

J'ai l'honneur, &c.

(*Signé*) TURGOT.

OBSERVATIONS

SUR L'IMPORTANCE

De la Révolution de L'AMÉRIQUE,

ET

Sur les Moyens de la rendre utile au Monde.

Par RICHARD PRICE, D. D. LL. D.

Membre de la SOCIÉTÉ ROYALE de LONDRES, & de
l'Académie des SCIENCES & des ARTS
de la NOUVELLE ANGLETERRE.

AVIS

DU TRADUCTEUR.

L'OUVRAGE ſuivant a paru lorſqu'on finiſſoit d'imprimer celui qui précède. La réputation de Monſieur le Docteur PRICE, ſi eſtimé, & ſi digne de l'être, pour ſes excellens écrits ſur la Liberté, & ſur l'Arithmétique politique ; la confiance que lui ont témoignée les Américains, & l'utilité des *obſervations* qu'il leur conſacre comme un dernier témoignage de ſon dévouement, m'ont inſpiré de les traduire. Mais il s'eſt rencontré entre ſes idées

& les miennes pluſieurs différences, dont quelques-unes ſont peut-être fort eſſentielles; & quelque défiance que j'aie de mes lumières, ſur-tout lorſque je les compare aux ſiennes, j'oſerai dire mon avis; la ſolemnité de l'occaſion, l'intérêt de ces peuples dont le bonheur eſt ſi intéreſſant pour l'humanité; la vérité qui doit paſſer avant tout, & qui ne naîtra jamais que du concours des efforts & du choc des opinions, me paroiſſent des objets trop grands pour céder à des conſidérations d'un autre genre.

Je dois à Monſieur Price cette juſtice honorable, qu'il m'a prié avec ardeur d'expoſer mes objections & mes doutes à la ſuite de ſon ouvrage;

tant la vérité & l'utilité ſont le premier but de ſes recherches & de ſes travaux. Je diſcuterai donc les opinions du reſpectable Citoyen dont je m'honore d'être le Traducteur, avec une liberté égale à mon reſpect pour ſon caractère, ſes intentions & ſes lumières; & j'ai cette double ſatisfaction, que j'écris mes notes de ſon aveu, & avec le ſecours d'un homme très-diſtingué.

Nous voudrions tous trois; pluſieurs Anglois, qui ſavent, en eſtimant & ſervant leur nation, s'élever au-deſſus de ſes préjugés, voudroient auſſi vivement que nous, que les penſeurs & les ſages de tous les pays ſe réuniſſent pour donner des conſeils au Nouveau-Monde dont

l'ancien attend ſa régénération; mais qui ſe trouve dans une criſe plus périlleuſe peut-être que la guerre qui l'a précédée. La Sageſſe elle-même ſeroit à peine un pilote digne d'un tel danger.

OBSERVATIONS

SUR L'IMPORTANCE

De la Révolution de L'AMÉRIQUE,

ET

Sur les Moyens de la rendre utile au Monde.

De l'importance de la Révolution qui a établi l'Indépendance des Etats-unis.

C'EST enſuite d'une conviction ſincère que j'ai pris un intérêt très-vif aux ſuccès des colonies Angloiſes, devenues les Etats-unis de l'Amérique. Ce ſentiment de bienveillance m'ayant expoſé à des critiques amères, & même à quelque danger, on ſuppoſera facilement que j'attendois l'évènement avec inquiétude. Je me trouve heureux d'en voir la fin, & d'avoir aſſez vécu pour être témoin de la paix qui n'a pas ceſſé d'être l'objet de mes deſirs. Je vois ſur-tout avec une ſatisfaction profonde la Révolution en faveur de la liberté univerſelle, dont l'Amérique a été le théâtre; cette Ré-

volution qui ouvre une nouvelle période dans l'hiſtoire du monde ; qui préſente aux hommes une grande perſpective, & dont les Anglois eux-mêmes retireront d'importans avantages, s'ils ſavent mettre à profit le coup porté au deſporiſme de leurs Miniſtres, & s'ils s'enflamment du ſaint amour de la liberté qui a ſauvé leurs frères d'Amérique.

La dernière guerre a fait un grand bien dans ſon principe & dans ſes progrès, en ſemant parmi les nations des opinions ſaines ſur les droits du genre humain, & ſur la nature d'un gouvernement légitime ; en excitant univerſellement cet eſprit de reſiſtance à la tyrannie qui a déjà émancipé une des contrées de l'Europe, (1) & qui probablement en émancipera d'autres ; en donnant à l'Amérique un gouvernement plus équitable & plus ami de la liberté, qu'aucun autre du monde connu.

Mais ſi cette guerre fut utile, la paix qui la termine eſt plus ſalutaire encore. Elle conſerve ces Gouvernemens favorables qui auroient péri dès leur naiſſance, ſi l'Angleterre eût triomphé ; elle aſſure dans un vaſte continent, favoriſé de la nature, un aſyle aux opprimés de toutes les nations

(1) Je ſuppoſe que l'Auteur parle de l'Irlande. *Note du Traducteur.*

elle poſe les fondements d'un Empire qui peut devenir le ſiège de la liberté, le ſanctuaire de la ſcience & des vertus; elle nous donne droit d'eſpérer que l'Amérique conſervera ce tréſor ſacré juſqu'à ce que tous les peuples en jouiſſent, & que le tems arrive où il ne ſera plus au pouvoir des Rois & des Prêtres d'opprimer, où l'infâme ſervitude qui dégrade la terre ſera pour jamais exterminée..... Oui, je crois voir la main de la Providence travaillant pour le bien général dans la dernière guerre; & je puis à peine m'empêcher de m'écrier: *c'eſt l'œuvre du ſeigneur.*

La raiſon, auſſi bien que la tradition & la révélation, nous porte à croire que le ſort des hommes s'améliorera avant la conſommation des choſes. Le monde s'eſt perfectionné par degrés : la lumière & la ſcience ſe ſont étendues, & la vie humaine des ſiècles qui nous ont précédés eſt à celle de nos jours ce que l'enfance eſt à la jeuneſſe voiſine de la virilité.

La nature des choſes eſt telle que cette progreſſion doit continuer. Elle peut être interrompue, elle ne peut pas être détruite. Chaque progrès fraie un chemin à de nouveaux progrès; une ſimple expérience, une ſeule découverte eſt quelquefois la ſource de pluſieurs connoiſſances d'un

genre plus élevé, & produit ſoudainement l'effet d'un nouveau ſens, ou celui de l'étincelle qui tombe ſur une traînée de poudre & fait jouer une mine. L'homme peut donc arriver à un degré de perfection dont notre imagination ne devine pas même la poſſibilité. Un ſiècle de ténèbres peut ſuivre un ſiècle de lumières; mais alors la lumière, pour avoir été cachée quelque tems, brille d'un nouveau luſtre. Les beaux ſiècles de la Grèce & de Rome ont été ſuivis d'une période de barbarie à laquelle ſuccède notre âge perfectionné. Certains progrès une fois obtenus ne peuvent jamais ſe perdre entièrement. Ceux de l'antiquité s'étoient conſervés dans l'obſcurité des ſiècles barbares, puiſqu'à la renaiſſance des lettres; les ſciences & les arts ont recouvré une vigueur dont l'accroiſſement rapide diſtingue nos tems modernes.

Cette réflexion doit plaire à l'eſprit humain, elle doit l'encourager. Un homme de génie obſerve dans un jardin les effets de la gravité. Ce haſard heureux lui offre la découverte des loix qui gouvernent les mondes (1), & nous permet de regarder avec une ſorte de pitié l'ignorance des tems les

(4) Ceci ſe rapporte aux détails que l'on trouve ſur Iſaac Newton dans la Préface du Docteur Pemberton.—*View of his Philoſophy.*

plus éclairés de l'antiquité. Quelle nouvelle dignité n'a pas donnée à l'homme, que n'a pas ajouté à ſa puiſſance l'invention des verres optiques, de l'imprimerie, de la poudre, le *perfectionnement* de la navigation, des mathématiques, de la philoſophie naturelle!

Qui auroit oſé imaginer dans les premiers âges du monde que les hommes parviendroient à déterminer la diſtance & la grandeur du ſoleil & des planètes? Qui même au commencement de ce ſiècle auroit pu penſer que dans peu d'années l'homme acquerroit le pouvoir de ſoumettre la foudre à ſa volonté, ou de planer dans les airs à l'aide d'une machine aëroſtatique? Le dernier de ces pouvoirs, quoique ſi long-tems ignoré, eſt il autre choſe que l'application ſimple d'un principe familier? Beaucoup d'autres découvertes paroîtront encore, qui procureront à l'homme de nouveaux moyens d'étendre ſa puiſſance; & ce n'eſt peut-être pas trop préſumer que de dire: « ſi les gouvernemens civils » n'y apportent point d'obſtacles, les progrès » humains ne s'arrêteront pas que l'ignorance, & » les vices, & la guerre, ne ſoient bannis de notre » globe (1). »

(1) Voici la phraſe de Monſieur le Docteur Price: « and » it may not perhaps be too extravagant to imagine that

Parmi les évènemens modernes qui contribueront à reſtaurer le genre humain, il n'en eſt probablement aucun qui préſente des conſéquences auſſi étendues que celui qui eſt l'objet des obſervations ſuivantes. Peut-être pourrois-je ſoutenir ſans crainte d'exagération, qu'après l'introduction du Chriſtianiſme, la Révolution de l'Amérique eſt l'époque la plus importante dans le cours progreſſif des évènemens humains qui tendent à la perfection de l'eſpèce. Cette Révolution peut produire une *diffuſion* générale des vrais principes ſur les droits de l'homme, & procurer aux nations les moyens de s'affranchir du joug de la ſuperſtition & de la tyrannie, en apprenant, en démontrant: » » Que rien dans les choſes humaines n'eſt *fonda-* » *mental*, ſi ce n'eſt une diſcuſſion impartiale, une » ame honnête, & la pratique des vertus—que la » politique d'un Etat ne doit pas avoir pour objet

---

» (should civil government throw no obſtacles in the way) » the progreſs of improvement will not ceaſe till it has ex- » cluded from the earth, not only *vice* and *war*, BUT » EVEN DEATH *itſelf*, *and reſtored that paradiſaical* » *ſtate*, *which*, *according to the Moſaic hiſtory*, *preceded* » *our preſent ſtate*. » Comme l'eſpérance de chaſſer la mort du ſein des hommes ne m'a point paru s'accorder avec une ſaine philoſophie, j'ai omis cette phraſe.—*Note du Traducteur.*

» d'ordonner ou de protéger des opinions ſpéculatives » & des formules de foi—que les membres d'une » communauté civile ſont *confédérés*, & non pas » *ſujets*; leurs chefs *ſerviteurs* & non pas *maîtres*— » que tout Gouvernement légitime conſiſte dans » l'autorité des loix, égales pour tous & faites du » conſentement de tous; c'eſt-à-dire dans l'autorité » raiſonnable des hommes ſur eux-mêmes; & non » pas dans l'autorité *d'un homme* ſur *d'autres hom-* » *mes*, ou *d'une communauté d'hommes* ſur une *communauté d'hommes.* »

Le monde ſera heureux lorſque ces vérités ſeront généralement reconnues & pratiquées. Alors e bigotiſme, cette production des enfers, ſera bientôt oublié. Les gouvernemens, les hiérarchies, qui ourdiſſent l'eſclavage, ſeront anéantis; & l'on verra enfin l'accompliſſement des vieilles propheties: *le dernier empire univerſel ſur la terre ſera celui de la raiſon & de la vertu; l'évangile de la paix* (mieux entendu) *aura un libre cours, & ſera glorifié; pluſieurs courront çà & là, & le ſavoir ſera augmenté; le loup demeurera avec l'agneau; le léopard avec le chevreau, & une nation ne tirera plus l'épée contre une autre nation.*

Je ſuis convaincu que l'indépendance des colonies Angloiſes en Amérique eſt un des évènemens

ordonnés par la Providence pour amener ces tems fortunés; & je ne crains pas que mon attente ſoit déçue, ſi les Etats-unis échappent aux dangers qui les menacent; s'ils s'occupent ſagement des moyens de mettre à profit leur ſituation préſente, & de l'améliorer.

Alors on dira avec vérité, comme on diſoit du peuple choiſi : *qu'en eux toutes les familles de la terre ſeront bénies.* Il eſt preſque impoſſible que ces peuples aient une trop grande idée d'eux-mêmes: peut-être n'en fut-il jamais dont on ait dû attendre plus de ſageſſe & de vertu. Peut-être n'en fut-il jamais auquel la Providence ait dans ſes décrets aſſigné une plus haute importance. Ils ont commencé avec gloire; ils ont triomphé pour eux, & pour le reſte du monde. Au milieu des dévaſtations d'une guerre périlleuſe, ils ont établi un Gouvernement favorable aux droits du genre humain. Ils ont beaucoup fait—mais il leur reſte beaucoup à faire, & beaucoup plus même qu'il n'eſt poſſible de le dire.

Mon deſſein dans cet écrit eſt de noter ſeulement les points principaux qui me paroiſſent dignes de leur plus grande attention, s'ils veulent aſſurer ſur une baſe permanente leur bonheur, & pro-

mouvoir celui du genre humain. Je dirai ce que je penſe avec la liberté qu'autoriſe la pureté de mes intentions, mais avec une défiance ſincère de mon opinion; car j'ai la conſcience de mes foibles lumières.

DE LA DETTE NATIONALE.

IL paroît évident que le premier objet qui doit occuper les Etats-unis eſt l'abolition de leur dette nationale, & la ſolde de l'armée qui a ſoutenu la guerre. Leur crédit vient de naître: s'ils ne le conſervent pas, s'ils ne l'étendent pas, ſa chûte eſt certaine, & leur réputation, leur honneur national ne peut que tomber avec lui.

Heureuſement il eſt facile de le maintenir. Les Américains ont de grandes reſſources intérieures & territoriales dans un vaſte continent qui poſsède tous les avantages du ſol & du climat, & qui contient une multitude de terres non concédées. Les établiſſemens y ſeront rapides, ainſi que l'augmentation de leur valeur. Si les Etats-unis en diſpoſent en faveur des troupes & des émigrans, bientôt la plus grande partie de la dette nationale ſera éteinte, mais quand ils n'auroient pas cette reſſource, ils peuvent ſupporter des impôts ſuffiſans pour la réduire graduellement..

En ſuppoſant que leurs dettes montent à neuf millions ſterlings qui portent un intérêt de cinq & demi pour cent; un impôt d'un million payeroit cet intérêt & fourniroit chaque année un excédant

d'un demi-million pour une caisse d'amortissement, qui éteindroit le principal en treize années. Un excédant d'un quart de million feroit la même chose en vingt ans & demi. Le principal une fois acquitté, l'impôt n'étant plus nécessaire, on pourroit en alléger le fardeau; mais il seroit imprudent de l'abolir en entier. Cent mille livres sterlings annuellement réservées, & religieusement employées à défricher les terres non concédées, & à d'autres améliorations, deviendroient en peu de tems un trésor, ou plutôt un patrimoine continental qui subviendroit à toute la dépense de la confédération, & qui préserveroit à jamais les Etats particuliers de dettes & de taxes (1).

Un tel fonds, à supposer qu'en le faisant valoir on en retirât le cinq pour cent, formeroit un capital de trois millions sterlings en dix-neuf ans,

(1) Les terres, les forêts, les impôts, &c. qui formoient le revenu de la Couronne d'Angleterre, subvenoient a la plus grande partie des dépenses du Gouvernement. Il est heureux pour les peuples Britanniques, que par l'extravagance de l'Administration Angloise ce domaine ait été aliéné, car il en seroit bientôt résulté l'indépendance de la Couronne; mais en Amérique un tel domaine deviendroit une propriété continentale, qui pourroit être utilement employée au bien public sous la direction des représentans du peuple.

de trente millions en cinquante-ſept ans, de cent millions en quatre-vingt-un ans, de deux cent ſoixante un millions en un ſiècle; & ſi l'on parvenoit à lui faire produire un intérêt de dix pour cent il monteroit à cinq millions en dix-neuf ans; à cent millions en quarante-neuf ans; à dix mille millions en quatre-vingt dix-ſept ans.

Il eſt incroyable qu'on ne puiſſe pas citer un ſeul Gouvernement qui ait penſé à un moyen ſi ſimple d'augmenter ſa grandeur & ſes richeſſes. Le plus léger fonds d'amortiſſement, s'il eſt fidèlement reſpecté, influe ſur l'abolition des dettes, comme l'interêt de l'intérêt ſur l'accroiſſement du capital dans le commerce de l'argent. Une telle réſerve eſt donc une ſpéculation de la plus haute importance (1).

Mais ſi l'on ſe permet de diſpoſer des fonds en reſerve, tout eſt perdu. L'Angleterre en eſt un

(1) Un ſol placé à cinq pour cent à l'époque de l'Ere Chrétienne & combiné avec l'intérêt compoſé, rapporteroit de nos jours une ſomme plus forte que ne contiendroient deux cens millions de globes tels que le nôtre ſuppoſés d'or maſſif; mais calculé avec l'intérêt ſimple, il n'auroit rapporté que ſept shellings & ſix ſols. Les Gouvernemens, qui aliènent les fonds deſtinés à des rembourſemens, ſacrifient pour faire profiter leur argent le premier de ces moyens au ſecond.

exemple bien frappant. Les fonds de la caiſſe d'amortiſſement, autrefois l'unique eſpérance du Royaume, pour avoir été alienés ſont devenus inutiles & impuiſſans. Si on les eût employés à l'objet auquel ils avoient été deſtinés, ils auroient, en 1775, augmenté le revenu de l'Etat de plus de cinq millions par an. Au lieu de cela la nation étoit alors écraſée d'une dette de cent trente ſept millions portant près de quatre millions & demi d'intérêt, qui ne laiſſoit dans le revenu de l'Etat qu'un excédant de peu d'importance. Cette dette s'eſt accrue depuis jusqu'à la ſomme de deux cent quatre-vingt millions portant neuf millions & demi d'intérêt, ſi l'on y joint les frais de régie. Quelle faute monſtrueuſe!

Si l'on n'emploie pas des moyens efficaces pour réduire cette dette effroyable, de manière à diminuer les inquiétudes publiques, il en réſultera, dans un tems ou dans un autre, mais infailliblement, d'horribles convulſions.

Que cet exèmple mémorable ſerve de leçon aux Etats-unis! Leurs dettes actuelles ne ſont pas énormes. Une caiſſe d'amortiſſement à l'abri de toute malverſation (1) doit bientôt les acquitter,

(2) Quand les fonds publics ne ſont pas fidélement ad-

& ſeroit une reſſource aſſurée dans les occaſions les plus importantes. Que ce fonds ſoit établi; qu'il ſoit auſſi reſpecté que l'arche du Seigneur l'étoit chez les Juifs, & les Américains en recevront la même aſſiſtance.

Je ne dois cependant pas oublier qu'il eſt une de leurs dettes qu'une caiſſe d'amortiſſement ne diminuera point, & qu'ils ne peuvent jamais acquitter: dette plus grande qu'aucune autre nation ait jamais contractée; dette incalculable, & qui s'étendra juſqu'à la dernière poſtérité. Mais ce n'eſt pas une dette d'argent; c'eſt une dette de reconnoiſſance éternelle envers le Général ſuſcité par la Providence pour établir la liberté & l'indépendance de l'Amérique, & dont le nom doit briller parmi les annales futures des bienfaiteurs du genre humain.

Les reſſources que je viens de propoſer préſerveront à jamais l'Amérique d'une trop grande accumulation de dettes, & conſéquemment du fardeau des impôts; maladie mortelle, qui vraiſemblablement cauſera la deſtruction non ſeulement de la

---

miniſtrés, ils deviennent le pire des maux, en ce qu'ils donnent aux Gouvernemens toute ſorte de facilité pour corrompre, en lui laiſſant la diſpoſition entière du revenu de l'Etat.

Grande-Bretagne, mais encore des autres Etats de l'Europe.

Il eſt des meſures d'une plus haute importance, que je deſire ardemment de voir adopter par les Américains. Ce ſont celles qui tendront à conſerver chez eux la paix, & à faire des Etats-unis le théâtre d'une liberté entière & pacifique, où, ſans verſer du ſang, on puiſſe diſcutet les droits de l'homme.

DE LA PAIX,

Et des moyens ds la rendre perpétuelle.

L'OBJET de tout Gouvernement eſt de réunir la ſageſſe & la force d'une communauté, ou d'une confédération, pour préſerver la paix & la liberté de toute attaque intérieure ou extérieure. Les Etats-unis ſont parfaitement à l'abri des invaſions du dehors; mais ils ſont bien éloignés d'être auſſi en sûreté au dedans. Le ſuccès de leur réſiſtance contre la puiſſance Britannique, & leur éloignement de l'Europe ne leur laiſſent aucun ennemi étranger à redouter; mais ils ſont en danger de s'armer les uns contre les autres, & ce ſeroit-là le plus grand des malheurs; ils doivent à tout prix le prévenir, ou l'Amérique n'offrira bientôt que des ſcènes ſanglantes; & loin d'être le réfuge des autres nations, on ne regardera cette terre parricide qu'avec horreur.

Pourquoi la paix, entre des Etats confédérés, ne pourroit-elle pas être conſervée ou rétablie par les mêmes moyens qui la maintiennent entre les individus? Les particuliers portent leurs litiges à une cour de loi, c'eſt-à-dire, à la juſtice & à la ſageſſe de

de l'Etat. Cette Cour décide ; les parties condamnées acquieſcent ; ſi elles ne le font pas, la puiſſance publique les y force.—Je ne puis m'empêcher de croire qu'il eſt poſſible que des moyens du même genre établiſſent un jour la paix univerſelle, & banniſſent à jamais la guerre de la ſurface du globe.—Pourquoi n'eſpérerions-nous pas de voir commencer cette grande révolution chez les Américains ? Elle peut dépendre de la rédaction des articles de la Confédération.

Si un différend s'élève entre quelques Etats, l'Acte d'Union ordonne un appel au Congrès.—Enquête de la part du Congrès.—Il diſcute ; il décide.—Là s'eſt arrêté le Légiſlateur. Il a omis ce qui étoit le plus eſſentiel. On n'a rien fait pour donner de la force aux déciſions du Congrès, & par cela même elles ſeront inefficaces & frivoles. Je ſuis loin de me flatter de pouvoir remédier à ce grand défaut de la Légiſlation Américaine : il faut beaucoup d'efforts pour y parvenir, & l'on n'en ſauroit trop faire.

Nul doute que le pouvoir du Congrès ne doive être augmenté, & ſur-tout qu'il ne faille lui donner le droit de raſſembler en certaines occaſions les forces des Confédérés, & de les employer pour faire exécuter les délibérations de l'union. Celui

des Etats contre lequel le Congrès aura décidé ne balancera point à ſe ſoumettre quand il ſaura qu'il peut y être contraint, & qu'il n'a nulle eſpérance de réſiſter. Mais par la force coactive dont je deſire que le Congrès ſoit inveſti, je n'entends pas une *armée perpétuelle*. A Dieu ne plaiſe qu'une telle inſtitution ſoit jamais établie en Amérique. Les armées perpétuelles ſont par-tout le grand ſoutien du pouvoir arbitraire, & la principale cauſe de l'aviliſſement du genre humain. Un peuple ſage ne laiſſera point échapper de ſes mains le ſoin de ſa propre défenſe, & ne conſentira jamais à livrer ſes droits à la merci d'eſclaves armés. Les Etats libres doivent former un corps de Citoyens bien armés, bien dirigés, bien diſciplinés, toujours prêts à marcher quand il eſt néceſſaire de faire exécuter les loix, d'appaiſer une révolte, de maintenir la paix. Telle eſt, ſi je ſuis bien informé, la ſituation des Américains. Pourquoi donc le Congrès ne ſeroit-il pas revêtu du pouvoir de demander aux Etats-unis leur contingent d'une milice ſuffiſante pour forcer à la ſoumiſſion celui des Etats qui voudroit rompre l'union en réſiſtant au jugement de ſes repréſentans?

Je ſuis bien perſuadé qu'il ſera difficile d'empêcher que quelques abus ne ſe gliſſent à la ſuite de

ce pouvoir; & peut-être eſt-il quelque moyen plus efficace & plus sûr de remplir le but propoſé. Mais dans les affaires humaines, lorſque le choix nous eſt offert, de deux maux il faut choiſir le moindre. Nous préférons la gêne d'un Gouvernement civil, parce qu'il eſt un mal moins funeſte que l'anarchie: de même dans le cas préſent le danger de l'abus du pouvoir qui appuyera quelquefois peut-être des délibérations peu juſtes & peu ſenſées, eſt un mal moindre que les calamités d'une guerre inteſtine.

Au reſte il eſt beaucoup de moyens d'obvier à ce danger. Le neuvieme article de la Confédération ou quelque loi ſemblable, préviendra en grande partie les déciſions partiales ou trop précipitées. La rotation des Repréſentans établie par le cinquième doit prévenir la corruption que la longue poſſeſſion du pouvoir entraîne ordinairement avec elle. Le droit réſervé à chaque Etat de rappeller ſes députés quand ils en ſont mécontens, les maintiendra toujours circonſpects & ſoumis au contrôle de leurs Conſtituans.

Les obſervations que je viens de faire ſur l'inſuffiſance de pouvoirs accordés au Congrès, doivent auſſi s'appliquer aux finances. Il faut qu'il ait le pouvoir de lever les ſubſides indiſpenſables pour

ſubvenir aux dépenſes de la Confédération ; de contracter des dettes, d'établir des fonds néceſſaires pour les acquitter ; & ce pouvoir ne doit pas être détruit par l'oppoſition de la minorité dans les Etats.

Enfin le crédit des Républiques Américaines, leur force, leur conſidération chez l'étranger, leur liberté civile & politique, & même leur exiſtence dépendent d'une union étroite & ſolide, qui ne peut ſe conſerver qu'en donnant tout le poids & toute l'énergie poſſible à l'autorité de la députation qui repréſente l'union, & qui la caractériſe.

Ne ſeroit il pas à-propos de faire un examen périodique de chaque Etat, du nombre de ſes habitans, de leur ſexe, de leur âge, de leurs propriétés, de leurs occupations, de leurs reſſources ? Une telle recherche conſignée dans des regiſtres fidèles de mariage, de naiſſance & de mort, fourniroit les inſtructions les plus importantes ; montreroit quelle eſt la ſituation, quelles ſont les loix, les inſtitutions, les travaux les plus favorables à la multiplication, à la ſanté, au bien-être, au bonheur de l'eſpèce humaine. Le meilleur, & peut-être le ſeul moyen de déterminer avec certitude la proportion d'hommes & d'argent dans laquelle chaque Etat

doit contribuer pour maintenir la Confédération, ou pour lui donner plus de force ; c'eſt d'avoir conſtamment l'œil fixé ſur les progrès de la population, ſur l'accroiſſement & ſur la diminution des reſſources de chacun des Etats.

DE LA LIBERTÉ.

Le premier de tous les intérêts ſans doute eſt celui de la liberté. L'objet ſur lequel j'inſiſterai, comme le plus important, eſt donc l'établiſſement d'un ſyſtême de liberté parfaite, ſoit religieuſe, ſoit civile, qui fera de l'Amérique le pays de la vérité, de la raiſon, exempte de préjugés & de contrainte; où les facultés humaines auront une libre carrière, & pourront atteindre enfin le terme de la perfectibilité de l'eſpèce.

Le libre uſage des facultés de l'homme a été dans tous les pays du monde plus ou moins reſtreint par l'intervention de l'autorité civile dans les matières de ſpéculation, par les loix tyranniques contre l'héréſie, par l'eſprit excluſif & dominateur de toutes les inſtitutions hiérarchiques & religieuſes. Combien n'eſt-il pas à deſirer que l'Amérique n'impoſe jamais de telles chaînes à la raiſon! J'obſerve avec un plaiſir inexprimable qu'il n'y en exiſte point encore. Les Légiſlations Anglo Américaines ſont à cet égard incomparablement ſupérieures à toutes les autres; les Etats-unis ont l'honneur diſtingué

d'être les premiers ſous le ciel dans leſquels des formes de gouvernemens favorables à la liberté humaine aient été établies. Telle fut leur enfance ; & que ne peuvent ils pas devenir dans un période plus avancé, lorſque le tems, l'expérience, & le concours des hommes ſages & vertueux de toutes les parties du monde, auront introduit dans chacun de ces Gouvernemens les réformes & les améliorations qui les rendront encore plus amis de la liberté, plus propres à augmenter le bonheur & la dignité de l'eſpèce humaine!—Oh, puiſſions-nous leur devoir l'aurore du jour le plus ſerein qui ait jamais brillé ſur la terre! Puiſſe le monde ſe renouveller par eux!..... Mais je m'arrête pour n'être pas emporté trop loin par l'ardeur de mes eſpérances.

La liberté, telle que je la conçois, emporte avec elle toute liberté de conduite dans les affaires civiles,—toute liberté de diſcuſſion dans les matières ſpéculatives,—toute liberté de conſcience dans celles de religion.—C'eſt ainſi que ſe compoſe la liberté parfaite, qui n'admet d'autre reſtriction que le tort fait au tiers dans ſa perſonne, ſa propriété, ou ſa réputation.

Dans la liberté de discussion je comprends celle d'examiner la conduite des gens en place, aussi-bien que les mesures publiques; d'écrire sur tous les objets de doctrine & de spéculation, & de publier ces écrits.

DE LA LIBERTÉ DE DISCUTER.

L'OPINION commune eſt que certaines doctrines ſont tellement ſacrées, & d'autres tellement dangereuſes dans leurs conſéquences, que l'on ne doit pas les diſcuter publiquement. Mais ſi cette opinion étoit fondée, toutes les perſécutions poſſibles ſeroient juſtifiées : car ſi c'eſt une partie du devoir des magiſtrats civils de prévenir l'examen des doctrines de ce genre, il doivent y travailler d'après leur jugement perſonnel ſur la nature & ſur la tendance de ces doctrines ; & conſéquemment ils doivent avoir le droit d'empêcher qu'on n'argumente ſur celles qu'ils croient trop dangereuſes ou trop ſacrées pour en permettre la diſcuſſion. Or ils ne peuvent exercer ce droit que de la ſeule manière dont le pouvoir civil agiſſe, c'eſt-à-dire, en infligeant des peines à tous ceux qui combattent des doctrines ſacrées, ou qui ſoutiennent des opinions dangereuſes.

Ainſi dans les pays Mahométans le magiſtrat civil auroit le droit d'impoſer ſilence à tous ceux qui nieroient la divine miſſion de Mahomet & même de les punir, puiſqu'on y regarde cette doctrine comme très ſacrée. Il en ſeroit de même des

dogmes de la tranſubſtantiation, du culte de la vierge Marie, &c. dans les pays Catholiques; ainſi que des dogmes de la Trinité & des ſatisfactions religieuſes, &c. dans les pays Proteſtans, & nul ne ſeroit fondé à réclamer la tolérance.

En Angleterre même on a ſuivi ce principe; & il y a produit les loix qui aſſujettiſſent à diverſes peines quiconque écrit ou parle contre la ſuprême Divinité du Chriſt, contre le livre des Prières Communes, ou contre les trente-neuf Articles de l'égliſe Anglicane. Si le principe eſt juſte, toutes ces loix ſont équitables. Mais en réalité le pouvoir civil eſt incompétent dans ces matières; & les adminiſtrateurs des humains outre-paſſent leurs droits, & dérogent pitoyablement à leur dignité, lorſqu'ils prennent ſur eux de protéger la vérité de telle ou telle doctrine; ils ne ſont point les juges de cette vérité. S'ils prétendent l'établir ou l'expliquer, ils ſe compromettent. Tels ſont les vrais principes ſur l'application du pouvoir civil aux points de doctrine; principes qu'il eſt aſſez facile de faire adopter à tous les peuples, pour tous les pays du monde, excepté pour le leur. Mais ſi toutes les opinions religieuſes ne ſont pas également vraies; ſi c'eſt une ſuperſtition, une idolâtrie, une extravagance que la plupart des Gouvernemens protègent ſous

le prétexte ou dans l'opinion de ſoutenir une vérité ſacrée, & de s'oppoſer à des erreurs dangereuſes, la neutralité parfaite du Gouvernement en matière de religion ne ſeroit-elle pas le parti le plus ſage ? La liberté ne gagneroit-elle pas infiniment à ce que les chefs de l'Etat n'euſſent d'autre but que de conſerver la paix, & ſe regardaſſent comme chargés des *matières ſéculières*, & non des *matières eccléſiaſtiques ;* du *bonheur terreſtre* des hommes ; & non de leur *bonheur éternel*, du *ſalut* de leurs *ames* & de leur *croyance ?*

L'expérience a prouvé que la conſéquence néceſſaire du pouvoir de juger la nature & la tendance des différentes doctrines, eſt d'empêcher infailliblement les progrès de la vérité & le perfectionnement de l'eſpèce. Anaxagoras fut jugé & condamné, pour avoir enſeigné que le ſoleil & les étoiles n'étoient point des divinités, mais ſeulement des maſſes corruptibles. Une accuſation à-peu-près ſemblable prépara la mort de Socrate. Les menaces des dévots & la crainte de la perſécution, ont empêché Copernic de publier pendant ſa vie ſes découvertes ſur le vrai ſyſtême du monde. Galilée fut obligé de renoncer à ſa théorie du mouvement de la terre, & ſubit un an de priſon pour

l'avoir affirmé. Dans ces derniers tems (1) le plus bel ouvrage de philoſophie naturelle qu'ait produit l'eſprit humain (*les Principes de Newton*) a été défendu à Rome, parce qu'il ſoutenoit la même doctrine; & ſes commentateurs ont été obligés de faire précéder leurs écrits d'une déclaration qu'ils ſe ſoumettoient à cet égard aux déciſions des Saints Pontifes. Telle a été, telle ſera, auſſi long-tems que les hommes ſeront aveugles & ignorans, l'effet de l'intervention des Gouvernemens civils dans les matières de ſpéculation.

Quand les hommes ſe réuniſſent pour former une ſociété, ils ne le font ni pour établir des vérités métaphyſiques, ni pour maintenir des formules de foi ou des opinions ſpéculatives; mais pour défendre leurs droits civils, & ſe protéger mutuellement dans le libre exercice de leurs facultés phyſiques & morales. Donc lorſque l'autorité civile intervient dans les matières de cette eſpèce, elle va directement contre le but de ſon inſtitution. Le vrai moyen de favoriſer les intérêts du genre humain, de reſpecter & d'augmenter ſa dignité, c'eſt d'encourager les hommes à chercher la vérité par-tout où ils peuvent la trouver, & de protéger leurs re-

(1) En 1742.

cherches contre les méchans & les ſuperſtitieux. Si quelques ſectes cherchent à ſe nuire dans leurs conteſtations reſpectives, le Gouvernement doit s'oppoſer à leur violence & maintenir impartialement la liberté de chacune d'elles en puniſſant ceux qui eſſayeroient d'y attenter. La conduite de tout magiſtrat en cette occaſion devroit être celle de *Gallio*. Ce ſage Proconſul chaſſa de ſa préſence les délateurs qui s'étoient ſaiſis violemment de la perſonne de l'Apôtre Paul, en leur diſant :—*S'il étoit queſtion d'actions méchantes ou de propos ſédicieux, la raiſon me dicteroit de vous écouter : mais ce n'eſt ici qu'une queſtion de mots ; il s'agit de votre doctrine : c'eſt à vous d'y regarder ; je ne ſuis point juge dans les matières ſemblables !* —Combien le monde auroit été plus heureux ſi tous les magiſtrats euſſent agi de même ! Que l'Amérique profite de cette importante leçon, & de l'expérience des ſiècles ! La diſſidence des opinions & des doctrines établies a troublé horriblement la ſociété, produit de grands maux, & fait verſer des flots de ſang ; mais il ne faut point oublier que ces troubles n'ont eu lieu que par l'intervention du pouvoir civil, qui a voulu faire recevoir par force des points de doctrine abandonnés depuis. Si le Gouvernement eût fait ſon devoir, s'il eût établi la liberté de conſcience, s'il eût ouvert un champ libre à l'argumen-

tation au lieu de s'y oppoſer, le mal ſe ſeroit arrêté de lui-même, & les hommes auroient fait infiniment plus de progrès dans les Sciences & dans les Arts.

Quand le Chriſtianiſme, le premier & le meilleur de tous les moyens pour faciliter les progrès de l'eſpèce humaine, commença à pénétrer dans le monde, on prétendit qu'il devoit le bouleverſer. Les chefs des religions Juive & Païenne prirent l'alarme; ils s'opposèrent à ſa propagation, & firent d'une religion de paix & d'amour, une ſource de violences & de meurtres. Par-là fut accomplie la prophétie du Chriſt: *Qu'il étoit venu non pour envoyer la paix, mais une épée ſur la terre.* Tous ces déſordres furent l'effet du mauvais emploi du pouvoir civil, qui, loin de donner naiſſance à de tels maux, devoit les prévenir, & n'employer l'activité du Gouvernement qu'à préſerver les Chrétiens de toute inſulte, & à leur procurer les moyens d'être écoutés ſans trouble.—On en peut dire autant au ſujet des premiers réformateurs.

Mais ce qui auroit été autrefois évidemment ſage, de la part des Gouvernemens Païens & Catholiques relativement au Chriſtianiſme & à la réformation, ne l'eſt-il pas de même aujourd'hui pour

les Gouvernemens Chrétiens ou Proteſtans, relativement à une religion nouvelle, ou à toute autre doctrine oppoſée à celles qu'on regarde parmi nous comme ſacrées ? De nouvelles religions, de nouvelles doctrines, ſi elles n'ont pas pour elles la raiſon, ou même l'évidence, ſe décréditeront bientôt d'elles-mêmes; l'impoſture ne ſoutiendra jamais une diſcuſſion libre & éclairée; tandis que la vérité ne peut qu'y gagner. Le Mahométiſme ſeroit tombé dès ſa naiſſance, ſi l'on n'eût employé d'autre force que celle de l'évidence pour le propager; & l'argument le plus victorieux en faveur du Chriſtianiſme, c'eſt qu'il s'eſt répandu ſucceſſivement par l'évidence ſeule, en oppoſition aux plus grands efforts du pouvoir civil, juſqu'au point de devenir la religion univerſelle au période où le monde eſt le plus éclairé. Il ne peut pas exiſter une preuve plus ſatisfaiſante que la liberté de la diſcuſſion ſuffit pour détruire l'erreur, & pour répandre la vérité. Je ſuis cruellement affligé lorſque je vois des Chrétiens invoquer le pouvoir civil pour défendre leur religion. Rien ne la dégrade autant. Si elle a beſoin d'un tel ſecours, elle ne peut pas être divine. Sa corruption & ſa dégradation datent du moment où le Gouvernement civil l'a priſe ſous ſa protection; & cette corruption, cette dégradation ſe ſont aggravées juſqu'à

ce que la théorie du vrai Chriſtianiſme ait été convertie en un ſyſtême d'abſurdité & de ſuperſtition plus groſſier & plus barbare que le Paganiſme même.

La religion du Chriſt ne doit avoir aucun rapport avec les établiſſemens civils de ce monde, & leur union lui a beaucoup nui. Au lieu de contraindre au ſilence les incrédules, qu'on les encourage au contraire à produire leurs plus forts argumens. Ce qui s'eſt paſſé ſur ce ſujet en Angleterre montre aſſez que c'eſt-là le moyen le plus sûr de faire mieux connoître, comprendre & croire la religion Chrétienne.

Je ne craindrois pas d'étendre ces obſervations à tous les points de la foi, quelque myſtérieux qu'ils puiſſent être. Ce qui eſt raiſonnable ne peut rien perdre à être diſcuté; toute doctrine vraiment ſacrée doit être ſuſceptible d'une démonſtration qui brave les objections. L'autorité civile ne lui eſt nullement néceſſaire; elle n'interviendra jamais que pour ſoutenir des abus, ou protéger de fauſſes interprétations.

Le prétexte qu'on a tant allégué pour défendre la diſcuſſion publique d'une infinité de doctrines, c'eſt leur prétendue immoralité. Mais cette immo-

ralité

ralité réſulte directement & immédiatement de la doctrine accuſée, ou elle n'exiſte que dans les conſéquences éloignées ou indirectes qu'on lui attribue. Dans le premier cas, de telles doctrines ne ſe répandront jamais parmi les hommes; les principes empreints au fond de leur ame de la main de la nature les feront rejetter; & ceux qui les répandront n'obtiendront que du mépris. Si au contraire on ne condamne ces doctrines que pour les conſéquences éloignées ou indirectes, il faut conſidérer qu'il n'eſt point de ſecte qui ne rejette le même blâme, & n'attribue de mauvaiſes vues à toute autre doctrine que la ſienne. Qui ne ſait que les Calviniſtes & les Arminiens, les Trinitaires & les Sociniens, les Fataliſtes & les partiſans du Libre Arbitre déclament continuellement contre les conſéquences dangereuſes & licentieuſes de leurs doctrines reſpectives? Le Chriſtianiſme même n'a pu échapper à de telles accuſations. Ceux qui le profeſſoient furent à ſa naiſſance regardés comme des Athées, parce qu'ils condamnoient l'idolâtrie: leur zèle religieux étoit, diſoit les païens, un enthouſiaſme pernicieux & deſtructeur.

En un mot, ſi les chefs de l'Etat ont droit d'empêcher la propagation des doctrines dont ils appréhendent la tendance immorale, la carrière

eſt ouverte à toute perſécution. Il n'y aura point de doctrine, quelque vraie, quelque importante qu'elle puiſſe être, dont les zélateurs ne ſe trouvent aſſujettis aux peines civiles dans un pays ou dans un autre.

Sans doute il eſt des doctrines dont les principes bleſſent la ſaine morale; mais la morale des opinions ſpéculatives a ſouvent peu d'effet dans la pratique. L'auteur de la nature a imprimé dans le cœur & dans l'eſprit humains, des principes & des ſenſations qui détruiſent infailliblement l'effet de toute théorie qui ſemble les contredire. Chaque ſecte, quelques ſoient ſes dogmes, a toujours quelque exception qui ſuppoſe la néceſſité de la vertu. Les philoſophes, qui ſoutiennent que la matière & le mouvement n'ont d'exiſtence que dans nos idées, ne croient à cette théorie que dans leur cabinet. Il en eſt de même de ceux qui ſoutiennent que rien n'exiſte que la matière & le mouvement; que l'homme n'a par lui-même aucun pouvoir déterminé; qu'un deſtin inflexible gouverne toutes choſes, que chaque individu n'est que ce qu'il ne peut pas éviter d'être; qu'il ne fait rien que ce qu'il ne peut pas éviter de faire. Ces philoſophes n'agiſſent-ils pas dans la ſociété comme les autres hommes? Le ſens commun,

taiſon commune, ne manquera jamais de l'emporter ſur leur théorie; & je connois beaucoup de ces philoſophes qui ſont de très-honnêtes gens, & les amis les plus chauds du véritable intérêt de la ſociété. Leur doctrine ſemble conduire au vice; leur pratique eſt un exemple de vertu; & le Gouvernement qui voudroit leur impoſer ſilence ſe feroit du mal à lui-même. En un mot il n'y a que les actes d'injuſtice, de violence, ou de diffamation préméditée, dont le pouvoir civil doive prendre connoiſſance. Si j'étois magiſtrat, & qu'un particulier prêchât au milieu de Londres que la propriété eſt fondée ſur la grace, je le laiſſerois prêcher tranquillement auſſi long-tems qu'il ne feroit qu'enſeigner, ſans rien craindre ſinon qu'il trouvât bientôt un logement à *Bedlam*; mais s'il étendoit les conſéquences de ſa doctrine juſqu'à ſe permettre, en ſa qualité de ſaint, de filouter, je croirois de mon devoir de le faire arrêter comme voleur, ſans examiner ſon opinion ou ſa théorie.

Je ſuis perſuadé qu'il ne réſultera que peu ou point d'inconvéniens d'une telle liberté. Si les magiſtrats font leur devoir à la première violence; s'ils interpoſent le pouvoir civil dès l'inſtant où quelques actes publics détruiront la paix; la neu-

tralité qu'ils auront gardée jusques là n'aura nul danger : & fallût-il accorder qu'au moyen d'une telle liberté l'autorité civile sera rallentie dans ses opérations, on n'en pourroit pas conclure que cette liberté ne doit pas être accordée ; mais qu'il faut opter entre deux maux, le moindre desquels doit sans doute être préféré. L'un n'est que le défaut de rapidité dans les opérations du Gouvernement : l'autre renferme chacun des maux qui pourra naître de l'erreur des administrateurs érigés en juges de la tendance des doctrines, soumettant toute liberté de recherche & de discussion au contrôle de leur ignorance, & perpétuant l'obscurité, l'intolérance & l'esclavage. Je n'ai pas besoin de dire le quel de ces maux est le plus grave.

De la liberté de Conſcience, & des établiſſemens civils concernant la Religion.

DANS la liberté de conſcience, je renferme beaucoup plus que la tolérance. Jéſus-Chriſt a établi une égalité parfaite entre ſes diſciples. Son commandement eſt qu'ils ne s'attribueront aucune juriſdiction l'un ſur l'autre, & qu'ils ne reconnoîtront d'autre maître que lui-même. C'eſt donc une préſomption orgueilleuſe dans quelques-uns d'eux de reclamer un droit de ſupériorité ou de préémineence ſur leurs frères; & cette réclamation eſt ſuppoſée de leur part, quand ils prétendent les *tolérer*. Non-ſeulement tous les Chrétiens, mais tous les hommes de toutes les religions, doivent être conſidérés par l'Etat comme ayant un droit égal à ſa protection, autant qu'ils ſe comportent honnêtement & paiſiblement. La *tolérance* ne peut donc avoir lieu que dans les pays où il y a un établiſſement civil pour une forme particulière de religion; c'eſt-à-dire, où une ſecte dominante jouit d'avantages excluſifs, fait entrer comme une partie eſſentielle dans la conſtitution de l'Etat l'encouragement à ſuivre cette forme de créance & de culte, & juge cependant convena-

ble de *tolérer* l'exercice des autres formes religieuſes. Graces à Dieu, les nouveaux Etats de l'Amérique ſont à préſent étrangers à de tels établiſſemens. A cet égard, ainſi qu'à beaucoup d'autres, ils ont montré, en réglant leurs conſtitutions, un degré de ſageſſe & de libérté qui eſt au-deſſus de toute louange.

Les établiſſemens civils qui fixent les formules de foi & de culte, ſont incompatibles avec les droits de la liberté individuelle; ils engendrent les diſputes; ils font de la religion un trafic; ils ſervent d'appui à l'erreur; ils produiſent l'hypocriſie & la prévarication; ils détournent l'eſprit humain de la rectitude qui doit diriger ſes recherches; ils arrêtent les progrès de la vérité. Une religion pure eſt un intérêt qui n'exiſte qu'entre Dieu & nos ames. Cet intérêt ne peut recevoir aucun ſecours des inſtitutions humaines. Il eſt ſouillé auſſi-tôt que des loix & des motifs mondains y mêlent leur influence. Les hommes d'Etat ne doivent l'appuyer qu'en montrant dans leur propre conduite une attention ſincère pour cet intérêt, ſuivant les formes qui s'accordent le mieux avec leur propre jugement, & en encourageant leurs compatriotes à les imiter. En qualité d'hommes publics ils ne peuvent rien de plus. Tout ce qui eſt au-de-

là, tout ce qui eſt *influence publique* dans la religion, a produit les conſéquences les plus fâcheuſes & fait un mal eſſentiel à la religion même.

L'établiſſement civil de l'égliſe en Angleterre eſt l'un des plus doux qui exiſte. Cependant, là même, quel piège n'a t-il pas été pour la bonne foi? Quel obſtacle aux recherches libres? Quelles diſpoſitions favorables au deſpotiſme n'a-t-il pas nourries? Quel penchant à l'orgueil, à la vanité, à la domination n'a-t-il pas donné aux eccléſiaſtiques? Quels combats n'a-t-il pas produits en eux pour accomoder leurs opinions à la ſoumiſſion & aux ſermens qu'il impoſe? Quel abus de ſcience n'a-t-il pas occaſionné pour défendre des ſymboles aujourd'hui hors d'uſage, des abſurdités reconnues? Quel fardeau n'eſt-il pas pour la conſcience de pluſieurs des membres les plus eſtimables du Clergé, qui forcés de ſe ſoumettre à un ſyſtême qu'ils n'approuvent pas, & n'ayant d'autre moyen de ſubſiſter que celui qu'ils tirent de leur état en ſe conformant à ce ſyſtême, ſe trouvent dans la néceſſité cruelle, ou de prévariquer, ou de tomber dans la misère? Perſonne ne doute que le Clergé Anglois en général ne pût déclarer qu'il ne donne pas ſon conſentement ſincère à chacune des choſes contenues dans les trente-neuf

Articles, & dans le livre des Communes Prières, avec plus de vérité qu'il ne déclare qu'il le donne; & cependant ce n'eſt qu'après cette déclaration ſolemnelle que ſes membres peuvent entrer dans un office, qui, par-deſſus tous les autres, exige que ceux qui l'exercent ſoient des modèles de ſimplicité & de ſincérité.—Quel honnête homme peut s'empêcher de maudire la cauſe d'un tel mal?

Mais ce que je deſire de démontrer, c'eſt la tendance des inſtitutions religieuſes à empêcher le perfectionnement de notre eſpèce. Ces inſtitutions ſont des bornes preſcrites par la folie humaine aux recherches des hommes; elles ſont des obſtacles qui interceptent la lumière & bornent l'exercice de la raiſon. Que l'on imagine quelle peut être l'influence de tels établiſſemens ſur la philoſophie, ſur la navigation, la métaphyſique, la médecine ou les mathématiques! Quelque choſe de ſemblable a eu lieu dans la logique & dans la philoſophie. Qu'on en conſidère les effets. Le *ipſe dixit* d'Ariſtote & les abſurdités de l'Ecole maintenoient une autorité pareille à celle des confeſſions de foi des eccléſiaſtiques. La conſequence en a été que le monde à reſté plus long-tems dans l'ignorance & la barbarie des

ſiècles de ténèbres. Mais les établiſſemens civils de religion ſont encore plus pernicieux. Le genre humain eſt ſi diſpoſé à ſe former une fauſſe idée du caractère de la divinité, à faire dépendre ſes faveurs de quelques formules particulières de foi, qu'on doit néceſſairement attendre qu'une religion ainſi établie ſera ce qu'elle a été juſqu'à préſent, une ſuperſtition ſombre & cruelle, portant le nom de religion.

On a long-tems diſputé pour décider lequel eſt le plus dangereux par ſes effets ſociaux d'une telle religion, ou de l'athéiſme ſpéculatif. Pour moi, je donnerois preſque la préférence au dernier. L'athéiſme eſt ſi oppoſé à tous les principes du ſens commun, qu'il ne gagnera jamais beaucoup de terrein, ou ne deviendra point dominant. Au contraire, il y a dans l'eſprit humain une pente particulière à la ſuperſtition, & rien ne peut plus vraiſemblablement dominer les hommes. L'athéiſme nous laiſſe entièrement à l'influence de la plupart de nos ſenſations naturelles & des principes de ſociabilité; & cette influence eſt ſi forte dans ſon action, qu'en général elle préſerve ſuffiſamment l'ordre de la ſociété. Mais la ſuperſtition combat ſes principes, en repréſentant les hommes les uns aux autres comme des objets de la haine

divine, en les engageant à ſe tourmenter, à impoſer ſilence à leurs ſemblables, à empriſonner, à brûler leurs frères pour rendre ſervice à Dieu. L'athéiſme eſt un ſanctuaire pour le vice, en ce qu'il ôte à la vertu les motifs qui naiſſent de la volonté de Dieu & de la crainte d'un jugement à venir: mais la ſuperſtition eſt plus funeſte encore, parce qu'elle enſeigne aux hommes qu'on peut plaire à Dieu ſans vertus morales, & qu'elle les conduit même à compenſer leurs crimes par des rites, par des expiations & des mortifications corporelles, en ornant des reliquaires, en entreprenant des pélerinages, en récitant un grand nombre de prières, en recevant l'abſolution des prêtres, en exterminant les hérétiques, &c.— L'athéiſme détruit la ſainteté & l'obligation du ſerment: mais n'eſt-il pas une religion (car on lui a donné ce nom) qui produit le même effet, en enſeignant qu'il eſt une puiſſance qui peut diſpenſer de l'obligation du ſerment, que les fraudes pieuſes ſont juſtes & qu'on ne doit point garder la foi donnée aux hérétiques?

Certainement il n'eſt qu'une religion noble & raiſonnable; c'eſt la religion fondée ſur de juſtes notions du Grand Etre, qu'elle nous repréſente comme regardant du même œil ſes ſincères ado-

rateurs, & les favoriſant tous également, autant qu'ils ſe conduiſent ſuivant les lumiéres dont ils ſont doués. Cette religion conſiſte dans l'imitation des perfections morales du Gouverneur de la nature, tout-puiſſant mais bienveillant, & qui dirige tous les événemens pour le mieux; dans la confiance aux ſoins de ſa providence, dans la réſignation à ſa volonté, & dans l'exercice fidèle de tous les devoirs de la piété & de la morale, par la conſidération de l'autorité du grand rémunérateur, & par la crainte d'une juſte rétribution à venir.—Cette religion, principe actif de tout ce qui eſt beau, bon, ſatisfaiſant, n'eſt que l'amour de Dieu, des hommes & de la vertu, qui échauffe le cœur, & dirige la conduite: elle peut ſeule faire le bien de l'eſpèce & l'avantage de la ſociété. C'eſt cette religion que tout ami éclairé du genre humain enſeignera & propagera avec zèle: mais c'eſt une religion que les puiſſances de la terre connoiſſent peu, & qui ſera toujours d'autant plus floriſſante qu'elle ſera laiſſée libre & à découvert.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter ici que telle eſt la Religion Chrétienne. Le Chriſtianiſme nous enſeigne qu'il n'y a qu'un ſeul être bon, c'eſt Dieu; qu'il veut que tous les hommes ſoient ſauvés, &

qu'il ne punira que le crime; qu'il veut miſéricorde & non ſacrifice; bienfaiſance plutôt que cérémonies; que l'aimer de tout notre cœur, aimer notre prochain comme nous-mêmes, eſt la ſomme de nos devoirs; & que dans chaque nation celui qui le craint, & qui fait ce qui eſt juſte, eſt bien reçu de lui.

Le Chriſtianiſme appuie ſon autorité ſur la puiſſance de Dieu, non ſur celle de l'homme; il s'en rapporte entièrement pour l'inſtruction des mortels à leur intelligence. Il nous fait les ſujets d'un Royaume qui n'eſt pas de ce monde; il nous demande d'élever nos eſprits au-deſſus des avantages temporels, & d'aſpirer à un état de pureté & de récompenſe au-delà du tombeau, où les ames vertueuſes ſeront élevées, ſous ce Meſſie qui a éprouvé la mort pour chaque homme. Qu'eſt-ce que les puiſſances de la terre ont de commun avec une telle religion? Cette religion eſt née & s'eſt étendue malgré ces puiſſances, elle s'eſt deſhonorée & avilie lorſqu'elle a été ſoutenue par elles.

On peut entrevoir, par les conſidérations ſuivantes, le tort que les inſtitutions civiles font au Chriſtianiſme.

1°. L'eſprit des établiſſemens religieux eſt un eſprit d'orgueil & de tyrannie, contraire à l'eſprit humble du Chrétien ; un eſprit étroit & perſonnel, contraire à l'eſprit de bienveillance étendue du Chrétien ; un eſprit terreſtre, contraire à l'eſprit céleſte du Chrétien.

2°. Les établiſſemens religieux ſont fondés ſur une prétention d'autorité dans l'Egliſe Chrétienne, qui renverſe l'autorité de Jeſus-Chriſt. Il a donné à ſes diſciples, dans l'Ecriture ſainte, un code de loix auquel il leur demande de s'attacher comme à leur ſeul guide. Mais le langage de ceux qui forment les établiſſemens religieux eſt au contraire : « Nous avons l'autorité dans les controverſes de » foi, & le pouvoir de décider des rites & des » cérémonies : nous ſommes les députés du Chriſt » ſur la terre ; nous avons reçu de lui la commiſ- » ſion d'interpréter ſes loix, & de diriger ſon » Egliſe. Vous êtes donc obligés de nous obéir. » Les Ecritures ſont inſuffiſantes. Vous devez re- » cevoir nos interprétations comme les loix du » Chriſt : nos confeſſions de foi ſont ſa doctrine, » & nos inventions ſont ſes inſtitutions. »

Il eſt évident, comme l'excellent *Hoadly* l'a

montré (1), que ces prétentions ôtent à Jeſus-Chriſt le gouvernement de ſon propre Royaume, & placent des uſurpateurs ſur ſon trône. Elles ſont dérogatoires à l'honneur qui lui appartient, & l'on

(1) Voyez ſes écrits polémiques dans la Controverſe, appellée en Angleterre *the Bangorian controverſy;* parce que Hoadly étoit Evêque de Bangor quand il prononça devant George I, en 1717, un ſermon célèbre *ſur la nature du royaume de l'égliſe du Chriſt* (*), dont le texte étoit: *mon royaume n'eſt pas de ce monde;* & que ce ſermon fut l'origine d'une diſpute théologique entre lui & Sherlock, Evêque de Londres, & pluſieurs autres partiſans de la hiérarchie eccléſiaſtique. La controverſe Bangorienne fit éclore environ quatre cens pamphlets, & n'a pas peu contribué à augmenter en Angleterre la liberté des opinions en matière de religion. Il eſt à remarquer que la famille régnante venoit d'être appellée au trône; & que Guillaume & George I. ont fort encouragé les principes favorables aux révolutions, & conſéquemment propres à juſtifier leur avénement à la couronne. Auſſi l'Evêque Hoadly & les Diſſidens trouvèrent-ils de l'appui à la Cour lorſque l'Aſſemblée du Clergé montra un grand acharnement à les perſécuter; & cette aſſemblée fut diſſoute. Depuis cette époque, le Clergé Anglican s'aſſemble encore, mais *ſa Convocation*, car c'eſt ainſi que l'on appelle ſon aſſemblée, n'eſt de nulle conſéquence, parce que le Roi la proroge auſſi-tôt.—Au reſte, on dit en Angle-

(*) The nature of the Kingdom or Church of Chriſt; a ſermon preached before the King, March 31, 1717.

ne peut s'y ſoumettre ſans manquer à l'obéiſſance qui lui eſt due. Elles ont preſque été fatales au vrai Chriſtianiſme; & c'eſt en tâchant de le ſoutenir par des peines civiles que les gouvernemens ont inondé le monde Chrétien du ſang des ſaints & des martyrs.

3°. La difficulté d'introduire des changemens dans les établiſſemens religieux, lorſqu'ils ſont formés, eſt une autre objection contr'eux; car il arrive qu'ils reſtent toujours les mêmes, au milieu de toutes les variations des mœurs & des opinions publiques, (1) & qu'un peuple peut perſiſter pen-

---

terre que les principes de liberté religieuſe & politique que favoriſoient Guillaume & George I. ſont très-affoiblis à la Cour; & rien n'eſt moins ſurprenant; car tels principes qu'on protège immédiatement après une révolution, perdent leur faveur lorſqu'on a pour ſoi le conſentement univerſel & la preſcription.—Hoadly eſt né en 1676, & mort en 1761.—*Note du Traducteur.*

(1) C'eſt un inconvénient qui ſe trouve dans les établiſſemens civils, auſſi-bien que dans les établiſſemens religieux, & dont les nouvelles conſtitutions des Américains ſe ſont préſervées avec beaucoup de ſageſſe. En décidant qu'il en ſera fait une réviſion à de certaines époques, on laiſſe toujours une place aux améliorations, ſans courir le riſque des convulſions qui accompagnent ordinairement la correction des abus quand ils ont acquis la ſanction du tems.

dant des siècles dans un culte idolâtre, après avoir acquis la conviction qu'il n'y a qu'un seul objet de culte religieux, savoir Dieu, qui est le père de notre Seigneur Jesus-Christ. Quel funeste spectacle d'hypocrisie religieuse doit produire une telle discordance entre la conviction générale & les formes publiques! Aujourd'hui, dans quelques Etats de l'Europe, l'absurdité servile des hiérarchies religieuses est reconnue; mais comme elle est incorporée avec l'Etat, il est à peine possible de s'en affranchir.

Quoi de plus frappant, à cet égard, que la situation de l'Angleterre? Le système de foi & de culte, qu'on y voit établi, étoit formé il y a plus de deux cens ans, quand l'Europe sortoit à peine des ténèbres & de la barbarie. Depuis cette époque les lumières ont fait des progrès continuels, mais sans aucun effet sur cet établissement: nul rayon de cette lumière toujours croissante, ne l'a pénétré; aucune imperfection, quelque grossière qu'elle fût, n'a été corrigée. On souscrit aux mêmes articles de foi; on pratique les mêmes rites de dévotion: il est fort à craindre que l'on n'ait souvent recours à *l'absolution des malades*, qui forme une partie de ces rites, comme à un passeport pour le ciel, après une vie coupable; & cependant on la conserve

conſerve. Peut-être jamais rien de plus choquant pour la raiſon & pour l'humanité, que les clauſes de condamnation du ſymbole de S. Athanaſe qui fait partie d'un ſyſtême religieux; & cependant l'obligation du Clergé de déclarer ſon conſentement à ce ſymbole, & de le lire comme une partie de la dévotion publique, ſubſiſte encore.

La conſéquence néceſſaire d'un tel état de choſes eſt que, 4°. le Chriſtianiſme lui-même eſt deshonoré; & l'on en vient à conſidérer toute religion comme une ruſe d'Etat, & une barbare momerie. Il eſt bien notoire que dans quelques Royaumes catholiques il y a peu de Chrétiens dans la claſſe d'hommes la plus élevée. Dans ces pays, la Religion de l'Etat eſt confondue avec la Religion de l'Evangile. Ce mélange montre une inattention criminelle dans ceux qui commettent une telle erreur; car ils devroient conſidérer que le Chriſtianiſme a été exceſſivement corrompu, & que pour en avoir des idées ſaines, il faudroit ne les prendre que dans le Nouveau Teſtament. Il eſt cependant ſi naturel de confondre le vrai Chriſtianiſme avec la forme qu'on lui a donnée dans tous les établiſſemens religieux, qu'une telle erreur ne peut manquer d'arriver, & de produire de très-fâcheuſes conſéquences.

Il y a probablement un plus grand nombre de Chrétiens raiſonnables (c'eſt-à-dire, de ceux qui le ſont d'après leur examen) en Angleterre que dans tous les pays catholiques. La raiſon en eſt, qu'ici l'établiſſement religieux eſt le Papiſme réformé, & qu'un corps conſidérable n'y adhère point, mais qu'il s'applique au contraire à montrer la néceſſité de faire une diſtinction entre le Chriſtianiſme établi par les loix, & celui qui eſt enſeigné dans la Bible.—Il eſt certain que juſqu'à ce que cette diſtinction ſoit faite, le Chriſtianiſme ne pourra recouvrer ni ſon influence légitime, ni ſon utilité.

Tels ſont donc les effets des inſtitutions civiles pour la Religion.—Puiſſe le Ciel y mettre bientôt une fin! Le genre humain ne ſera jamais généralement ſage, vertueux, heureux, juſqu'à ce que ces ennemis de ſa paix & de ſon perfectionnement ſoient renverſés. Graces à Dieu, ils s'affoibliſſent à meſure que les lumières font des progrès. Qu'ils ne ſe montrent jamais en Amérique! Qu'un monſtre tel que *l'autorité humaine en matière de Religion* n'y ſoit jamais connu! Que tout homme honnête & paiſible, quelle que ſoit ſa foi, y trouve protection! Qu'il y trouve une défenſe aſſurée contre les attaques du bigotiſme & de l'intolérance!—

Puiſſe la religion fleurir dans les Etats-unis! Ils ne ſauroient ſans elle être vraiment grands & heureux. Mais que ce ſoit une Religion meilleure que la plupart de celles qui ont été juſqu'à préſent profeſſées dans le monde! Que ce ſoit une Religion qui renforce les obligations morales; non une Religion qui les relâche, ou les élude: une Religion tolérante & vraiment *catholique*; non une rage pour le proſélytiſme: une religion de paix & de charité; non une Religion qui perſécute, qui maudit & qui damne! En un mot, que ce ſoit le pur Evangile de paix, qui élève au-deſſus de ce monde, qui échauffe le cœur par l'amour de Dieu & de ſes créatures, qui ſoutient la *fortitude* des gens de bien par l'eſpérance aſſurée d'une délivrance future de la mort, & d'une récompenſe infinie dans le Royaume éternel de notre Seigneur & Sauveur.

On peut conclure des obſervations précédentes, qu'il eſt impoſſible que je n'admire pas l'article ſuivant, dans *la Déclaration des Droits* qui ſert de fondement à la Conſtitution de Maſſachuſſets.— « Dans cet Etat, les Chrétiens, de quelque » dénomination qu'ils ſoient, qui ſe conduiront » d'une manière paiſible & comme de bons ſujets » de la République, ſeront également ſous la pro-

» tection des loix; aucune ſubordination d'une
» ſecte à une autre ne ſera jamais établie (1).

Une telle loi eſt libérale au-delà de tout exemple: cependant je l'admirerois encore plus, ſi elle l'eût été davantage, & que les mots : *tous les hommes de toutes les Religions* euſſent été ſubſtitués à ceux-ci : *les Chrétiens de toutes les dénominations.*

On peut conclure auſſi des obſervations précédentes, que je déſapprouve profondément le ſerment religieux qui fait partie des Conſtitution Américaines. Dans la Conſtitution de Maſſachuſſets, il eſt ordonné que tous ceux qui prendront ſéance dans la chambre des Repréſentans, ou dan le Sénat, « déclareront qu'ils ſont fermement per-
» ſuadés de la vérité de la Religion Chrétienne ». La même choſe eſt requiſe par la Conſtitution de *Maryland* comme une condition néceſſaire pour être admis dans les places lucratives ou de confiance. Dans la *Penſylvanie* chaque membre de la chambre des Repréſentans eſt obligé de déclarer qu'il reconnoît « que les Ecritures de l'Ancien & du

(1) La Conſtitution de la Caroline Septentrionale ordonne auſſi qu'il n'y aura dans cet Etat aucun établiſſement de quelque Egliſe, ou de quelque dénomination religieuſe que ce ſoit, préféré à aucun autre.

» Nouveau Teſtament ont été divinement inſpi-
» rées. » Dans l'Etat de Delaware, *Il doit jurer qu'il croit en Dieu le père, & en Jeſus-Chriſt ſon fils unique, & au Saint Eſprit, un ſeul Dieu béni éternellement.* C'eſt plus que l'on n'exige même en Angleterre, où l'on eſt tenu de participer à la communion, fût-on un libertin effréné ou un athée opiniâtre, ſi l'on prétend même aux places inférieures; mais où aucun autre ſerment religieux n'eſt impoſé aux membres du Parlement qu'une déclaration contre le Papiſme.—C'eſt une obſervation auſſi juſte que fréquente, que de tels ſermens n'excluent que les hommes honnêtes, les autres ne ſe faiſant aucun ſcrupule de les prononcer.

Monteſquieu n'étoit probablement pas Chrétien. Newton & Locke n'étoient pas Trinitaires, & par conſéquent pas Chrétiens, ſelon l'idée vulgaire qu'on attache à ce mot. Les Etats-unis voudroient-ils refuſer à de tels hommes, s'ils étoient vivans, toutes les places de confiance & d'autorité?

DE L'EDUCATION.

TEL eſt le ſyſtême que je deſirerois que les Etats-unis d'Amérique adoptaſſent. Mais pour l'introduire & le perpétuer, & en même-tems pour lui communiquer cette force irréſiſtible qui fixe les mœurs & les épure, rien n'eſt plus néceſſaire qu'un plan d'éducation fondé ſur des principes nobles & raiſonnables. Il eſt impoſſible de préſenter dignement l'importance d'une pareille inſtitution. Il a plu à l'Auteur de la Nature d'ordonner tellement les choſes que, dans le développement de l'eſprit humain, ſa forme bonne ou mauvaiſe dépende en grande partie des premières impreſſions qu'il reçoit; & j'ai ſouvent réfléchi qu'il y a peut être dans l'éducation un ſecret à découvrir, lequel, une fois trouvé, formeroit des générations d'hommes vertueux & heureux, & accéléreroit les progrès de l'eſprit humain dans un degré dont il eſt bien difficile aujourd'hui de ſe former une idée.

Le but de l'éducation eſt de diriger les facultés de l'eſprit dans leur développement, & de leur aider à prendre le pli & à acquérir le degré de force dont elles ſont ſuſceptibles. Pour y réuſſir,

on devroit s'attacher à enſeigner la manière de bien penſer, plutôt qu'à préſenter des objets à la penſée; à mettre dans la voie de la vérité, plutôt qu'à enſeigner la vérité même. Et quel homme eſt en état de s'acquitter de cette dernière fonction? Pluſieurs à la vérité l'entreprennent avec autant d'empreſſement que de préſomption. Tous les partis, toutes les ſectes ſe croient en poſſeſſion de la vérité, & s'imaginent ſeuls en défendre dignement la cauſe. Mais qu'ils ſont bien loin de la connoître, ces hommes, & que leurs contradictions multipliées, leurs inconſéquentes aſſertions prouvent bien qu'il vaudroit mieux ne rien enſeigner du tout que de prêcher ce qu'ils prennent pour la vérité! Plus leur confiance eſt grande, plus on doit ſe défier d'eux. En général leur zèle ſemble s'échauffer à proportion que le ſujet qui l'allume eſt plus abſurde.

Ces obſervations tendent à prouver que l'éducation doit plutôt donner à l'eſprit une diſpoſition à l'impartialité & à la candeur, que l'aſſujettir à un ſyſtême quelconque; le former à l'habitude de chercher tranquillement & patiemment la vérité, que l'enchaîner aux opinions d'autrui.

Mais juſqu'ici l'éducation a été conduite ſur

des principes diamétralement opposés : on s'est moins appliqué à étendre les facultés intellectuelles, qu'à les rétrécir ; à les éclairer & à les perfectionner, qu'à les dépraver par de faux principes qui rendent tout retour à la vérité comme impossible. Au lieu d'ouvrir l'esprit, de le fortifier, & de lui apprendre à voir & à penser en agent libre, on a relâché tous ses ressorts, on l'a accablé de chaînes, on ne lui a laissé qu'une manière de voir. Au lieu d'inspirer de l'humilité, de la bienveillance, de la générosité, & de faciliter ainsi la recherche & l'accès de la vérité, l'éducation n'a rempli l'homme que d'une vanité folle & présomptueuse ; source de tous les préjugés qui le tyrannisent & le rendent misérable.

On sent que plus l'esprit humain a fait de progrès avec une semblable éducation, plus il a de choses à oublier & à désapprendre, avant que les véritables connoissances puissent s'y faire jour. Telle étoit l'éducation dans l'origine du Christianisme. L'art malheureux de disputer & d'embrouiller la vérité par des sophismes, l'invincible attachement à un système reçu qui en faisoit la base, avoient perverti l'esprit humain, & lui avoient fourni de nouvelles armes pour combattre l'évi-

dence avec plus d'effronterie, ou pour lui échapper plus sûrement. Il eſt arrivé de là que cette doctrine céleſte eſt devenue pour les Juifs *une pierre d'achoppement*, & pour les Grecs *une folie*; & qu'en dépit des miracles même, les perſonnes qui la rejettèrent avec le plus de dédain, ou qui la combattirent avec le plus de violence, furent ceux qui avoient été élevés dans les colléges, & qui étoient plus profondément verſés dans la fauſſe ſcience de ces tems-là. Mettez la vraie Philoſophie à la place de la vraie Religion, vous verrez qu'elle auroit eu le même ſort. Le ſyſtême qui démontre que le Soleil eſt immobile, & que la terre tourne autour de lui, n'eût pas paru moins abſurde & moins incroyable que le dogme d'un Meſſie crucifié. Et ceux qui ſe ſeroient élevés avec le plus de fureur contre cette Philoſophie, ceux qui l'auroient couverte de plus de ridicule, ſe ſeroient trouvés dans cette claſſe d'hommes doctes & ſages, c'eſt-à-dire, des fiers ſophiſtes & des profonds docteurs de ces tems-là, qui avoient étudié le ſyſtême de Ptolomée, & au moyen de cycles & d'épicyles, y avoient appris à rendre raiſon de tous les phénomènes des corps céleſtes.

Ainſi lorſque l'Eſſai de Locke ſur l'Entendement humain, ouvrage qui a tant contribué à

perfectionner la Logique, parut en Angleterre, les principes lumineux qu'il développe furent adoptés avec moins de peine par ceux qui n'avoient point reçu leur éducation dans les colléges, & dont l'esprit n'avoit par conséquent point été corrompu par l'absurde jargon des écoles; mais quant aux Professeurs, son Essai, comme son Christianisme raisonnable, leur parut une nouveauté & une hérésie dangereuse, & l'Université d'Oxford en particulier se signala par l'anathême qu'elle lança contre l'Auteur. La même chose arriva lorsque Newton publia ses découvertes. Un roman (je veux parler de la Philosophie de Descartes) étoit alors le système à la mode. L'éducation l'avoit comme assimilé au cerveau des doctes, & il s'écoula vingt-sept ans avant que le *Livre des Principes* fût assez connu pour qu'une seconde édition en devînt nécessaire. Voilà les préjugés qui se sont généralement opposés à l'introduction des lumières nouvelles. Tels sont les obstacles & les entraves qu'une éducation étroite a toujours apportés aux progrès des connoissances. De nos jours même, le principal objet de l'éducation, sur-tout en théologie, est d'enseigner des systêmes établis comme de vérités certaines, de faciliter à leurs sectateurs les moyens de la défendre contre les attaques des rébelles, d'armer ainsi l'esprit contre l'évidence, & de le rendre impénétrable à la lumière.

En vérité ſi j'avois à opter entre le ſimple bon ſens d'un homme qui ne devroit rien à l'éducation, & la profonde érudition de nos Profeſſeurs d'Univerſités, je préférerois ſans balancer le premier, bien perſuadé qu'avec lui je ſerois moins éloigné de la véritable ſcience. Un eſprit ſimple & nud me paroît infiniment préférable à un eſprit empêtré dans ſes ſyſtêmes, & le défaut de ſavoir, à la plus grande partie de cette eſpèce de ſcience qui a fait juſqu'ici l'objet de notre admiration & de nos recherches; ſcience qui enfle l'eſprit, & qui n'eſt au fond qu'une ignorance plus épaiſſe & qu'un préjugé plus enraciné.

Il n'eſt pas inutile d'ajouter, qu'une éducation étroite & circonſcrite, quand même elle ne produiroit pas les maux dont nous parlons, en occaſionneroit vraiſemblablement d'autres tout auſſi graves quoique d'une nature contraire. Je veux parler de ces dangers que courront les perſonnes élevées de cette manière, quand elles viendront à découvrir l'abſurdité de quelques opinions dont elles ont été imbues. Il eſt à craindre qu'alors elles ne ſe laiſſent prévenir contre toutes, que par conſéquent elles ne les rejettent toutes, & ne donnent tête baiſſée dans le ſcepticiſme & l'incrédulité,

effet qui de nos jours n'eſt que trop commun en Europe.

Je ne me ſens pas les talens néceſſaires pour développer la méthode particulière qu'on devroit ſuivre pour éviter ces écueils, c'eſt-à-dire, pour dégager l'eſprit de ſes entraves, pour lui donner ce coup-d'œil pénétrant & sûr qui ſaiſit l'évidence, & pour le diſpoſer à l'embraſſer de quelque côté qu'elle lui arrive & de quelque manière qu'elle lui ſoit offerte. Mais il eſt certain que la meilleure éducation ſera celle qui pourvoira le mieux à ces choſes, qui prémunira plus sûrement l'eſprit contre les ſots préjugés, qui l'enflammera davantage de l'amour du vrai, qui le diſpoſera le mieux à l'impartialité & à la candeur, & qui lui laiſſera un plus profond ſentiment de ce qui lui reſte encore à apprendre. Si l'éducation avoit toujours eu un ſi noble but, les hommes auroient fait de plus grands progrès dans la vérité. Cette éducation cependant ſuppoſe une ſociété perfectionnée; mais une fois bien établie, elle en favoriſe, elle en accélère les progrès.

Dans le cours de ces obſervations, j'ai montré quelque averſion pour les ſyſtêmes. Mais j'ai

voulu ſeulement condamner cet entêtement trop commun qui nous les fait adopter comme modèles de la vérité. Il ne ſera pas inutile dans l'éducation de faire uſage des livres qui les expoſent. Mais on ne devroit s'en ſervir que comme de guides & de ſoutiens dans la recherche de la vérité. Pour que cette étude ſoit vraiment utile, il faut bien poſer l'état de la queſtion, peſer avec candeur les preuves pour & contre, diſpoſer l'eſprit à ne ſe déterminer que d'après la prépondérance des preuves, & à proportionner dans tous les cas l'aſſentiment au degré précis de cette prépondérance, ſans avoir aucun égard pour l'autorité, l'antiquité, la ſingularité, la nouveauté, ou les préjugés qui trop ſouvent déterminent cet aſſentiment. Rien n'eſt plus propre à faire naître & à cultiver cette heureuſe diſpoſition que l'étude des Mathématiques. Dans ces ſciences nul ne donne ſon aſſentiment à une propoſition que lorſqu'il la comprend parfaitement, & qu'il en voit les preuves déduites logiquement de propoſitions déjà entendues & démontrées. Dans ces ſciences l'eſprit ſe forme à une attention fixe & ſoutenue ; il apperçoit la marche de la raiſon & la vraie nature du ſyllogiſme ; il apprend à ſe former des idées diſtinctes des choſes, & a ne ſe rendre qu'à l'évidence. Ces ſciences ſont par conſéquent le véritable aliment des facultés

intellectuelles; elles les exercent, & ſont pour l'eſprit la meilleure défenſe contre cette crédulité, cette précipitation, & cette confuſion d'idées, qui ſont les ſources ordinaires de l'erreur.

Il y a cependant ici un écueil à éviter. L'étude des Mathématiques peut abſorber l'attention à un point qui devient dangereux; alors elle rétrécit l'eſprit en le rendant incapable de voir en grand, d'apprécier toute évidence qui n'eſt pas mathématique, & le diſpoſe ainſi à un ſcepticiſme déraiſonnable dans toutes les queſtions qui ne ſont pas ſuſceptibles de cette évidence rigoureuſe. Plus d'un Mathématicien peut ſervir d'exemple de ce que j'avance ici.

Mais pour revenir à mon ſujet dont cette digreſſion m'a un peu écarté, je ne puis m'empêcher d'obſerver ici que, relativement au Chriſtianiſme en particulier, l'éducation devroit conduire à l'habitude de juger de ſa doctrine telle qu'elle exiſte dans le code même; que cette doctrine ne ſauroit s'apprendre que par une interprétation judicieuſe du ſens de ce code, & des recherches faites avec candeur; que toute inſtruction relative à cette doctrine ne devroit être qu'une préparation à ces recherches, & une communication de ſecours dans

l'examen des preuves qui établiſſent la divinité de l'Inſtituteur, & du degré précis de force de ces preuves, après avoir donné toutefois à chaque objection le poids qu'elle peut avoir. Mais c'eſt ce qui ne s'eſt jamais pratiqué parmi les Chrétiens. On a regardé juſqu'ici l'Evangile comme un modèle inſuffiſant de la théologie Chrétienne; & ſous prétexte de l'expliquer & de l'éclaircir, on a ſubſtitué à ſa doctrine des formules d'invention humaine, qui n'ont ſervi qu'à l'embrouiller & à le deshonorer: & c'eſt ce cahos monſtrueux d'obſcurités qu'on a appellé la ſcience & l'école du Chrétien. Il eſt à remarquer que, dans les Univerſités d'Angleterre, on n'a jamais ſouffert ces ſortes de lectures & de commentaires ſur le Nouveau Teſtament, & que dans toute la Chrétienté on l'a beaucoup moins étudié que les ſyſtêmes & les *credos* qu'on a entés ſur le tronc.

J'ajouterai ſimplement, à ce ſujet, qu'il eſt ſouverainement néceſſaire de mêler à l'inſtruction de fréquentes réflexions ſur l'imbécillité de l'eſprit humain & ſur ſon extrême penchant à l'erreur; de le diſpoſer à prêter l'oreille aux objections, même dans les matières en apparence les plus claires; & de faire regarder un *cœur intègre* comme la ſeule choſe qui ait un rapport immédiat à notre intérêt futur.

La nature nous a conſtitués de manière que nous ne pouvons nous empêcher de nous attacher aux opinions que nous avons une fois conçues. Il étoit néceſſaire que cela fût, pour prévenir en nous cette légéreté, cette inconſtance, cette irréſolution d'eſprit qu'eût produites infailliblement une trop grande facilité à renoncer à nos idées. Mais ce penchant naturel, ſi ſagement combiné d'ailleurs, tend à franchir ſes limites & à nous rendre trop entêtés. Il faut donc s'appliquer à le modérer, ainſi que tous les autres; & c'eſt à quoi l'éducation doit pourvoir. Il faut ſur-tout fortement inculquer cette obſervation déjà faite: « Que les hommes » ont toujours été d'autant plus entêtés de leurs » opinions qu'elles étoient plus fauſſes, & qu'ils » ſe ſont crus plus éclairés à proportion qu'ils » étoient enveloppés de plus profondes ténèbres. » Cette réflexion eſt, je l'avoue, fort humiliante; mais elle eſt d'un grand ſecours pour nous guérir de ce miſérable orgueil, de ce ton tranchant & dogmatique, qui oppoſent tant d'obſtacles aux progrès de nos lumières. Quel eſt l'homme qui ne ſe rappelle pas un tems où ſon eſprit ſe repoſoit tranquillement & en toute confiance ſur des matières que des réflexions plus approfondies lui ont fait regarder enſuite comme fort au-deſſus de ſon intelligence? Quel homme, par exemple, ne ſe rappelle

rappelle pas une époque de ſa vie où la queſtion ſuivante l'auroit fort étonné : *Pourquoi l'eau deſcend-elle ?* Quel ignorant n'eſt perſuadé qu'il entend cela parfaitement ? Mais tout homme éclairé voit que c'eſt une queſtion qu'il ne ſauroit réſoudre ; & c'eſt préciſément cette perſuaſion de ſon inſuffiſance qui le diſtingue dans ce cas ci de l'ignorant. Ceci eſt également vrai dans une foule d'autres exemples qu'on pourroit citer. Une des meilleures preuves de notre ſavoir eſt la conviction de notre ignorance, & celui-là eſt le mieux inſtruit qui en eſt le plus perſuadé.

En jettant les yeux ſur moi, cette réflexion m'encourage. Je vois aujourd'hui que je n'entends rien à pluſieurs choſes qui jadis me ſembloient fort claires. Plus j'ai approfondi & étendu mes recherches, & mieux j'ai apperçu les ténèbres de mon eſprit. Un coup-d'œil jetté ſur une période de ma vie rendra ſenſible ce que j'avance.

Je me ſouviens que dans ma jeuneſſe l'ouvrage de l'Evêque Butler *ſur l'Analogie de la Religion naturelle & révélée, avec la Conſtitution & le Cours de la Nature*, me frappa. Je regarde comme un bonheur pour moi que ce livre ait été un des premiers qui me ſoit tombé entre les

mains. J'y ai puiſé la vraie méthode de raiſonner ſur les ſujets religieux & moraux, & de bonnes idées ſur l'importance de ſe convaincre de l'imperfection des connoiſſances humaines. Les ſermons de Butler alors auſſi me parurent excellens, & j'en fais encore un très-grand cas aujourd'hui. Après ces ouvrages ceux que j'ai toujours le plus eſtimés ſont les livres du Dr. Clarke. Et j'ajouterai, quelque étrange que cela paroiſſe, que j'ai de grandes obligations aux Ecrits Philoſophiques de Mr. Hume, que j'ai auſſi médités dans ma jeuneſſe. Bien qu'ennemi de ſon ſcepticiſme, je n'ai pas laiſſé de le mettre à profit. En attaquant avec beaucoup d'art tous les principes de la vérité & de la raiſon, cet écrivain m'a appris à bien examiner mon terrein, & à ne jamais recevoir rien ſur parole. Les premiers fruits de mes lectures & de mes recherches parurent dans un traité intitulé: *Examen des Queſtions & des Difficultés principales dans l'étude de la Morale.* Cet ouvrage a été ſuivi de pluſieurs autres ſur divers ſujets. Et maintenant dans le déclin d'une vie conſacrée toute entière à la recherche de la vérité, & employée à ſervir, quoique foiblement, l'humanité, & à l'éclairer ſur ſes vrais intérêts préſens & futurs, j'attends tranquillement le jour du Grand Juge des mortels; bien convaincu que

l'ordre de la nature eſt parfait, qu'une ſageſſe & une bonté infinies gouvernent le monde, & que la Religion Chrétienne émane de la Divinité; arrêté d'ailleurs par pluſieurs difficultés, implorant de nouvelles lumières, mais me repoſant en pleine confiance ſur cette grande & unique vérité : *que la vertu eſt le devoir & la dignité de l'homme, & qu'à tout événement, en la ſuivant il ne ſauroit s'égarer.*

Des dangers auxquels les Etats-unis d'Amérique ſont expoſés.

J'AI tâché d'indiquer dans les obſervations précédentes pluſieurs moyens d'améliorer la ſituation des Etats-unis, & d'accélérer leurs progrès. J'ai inſiſté particulièrement ſur l'importance de régler & de conſtater *le pouvoir de l'union fédérale*, d'établir & de garantir une liberté entière dans les matières de ſpéculation, dans celles du gouvernement, dans l'éducation, dans la religion. Les Etats unis ne ſont que de naître, & tout dépend du ſoin & de la prévoyance avec leſquels on commence. Un plan bien conçu, doit n'avoir beſoin par la ſuite que d'être affermi & mûri. C'eſt donc en ce moment qu'il faut donner aux Américains des avis; & les miens, quelque médiocres qu'ils ſoient, peuvent du moins inſpirer des vues utiles. En Angleterre, quand on propoſe quelque amélioration, ou qu'on entreprend de remédier à des abus ſi choquans qu'ils rendent notre prétention de liberté vraiment ridicule (1), auſſi-tôt il s'élève

(1) La majorité de la Chambre des Communes Britanniques eſt choiſie par quelques milliers d'individus tirés de

une clameur générale contre *l'innovation*; l'alarme eſt univerſelle ; on tremble que les efforts pour reſtaurer ne détruiſent.—En Amérique on n'a point à craindre de pareils préjugés. Le tems n'y a point encore rendu les abus ſacrés. Le chemin eſt ouvert à la dignité ſociale & au bonheur. La raiſon peut faire entendre ſa voix avec confiance & ſuccès.

---

la lie du peuple, & dont on achète conſtamment les ſuffrages:—n'eſt-il pas ridicule d'appeller *libre* un pays ainſi gouverné?—Voyez un détail frappant ſur l'état de la repréſentation du Parlement d'Angleterre dans les Recherches Politiques de M. Burgh, vol. I, p. 39, &c.—*Telle eſt la note de M. Price. On trouvera dans celles que j'ai miſes à la ſuite de ſes Conſidérations la queſtion de l'inégalité de la repréſentation Parlementaire nettement expoſée, & quelques détails frappans ſur ce ſujet tirés, ſoit de l'ouvrage de M. Burgh, auquel l'Auteur renvoie; ſoit d'un écrit récent & très-exact ſur la Repréſentation de l'Ecoſſe*, Letters of Zeno, &c.—Note du Traducteur.

Des Dettes, & des Guerres intérieures.

J'AI obſervé dans l'introduction de cet écrit que les Etats Américains ont pluſieurs dangers à éviter. Je vais donner un détail abrégé des principaux de ces dangers.

J'ai ſuffiſamment remarqué l'accroiſſement indéfini des dettes publiques.

J'ai porté une attention particulière ſur le danger des guerres inteſtines. Mais je voudrois inſiſter encore ſur la néceſſité de prendre toutes les meſures & d'employer toutes les précautions qui peuvent préſerver les Etats-unis de ce malheur. Il ſeroit affreux de voir dans le nouveau monde tous les maux qui ont juſqu'à préſent ravagé l'ancien.—La guerre exerçant ſes fureurs dans les lieux où l'on croyoit que la paix & la liberté avoient enfin fixé leur ſéjour.—Les bayonnettes & les canons réglant les objets en diſputes, au lieu de la ſageſſe des membres réunis d'une confédération.—Peut-être un Etat inquiet & ambitieux s'élevant par une conquête ſanglante au-deſſus des autres, & devenant un Etat *Souverain*, qui reclameroit avec impiété (comme la Grande-Bretagne

l'a fait une fois) la pleine autorité de promulguer des loix obligatoires pour les autres Etats ſes frères, & qui attireroit à lui excluſivement tous les avantages de l'union. Je maudis cette calamité; je frémis quand je conſidère combien il eſt poſſible qu'elle ſurvienne, & j'eſpère que ceux-là ſe trompent qui penſent que telles ſont les jalouſies qui gouvernent les hommes, & les imperfections des meilleurs arrangemens humains, qu'il n'eſt pas au pouvoir de la ſageſſe de découvrir les moyens aſſurés de prévenir ces maux, ſans empiéter trop ſur la liberté & l'indépendance des Etats. J'ai parlé d'augmenter les pouvoirs du Congrès. D'autres ont propoſé de concentrer les pouvoirs de chaque Gouvernement dans un ſeul Parlement qui repréſenteroit tous les Etats, & d'abroger les Parlemens particuliers par leſquels chacun d'eux eſt maintenant gouverné. Mais il eſt évident qu'une telle inſtitution ſeroit ſuivie des plus grands inconvéniens, & qu'elle empiéteroit ſur la liberté des Etats, bien plus que l'augmentation de pouvoir que j'ai propoſé de donner au Congrès. Si un Parlement commun ne doit abroger aucun des autres Parlemens, ce ſeroit le Congrès, tel qu'il eſt à préſent conſtitué.

De la distribution inégale des Propriétés.

C'est une observation triviale que la puissance est fondée sur la propriété. Plusieurs Etats libres ont montré qu'ils sentoient la vérité de cette observation, en s'efforçant de trouver des moyens pour prévenir une trop grande inégalité dans la distribution des biens. Quels tumultes ne furent pas occasionnés à Rome dans les plus beaux jours de la République par les tentatives que l'on fit pour mettre en exécution la loi agraire! Chez le peuple d'Israël, sous la direction du Ciel, toutes les propriétés foncières, qui avoient été aliénées pendant l'espace de cinquante ans, retournoient à leurs possesseurs primitifs à la fin de cette période. Une des circonstances les plus favorables aux Etats Américains dans la formation de leurs nouvelles Constitutions de Gouvernement, est l'égalité qui subsiste entr'eux.

L'état le plus heureux de l'homme est l'état moyen entre le sauvage & le policé. C'est précisément à ce point qui se trouve la société en Connecticut & dans quelques autres des provinces Américaines, lesquelles, si je suis bien informé,

ſont habitées par des cultivateurs indépendans & robuſtes, à peu près tous au niveau les uns des autres.—Accoutumés à manier les armes—inſtruits de leurs droits—doués de mœurs ſimples—étrangers au luxe—habillés de toiles filées chez eux—retirant avec abondance le produit de leurs terres, recueillant aiſément cette abondance par la main de l'induſtrie ;—delà des mariages formés dès la jeuneſſe, nombreux, heureux, féconds;—conſervant la ſanté & la vie, & donnant à l'Etat un accroiſſement rapide.—Dans ces pays fortunés, le riche & le pauvre, le grand hautain & le ſycophante rampant, ſont également inconnus.—Les citoyens ſont protégés par des loix qui ne peuvent être oppreſſives, puiſqu'elles ſont leur volonté, & par un gouvernement égal, qui, n'offrant point de places lucratives, ne donne lieu ni à la corruption, ni à la brigüe (1), ni aux intrigues de l'ambition.—O peuple diſtingué! puiſſiez-vous reſter long-tems dans cette heureuſe ſituation! & puiſſe le bonheur dont vous jouiſſez ſe répandre ſur toute la terre!—Mais je m'oublie.

(1) Dans cet Etat, auſſi-bien que dans ceux de *Maſſachuſſets*, *New Jerſey*, *&c.* la moindre brigue, ou ſeulement l'expreſſion du deſir d'être choiſi, exclut un Candidat de la Chambre des Repréſentans. Il en eſt de même s'il a quelque tache dans ſon caractère moral.

Il eſt dangereux qu'un état de ſociété ſi heureux ne ſoit pas de longue durée; que la dépravation ne prenne la place de la ſimplicité & de la vertu; que le tems ne détruiſe l'égalité; que la fatale paſſion de dominer ne ſe montre; que la liberté ne languiſſe; & que le gouvernement civil dégénérant par degrés ne devienne un inſtrument dans les mains d'un petit nombre d'ambitieux pour opprimer & pour dépouiller la ſociété.—Tel a été juſqu'à préſent le progrès du mal dans les choſes humaines. Quelques grands hommes, Platon, Thomas Morus, M. Wallace ont propoſé, pour s'oppoſer à cette perte rapide, des plans, qui, en établiſſant une communauté de biens & en abolissant la propriété, rendroient impoſſible à aucun membre de l'Etat de penſer à mettre les autres dans l'eſclavage, ou de ſe conſidérer comme ayant quelque intérêt diſtinct de celui de ſes Concitoyens. De telles théories ſont agréables dans la ſpéculation, & probablement elles ne ſont pas entièrement impraticables. On pourra s'en approcher dans la ſuite, & peut-être l'homme parviendra-t il à trouver une forme de Gouvernement qui laiſſera ſi peu de moyens de diſtinction, autres que le mérite perſonnel, qu'elle exclura de la ſociété la plupart des cauſes du mal. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut pas douter qu'il ne ſoit une égalité ſo-

ciale eſſentielle à la liberté, que tout Etat qui met quelque prix à la vertu & au bonheur, doit maintenir de toutes ſes forces.—Il n'eſt pas en mon pouvoir de donner la meilleure méthode pour y parvenir; j'obſerverai ſeulement qu'il y a trois ennemis de l'égalité, contre leſquels l'Amérique doit ſe tenir en garde.

1°. La conceſſion d'honneurs héréditaires & de titres de nobleſſe. Les perſonnes ainſi diſtinguées, quoique peut-être d'un caractère plus bas que les derniers des individus qui dépendent d'eux, ſont portées à ſe conſidérer comme appartenant à un ordre d'Etres plus élevés, faits pour exercer le pouvoir & pour gouverner. Leur naiſſance & leur rang les diſpoſent néceſſairement à être les ennemis de la liberté générale; & quand ils ne le ſont pas, quand ils montrent un vrai zèle pour les droits du genre humain, c'eſt toujours un triomphe du bon ſens & de la vertu ſur les ſéductions & les piéges de leur ſituation. C'eſt donc avec une vive ſatisfaction que j'ai trouvé paſſé en loi dans les articles de la Confédération, *qu'aucun titre de nobleſſe ne ſera jamais accordé par les Etats-unis.* Qu'il y ait des honneurs pour encourager le mérite, mais que ces honneurs meurent avec les hommes qui les ont

mérités : qu'ils ne deſcendent pas à leur poſtérité ; ils nourriroient un eſprit de domination, & produiroient une Ariſtocratie orgueilleuſe & tyrannique ;—en un mot, que les Etats-unis conſervent toujours ce qui fait maintenant leur gloire — une confédération d'Etats heureux & proſpères, ſans *Lords*, ſans *Evêques*, (1) & ſans *Rois*.

2°. *Le droit d'aîneſſe.* Il eſt très-évident que ce droit tend à produire une inégalité nuiſible. La diſpoſition à élever un nom en accumulant les propriétés dans une branche d'une famille, eſt une vanité non moins injuſte & cruelle que dangereuſe pour les intérêts de la liberté. Aucun Etat ſage ne doit ni l'encourager, ni le tolérer.

(1) Je n'entends pas par les *Evêques* des officiers purement Spirituels entre les Chrétiens, mais des *Lords Spirituels*, en tant que diſtingués des *Lords Temporels*, ou des Eccléſiaſtiques élevés à cette prééminence & revêtus d'honneurs & d'autorité civile en vertu d'une inſtitution dans l'Etat. Je dois ajouter que je ne prétends point exprimer une préférence générale pour la conſtitution du Gouvernement Républicain. Il eſt un degré de dégénération politique incompatible avec une telle conſtitution. La Grande Bretagne en particulier eſt trop compoſée de haut & de bas, d'écume & de lie pour l'admettre ; & des gouvernemens républicains ne conviendroient plus à l'Amérique, ſi elle devenoit auſſi corrompue que l'Angleterre.

3°. *Le Commerce étranger* eſt un autre des ennemis contre leſquels je ſouhaite de précautionner les Etats-unis. Mais il a une influence contraire au bien de l'Etat ſous tant d'autres rapports que la deſtruction de l'égalité, première baſe de la liberté, qu'il ſera convenable d'y porter une attention plus particulière.

Du Commerce, des Banques & du Papier Monnoie.

Le Commerce étranger, à quelques égards, a les plus utiles effets. En établiſſant une communication entre des Royaumes éloignés, il étend l'exercice d'une bienveillance univerſelle; il éloigne les préjugés locaux; il engage chaque homme à ſe conſidérer plutôt comme Citoyen du monde que comme membre d'aucun Etat particulier; &, par conſéquent, il modère les excès de *l'amour de la Patrie* (1), ſi long-tems applaudi comme un des

(1) L'amour de la Patrie n'eſt une paſſion noble que lorſqu'elle nous engage à avancer le bonheur intérieur de notre pays, & à défendre ſes droits & ſes libertés contre toute invaſion domeſtique ou étrangère; en conſervant en même-temps un reſpect égal pour les droits & les libertés des autres pays. Mais ce n'eſt point là, & ce n'a point été un de ſes effets les plus ordinaires. Au contraire l'amour de la Patrie n'a été en général qu'un eſprit de rivalité entre différentes ſociétés, qui a produit des diſputes, & allumé la ſoif des conquêtes & de la domination. Qu'eſt-ce que la patrie d'un Ruſſe, d'un Turc, d'un Eſpagnol, &c. ſi ce n'eſt un pays où il ne jouit d'aucun droit, & où ſes maîtres diſpoſent de lui comme s'il étoit une bête de ſomme? & qu'eſt-ce que ſon amour pour la Patrie, ſi ce n'eſt un attachement à la dégradation & à l'eſclavage? Qu'étoit l'amour

principes les plus nobles du cœur humain, & qui, dans le fait, eſt un des plus deſtructifs que nourriſſe la nature. Le commerce, en donnant à chaque pays la facilité de tirer des autres contrées les commodités & les avantages qu'il ne peut trouver en lui-même, produit parmi les nations un ſentiment de dépendance mutuelle, il accélère le perfectionnement général.

Mais il n'eſt aucune partie du genre humain pour laquelle l'uſage du commerce ſoit moins important que pour les Etats Americains. Répandus ſur un vaſte continent, ils forment un monde à eux ſeuls. Le pays qu'ils habitent renferme tous les différens ſols & les différens climats. Il produit non-ſeulement toutes les néceſſités, mais auſſi toutes les commodités de la vie. Les grandes

---

de la Patrie parmi les Juifs, ſi ce n'eſt une malheureuſe partialité pour eux-mêmes, & un mépris orgueilleux pour les autres nations ? Qu'étoit-il même parmi les Romains, quelque ſublime qu'il ait été dans pluſieurs de ſes effets, ſi ce n'eſt un principe qui réuniſſoit une bande de voleurs dans leurs attentats pour détruire toute liberté excepté la leur propre ? Le Chriſtianiſme s'eſt ſagement diſpenſé de recommander l'amour de la Patrie. En le preſcrivant il auroit favoriſé un vice parmi les hommes. Il a fait infiniment mieux, il a recommandé *la bienveillance univerſelle*.

rivières, & les lacs immenſes qui le coupent, forment une communication intérieure entre ſes diverſes parties qui n'eſt connue au même degré dans aucune autre région de la terre. Les Etats-unis poſsèdent donc en eux-mêmes les meilleurs moyens de trafic intérieur, le plus utile des trafics; & le but le plus étendu qu'ils puiſſent lui donner. Pourquoi regarderoient-ils au-delà? Qu'eſt-ce qui pourroit leur faire deſirer d'étendre leur commerce étranger, ou même d'élever une grande force maritime? La Grande-Bretagne, peuplée d'habitans qui ne ſont pas armés, & menacée comme elle l'eſt par des voiſins ambitieux & puiſſans, ne peut ſe flatter de conſerver long-tems ſon exiſtence lorſqu'en perdant ſa ſupériorité ſur la mer elle ſera ouverte aux invaſions. Mais les Etats Américains n'ont pas les mêmes craintes. Ils n'ont rien à redouter de voiſins puiſſans: il faut traverſer la vaſte mer Atlantique avant de pouvoir les attaquer: ils forment tous une milice bien exercée; & la réſiſtance efficace qu'ils ont oppoſée, dans l'enfance de leur Etat & ſans forces navales, à la première Puiſſance de l'Europe, découragera ſans doute & préviendra pour l'avenir toute invaſion. Avec un tel bonheur pourquoi chercheroient-ils à former en Europe des liaiſons qui les expoſeroient au danger d'être enveloppés dans ſes querelles?

Qu'ont-ils

Qu'ont-ils à faire avec ſa politique? Y-a-t-il des choſes très-importantes pour eux qu'ils puiſſent en tirer, ſi ce n'eſt l'infection ſociale?—Je tremble lorſque je penſe à cette rage univerſelle pour le commerce qui trop vraiſemblablement prévaudra parmi les Américains. Cette paſſion funeſte peut leur occaſionner de grands maux. Toutes les nations dreſſent des pièges autour d'eux, & les recherchent pour établir avec ce grand continent une communication qui ne peut que lui être fatale. Le plus grand intérêt des Américains demande qu'ils s'en préſervent par tous les moyens convenables, & particulièrement en impoſant des droits conſidérables ſur les importations. Mais ces moyens ne réuſſiront pas, à moins qu'ils ne ſoient aidés par les mœurs. Il eſt ſur-tout à craindre que la paſſion pour les marchandiſes étrangères, s'augmentant ſans ceſſe, ne rende les meilleurs règlemens inutiles; &, ſi cela arrive, cette ſimplicité de caractère, cet eſprit mâle & ferme, ce dédain du clinquant dans lequel conſiſte la vraie dignité, diſparoîtront de l'Amérique. La molleſſe, l'eſprit de ſervitude, & la vénalité, en prendront la place. La liberté & la vertu ſeront englouties dans l'abyme de la corruption. Tel ſera le cours des événemens dans les Etats Américains, s'ils s'adonnent au commerce. Ne ſeroit-il pas infiniment plus avan-

tageux pour eux de former une nation de ſimples & honnêtes fermiers, plutôt qu'un corps de marchands opulens & faſtueux? Où les mœurs les plus pures prévalent-elles dans les Etats-unis? Où les habitans vivent-ils plus heureux & plus égaux? N'eſt ce pas dans les parties intérieures où l'agriculture donne la ſanté & l'abondance, & où le commerce eſt à peine connu? Dans quels lieux au contraire les habitans ſont-ils perſonnels, adonnés au luxe, abandonnés & vicieux, & en même-tems malheureux? N'eſt-ce pas le long des côtes de la mer, & dans les grandes villes, où le commerce fleurit, & où les marchands abondent? L'effet de ces différentes ſituations ſur la vigueur & la félicité de la vie humaine, eſt ſi frappant & ſi rapide, que dans l'une la population languit, ſi elle n'eſt pas ſuppléée par les émigrations, pendant que dans l'autre elle s'accroît à un degré preſqu'inconnu juſqu'ici.

Mais paſſons à des obſervations d'un autre genre.

Je crois que les Etats-unis ont une raiſon particulière de craindre les effets ſuivans du commerce étranger.

Si l'importation augmente pour nourrir le luxe, & ſatisfaire la prodigalité, leur argent monnoyé ſortira du pays; ce qui occaſionnera la ſubſtitution d'un papier-monnoie trompeur, dont la conſéquence ſera qu'une richeſſe idéale prendra la place de la richeſſe réelle, & que leur sûreté dépendra comme de la force & de la durée d'une illuſion. Je ſens très bien que le papier-monnoie eſt une des reſſources les plus commodes qu'ait trouvé l'homme; mais cela même rend cette monnoie idéale une des plus grandes tentations qui puiſſent irriter la cupidité humaine. Une banque publique, tant qu'elle peut faire circuler ſes billets, facilite le commerce & ſeconde les opérations de l'Etat, à proportion de ſon crédit. Mais quand elle n'eſt pas ſoigneuſement reſtreinte & ſurveillée, quand ſes billets excèdent les ſommes dont elle peut diſpoſer, & ſont portés preſque juſqu'au dernier terme que la confiance publique puiſſe accorder; quand en conſéquence ſa durée dépend uniquement de la durée de la crédulité univerſelle; une telle banque pourra pour un tems, (c'eſt-à-dire pendant que la balance du commerce trop défavorable n'occaſionnera pas une trop grande quantité de demandes, & qu'aucun événement n'excitera des craintes) une telle banque pourra, dis-je, produire pour

un tems tous les effets d'une mine de laquelle on peut tirer des millions dans une minute : elle remplira un royaume d'argent, elle le rendra capable de ſoutenir quelque dette que ce ſoit, elle lui donnera une eſpèce de toute-puiſſance. Mais cette banque, malgré ces avantages paſſagers, deviendra infailliblement une grande calamité dans les circonſtances que j'ai ſuppoſées ; & un Royaume ſoutenu par cet expédient, au moment même de ſes plus grandes opérations, ne fera, par ſes efforts les plus violens, qu'augmenter l'horreur de la convulſion qui s'approche.

Les Etats-unis ont déjà vérifié une partie de ces obſervations ; ils ont éprouvé juſqu'à un certain degré les conſéquences que j'ai expoſées ; obligés pendant la guerre de créer une quantité de papier-monnoie qui n'avoit point d'appui ſolide, ils lui ont vu perdre toute ſa valeur : il eſt bien ſurprenant ſans doute que n'étant aſſuré ſur aucun fonds, & ne pouvant pas être converti en eſpèces, il ait jamais pu avoir cours, ou ſervir à remplir aucun but important.

Malheureuſement pour la Grande-Bretagne, elle a employé les moyens néceſſ ires pour donner

plus de ſtabilité à ſon papier monnoie : c'eſt ainſi qu'elle s'eſt donné les moyens de ſoutenir des dépenſes qui ſurpaſſent tout excès connu juſqu'à nos jours, & de contracter une dette qui étonne aujourd'hui, mais qui occaſionnera dans la ſuite une cataſtrophe dont le monde ſera ébranlé. Si la dernière guerre eût duré plus long-tems, elle auroit néceſſité cette cataſtrophe. La paix l'a éloignée. Veuille le Ciel que, s'il eſt encore poſſible, l'on adopte des meſures qui l'écartent à jamais !

DES SERMENS.

Le Serment eſt un expédient auquel tous les Etats ont eu recours, afin d'obtenir des informations vraies, & de ſe convaincre des faits, en s'aſſurant de la véracité des témoins. Mais je ne ſais ſi je puis approuver l'imprécation qui fait toujours partie d'un ſerment. Peut-être n'eſt-elle pas auſſi néceſſaire qu'on l'imagine communément. Une affirmation ſolemnelle, avec des loix qui infligeroient des peines ſévères au menſonge quand il ſeroit découvert, rempliroit probablement le but des ſermens. Je ſouhaite donc que dans les Etats-unis l'on aboliſſe les ſermens accompagnés d'imprécations, & qu'à cet égard la même indulgence qui eſt maintenant accordée aux Quakers le ſoit à tous les hommes. Mais je crains qu'on ne penſe que cette expérience ne fût trop dangereuſe. Ce qu'il eſt du moins de la plus grande conſéquence d'éviter, c'eſt :

1°. Une telle multiplicité de ſermens qu'ils en deviennent trop familiers.

2°. Une manière légère d'adminiſtrer le ſerment.

L'Angleterre à cet égard paroît être tombée au plus profond degré poſſible de corruption. On exige les ſermens parmi nous dans tant d'occaſions, on les adminiſtre avec ſi peu de ſoin, qu'ils ont perdu preſque toute leur efficacité. Il eſt probable que, ſi l'on compte les ſermens d'élection, les ſermens de la douanne, &c. &c., il ſe commet annuellement environ un million de parjures en Angleterre. C'eſt-là ſans doute une des plus atroces de nos iniquités nationales, & il ſeroit étonnant qu'elle n'attirât pas ſur nous quelques uns des plus ſévères jugemens de Dieu.

Du Commerce des Nègres, & de l'Eſclavage.

Le commerce des Nègres ne peut être cenſuré dans des termes trop ſévères. C'eſt un trafic qui, tel qu'il a été fait juſqu'à préſent, eſt inſultant pour l'humanité, cruel, impie, & diabolique. J'ai le plaiſir d'apprendre que les Etats-unis ont pris des meſures pour l'empêcher, & pour abolir l'odieux eſclavage qu'il a introduit. Juſqu'à ce qu'ils y ſoient parvenus, il ne paroîtra pas qu'ils méritent la liberté pour laquelle ils ont combattu. Car il eſt de toute évidence que s'ils ont le droit de tenir quelques hommes dans l'eſclavage, d'autres hommes ont pu avoir le droit de les y tenir eux-mêmes. Je ſens cependant que cette grande révolution ne peut pas ſe faire ſubitement. Je ſuppoſe que l'émancipation des Nègres doit être abandonnée en partie à l'influence du tems & à celle des mœurs; mais rien ne pourroit excuſer les Etats-unis, s'ils n'exécutoient pas cet acte de juſtice avec autant de promptitude & d'efficacité que les circonſtances particulières de leur ſituation le leur permettent. Je

me réjouis de pouvoir dans cette occaſion leur recommander l'exemple de mon pays. Dans la Grande-Bretagne, un Nègre devient libre du moment où il met le pied ſur le territoire du Royaume.

CONCLUSION.

Tel eſt l'avis que j'offre humblement, mais avec un zèle ardent, aux Etat-unis de l'Amérique. Tels ſont les moyens par leſquels leur pays peut devenir le ſiège de la liberté, de la ſcience, de la paix & de la vertu, l'aſyle du bonheur pour eux-mêmes, & le réfuge du reſte du monde.

En écrivant ces feuilles, j'ai ſouvent deſiré que mes conſeils méritaſſent plus d'influence. Le moment préſent, quelque favorable qu'il ſoit aux Etats-unis, ſi l'on en profite ſagement, eſt encore critique; & quoiqu'ils ſoient vraiſemblablement à la fin de tous leurs dangers, le péril le plus profondément redoutable peut ſurvenir encore.

Depuis que cet écrit eſt fini, j'ai été plus affligé que je ne peux l'exprimer, par des relations qui me conduiſent à craindre, que je n'aie conçu une opinion trop haute des Américains, & que je ne ſois trompé par une attente chimérique. Si cela eſt vrai, ſi le retour de la paix, & l'orgueil de l'indépendance les conduiſent à la ſécurité & la diſſipation; s'ils perdent ces mœurs vertueuſes & ſimples par

lesquelles seules les Républiques peuvent subsister long-tems ; si une fausse délicatesse, si le luxe & l'impiété se répandent parmi eux ; si des jalousies excessives divisent leurs gouvernemens ; si aucun des Etats ne reconnoissant une autorité supérieure à son autorité particulière, des chocs d'intérêt particulier rompent l'union fédérale ; il en résultera cette conséquence infaillible & déplorable, que la plus belle expérience qui ait jamais été tentée dans les affaires humaines restera sans succès, & qu'une révolution qui avoit ressuscité les espérances des gens de bien, & qui promettoit à notre espèce des tems meilleurs, un nouvel ordre de choses, deviendra un exemple fatal, propre à décourager tous les efforts à venir en faveur de la liberté, & ne fera qu'ouvrir une nouvelle scène de corruption humaine & de misère.

REFLEXIONS

SUR

L'OUVRAGE PRÉCEDENT.

RÉFLEXIONS

SUR

L'OUVRAGE PRÉCÉDENT.

(*) Que de révolutions déſaſtreuſes, dans les mœurs & dans la conſtitution des Etats-unis de l'Amérique, ne faudroit-il pas prévoir, pour craindre entre-eux ces rivalités & ces guerres qui ont fait de l'Europe un théatre de meurtres & de brigandages? Jamais aucunes nations n'ont eu d'auſſi grandes raiſons de s'aimer. Jamais des intérêts ſi puiſſans n'ont reſſerré les liens de la fraternité entre les hommes. Comment les Citoyens de chacun de ces Etats pourroient-ils oublier ce qu'ils doivent aux Citoyens des autres? Ils rencontreront à chaque pas un monument du courage employé par leurs amis pour la défenſe de la liberté; le bonheur dont ils jouiront ſera le garant éternel d'une mutuelle reconnoiſſance; &, diviſés en provinces, ils ſentiront qu'ils peuvent faire trois cent lieues ſans changer de patrie.

(*) La Paix.

D'où pourroient naître un jour des germes de diviſion entre ces peuples de frères? Ils ont tant de conquêtes à faire ſur la nature avant de pouvoir former l'abſurde vœu d'une poſſeſſion nouvelle! Une terre immenſe à couvrir de demeures, de charrues, d'habitans, s'étend de la mer au delà des montagnes, & force les Américains à tourner vers une louable induſtrie l'activité de leur population naiſſante. Un monde entier à peupler avant de ſe ſentir preſſés les uns par les autres; voilà le préſervatif que la Providence leur a donné; voilà ce qu'elle n'avoit donné avant eux à aucune nation connue; voilà chez ces peuples appellés au bonheur le garant de la paix; ſans même avoir beſoin de compter ſur leur modération ou leur vertu.

Le Congrès.

Mais les précautions qu'indique le reſpectable Auteur dont on vient de lire l'ouvrage n'en ſont pas moins dictées par la ſageſſe. L'auguſte aſſemblée du Congrès continental ne peut jamais être à craindre. Les choix ſeront faits avec prudence, parce qu'un peuple libre ne s'eſt jamais trompé ſur le choix de ſes repréſentans. La courte, & peut être trop courte durée de leur adminiſtration, ne

ne permet pas l'inquiétude. La nature de leurs fonctions, étrangères au gouvernement intérieur de chaque Etat particulier, eſt une barrière ſuffiſante à l'ambition. Ils ne peuvent ni ſonger à tout ſoumettre, ni employer contre la liberté d'un ſeul Etat les forces fédérales.

Donnez donc de la confiance au Congrès; donnez-lui du pouvoir. Soyez jugés par les Députés de toutes vos contrées; c'eſt-à-dire, ſoyez jugés par vous mêmes. Rien ne réſiſtera aux déciſions d'une juſtice impartiale. Mais armez vos Juges d'une puiſſance qui ne peut être dangereuſe: armez-les de toute votre force pour appuyer leurs arrêts; & c'eſt ainſi que vos propres décrets, prononcés par la bouche de vos ſages, ſeront encore exécutés par vos mains.

Augmenter ſes pouvoirs.

Sans doute il n'entrera dans l'eſprit d'aucun homme libre que la défenſe d'une terre arroſée de votre ſang puiſſe être confiée à des mercenaires. Je le ſais, & j'en bénis le Ciel: le ſiècle, le moment eſt arrivé où l'amour de la Patrie ne ſera plus la haine du genre humain; où la proſpérité d'un Etat libre ne ſera plus fondée, comme à Rome,

ſur la ſoif de la domination, comme à Sparte, ſur l'amour de la guerre. Mais la nature des hommes n'eſt pas changée. Rien de grand ne s'eſt jamais fait, & ne ſe fera jamais, ſans de grands motifs, ſans de fortes émotions; & la raiſon ſeule, les notions de l'ordre, les idées de juſtice, ne ſoutiendront pas l'activité néceſſaire à la liberté, ſi l'on ignore l'art de les convertir en paſſions. La liberté ſeroit perdue peu de momens après celui où elle ceſſeroit d'être la plus douce & la plus ſentie des jouiſſances. Pour la conſerver il faut en être toujours épris: il faut que la poſſeſſion d'un ſi grand bien n'en éteigne jamais les charmes: il faut que chaque jour rapporte à l'ame le ſentiment d'ivreſſe dont elle a joui au premier cri de la victoire.

Edu cation.

Voulez-vous obtenir ce grand effet? Parlez aux ſens: parlez leur ſans ceſſe: placez à chaque inſtant ſous les yeux l'image affligeante des jours de votre eſclavage; l'image raviſſante du jour de votre indépendance. Prenez l'enfant au berceau. Que pour premiers mots il bégaye le nom de WASHINGTON. Que ſes pemières leçons d'hiſtoire ſoient les injuſtices que vous éprouvâtes & le courage qui vous

en affranchit. Que ſes prières de chaque jour ſoient un hommage de reconnoiſſance au Dieu qui vous donna des chefs habiles, qui guida vos armées, qui fortifia vos laboureurs contre la tyrannie & la diſcipline Européenne. Qu'il grandiſſe, ce jeune enfant, eſpoir de la patrie, qu'il grandiſſe au milieu des cérémonies annuelles, des fêtes conſacrées aux événemens de la guerre & à la mémoire de vos Héros. Qu'il apprenne de ſon père à pleurer ſur leur tombe, & à bénir leurs vertus. Que ſon premier livre ſoit le décret de votre indépendance, & le code de vos conſtitutions ébauchées au bruit des armes. Qu'au bout du champ qu'il labourera dans ſa jeuneſſe, il s'arrête, &, les yeux humides, liſe ces mots ſur la pierre brute— *Ici, des barbares ſoudoyés par le deſpotiſme ont étouffé dans les flammes, ont briſé contre les arbres un vieillard infirme, & des enfans arrachés du ſein de leur mère expirante—Là, les ſatellites de l'oppreſſion ont ploié les genoux, reçu des fers & demandé la vie.*—Que le calendrier de l'année contienne ces faits immortels rapportés à chaque jour. Que l'épée dont ſon père défendit autrefois ſon épouſe, que l'épée dont il ſera ceint lui-même au jour de la raiſon & de la force, que ces épées ſoient attachées au ſoc de ſa charrue. Que l'arme de la guerre,

ainſi unie à l'inſtrument de la paix, renouvelle pour lui cette langue des ſignes ſi puiſſamment employée dans l'antiquité pour des uſages moins ſacrés. Qu'elle lui diſe, ce qu'il n'oublîra jamais après l'avoir appris ainſi, que la fierté de l'homme libre brave tous les dangers, mais ne trouble jamais l'ordre; que le ſang humain doit être prodigué pour la liberté, & ne doit couler pour aucune autre cauſe; que la guerre eſt affreuſe ſi elle n'eſt pas néceſſaire; qu'elle eſt un opprobre pour le ſoldat mercenaire qui vend ſa vie à l'argent ou à l'honneur odieux d'un froid état de barbarie; mais qu'elle conſacre à l'immortalité le héros citoyen qui donne ſa vie pour ſes frères.

Enivré d'amour pour la liberté, comme ces anciens Germains dont parle Tacite, *qui libertatem deperibant, ut potè ſanguine partam*, que ce jeune courage, un ou deux jours par mois, abandonne les travaux de la culture pour aller nourrir ſa fierté dans les exercices militaires; qu'il manie les armes & s'exerce à la diſcipline ſous les yeux des hommes les plus révérés; qu'il promette dans leurs mains à ſa patrie de périr pour ſa défenſe & pour celle des loix.....

Voilà, voilà les troupes qu'il vous convient d'avoir. Que dans nos monarchies on diviſe, on claſſe les Etats; qu'on les ſoudoie avec de l'or, & un honneur de convention . . . . . Parmi vous, réuniſſez toutes les fonctions. Que le même homme ſoit à la fois laboureur, ſoldat, repréſentant de la cité; qu'il contribue de ſes travaux, de ſon courage, de ſes lumières à la proſpérité publique, & ne ſe croie quitte envers la patrie qu'en lui donnant tout ſon être & tous les momens de ſa vie. Milice.

Ne craignez rien d'une milice ainſi conſtituée. Voilà la force dont il faut armer le Congrès pour l'exécution de ſes jugemens. Voilà celle qu'il faut oppoſer aux courſes des ſauvages, ſi l'humanité & la bienfaiſance de vos invincibles Citoyens ne vous acquiert pas leur amitié. Voilà celle qu'il faut tenir préparée contre l'agreſſion des peuples Européens, qui ne voudront, qui n'oſeront jamais troubler la paix de vos demeures.

Mais que de choſes vous reſtent à faire!..... Après avoir donné le grand exemple d'une légiſlation philoſophique écloſe au milieu du carnage, donnez l'exemple plus admirable encore d'une

noble & ſage modeſtie. Revoyez vos loix. Penſez aux mœurs. Penſez aux inſtitutions qui les entretiennent. Achevez votre ouvrage. Ne vous repoſez qu'après avoir atteint la perfection que comporte notre nature; & ne ſouffrez pas que par votre négligence le plus bel inſtant de l'eſpèce humaine paſſe ſans fruit pour l'univers.

On le voit: mes idées ne ſont que celles de l'homme vénérable dont j'ai traduit l'ouvrage. Mais j'oſerai rejetter ſon opinion ſur la nature des différens pouvoirs dont il croit que le Congrès continental doit être inveſti: « Il faut l'autoriſer, dit il, » à ſe procurer les moyens de ſubvenir aux frais » de la confédération. On doit même lui conférer » le droit d'emprunter & de pourvoir à l'amor- » tiſſement de la dette. » Je ſuis loin de penſer ainſi; & c'eſt à Monſieur Price lui-même que j'offre mes objections, comme un hommage dû à ſon amour pour la vérité & pour le genre humain.

Le Congrès ne doit point avoir droit d'emprunter.

La plus funeſte illuſion de ce qu'on appelle *politique* en Europe a été de regarder le *crédit* comme utile, & de rejetter ſur les races futures une par-

tie des devoirs de la génération préſente. Ce ſyſtême horrible eſt né de l'indifférence pour la patrie, & prépare le moment, plus ou moins éloigné, mais infaillible, d'une révolution qui effrayera le monde. Le fardeau agrave le fardeau; les charges de chaque année ſont preſſées de tout le poids des précédentes. L'emprunt néceſſite l'emprunt; enſorte que cette politique ſi vantée ne conduit qu'à la certitude de rendre le ſervice public impoſſible, c'eſt à-dire, à la diſſolution de la ſociété, qui ne peut trouver de remède que dans la violation de la foi & dans le renverſement général des fortunes..... Hommes libres, gardez-vous de la contagion de l'eſclavage, & ſongez que vous ne pouvez devenir ce qu'il faut que vous ſoyez, qu'en oubliant tout ce que vous avez été.

Un vrai Citoyen appartient tout entier à la cité. C'eſt avec joie qu'il paie ſa dette annuelle: jamais il ne la laiſſe arrérager; jamais il ne remet au lendemain le ſervice du jour. C'eſt de ſa perſonne même qu'il exécute tout ce qui eſt néceſſaire. Les méchans qui troublent la ſociété, il les ſaiſit & les livre à la loi. Les communications néceſſaires au commerce intérieur, à la choſe publique, il les ouvre, il les entretient; les différends qui diviſent ſes frères, il les arbitre, il les juge;

les hordes ennemies, il les combat de la même main dont il dirige la charrue ſur le champ qui nourrit ſa femme, ſes enfans, & ſa famille. Dans tout cela il n'eſt pas queſtion d'*emprunts*; il n'eſt même preſque pas queſtion *d'argent*, mais de *ſervices*; & voilà comment agit, comment s'entretient & ſe tranſmet le généreux ſentiment du patriotiſme.

Payez donc la dette que vous avez contractée pour la plus noble des cauſes dans une criſe extraordinaire, qui ne ſouffroit ni règle, ni délai; mais *n'empruntez jamais*. Quittes à la fin de chaque année de tout ce que vous devez à la patrie, recommencez l'année ſuivante les mêmes travaux avec un zèle égal, qui ſera récompenſé des mêmes jouiſſances. Regardez de loin votre ancienne métropole preſſée du fardeau de ſes papiers circulans, de ſon crédit, de ſa banque, s'enorgueillir de la faſtueuſe illuſion de ſon opulence, & hâter par ſon avide crédulité, ou ſa préſomptueuſe confiance, l'épouvantable réveil d'un ſi long rêve. . . . . Mais vous, paiſibles, heureux, modeſtement fiers d'avoir vengé les droits de l'homme, ſoyez toujours au niveau de chaque journée, & montrez au monde ce que peuvent, pour le vrai bonheur, la modération, l'ordre, l'économie, à la ſuite de la liberté.

N'empruntez jamais.—La première délibération d'emprunt ſeroit un ſigne infaillible de la décadence de l'eſprit qui doit vous animer. Ce ſeroit déléguer à d'autres le ſoin qui vous eſt impoſé par la nature & votre ſerment, & acquitter le cinq pour cent de vos devoirs. Ce ſeroit une injuſtice horrible qui forceroit vos deſcendans à porter en même-tems le poids de leurs journées & des votres (1).

---

(1) Et voilà ce qu'on n'a preſque point oſé dire. Je ne connois qu'un Ecrivain Anglois, qui, dans un ouvrage récent, imprimé en petit nombre, & diſtribué ſeulement à quelques amis, ait ſoutenu l injuſtice & l'illégalité des emprunts. Ce morceau me paroît ſi bien fait, & tellement ſans replique, que je ne puis me refuſer au plaiſir de le traduire.

« Un Anglois a par ſa naiſſance le droit de n'être taxé » que par des Repréſentans de ſon choix propre & immé» diat. (*) Si l'on eût reſpecté ce droit, les ſubſides de» mandés par le gouvernement auroient été levés dans » l'année même; car la méthode conſtitutionnelle de voter » les ſubſides eſt que le Roi ayant déclaré quelle eſt la

(*) « La sûreté qu'avoit autrefois un Anglois contre l'abus du » pouvoir de taxation, étoit que le Membre du Parlement lui-même » payoit ſa quote-part de chaque taxe qu'il conſentoit d'impoſer, en » ſorte qu'il ne pouvoit pas bleſſer la propriété de ſes Electeurs ſans » faire tort à la ſienne: mais il y a long-tems que cette ſécurité s'eſt » évanouie par les effets de l'influence; & depuis que le Parlement » eſt devenu une ſi grande partie du négoce des courtiers des fonds, » on voit comment les fortunes des ſouſcripteurs aux emprunts pu» blics s'augmentent par l'acte même qui ruine leurs conſtituans.

Ce ſeroit ſur-tout une contagion funeſte, qui, détruiſant rapidement vos mœurs, éveilleroit la cupidité, multiplieroit les intrigues, & tourneroit vers la baſſeſſe de l'agiotage l'élévation de vos ames. Il n'y auroit bientôt plus de patrie, & les champs de l'honneur, l'aſyle de la liberté, ſe changeroient en une bourſe de négocians.

» ſomme néceſſaire pour le ſervice, la Chambre des Com-
» munes décide *s'il eſt plus prudent & plus de l'intérêt du*
» *public & de ſes conſtituans de ſupporter la dépenſe, ou*
» *d'arrêter tout ſervice* ».

« Il eſt inconteſtable que ce principe a été violé, lorſque
» les ſubſides ont ceſſé d'être levés dans l'année, & qu'on
» les a rejettés ſur la poſtérité; car lorſque le ſubſide étoit
» de cinq millions, par exemple, & qu'il étoit levé dans
» l'année, ceux qui l'impoſoient en ſupportoient le fardeau.
» Le mal pouvoit être ſuffiſant pour le jour; mais il expi-
» roit avec lui; au lieu que ceux qui accordent cinq mil-
» lions levés par hypothèque ne ſe chargent que de ſimple
» intérêt, tandis qu'ils grèvent du principal & de l'intérêt
» de cinq millions leurs enfans & les enfans de leurs enfans.
» *Nous donnons & accordons*: telle eſt la formule des bills
» d'argent. Elle ne fut imaginée que pour exprimer le don
» & la conceſſion de la propriété des donateurs; & non pas
» de la propriété de leur poſtérité.

» La violation de ces principes paroîtra ſous un plus
» grand jour, ſi l'on conſidère que l'accumulation de la
» dette nationale eſt telle que l'intérêt ſeul monte à dix mil-

Mais ſi les Américains n'empruntent pas, combien de ſiècles peſera ſur eux le fardeau de la dette actuelle, qu'à la fin il faudra payer? Et quel crédit auront-ils, auſſi long-tems que cette dette ne ſera point acquittée?

Les Etat-unis doivent. On ſuppoſe que leur dette s'élève à neuf millions ſterling. Sans doute il faut qu'ils la paient, non pour acquérir un crédit

Nul beſoin de s'aſſurer un crédit.

» lions ſterlings, qui doivent être levés *chaque année dans* » *l'année même* ſur les habitans de la Grande Bretagne. Eh! » quelle part avons-nous donc eu dans le choix des hommes » qui ont impoſé ſur nos biens une taxe ſi exorbitante? » Ils étoient les repréſentans, les uns du dernier ſiècle, » quelques-uns du ſiècle actuel; mais aucun d'eux n'a été » élu par ceux ſur leſquels tombe le paiement de ces taxes.

» Lever des taxes ſur la poſtérité, ſans doute c'eſt s'écar» ter de la conſtitution: c'eſt encore violer les devoirs de » Particulier, de Citoyen, d'homme d'Etat; car le devoir » d'un Particulier, père de famille, eſt de protéger l'héri» tage de ſes enfans & non pas de lui faire tort. Le devoir » d'un Citoyen eſt de ſacrifier ſon intérêt perſonnel & paſ» ſager à l'avantage permanent & au bien-être à venir de » ſon pays. Enfin la différence entre un bon & un mauvais » adminiſtrateur eſt que celui-ci ſe contente de pourvoir aux » beſoins du moment, tandis que l'autre ſe précautionne » contre les événemens qui doivent mettre en danger la » choſe publique dans les tems à venir.

futur, qui ſeroit le plus funeſte des avantages, ſi la réſolution de ne pas emprunter n'étoit pas burinée dans le livre des loix fondamèntales; mais parce que cela eſt juſte, & que la juſtice eſt la première vertu des hommes, & que la République nouvelle eſt perdue, ſi elle ceſſe d'adorer la vertu.

« C'eſt d'ailleurs un devoir dont les bons Citoyens ſont » tenus envers le Souverain, de ne point mettre d'obſtacle » à ſes deſſeins pour le bien public, & ſur-tout de ne point » le gêner dans l'exécution de ſon premier & de ſon plus » grand office, celui de défendre & de protéger ſon peuple. » Le pitoyable ſyſtême d'anticiper & d'accaparer les reſſour- » ces nationales eſt donc plus nuiſible, s'il eſt poſſible, au » Roi qu'aux ſujets; car ſi le Roi eſt le plus intéreſſé à la » conſervation & à la proſpérité de l'Etat, on lui fait plus » de tort qu'a tout autre en ôtant de ſes mains les moyens » de défenſe & d'amélioration. Et comment, avec le far- » deau de notre dette actuelle, la couronne pourra-t-elle » embraſſer aucune meſure, même de défenſe nationale, » ſans entaſſer des oppreſſions ſur des opprimés, & ſans » frapper toujours plus profondément le crédit public déjà » bleſſé peut être au-delà de tout remède? » Le mal paroît ſi grand à l'Auteur, qu'il ne craint pas de dire que, s'il s'aggrave, il faudra, pour exprimer la ſituation de l'Angleterre, emprunter l'expreſſion d'un Ancien & dire: *Deus, etiam ſi Deus velit, ſervare rempublicam non poteſt.*—*Political Letters. Letter X. Written in March and April* 1784. p. 54 & 55.——*Printed by W. Richardſon.*

J'oſerai le dire : je n'aime point l'eſprit arithmétique qui règne dans tout le chapitre qui traite de la dette publique. On n'y parle que de millions, de moyens de les augmenter, d'accroiſſement d'intérêts, de produits qui en peu d'années doublent, triplent, & multiplient les capitaux à un degré que j'admettrai ſans examen, plutôt que de me deſſécher en en faiſant le calcul..... Pourquoi faire ſonner l'or aux oreilles des enfans de la liberté & des cultivateurs d'une terre bénie par la Providence ? Q'importent les moyens, imaginaires ou réels, de devenir riches & corrompus, quand il ne s'agit que d'aſſurer le règne de la vertu & du bonheur ? .... O mes amis ! vous devez neuf millions ſterlings. Payez-les doucement, lentement, ſans efforts, par de ſages contributions établies ſur les propriétaires. Privez-vous quelque tems d'un partie de votre aiſance. Ce ſacrifice eſt le prix de votre liberté. Pourra-t-il être onéreux à vos ames nobles & courageuſes ? Que les ſervices publics ſoient tous exécutés par vous-mêmes ; que la contribution diminue à proportion de l'extinction de la dette ; & que les fonds, dont la confédération n'aura plus beſoin, retournent en améliorations au ſein d'une terre féconde, qui verſera dans vos mains des tréſors purs, dont vous n'aurez à remercier que la Providence.

Hélas! il eſt comme impoſſible que les ames les plus droites & les plus éclairées ne reçoivent pas quelque altération des préjugés qui les environnent. C'eſt d'Angleterre qu'on vous écrit; c'eſt d'Angleterre qu'on vous donne le conſeil d'établir un crédit permanent, & de former aux Etats-unis un patrimoine continental.

Le Crédit! ..... Le crédit eſt un ver qui ronge la racine de l'Etat Croyez-moi, la ſageſſe humaine conſiſte à ſe défier d'elle-même. Si un tems arrivoit où vous euſſiez moins de zèle, où l'intérêt privé pesât ſur la choſe publique, où vous aimaſſiez mieux votre fortune que celle de l'Etat, l'habitude d'emprunter ſeroit formée, vous emprunteriez au lieu d'agir; vous convertiriez les ſervices d'hommes libres en ſervices de mercenaires; & cette extrémité du monde, où repoſe l'eſpérance du reſte, ne ſeroit plus qu'une contrée avilie, dont l'exemple fourniroit un principe de plus aux tyrans pour l'oppreſſion de l'eſpèce humaine.

Vous êtes au commencement de tout: n'adoptez rien des Etats vieillis, que les préjugés, les révolutions, les habitudes ont altérés ſans remède. Leur plus triſte ignorance eſt celle des maux dont ils ſont aſſiégés. Leur plus mortelle maladie eſt cet

aveuglement des paſſions invétérées, qui perdent juſqu'au deſir de la guériſon. Le germe des maux qui menace l'enfant au jour de ſa naiſſance échappe à l'œil le plus éclairé ; mais il contient la contagion & la mort. Il en eſt de même des Etats. C'eſt dans la première idée fauſſe, dans le premier principe injuſte mêlé à leur conſtitution naiſſante, qu'eſt la ſource de tous leurs malheurs & de leur ruine ; d'autant plus dangereux que la fermentation ſera plus lente & plus difficile à prévoir. Le moindre levain de vice ou d'erreur ſuffit pour mettre ſourdement en diſcorde les mœurs & les loix, & pour opérer la diſſolution des républiques les mieux établies en apparence.

Tous les Etats confondent aujourd'hui l'argent avec la richeſſe, la richeſſe avec le bonheur, l'éclat avec la puiſſance, la renommée avec la vraie gloire. Fuyez ces illuſions ; & n'en jettez pas la ſemence dans le berceau de vos ſociétés. Sachez, & n'oubliez jamais, qu'on n'eſt heureux que par la modération, puiſſant que par le nombre & le courage, illuſtre un éclat durable que par la vertu. Voici donc une règle sûre de conduite : tout ce qui peut altérer vos mœurs, affoiblir votre zèle, vous détacher de vos devoirs d'homme & de citoyen, eſt un mal, un grand mal, qui, dangereux dès aujourd'hui,

deviendroit infailliblement un principe de ruine pour vos nations. L'emprunt réunit tous ces déſordres à la fois. Que ce ſoit donc une loi invariable de *n'emprunter jamais.*

Le Congrès ne doit point avoir de domaine.

Je trouve dans l'Auteur une autre idée qui n'a pu naître qu'au milieu des préjugés qui aſſiègent la vieilleſſe des empires. Il vous conſeille de compoſer entre les mains du Congrès un domaine continental, & de préparer par cette précaution l'inſtant où vous n'aurez plus rien à faire pour la patrie. Si les calculs de cette arithmétique politique étoient vrais, ce ſeroit une raiſon de plus d'en rejetter les réſultats. Diſpoſez au contraire vos conſtitutions de manière que la patrie ait toujours beſoin de ſes enfans, que les citoyens aient toujours beſoin de leur mère. C'eſt au ſentiment de ces beſoins réciproques que la Providence a attaché les plus douces émotions de la nature, & l'homme ne peut faire rien de bon qu'en imitant ce grand ordre. Ne voyez-vous pas que la recherche des moyens de ſoutenir la choſe publique ſans le concours des citoyens a ſa racine dans un ſentiment vague, qui attache l'idée de bonheur à l'oiſiveté, à l'inertie, à l'intérêt perſonnel? Comment une telle inſtitution

tion n'améneroit-elle pas à ſa ſuite les diſpoſitions d'ame qui en ont inſpiré le deſir? Et ſi ces diſpoſitions ſont le poiſon le plus funeſte pour un Etat libre, jugez vous-même ce que vous devez penſer des établiſſemens qui y conduiſent.

Les domaines publics ſont les inſtrumens qu'ont préparés de loin les chefs des peuples pour les conduire à l'eſclavage. Et ce ſeroit par-là que débuteroient des nations libres! Des domaines publics à jamais livrés à l'adminiſtration des Repréſentans de vos contrées! c'eſt-à-dire un pouvoir indépendant de vos volontés, confié à ceux qui n'ont que votre volonté à exprimer dans les décrets publics! Et pourquoi? Pour vous décharger de vos devoirs!..... Vous ſapperiez du même coup les fondemens des mœurs & ceux de la liberté; vous ſeriez corrompus, & détachés de l'intérêt général, par la même inſtitution qui livreroit vos enfans au deſpotiſme. Cette ſeule loi briſeroit tout ce que vous avez à défendre. Voulez vous ſavoir ce qui pourroit vous arriver alors de moins malheureux? C'eſt que l'indifférence des Députés de vos Provinces fût plus grande que leur ambition. Si, conſidérant les poſſeſſions qui leur ſeront confiées comme un domaine public, ils en négligent la culture, vous condamnez à la ſtérilité la terre que la Providence vous

a chargé d'améliorer. Si les conſidérant comme leur bien, ils les fertiliſent ; vous condamnez votre poſtérité à la ſervitude ; & quoi qu'il arrive, vous ruinez dès le principe l'amour de la patrie & de la liberté.

N'enrichiſſez jamais les hommes que vous voudrez conſerver purs. La contagion de l'or eſt funeſte aux ames les plus ſaines, & la grandeur ſi vantée des peuples modernes n'eſt que la puiſſance de la corruption ſur la baſſeſſe..... Hommes libres ! ſi vous nourriſſez au fond de vos cœurs d'autres deſirs que ceux d'une grande culture, d'une grande population, du bonheur que goûtent dans le ſein de la nature, de l'amitié, de la patrie, les pères, les mères, les enfans, les frères, les citoyens, c'eſt à tort que l'on vous aime, c'eſt à tort que l'on vous admire : vous tromperez les eſpérances du genre humain, & vous ferez comme nous ; c'eſt-à-dire rien, pis que rien ; car le néant eſt préférable au vice & au malheur.

Le Commerce. Quel rayon de lumière divine a percé les ténèbres qui nous environnent, & pénétré la ſageſſe de l'homme de bien qui vous parle dans l'écrit précédent ! Qu'il eſt grand d'avoir vu, qu'il eſt beau d'avoir ſenti, au milieu de toutes les illuſions

de la richeſſe, au milieu de tous les calculs de la cupidité, que le commerce étranger perdroit vos ſociétés ! Quel profond amour pour la liberté, pour les mœurs, a combattu dans ſon ame les préjugés, qui, dans ſon pays, attachent aux ſpéculations mercantiles l'idée de grandeur & de force ! Ah ! liſez & reliſez ce chapitre ! Qu'il ſoit gravé dans toutes vos ſalles d'aſſemblées ſur le marbre, ſur l'airain. Je le graverois moi ſur des tables d'or, tant j'ai de confiance dans la vive impreſſion des images. Je voudrois que ce métal corrupteur qui a perdu la terre, ſervît une fois la ſageſſe & la vérité, en portant lui-même le décret de proſcription contre la cupidité qu'il allume.

Le Commerce, conſidéré comme union & rapport entre les hommes, eſt commandé par la nature. Il augmente ce ſentiment fraternel dont tout œil ſain lira l'ordre empreint ſur le viſage de ſon ſemblable. Que des hommes liés entr'eux par la ſociété des loix, du gouvernement, de la patrie, faſſent un échange de ſervices & d'induſtrie ; que dans une confédération plus étendue ils établiſſent un ſigne repréſentatif de cet échange mutuel ; rien de plus naturel, rien de plus utile ; mais auſſi-tôt que le commerce paſſe ces bornes, il eſt dangereux, & funeſte à tout peuple qui n'en a pas beſoin.

Le Commerce, enviſagé comme moyen de viv
aux dépens des nations étrangères, eſt néceſſai
aux peuples qui habitent un ſol dont ils ne pe
vent tirer leur ſubſiſtance. Les prodiges d'induſtri
que cette ſituation a fait naître, ont quelque cho
de ſéduiſant & d'admirable, qui a trompé l'Euro
entière, au point de lui faire regarder cette ac
vité calculante comme la force de toute proſpér
pour les nations. Grande & funeſte erreur, qu
confondu l'étonnant avec l'utile ! & caché à t
les yeux, que les reſſources néceſſaires aux p
plades diſgraciées par la nature, deviennent le fl
des ſociétés favoriſées !

Voulez-vous mettre au commerce étranger ſ
véritable prix ? Cherchez d'abord ce qui eſt eſſe
tiellement bon aux ſociétés humaines.

Il n'y a de bon que la liberté, la sûreté perſo
nelle, la population, les mœurs & le cour
Tout ce qui n'eſt pas cela eſt indifférent; tou
qui y nuit eſt mauvais.

L'activité du commerce étranger a pour prin
l'amour de la richeſſe. Il nuit donc aux mœurs.
amour n'a jamais ſubſiſté long-tems dans l'
avec l'enthouſiaſme. Il affoiblit donc, & b
tôt il éteint le ſentiment de la liberté & du cou
Le commerçant rétréci par ſes calculs & conſu

ar ſes deſirs ; regarde plutôt l'honnêteté comme éceſſaire, qu'il ne ſent combien elle eſt aimable. a vertu devient, comme tout le reſte, une affaire e ſpéculation. Dès-lors plus de véritable morale, lus de patriotiſme, plus de citoyens. Eh! quel trachement peut lier invinciblement à la patrie n homme qui, ſuivi de ſon art, ou de ſon orte-feuille, eſt auſſi bien par-tout ailleurs? La hoſe publique ne le touche qu'autant q'elle ſert ſa fortune. Ses vœux, au lieu de ſe confondre ans la maſſe des intérêts communs, le ſéparent, iſolent, & n'aboutiſſent plus qu'à ſon bien-être erſonnel.

Voilà l'effet moral de la ſoif du commerce. Voici on influence phyſique.

Si vous payez à l'étranger autant d'induſtrie que ous lui vendez de la vôtre, à quoi bon s'agiter pour ultiplier ſans fruit des jouiſſances qui n'ajoutent ien au bonheur, & qui accélèrent la corruption? i vous vendez plus que vous n'acheterez; c'eſt lors que vous croirez être ſur le chemin de la proſ- érité; & vous marcherez rapidement vers la deſ- truction. Les ruiſſeaux d'or couleront pour vous. e plus habile, & ſur-tout le plus avide, s'en mpareront. L'homme honnête & modeſte ſera

pauvre dans ſa première fortune, qui n'aura plus de proportion avec le prix des denrées. La funeſte inégalité, ſource de toutes les misères & de tous les crimes, poiſon de la liberté & de la vertu, exercera parmi vous ſes ravages. L'opulence ſera le pouvoir. La pauvreté ſera vouée à l'oppreſſion & au mépris. Les ſervices deviendront mercenaires; & dans votre pays, gangréné par la cupidité, il n'y aura plus de loix qui ne ſoient à vendre, plus de magiſtratures qui n'aient leur prix, plus d'honneur qu'on ne mette à l'enchère. Enfin, pour punition d'un faux calcul enté ſur des paſſions viles, le Commerce finira par ſe détruire & ſe ronger lui-même. Les tréſors qu'il aura amaſſés feront monter l'induſtrie à un taux qui écartera toute concurrence. Perſonne ne voudra plus rien de vous; & ne ſachant plus ni comment employer votre or, ni comment vous en délivrer; vos nations, ruinées par l'excès même de leurs richeſſes imaginaires, perdront leur commerce ſans retrouver le bonheur & l'innocence qu'elles lui avoient ſacrifiés. Alors vos mains demanderont des fers au premier ambitieux, ou vos tréſors deviendont la proie du premier brigand qui voudra s'en emparer.

C'eſt l'hiſtoire du monde entier que je viens de vous faire.

Appréciez maintenant la politique moderne. Jugez le ſot orgueil de nos philoſophes calculateurs, qui oſent mépriſer les antiques légiſlations, & préférer l'aridité de leurs chiffres au langage de la plus touchante ſageſſe. Voyez où ils nous conduiſent. Voyez où ſont arrivés les peuples qui ont ſuivi ces guides menteurs. Sans ſa profonde conſtitution, votre ancienne métropole n'exiſteroit plus. Cette conſtitution combat pour les Anglois plus que les Anglois eux-mêmes: mais ſi la mer ne défendoit pas les approches de l'Angleterre; ſi la liberté individuelle y pouvoit être une ſeule fois impunément attaquée; ſi l'eſprit d'ordre & les mœurs domeſtiques n'y étoient pas encore protégés par la ſéparation du Continent; ſi vous ne lui aviez pas rendu le ſervice de réprimer ſon orgueil, jugez vous-mêmes ce que deviendroient les reſtes de ſa liberté & de ſa puiſſance parmi le tumulte des factions, l'exceſſive inégalité des fortunes, la vénalité des partis, le déſordre des banqueroutes, les variations du crédit, les alarmes de l'avarice, la ſurcharge des taxes de tout nom, de tout genre, l'énormité de la dette nationale, & l'oppreſſion que l'induſtrie même éprouve ſous le poids de l'or amoncelé depuis tant d'années!.... Vous tiendrez tout de l'Angleterre; c'eſt à ſon injuſtice que vous devez votre liberté; c'eſt à ſes erreurs que

vous devrez les leçons de ſageſſe qui vous les feront éviter.

Point de loix prohibitives.

Eh! quoi! vous conſeillai-je de porter des loix contre le commerce; d'établir des prohibitions, de proſcrire un ordre quelconque d'occupations & de travaux? ..... Que le Ciel me défende de cette injuſtice! La propriété & la liberté, ces dons inaliénables & ſacrés, la propriété & la liberté ſont la baſe de vos conſtitutions; gardez-vous d'y porter atteinte. Laiſſez faire tout ce qui n'eſt pas criminel; mais n'encouragez que ce qui eſt bon: là ſe réduiſent mes principes. Que toutes vos loix tendent à l'égalité des fortunes; que la richeſſe des pères partagée entre tous les enfans multiplie les citoyens, & ramène au niveau les familles. Que le territoire immenſe dont vous avez la diſpoſition ſoit délivré à quiconque ſe préſentera avec des moyens de le défricher. Donnez-le gratuitement. Ne vendez jamais; ne croyez point avoir le droit de vendre ces campagnes couvertes des forêts primitives qui n'apartiennent qu'à la natute, & qui ne peuvent lui être arrachées que par le travail. Appuyez, conſolez, aidez, protégez de toutes les forces du gouvernement ces cultivateurs qui vous paient de leurs ſueurs fécondes le bonheur de vivre

au milieu de vous. Le commerce vraiment utile, c'eſt celui de l'importation des hommes laborieux & pauvres que vous enverra l'univers. Ne donnez le droit de repréſentation nationale qu'aux propriétaires laboureurs d'une quantité de terre déterminée par la loi. Songez qu'un homme n'eſt qu'un homme, n'a qu'un cœur & une ame; qu'il n'eſt utile que par ſon ſentiment & ſa penſée. Que le riche ne ſoit donc jamais pour vous plus que le pauvre. Si cent acres donnent une voix, que cent mille acres n'en donnent qu'une. Vous imprimerez, par cette inégalité apparente, qui n'eſt qu'une juſtice plus profonde & mieux ſentie, vous imprimerez ſur le berceau même de vos ſociétés la marque toujours viſible de l'eſprit qui préſida à leur naiſſance. Vous ôterez à la cupidité l'un de ſes reſſorts les plus puiſſans, celui de l'ambition & du pouvoir. Vous tranſmettrez aux générations ſuivantes votre première opinion ſur la richeſſe..... Et voilà comment on forme les mœurs des peuples, en donnant aux idées un cours néceſſaire dont elles ne pourront plus s'écarter.

Alors que le commerçant qui bâtit des magaſins, qui conſtruit des navires, qui ſpécule des entrepriſes, préfère, s'il le veut, la triſte arithmétique de ſon comptoir au ſpectacle ſi doux de la nature

à la richeſſe ſi touchante des campagnes. . . . . Laiſſez le faire. Que ſa propriété ſoit ſacrée comme tout autre; que ſa liberté ſoit inviolable ſous l'empire de la loi. Mais il eſt habitant, & non pas citoyen de vos contrées. Il a choiſi d'appartenir au monde. Quand il le voudra, il aura une patrie. Il convertira ſes fonds en propriétés territoriales; & cette métamorphoſe favorable à votre eſprit & à vos mœurs, ſera la dernière ambition de tous vos habitans. Ainſi, ſans rien forcer, ſans rien gêner, ſans loix, ſans prohibitions, ſans injuſtice, vous aſſurerez le premier rang à cet art innocent & fraternel de l'Agriculture, qui double la population, qui nourrit la fierté des ames libres, qui fournit des défenſeurs à la patrie, des conſeils à ſes aſſemblées, des arbitres à ſes différends, des amis à la vertu; &, puiſqu'il faut ſonger à la richeſſe, des richeſſes réelles, qui peuvent croître ſans danger, & dont la contagion n'eſt point à craindre.

Quant aux moyens iniques & petits que les Etats marchands ont imaginés pour repouſſer l'importation des denrées étrangères, ne les employez jamais. J'oſe encore en ceci contrarier l'opinion de votre vénérable Ami. Ne ſongez point au commerce, ni pour le protéger, ni pour l'arrêter, ni pour le diriger. Ne vous en mêlez point. Oubliez le com-

merce. S'il eſt bon à quelque choſe, il faut le laiſſer libre ; car il ne peut agir que ſous le régime de la liberté. S'il eſt nuiſible, il faut encore le laiſſer libre, parce qu'il eſt plus dangereux d'enchaîner les hommes que de laiſſer la carrière ouverte à quelques abus ; parce qu'il eſt abſurde de défendre à une nation étrangère d'apporter ſes denrées, en ne lui permettant que d'acheter les nôtres, car elle n'achetera pas s'il lui eſt défendu de vendre ; parce qu'enfin, dans tous ces débats interminables de l'intérêt qui s'embarraſſe dans ſes propres règles, il n'y a qu'un point fixe, celui de la morale : or la morale veut que chacun uſe de ſa propriété comme il lui plaît. Le ſeul principe raiſonnable & juſte, eſt donc de tirer de ſon pays tout ce qu'on en peut recueillir, & de borner les beſoins de la nature par l'abondance, & ceux du luxe par la modération.

Conſtitutions.

Le digne Ecrivain dont l'ouvrage a inſpiré ces réflexions, vous a peu parlé de vos Conſtitutions ; mais il vous a fait un grand préſent en vous envoyant ſur ce ſujet quelques lignes d'un ſage. Un mot ſuffit ; & l'immortel Turgot l'a dit dans ſa lettre. Trop ſouvent en traçant vos légiſlations, les formes du gouvernement Anglois ſe ſont préſentées à votre eſprit. Ce qui convient à l'Angleterre n'eſt plus fait pour vous. Point de balance des pouvoirs.

Point de conſtitutions compliquées. Vos Gouverneurs, eſſentiellement amovibles, ſont-ils des Rois? Vos conſeils exécutifs ſont-ils des Pairs? Avez-vous, pouvez-vous avoir une autre repréſentation que vos aſſemblées de Citoyens égaux par la nature & par la loi? Ce ne ſont point des *Communes* (mot inſolent qu'ont impoſé des Patriciens); c'eſt *la Nation.* Malheur aux peuples déjà corrompus où le chef-d'œuvre de l'intelligence humaine fut de créer un ſimulacre de paix par la diſcorde, & de faire contraſter les paſſions pour obtenir l'équilibre! Préſumez mieux de vous-mêmes; allez droit au but de la ſageſſe. Des mœurs! des mœurs! & point d'eſprit de corps oppoſé à un autre eſprit. Vous commenceriez comme les autres ont fini, & la naïve ſimplicité des enfans périroit parmi les fineſſes des hommes dépravés.

Dira-t-on que vous êtes ſortis des vieilles nations, & que vous n'êtes pas ſi jeunes que je le ſuppoſe?

Mes Amis, chaque individu eſt vieux; mais votre nation eſt neuve. Il n'eſt pas un ſeul d'entre vous qui n'ait dû être régénéré par les révolutions. N'avez-vous pas traverſé l'Océan? N'êtes-vous pas dans un autre climat? D'autres habitudes n'ont-elles pas ſuccédé aux anciennes? n'avez-vous pas eu

la guerre, & preſque la guerre civile? n'êtes-vous pas éprouvés par le feu du malheur & des dangers? Votre ſang n'a-t-il pas coulé pour la noble cauſe de la liberté? N'avez-vous pas eu dans ce grand procès à pleurer la mort d'un père, ou d'une épouſe, ou d'un enfant, ou d'un ami? . . . . . Croyez-moi; vous n'êtes ni des hommes anciens, ni des hommes ordinaires. Vous n'avez du vieux monde que les lumières; vous aurez toutes les vertus du nouveau.

J'oſe donc m'en flatter; il n'y a rien à changer dans vos mœurs; mais vous avez tout à faire pour les conſerver. N'oubliez pas la puiſſance de l'éducation. Votre illuſtre Ami l'a ſentie. Il a écrit un chapitre entier ſur ce ſujet. Tout ce qu'il a dit eſt bon, mais il n'a pas tout dit. Songez que l'éducation de l'enfance eſt moins dans les leçons qu'on lui donne, que dans les circonſtances & les tableaux dont on l'entoure. Songez que le mal de nos vieux empires eſt le contraſte des inſtructions reçues dans le premier âge, & des exemples offerts à la jeuneſſe. Chez vous l'enfant & ſon père, le jeune homme & le vieillard doivent être d'accord ſur tous les points. Ce n'eſt point une figure oratoire, ce n'eſt point une déclamation vaine que j'ai prétendu placer au commencement de ces réflexions. Ce que j'ai peint dans toute la chaleur de mon ame en-

flammée par le desir de votre bonheur, c'est à vous à l'exécuter par la force de vos institutions. Multipliez les monumens, les rits, les cérémonies mémoratives. Déjà vous avez donné à la raison toute la puissance de l'autorité, en érigeant en loix positives les droits du genre humain. Ces vérités éternelles, ces nobles principes ne sont plus pour vous des objets de dispute, ils sont des decrets du pouvoir législatif. C'est un pas de géant que vous avez fait dès l'entrée de la carrière pour l'amélioration de l'espèce humaine & pour la solidité du monument érigé par vos mains. Achevez votre ouvrage. Formez par l'instruction, créez sur-tout par l'exemple & par l'impression des signes, la seule efficace & durable, une génération digne du tems de la Révolution, une race d'hommes, qui, croissant chaque jour dans les principes de la sagesse, aime la justice & la modération, déteste les fléaux de l'ambition & de la guerre, & montre enfin au monde le spectacle, jusqu'à présent si rare, de la réunion des lumières & des mœurs, de la paix & de la liberté. Que les tyrans frémissent au seul nom de vos heureuses contrées! que les opprimés y trouvent un asyle toujours ouvert! & puisse du sein de cette terre nouvelle rejaillir sur nos nations l'espèce de bonheur qui peut au moins adoucir les infortunes du vieux monde!

NOTES DÉTACHÉES

SUR L'OUVRAGE

De M. le Docteur PRICE.

I.

» *Qui même au commencement de ce ſiècle auroit* » *pu penſer que dans peu d'années, l'homme acqué-* » *reroit le pouvoir de ſoumettre la foudre à ſa* » *volonté, ou de planer dans les airs à l'aide* » *d'une machine aëroſtatique* ?—p. 245.

Monſieur le Docteur Price s'eſt élevé ici comme dans pluſieurs autres endroits de ſon ouvrage au-deſſus des préjugés de ſon pays. Perſuadé comme lui que l'invention des machines aëroſtatiques ajoutera infiniment à la puiſſance de l'homme, & changera peut-être un jour la face des choſes humaines (1), ce n'eſt pas ſans une ſurpriſe

(1) Il ne ſeroit pas difficile de démontrer par exemple que les machines aëroſtatiques, même dans leur enfance, doivent influer conſidérablement ſur la guerre ſoit de terre, ſoit de mer; & peut-être ne verra-t-on la fin de cette horrible démence, appellée *guerre*, que quand on aura atteint la perfection de l'art de détruire.

mêlée de regrets que j'ai vu la nation Angloiſe, ſi diſtinguée par tous les genres de mérite & de connoiſſance, paſſer, relativement à cette découverte ſublime, de l'incrédulité la plus abſurde, de l'indifférence la plus inexplicable, à un enthouſiaſme ſans exemple pour des charlatans tout-à-fait ignorans; ſans que la curioſité publique ait paru d'ailleurs ſe porter ſur les progrès d'un art que la cupidité deshonore à Londres, tandis que des ſavans reſpectables en France, & même en Angleterre, en font l'objet de leurs méditations les plus profondes (1). C'eſt le coſtume, c'eſt l'appareil ridicule, c'eſt la forfanterie des voyageurs aëriens, qui, les premiers, ont donné à l'Angleterre le ſpectacle du départ d'un ballon chargé d'hommes, qu'on a couru admirer en foule (2); tandis qu'il

(1) Voyez ci-après, dans la Note de M. le Duc de Chaulnes, une notice de la belle expérience de M. Prieſtley.

(2) Diroit-on que le chat & le chien, qui ont accompagné le Sieur Lunardi dans ſon voyage aërien, ont été l'objet de la curioſité de la ville de Londres, qui leur a porté un tribut de plus de quatre mille guinées? Diroit-on que des perſonnes connues ſe ſont applaudies d'être parvenues à toucher au Panthéon l'habit du Sieur Lunardi? Diroit-on que ce bon Italien, pour être parti dans un ballon mal fait & mal chargé, (qui n'a pu enlever que lui, quoiqu'il fût annoncé pour enlever deux hommes; & qui n'auroit pas

n'y

n'y a probablement pas dans les trois Royaumes vingt-cinq exemplaires des comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris, & des autres mémoires qui constatent sa découverte & ses progrès infiniment rapides; progrès dont les Anglois, si l'on excepte un très-petit nombre de physiciens, ou d'hommes supérieurs aux préventions nationales, ne desirent pas même d'être instruits (1).

---

emporté le S. Lunardi lui-même s'il eût pesé dix livres de plus, puisqu'il fut obligé pour partir de changer sa galerie & de jetter tout son lest;) diroit-on que ce bon Italien a reçu des honneurs que n'a jamais reçu Cook? Diroit-on que le sieur Blanchard, qui, selon sa judicieuse coutume, n'a pas manqué d'annoncer des évolutions & des manœuvres, & de demander le concours des vaisseaux de toutes les nations pour assurer sa traversée dans le continent (laquelle traversée n'est qu'une entreprise très-facile qui devroit être exécutée depuis long-tems par ceux qui ne voient dans les ballons qu'un moyen de gagner de l'argent;) diroit-on que le Sieur Blanchard, qui n'a rien fait de tout ce qu'il a promis, parvint à balancer l'idolâtrie vouée au bon Lunardi, dont le *english ballon* avoit pourtant les avantages de la primauté & d'un nom favorable & populaire? Diroit-on..... Mais en vérité je n'ai pas le plus petit projet de troubler la gloire de ces illustres aëronautes: je voudrois seulement qu'on s'occupât un peu moins d'eux & un peu plus de la perfection de l'art.

(1) Le nom de M. Meunier est à peine connu en Angleterre. Voyez sur ses travaux la Note de M. le Duc de Chaulnes.

On ne doit peut-être attribuer les préjugés des Anglois contre l'art aëroſtatique qu'au mépris des ſages de cette nation pour la manie, qui, depuis un an, transforme en un ſpectacle bruyant & puérile une découverte qui doit être mûrie dans le ſilence, & qui ne peut plus ſe perfectionner que par des expériences impoſſibles à tenter devant une multitude impatiente. Mais ſi telle eſt la cauſe de ces préjugés, j'oſe dire qu'ils n'en ſont pas moins déraiſonnables; car cette manie, très-mépriſable en effet, n'eſt qu'une métamorphoſe de la cupidité; & c'eſt une raiſon de plus de lui arracher un ſi beau domaine, pour le rendre à la ſcience & au véritable amour de l'humanité : & tous les hommes inſtruits doivent concourir dans ce louable deſſein. Je me propoſois d'écrire quelques obſervations ſur ce ſujet, lorſque M. le Duc de Chaulnes m'a remis la note qu'on va lire.

Conforme à mes vues, cette note a d'ailleurs le mérite qui ſe retrouve dans tous les mémoires qu'il a donnés ſur les différentes parties des ſciences naturelles; celui de la préciſion, & de la clarté. Il m'a paru que les hommes de ſens, qui n'ont point de grandes connoiſſances en phyſique, pourront puiſer dans cette note une idée claire & ſuffiſante de la théorie des machines aëroſtatiques,

& ſur-tout de quoi ſoupçonner ſon importance. On ne ſauroit trop inviter les Anglois, au nom de leur gloire & de l'humaniré, dont quelque jour ſans doute ils feront paſſer les intérêts avant ceux de leurs prétentions nationales; on ne ſauroit trop les inviter à s'occuper de la perfection d'un art admirable, dont la theorie eſt en quelque ſorte leur domaine; puiſque c'eſt principalement aux chymiſtes Anglois que l'on doit les expériences les plus curieuſes ſur les différentes ſortes d'air. Eh! qu'importe après tout? Toute découverte utile n'eſt-elle pas la plus noble des conquêtes pour l'homme, dans quelque pays du monde qu'elle ait été faite?

Un Anglois a dit: *Je donnerois la moitié de ma fortune pour que ce ne fût pas un François qui eût trouvé les ballons; & je la ſacrifirois toute entière pour que ce fût un Anglois*——Ce mot n'eſt ni noble, ni ſage; & s'il étoit vrai que cette expreſſion de la partialité d'un individu haineux caractérisât à-peu-près le ſentiment national, ce ne ſeroit pas aux François à en être humiliés. J'en connois pluſieurs qui voudroient au contraire que l'inventeur fût un Anglois, afin que l'enthouſiaſme d'un peuple paſſionné, perſévérant, & pourvu de grands moyens, hâtât la perfection d'une

découverte ſi belle, ſi feconde, ſi peu prévue, quoi qu'en ait pu dire l'envie.

Voici les propres mots qu'écrivoit, il y a ſept ans, (en 1777) un homme très-connu dans l'Europe.

« L'art de traverſer l'air en volant, malgré les » chimères qu'on a débitées en dernier lieu (1) » ſur les moyens de le réaliſer, *n'aura jamais* » *lieu. Ni individu, ni char, ne parcourront* » *l'atmoſphère : l'impoſſibilité phyſique eſt décidée.* » Mais ſi elle ne l'étoit pas, il ſeroit très-per- » nicieux qu'un tel deſſein fût conduit à l'exécu- » tion : les hommes ne ſe font que trop de maux » en avançant ſur ce globe, ſoit par leur marche, » ſoit à l'aide de leurs montures. Que ſeroit-ce » ſi l'on voyoit l'air s'obſcurcir, & des bataillons » former un gros nuage qui viendroit fondre avec » l'impétuoſité des tempêtes ſur des contrées » qu'aucune précaution ne pourroit mettre à l'abri » d'une ſemblable invaſion ? La ſociété ſeroit » pareillement bouleverſée ſi les hommes pou-

(1) Il eſt queſtion ſans doute ici des annonces du Sieur Blanchard & conſorts, prétendus méchaniciens, qui étoient *sûrs*, il y a bien des années, d'évoluer dans les airs, pourvu qu'on leur donnât un moyen de s'enlever, & qui ont oublié cette invention depuis qu'on leur a donné ce moyen.

» voient se rendre invisibles, traverser rapidement » les plus grands espaces, & pénétrer dans les lieux les mieux fermés ; *mais il faut s'attendre que cela ne se trouvera jamais que dans les contes des fées* (1). »

Je crois qu'il est inutile de relever l'absurdité de ce galimathias emphatique. On diroit qu'il a servi de texte, soit en Angleterre, soit en France, soit dans beaucoup d'autres contrées de l'Europe, aux esprits superficiels & tranchans qui, depuis quelques mois affectent de parler avec mépris ou terreur d'une des plus grandes découvertes qu'ait fait l'esprit humain. Tout homme de sens comprendra facilement qu'il est impossible de faire contre les

(1) Tiré d'un mémoire de M. Formey sur la question : *Toutes les vérités sont-elles bonnes à dire ?*—Mémoires de l'Académie de Berlin pour 1777, p. 338.—Voyez quelque chose de plus ridicule, s'il est possible, dans les Annales Civiles, Politiques & Littéraires de Genève, année 1782, N°. 22, article *Pompes hydrauliques en service actuel.* Il est assez remarquable que cet article, où l'on persiffloit si lourdement l'espérance d'un art aërostatique *dont le secret étoit perdu depuis feu Icare de décourageante mémoire*, s'imprimoit peu de semaines avant celles où M. de Mongolfier constatoit sa sublime découverte ; & cela est d'autant plus remarquable, qu'on ne peut assurément refuser de l'estime, du moins aux talens & aux connoissances de l'Auteur de ce Journal.

machines aëroſtatiques une objection qui n'eût pas dû proſcrire le ſoc de la charrue, le feu, l'échelle, l'allumette, en un mot toute invention utile, ou même de néceſſité première. Mais répétons ſouvent, pour l'éternelle leçon des hommes préſomptueux & des détracteurs de tout ce qui eſt grand, qu'en 1777 on imprimoit dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, *que l'impoſſibilité phyſique pour tout homme, pour tout char, de parcourir l'atmoſphère, étoit décidée; & qu'un pareil voyage ne ſe trouveroit jamais que dans les contes des fées.*

Ainſi donc, cinq ans avant l'invention des machines aëroſtatiques, un philoſophe a dit: *qu'elles étoient impoſſibles & qu'elles ſeroient funeſtes!*

Quand les Philoſophes auront-ils le courage d'attendre & de douter? Quand les hommes ſauront ils que ſi le Ciel leur avoit refuſé le petit nombre de penſeurs qui les ont inſtruits, il ſeroit fort douteux que l'eſpèce humaine méritât quelque prééminence ſur les *orang-outang*, & qu'ainſi c'eſt une démence ſacrilège que de rabaiſſer les efforts du génie? Quand les peuples ſeront-ils convaincus que tout ſuccès de l'eſprit humain eſt digne de la faveur, du reſpect, de la reconnoiſſance, de l'encouragement de toutes les nations?— Mais laiſſons parler M. le Duc de Chaulnes.

SUR LES BALLONS AËROSTATIQUES.

Pour ſe faire entendre ſur un objet nouveau, il faut d'abord expoſer les principaux faits qui ont accompagné ſa découverte.

Celle de l'art aëroſtatique appartient inconteſtablement à M. de Montgolfier. Il eſt le premier qui ait enlevé de grandes enveloppes par la raréfaction de l'air contenu : ce procédé produit à peu-près de l'air plus léger que l'atmoſphérique dans la proportion de 1 à 2.

M. Charles avoit déjà élevé & fait crever des bulles de ſavon remplies d'air inflammable, ſuivant le procédé de M. Cavallo. Cet air, fait par l'acide vitriolique & le fer, & produit en petit dans les laboratoires, eſt à l'air extérieur comme 1 à 10. Fait en grand, il eſt à-peu-près comme 1 à 6; & par des procédés particuliers, on peut l'obtenir comme 1 à 17. Il y avoit donc bien de l'avantage à employer l'air inflammable pour enlever des ballons.

D'après la découverte de M. de Montgolfier, M. Charles eut l'idée d'employer cet air. MM. Robert, deux frères qui logent avec lui & qui

entendent parfaitement la partie méchanique, exécutèrent le premier ballon parti des Thuileries avec lequel ont voyagé MM. Charles & Robert.

MM. Robert, ſeuls, ont exécuté depuis à St. Cloud le ballon de 52 pieds de long ſur 30, qui appartient à M. le Duc de Chartres; & celui de 44 pieds ſur 26, cylindrique comme le précédent, dans lequel ils ont fait voyage dans le mois de Septembre dernier.

Remplir les ballons d'air inflammable par le moyen de l'acide vitriolique étant fort cher, M. Prieſtley vient d'imaginer un procédé très-peu coûteux, & qui reſſemble fort à celui que M. Lavoiſier emploie pour créer cet air. Le chymiſte François fait paſſer la vapeur de l'eau bouillante au travers d'un canon de fuſil entretenu rouge par des charbons ardens. M. Prieſtley a ſubſtitué au canon de fuſil un tube de cuivre rouge embraſé, ſur lequel la vapeur de l'eau n'a aucune action, & qu'il remplit avec les copeaux de fer que produit le foret en forant des canons. Il ſe procure par ce moyen un air inflammable qui eſt à l'air commun comme 13 à 1. M. Prieſtley a eu la bonne foi, auſſi reſpectable que rare, de parler de ce qui avoit été fait en France avant lui ſur ce ſujet.

Enfin M. Meunier, jeune officier très inſtruit, qui a ſuccédé à M. d'Alembert à l'Académie des Sciences, vient de publier le mémoire le plus ſavant, le plus ingénieux, le plus clair, en un mot, le plus diſtingué ſur la manière d'élever les ballons ſans perdre de leſt ni d'air inflammable, deux pertes, l'une impoſſible, l'autre très-difficile à réparer dans les airs. Il renferme dans ſon ballon un petit ballon rempli d'air commun, qui eſt tout naturellement comprimé par la dilatation de l'air inflammable, à meſure qu'il s'élève dans des couches d'air qui deviennent progreſſivement plus *rares* encore que lui. Cette compreſſion fait perdre de l'air atmoſphérique, & par conſéquent du poids, au petit ballon quand il s'élève. Un ſoufflet placé dans la galerie répare facilement cette perte lorſque cela eſt néceſſaire. A la ſuite de cet ingénieux moyen M. Meunier donne une table très ſavamment calculée des différens degrés de peſanteur ſpécifique de l'air aux hauteurs progreſſives où la rupture d'équilibre fait monter le ballon. En liſant cet excellent Mémoire, il eſt difficile d'apprendre ſans plaiſir que M. Meunier eſt un des commiſſaires nommés par l'Académie des Sciences de Paris pour perfectionner l'art aëroſtatique, & de voir ſans chagrin que le nom de M. Meunier eſt à-peine connu en Angleterre.

Il y a donc juſqu'à ce jour deux moyens pour élever les ballons

L'un par la raréfaction de l'air. Ce moyen ne produit qu'un excès de légèreté comme 1 eſt à 2, & demande par conſéquent une enveloppe d'un volume beaucoup plus conſidérable; mais on peut entretenir la raréfaction avec des matériaux peu diſpendieux & faciles à trouver. Il eſt d'ailleurs aiſé d'éviter la combuſtion des ballons ainſi remplis; accident trop ordinaire juſqu'à ce jour.

L'autre, par l'air inflammable, qui préſente de grands avantages. Il a été fort diſpendieux juſqu'à ce moment; mais il le ſera beaucoup moins par le procédé des copeaux de fer & de la vapeur de l'eau que par celui de l'acide vitriolique; les matériaux ſont peu coûteux & fourniſſent beaucoup d'air relativement à leur poids & à leur volume. Celui des ballons, & conſéquemment des enveloppes diſpendieuſes qu'on y emploie, eſt conſidérablement réduite; puiſque l'excès de légèreté, qu'on n'obtient en raréfiant l'air que comme 1 eſt à 2, & par le gaz ordinaire que comme 1 eſt à 6, eſt annoncé par M. Prieſtley comme 13 eſt à 1. D'ailleurs en employant, comme MM. Robert, la forme cylindrique par

laquelle on double la capacité ſans augmenter la réſiſtance, on gagne beaucoup, ſur-tout pour la poſſibilité de la direction; de ſorte qu'il eſt probable qu'avec des ballons de 30 pieds de long ſur 15 à 19 de diamètre, on pourra enlever le même poids qu'ont porté MM. Robert dans leur dernier voyage. Ce poids eſt d'environ 800 à 1000 livres au-deſſus de la peſanteur du globe aëroſtatique.

On ne peut pas annoncer des faits auſſi ſatisfaiſans ſur les moyens de diriger les ballons. Il eſt à craindre qu'on ne ſoit long-tems arrêté par le principal obſtacle, la réſiſtance que les ballons préſentent par leur grande ſurface. On n'a point dans les airs, comme dans l'eau, la reſſource d'un point d'appui ſur un fluide qui d'ailleurs réſiſte beaucoup plus que l'air. Ainſi il eſt difficile de compter pour une longue route ſur les efforts ſoutenus du petit nombre de perſonnes que le ballon peut porter, & dont on ne peut augmenter le nombre qu'en augmentant la capacité de l'enveloppe. Il eſt vrai que la réſiſtance de ſa ſurface, qui eſt celle du grand cercle de la ſphère, n'augmente pas autant que ſa ſolidité, & conſéquemment pas autant que la force requiſe par ſon étendue pour la rupture d'équilibre. Mais on n'a encore

rien d'assez précis sur ce point pour se décider à augmenter beaucoup cette capacité, en raison de laquelle seule on pourroit porter plus d'hommes, ou plus de moyens méchaniques capables de vaincre la résistance d'un courant d'air déterminé.

Il est cependant certain, & c'est le seul espoir fondé de direction que l'on ait jusqu'à présent; il est certain, graces aux observations déjà faites, qu'il existe, à différentes hauteurs, différens courans d'air quelquefois opposés. Or, comme dès-à-présent on est le maître de monter & de descendre à volonté, peut-être sera-t il possible d'aller chercher ces courans ! Peut être aussi l'étude des moyens par lesquels les oiseaux tiennent contre le vent, & des observations d'anatomie comparée sur les poissons & sur les oiseaux (1), qui surmontent les courans des deux fluides qui nous sont communs avec eux, donneront-ils des idées nouvelles sur la direction des machines aërostatiques.

C'est au tems seul & aux expériences qu'il appartient de mûrir ces réflexions & de réaliser ces espérances. On ne sauroit donc trop encourager & multiplier les expériences.

---

(1) M. Tenon a déjà donné sur ce sujet un savant mémoire à l'Académie des Sciences de Paris.

Mais ſans parler de la direction, le plus grand, & preſque le ſeul progrès qui reſte à faire depuis environ un an que l'art aëroſtatique eſt découvert, quels avantages ne préſente-t-il pas dans ſon état préſent ? On peut ſe procurer les obſervatoires & les laboratoires les plus élevés pour toutes les circonſtances. Il en eſt peu qui exigent une élévation qu'il fût pénible d'atteindre. On pourra répéter dans toutes les régions & à toutes les hauteurs les obſervations de phyſique & de chymie déjà faites ; en eſſayer beaucoup de nouvelles, particulièrement ſur l'électricité, & ſur les cauſes de la direction & de la déclinaiſon de l'aiguille aimantée ; enfin parcourir dans l'atmoſphère tous les dégrés de raréfaction & de température indiqués par le baromètre & par le thermomètre. Toutes les ſciences naturelles ont donc acquis un grand moyen de plus. L'art de la guerre eſt déjà changé. Par le moyen des ballons on pourra ſavoir à point nommé toutes les manœuvres de l'ennemi. Une tempête ne pourra plus ſéparer les flottes, ſi chaque vaiſſeau élève du pied de ſon mat un ballon qui porte un obſervateur & un téleſcope. On ſera le maître de jetter des avis dans une place aſſiégée. La Géographie & l'Aſtronomie devront peut-être encore davantage aux machines aëroſtatiques. On pourra déſormais monter facilement ſur les ſommets qui ont été inacceſ-

ſibles juſqu'ici par tous les moyens connus. On ne fera, pour ainſi dire, que copier, avec une certitude abſolue, des plans & des cartes géographiques, qui n'ont été juſqu'ici que des guides infidèles. Ce ſera maintenant avec la plus grande facilité & la plus grande ſécurité que l'on verra derrière les objets inacceſſibles dont on ne pouvoit avoir que des rapports infidèles ou tout au moins douteux. Enfin on ſe procurera tous les avantages qui réſultent de la poſſibilité de voir ſur un plan & d'une hauteur à volonté tous les objets.

Juſqu'ici les ballons n'ont été que le domaine preſque excluſif des charlatans, qui ont déguiſé, le plus qu'ils ont pu, tout ce qui pouvoit rendre cette découverte aiſée à répéter & conſéquemment à perfectionner. La plupart guidés ſeulement par l'âpre appas du gain, & par une ignorance preſque abſolue, ſe ſont livrés à une ſpéculation purement lucrative, & n'ont deſiré autre choſe que de faire voir dans de grandes ſalles, à un shelling par tête, leurs ballons & juſqu'aux animaux qui les ont accompagnés, comme ſi l'on ne ſavoit pas qu'un chien ou un chat reſpirent où un homme reſpire.

D'autre part, pendant que l'on a répété dans preſque toutes les parties du globe les expériences

aëroſtatiques, cette découverte n'a fait en Angleterre que réveiller la haine & la jalouſie nationales. On a, pour ainſi dire, daté la découverte du premier ballon qui a été élevé en Angleterre par un étranger, à condition qu'il ne fût pas François.

J'ai ſouvent entendu dire à Londres, avec autant d'eſprit que de philoſophie: *Nous nous ſoucions bien de vos ballons.* Il ſemble qu'il y ait eu une eſpèce d'accord, même entre les Savans, pour fuir l'expérience la plus curieuſe qui fut jamais, dont le hazard avoit placé la découverte ſur le ſol de la France.

I I.

« *La majorité de la Chambre des Communes Britanniques eſt choiſie par quelques milliers d'individus tirés de la lie du peuple, & dont on achète conſtamment les ſuffrages.—N'eſt-il pas ridicule d'appeller* libre *un pays ainſi gouverné?* »— Note, p. 277.

J'ai entendu taxer cette note d'exagération. Un coup-d'œil rapide, mais exact, ſur la manière dont les Anglois ſont repréſentés en Parlement, ſuffira, je crois, pour juſtifier M. Price, & pour donner une idée nette de la queſtion; car on répète tous les

jours dans les pays étrangers que le peuple Anglois n'eſt point repréſenté comme il devroit l'être ; & je doute que l'on s'entende.

J'emprunte, relativement à l'Angleterre proprement dite, les faits rapportés par M. Burgh (1). On ne les conteſte point ; & ils ſont, comme il le dit lui même, le réſultat des calculs de M. Brown Willis, contre leſquels on n'a point propoſé d'objections. Quant à l'Ecoſſe, dont la repréſentation eſt plus inégale encore que celle de l'Angleterre, ce ſont *les lettres de Zenon* (2), qui me fourniſſent les faits dont la vérité eſt conſtante.

On s'eſt borné en Angleterre à prendre la majorité des voix comme total du nombre des électeurs. Par exemple : ſi dans telle ville il y a *cent cinquante* perſonnes qui aient le droit de voter, le nombre *ſoixante-ſeize* conſtitue la majorité ; comme en Parlement *deux cens quatre-vingt* équivalent à *cinq*

(1) *Political Diſquiſitions, or an Enquiry into public errors, defects, and abuſes.* Vol. I. cap. iv. p. 39, & ſeq.

(2) *Letters of Zeno, addreſſed to the Citizens of Edinburgh on Parliamentary Repreſentation; and, particularly, on the imperfect Repreſentation for the City of Edinburgh, and the other burghs of Scotland*—1783.

cens

cens cinquante-huit, & donnent à un bill ſanction de loi.

C'eſt-là, ſans doute, un premier inconvénient; mais il eſt nul en comparaiſon des diſproportions exceſſives entre les droits d'élection des villes & des bourgs repréſentés (1). Par exemple:

GRAMPOUND envoie deux Repréſentans qui ſont élus par une majorité de *cinq*, le droit d'élection s'y trouvant dans un corps compoſé de *neuf* membres.

A WHITCHURCH les francs-tenanciers nomment *deux* Repréſentans; ils ſont au nombre de *quarante*.—*Il y a cent maiſons dans la ville.*

ANDOVER envoie *deux* Repréſentans nommés par une majorité de *treize* voix. *Il y a ſix cens maiſons dans la ville.*

NEWTON—*deux* par une majorité de *un*; le Maire & les douze Bourgeois qui les éliſent étant à la nomination du Seigneur du lieu.

OLD-SARUM—*deux* par une majorité de *un*.

(1) M. Burgh ſoutient qu'en comparant les ſommes que chaque comté fournit pour les dépenſes de l'Etat, on trouve entr'elles des diſproportions non moins frappantes que celles de la repréſentation.

Willis dit qu'il n'y avoit en 1750 à Old-Sarum *qu'une ſeule maiſon.* Aujourd'hui cette maiſon n'exiſte plus: mais le Seigneur du lieu nomme un Bailli & ſix Bourgeois auxquels il donne *congé d'élire.* Les deux membres qu'ils nomment ſont les Repréſentans du Seigneur, lequel, auſſi-bien que celui de Newton, eſt magnifiquement repréſenté en Parlement; puiſque LONDRES même, où le nombre de ceux qui ont droit de voter ſe monte à plus de *vingt mille*, n'eſt repréſenté que par *quatre* membres dans la Chambre Baſſe (1); d'où il ſuit que dans la balance de l'Etat, *deux* hommes ont un poids égal à celui de *vingt mille.*

Les deux petits bourgs de BOROUGHBRIDGE & d'ALDBOROUGH ſont dans la même paroiſſe, & cette paroiſſe eſt la ſeule en Angleterre qui nomme *quatre* Repréſentans.

DEVIZES en nomme *deux*, qui ſont élus par une majorité de *ſoixante-douze.*

MARLBOROUGH—*deux*, qui ſont élus par une majorité de *deux* c'eſt-à-dire, par un Maire & deux Baillifs.

---

(1) *Weſtminſter* & *Southwark* envoient auſſi *quatre* Membres au Parlement; mais ce n'eſt pas-là *Londres proprement dit.*

En raſſemblant ainſi les autres villes & bourgs, on voit par une ſimple addition que *deux cens cinquante quatre* Repréſentans ſont élus par *cinq mille ſept cens vingt-trois* voix. Or l'aſſemblée la plus nombreuſe des Communes fut au ſujet du Miniſtre Walpole en 1741 (1). Il s'y trouva *cinq cens deux* membres ; ainſi le nombre *deux cens cinquante-quatre* approche de très-près la majorité de la repréſentation nationale.

La plupart des *cinq mille ſept cens vingt-trois* perſonnes qui nomment les Légiſlateurs du peuple Anglois, & qui leur donnent un contrôle illimité ſur les propriétés des Citoyens, n'ont pas un pouce de terre. Ajoutez que des *deux cens cinquante-quatre* Membres Parlementaires qui repréſentent la majorité de la nation, il n'y en a pas un ſeul qui

(1) Au ſujet de l'élection de *Chippenham*, qui fut conteſtée en Parlement dans un tems où ces queſtions étoient jugées par la Chambre des Communes & non par des Comités. Cette inſurrection, au fond de peu d'importance, avoit pour objet véritable d'eſſayer le pouvoir de Walpole, qui, n'ayant eu qu'une majorité de quarante voix, quitta le Miniſtère, diſant qu'un Miniſtre qui ne l'emportoit ſur l'oppoſition que d'une telle majorité, n'étoit plus Miniſtre.-- Ses ſucceſſeurs n'ont pas été ſi difficiles. Il n'eſt pas aiſé de déterminer ſi c'eſt là le ſymptôme ou l'effet d'une plus ou moins grande corruption.

soit élu par *trois cens* voix ; & il y en a une foule qui le sont par moins de *vingt*, tous hommes sans propriétés & par conséquent très-propres à se laisser corrompre.

La Représentation de l'Ecosse est bien plus étrange encore. On y compte *soixante-six* villes ou bourgs qui ont droit d'être représentés en Parlement. Avant l'acte d'union, Edinburgh envoyoit au Parlement d'Ecosse *deux* Représentans, & chacun des bourgs en envoyoit *un*. Ainsi le tiers-Etat du Parlement d'Ecosse consistoit en *soixante-sept* Membres. Cependant par l'acte d'Union les bourgs d'Ecosse n'ont droit d'envoyer que *quinze* Représentans au Parlement de la Grande-Bretagne. De ceux-ci l'*un* est élu par la ville d'Edinburgh ; les autres le sont par les différens bourgs divisés en quatorze districts, composés chacun de quatre ou cinq bourgs. *Chaque district n'envoie qu'un Représentant.*

L'élection de ces quinze Représentans se fait de la manière suivante.

Le Représentant pour Edinburgh est élu par le Conseil de la Ville qui n'est composé que de *trente-trois* Membres. Les Représentans des différens districts sont élus chacun par *quatre* ou *cinq* Commis-

ſaires ou Délégués, *un* pour chaque bourg. Ces Délégués ſont élus par les Conſeils Municipaux des bourgs dans chaque diſtrict. Mais après l'élection, ils ne ſont ſujets en aucune manière au contrôle des ſujets qui les ont nommés. Ils ont pleine liberté de donner leurs ſuffrages comme ils l'entendent. Ainſi, il faut enviſager ces Délégués, une fois nommés, comme les électeurs abſolus & incontrôlables de la Repréſentation des différens diſtricts dans leſquels les bourgs ſont diſtribués; & les Conſeils Municipaux, ayant ſeulement le pouvoir de nommer les Délégués, ne ſont repréſentés en Parlement tout-au-plus qu'indirectement.

Voici maintenant un Etat numérique de la repréſentation des bourgs d'Ecoſſe (1).

	Repréſentans.	Electeurs.
Edinburgh envoie au Parlement	1	33
Fain, Dingwall, &c. . . .	1	5
Inverneſs, Nairn, &c. . . .	1	4
Elgin, Banff, &c.	1	5
Aberdeen, Montroſe, &c. . .	1	5
Perth, Dundée, &c. . . .	1	5
Anſtruther, Pittenweem, &c.	1	5

(1) *Letters of Zeno.--Appendix.*

Dyſart, Kirkcaldy, &c. . .	1	4
Stirling, Inverkeithing, &c. . .	1	5
Glaſgow, Dunbarton, &c. . .	1	4
Haddington, Jedburgh, &c. .	1	5
Linlithgow, Selkirk, &c. . .	1	4
Dumfries, Kirkcudbright, &c.	1	5
Wigton, Withorn, &c. . .	1	4
Air, Irvine, &c.	1	5
	15	98

D'où l'on voit que les Repréſentans de tous les bourgs d'Ecoſſe ne ſont élus que par *quatre-vingt-dix-huit* électeurs. Or on ſuppoſe, d'après un calcul modéré, que ces bourgs contiennent *trois cens mille* habitans.

Il y a *trente* Repréſentans pour les comtés d'Ecoſſe qui contiennent environ *douze cens mille habitans*.—De pareils faits n'ont pas beſoin de commentaires.

Enfin des *cinq cens cinquante-huit* Repréſentans pour l'Angleterre & l'Ecoſſe (1) il y en a *cent*

(1) Il eſt à remarquer que les fils aînés des Pairs Ecoſſois ſont déclarés incapables de ſiéger dans la Chambre des Communes; tandis que les fils des Pairs Anglois ont ce privilège: ainſi dix perſonnes d'une même famille peuvent être à la fois Légiſlateurs.

trente-un pour les Comtés, dont *quarante deux* pour l'Ecoſſe & la Principauté de Galles.

Ainſi les Repréſentans des bourgs ſont quatre fois plus nombreux que ceux des comtés.

« De ce réſumé, dit M. Burgh, on peut » tirer cette conſéquence générale, que ce n'eſt » qu'une très-petite partie du peuple Anglois qui » nomme les Repréſentans de la nation, & que » ce petit nombre n'a aucune volonté à ſoi. — » Eſt-ce donc là, continue l'Auteur Anglois, ce » ſublime gouvernement, cette magnifique ſtruc- » ture, ouvrage de tant de ſiècles? Non.—Eſt-ce » une Ariſtocratie, une Monarchie, ou une Répu- » blique? Non.—Qu'eſt-ce donc?

» Une *ptochocracie*: c'eſt toujours l'Auteur An- » glois qui parle; oui: une *ptochocracie*, un » gouvernement de *gueux*. C'eſt à ces *gueux* que la » Chambre des Communes doit ſon être. C'eſt à » ces *gueux* qu'elle doit le pouvoir de diſpoſer » de la bourſe des Citoyens. Diſſoudre un Parle- » ment n'eſt pas remédier au mal. Ces mêmes *gueux* » ſurvivent au Parlement de leur création & le » reſſuſcitent.

Je ne ſerai pas ſi ſévère que M. Burgh; & à

dire vrai, je n'en ai pas le droit. Il faut être Anglois pour avoir celui de médire d'eux. Il ſemble qu'on ait voulu juſqu'ici conſoler les autres nations en leur parlant des défauts de la conſtitution Angloiſe & de ſes abus. On a fait comme ceux qui porteroient leurs gémiſſemens ſur de légers liens à des eſclaves chargés de lourdes chaînes. On ne penſe pas que les liens laiſſent toute la ſenſibilité, tandis que les chaînes ôtent tout ſentiment. Je ne ſuis ni ſi injuſte, ni ſi léger. Mais j'oſerai dire que la repréſentation Angloiſe, telle qu'elle eſt aujourd'hui, exclut la liberté politique. *Il faut une tranſfuſion de nouveau ſang dans notre conſtitution*, diſoit l'illuſtre Chatham. Peut-être ſeroit il tems que les Anglois s'occupaſſent, ſérieuſement & avec leur perſévérance naturelle, de cette grande opération.—J'ajouterai une obſervation parce que je la crois nouvelle.

Le procès du Doyen de St. Aſaph occupe l'attention publique en cet inſtant. Peût-être fixera-t-on enfin la juriſprudence des libelles dans un pays où la Liberté de la Preſſe eſt à ſi juſte titre regardée comme le *palladium* de toutes les libertés; & où juſqu'ici l'on n'a d'autre ſauve-garde en ce genre que l'eſprit public, qui dirige ordinairement les Jurés; leſquels, cependant, comme on vient

de le voir en cette occaſion, ne jugent pas toujours à-propos d'exercer leur droit, ou leur pouvoir de décider ſur les libelles. Comme ſi l'on ne devoit pas faire pour la liberté, tout ce que l'on peut pour elle! comme ſi les accuſés, pour fait de libelles, n'étoient pas continuellement menacés d'arbitraires, du moment où les Jurés ſe permettent de laiſſer quelquefois les Juges maîtres de la queſtion!

Quoi qu'il en ſoit, le ſujet de ce procès célèbre eſt un dialogue ſur la réſiſtance politique, un peu bruſque peut-être, c'eſt-à-dire où les tranſitions ne ſont pas aſſez ménagées, mais qui, du moins à mon avis, ne porte pas la théorie de la réſiſtance auſſi loin qu'un bon eſprit & une ame libre peuvent le deſirer. Cependant on met en queſtion ſi ce dialogue n'eſt pas un libelle.

Et en effet, qu'on réfléchiſſe à la difficulté preſque inſurmontable que rencontreroit un homme, qui auroit une averſion preſque égale pour le menſonge & les demi-vérités, & qui ne voudroit être ni puſillanime, ni ſéditieux, en traçant, même en Angleterre, la théorie de la réſiſtance, auſſi long-tems que la nation ſera ſi inégalement repréſentée; & l'on ne ſera plus étonné de l'ex-

ceſſive variété des opinions dans une affaire ſi ſimple.

Certes, nul autre corps que la majorité de la nation n'a ni ne peut avoir le droit de réſiſter au pouvoir exécutif : &, à dire vrai, le mot *réſiſtance* eſt impropre ; car la nation ne doit pas réſiſter ; elle eſt, & ne peut jamais ceſſer d'être ſouveraine : quand ſon intervention eſt devenue néceſſaire, elle doit *commander* & non *réſiſter*.—Mais où eſt la nation ?—où eſt la majorité de la nation ?—comment la connoitre ?—comment la compter.

Combien ces queſtions deviennent embarraſſantes chez un peuple ſi mal repréſenté ! Combien plus épineuſes, lorſqu'on penſe que dans la Conſtitution Angloiſe le pouvoir exécutif eſt une partie intégrante du pouvoir légiſlatif ; deſorte que, théoriquement parlant, le Parlement, c'eſt-à-dire, deux parties du pouvoir légiſlatif, n'ont pas le droit de juger la troiſieme !—Si la nation ſeule a le droit de réſiſter, & que la nation ne ſoit pas repréſentée, & que la réſiſtance ſoit néceſſaire pour obtenir une veritable repréſentation de la nation ; où en ſont les Anglois ? Qui les tirera de ce cercle ? .....

C'eſt ce que je ne prétends point examiner ;

non que je penſe, avec Rouſſeau, que le mal ſoit dans la nature même de la choſe; non que je penſe avec un grand nombre d'Anglois qu'une repréſentation plus égale ſoit impoſſible, ou même difficile à établir. Mais c'eſt aux hommes éclairés de l'Angleterre à réſoudre ce grand problême. Je ne comprends pas, je l'avoue, les écrivains qui s'érigent ſi facilement en inſtructeurs des nations étrangères, tant je rencontre de difficultés à éclaircir le moindre fait; tant je m'apperçois mieux chaque jour qu'on ne ſait que ce qu'on a vu. En vérité je trouve qu'il faut s'inſtruire pendant des années entières du local, & des choſes, & des hommes, pour ſe mettre en état de conſeiller un quart d'heure.

Je n'ai donc voulu que montrer dans cette note que Monſieur le Docteur Price n'a point exagéré, & qu'un des plus grands malheurs de l'Angleterre eſt en effet que ſa Repréſentation Parlementaire ſoit très-inégale, & l'on peut ajoutet, fort *intéreſſée à reſter très inégale.* Car lorſqu'on ſait, par exemple, que tel Membre de la chambre des Communes, Seigneur & Repréſentant du petit bourg de *Banbury*, (lequel eſt compoſé de quatre ou cinq cens feux, & dont les Electeurs ſe réduiſent à ſeize ou dix-huit perſonnes qui compoſent le

corps de ville;) lorſqu'on ſait que ce Repréſentant s'eſt oppoſé à ce qu'on améliorât la Repréſentation Angloiſe, ſous prétexte du reſpect inviolable *dû à la vénérable fabrique de la ſtructure éternelle de l'auguſte conſtitution*; on ſait ce que le ſeigneur de Banbury a dit & voulu dire, & ce qu'il dira & voudra toujours dire à ce ſujet. Mais ſi un ſincère ami de la liberté diſoit à ſon tour: *Anéantiſſez le droit d'élection de tous ces bourgs féodaux, qui ne ſont pas des bourgs, qui n'ont pas de vrais Citoyens, qui ſont des foyers de corruption, qui ne contiennent que des ſalariés, des valets d'Ariſtocrates ambitieux & cupides, tantôt achetés, tantôt acheteurs; anéantiſſez le droit d'élection des bourgs, & multipliez les Electeurs & les Repréſentans dans les Comtés* .... n'entendroit on pas auſſi ce que l'Ami de la Liberté voudroit dire?

N. B. Depuis que cette Note eſt écrite, il a été rendu dans la cauſe du Doyen de S. Aſaph une déciſion ſolemnelle. La majorité des Juges du *Banc du Roi* a déclaré: que, *ſuivant la loi, le Juré eſt obligé par ſon ſerment, dans tout procès pour fait de libelle, de décider ſeulement ſi l'accuſé a ou n'a pas publié l'écrit qui lui eſt imputé, & de laiſſer*

aux Juges à prononcer ſi cet écrit eſt ou n'eſt pas un libelle (1)

En admettant que cette doctrine eſt indubitablement la loi du pays (car un Etranger ne peut guères ſe permettre un autre ſuppoſition) ; il nous paroît évident que la Liberté de la preſſe n'eſt en Angleterre qu'un privilège fort illuſoire, & que le jugement par Jurés n'eſt dans les queſtions de la plus haute importance qu'une formalité aſſez inutile.

Et certes, ce n'eſt pas-là ce que nous avions entendu dire, & ce que nous nous plaiſions à répéter ſur la Liberté Britanique, & ſur les avantages incomparables du jugement par Jurés. Il faut plaindre amèrement la bonne foi des Anglois qui ſe vantoient de ces deux privilèges qu'eux ſeuls poſſédoient en Europe, & ſur leſquels repoſoit leur ſécurité. Ils ont rêvé que c'étoit-là les plus éminens des droits que leur conféroit leur naiſſance, & que ces droits aſſuroient & garantiſſoient tous

(1) Bien entendu que l'application des *Inuendos*, c'eſt-à-dire, la détermination des perſonnes ou des faits ſur leſquels tombent les paroles injurieuſes de l'écrit dénoncé pour être un libelle, appartient aux Jurés, de l'aveu même des Juges.

les autres. Ils l'ont rêvé juſqu'à la déciſion de cette cauſe fatale ; mais l'illuſion eſt détruite ; & le réveil qui ſuit cette longue erreur doit les éclairer bien profondément ſur les dangers d'une ſituation ſi imprévue.

Aſſurément on ne peut que féliciter les Citoyens de la Grande Bretagne de ce qu'on ne leur a pas appris plutôt que leur opinion ſur des droits illimités des Jurés dans ces ſortes de cauſes, étoit une erreur abſolue ; car, ſous le règne de Jacques II, cette opinion s'étoit ſi univerſellement emparée des eſprits, qu'on doit principalement attribuer à ſon influence dans le procès des Sept Evêques la révolution glorieuſe & fortunée dont les Anglois s'honorent, & à laquelle ils doivent d'être un peuple libre. Comment ne regretteroient-ils pas une théorie qui leur fut ſi ſalutaire, & dont on a decouvert ſi tard la fauſſeté ?

A la vérité les Juges du Banc du Roi, tout en niant que les Jurés aient *le droit* de décider ſi l'écrit déféré à leur examen eſt ou n'eſt pas un libelle, reconnoiſſent qu'ils en ont le *pouvoir* ; ſans que l'exercice de ce *pouvoir* puiſſe *leur faire encourir aucune peine, & même ſans qu'il ſoit poſſible d'infirmer leur Jugement.*

Auſſi long-temps que cette diſtinction entre *le droit & le pouvoir*, (laquelle n'eſt apparemment intelligible que pour celui qui poſsède une connoiſſance très-profonde de la Juriſprudence Angloiſe, car j'avoue naïvement que je ne la comprends point du tout) auſſi long-tems que cette diſtinction très-ſubtile ſera conſervée, il reſtera aux Anglois du moins cette reſſource.

En effet, ſi dans l'avenir il ſe préſente quelque grande occaſion où les Jurés, en décidant par le fait *que tel écrit n'eſt pas un libelle*, ſauvent la conſtitution, quoiqu'ils offenſent la lettre de la loi; ſi en contrevenant à leur ſerment, tel que l'entendent les Juges, ils arrachent aux vengeances de l'autorité quelque généreux défenſeur des droits du Peuple, dont le zèle auroit encouru l'indignation du Gouvernement; (ce qui, même en Angleterre, il faut en convenir, n'eſt pas préciſément impoſſible); on trouveroit à bon droit cruellement ſévère le moraliſte qui blâmeroit le Juré, & qui ne prononceroit pas que c'eſt-là une des circonſtances infiniment rare, où l'on peut, où l'on doit s'écrier:

Magnanima menzogna! ô quando è il vero
Si bello che ſi poſſa a te preporre!

Mais les Jurés conſerveront-ils long-tems le *pou-*

voir, après avoir perdu le *droit* ? Suffit-il à la Liberté que les Jurés retiennent le *pouvoir* après avoir perdu le *droit*? Eſt elle bien entière & bien inexpugnable, cette Liberté ſainte, ſi l'on ne lui connoît plus d'autre rempart que les efforts extraordinaires des grandes ames, & le concours de l'enthouſiaſme particulier avec l'eſprit public, lequel, ſi l'on en croit les bon Citoyens, s'affoiblit tous les jours davantage en Angleterre?— Voilà des queſtions qui nous paroiſſent dignes des plus ſérieuſes reflexions de tout Anglois qui aime ſon pays, ſes enfans, & même ſon repos perſonnel.

III.

» *Quelques grands hommes, Platon, Thomas* » *Morus, M. Wallis, ont propoſé pour s'oppoſer* » *à cette pente rapide, &c.*» p. 282.

M. Wallis, ou plutôt M. Wallace; car c'eſt ainſi que s'appelle l'écrivain dont parle M. le Docteur Price; Monſieur Wallace, que l'on ſera peut-être étonné de trouver à côté de Platon & de Thomas Morus, & qu'on ne peut ſans exagération appeller un grand homme, eſt peu connu même dans ſa patrie, & mérite cependant de l'être. L'eſtime que lui ont témoignée deux de ſes plus

plus illuſtres contemporains, David Hume que M. Wallace a critiqué, & M. le Docteur Price qui en a parlé pluſieurs fois avec éloge, devoit donner plus de célébrité à ſes ouvrages.

David Hume, dans ſon *Eſſai ſur la population des nations anciennes*, imprimé en 1752 (1), ſe déclare en faveur de la population des modernes. M. Wallace, dans une diſſertation *ſur la population humaine dans les tems anciens & modernes* (2), imprimée en 1753, ſoutient au contraire que la population des anciens étoit ſupérieure. David Hume a placé dans une édition poſtérieure de ſes Eſſais (3), une note où il convient: « Que la cri-» tique de M. Wallace eſt pleine de politeſſe, d'éru-» dition, & de ſens—qu'il en a infiniment profité—» que cet ingénieux Ecrivain a découvert beaucoup » de mépriſes tant dans ſes autorités que dans ſes » raiſonnemens — & qu'enfin il ne lui reſte de

(1) *Eſſay on the populouſneſs of ancient nations.*

(2) *Diſſertation on the numbers of mankind in ancient and modern times, with an appendix containing remarks on Mr. Hume's eſſay.*

(3) *Eſſays and treatiſes on ſeveral ſubjects*—1767.—Eſſay XI.

» ſauve-garde que le ſcepticiſme derriere lequel » il s'eſt retranché (1). »

L'ouvrage de M. Wallace ſur la population humaine n'eſt pas fort en principes; (en 1753 les principes de la population n'étoient pas même connus); mais il contient des recherches utiles & curieuſes.

M. Wallace donna enſuite un volume anonyme

---

(1) « An ingenious writter has honoured this diſcourſe » with an anſwer full of politeneſs, erudition, and good » ſenſe.—So learned a refutation would have made the » author ſuſpect that his reaſonings were entirely over- » thrown, had he not uſe the precaution, from the begin- » ning, to keep himſelf on the ſceptical ſide; and having » taken this advantage of the ground, he was enabled, » though with much inferior forces, to preſerve himſelf » from a total defeat. That reverend gentleman will always » find, where his antagoniſt is ſo entrenched, that it will » be difficult to force him. . . . . The author, however, » very willingly acknowledges that his antagoniſt has de- » tected many miſtakes both in his authorities and reaſo- » nings; and it was owing entirely to that gentleman's » indulgence, that many more errors were not remarked.— » In this edition advantage has been taken of his learned » animadverſions, and the eſſay has been rendered leſs im- » perfect than formerly. »

d'eſſais ſur l'Eſpèce humaine, ſur la Nature, & ſur la Providence (2); M. le Docteur Price a parlé de cet ouvrage avec diſtinction.

Les quatre premiers eſſais de ce recueil traitent des imperfections de la ſociété & des remèdes à y apporter. M. Wallace propoſe *un modèle de Gouvernement parfait, non pas pour un ſeul peuple, mais pour toutes les nations de la terre* (2).

Egalité parfaite entre les Citoyens. Propriétés communes. Travail modéré & réparti ſur chaque membre de la Société; un certain tems accordé aux amuſemens. Enfans appartenans au public; élevés pour lui. Petits Etats. Correſpondance mutuelle. Langage uniforme. Telle eſt en maſſe le plan de M. Wallace (1), qui, ſelon lui, peut être exé-

(1) *Various proſpects of Mankind, Nature, and Providence*, 1761.

(2) *Proſpect 2, the model of a perfect government, not for a ſingle nation only, but for the whole earth.*

(3) David Hume a intitulé un de ſes écrits, *Idée d'une parfaite République* (*Idea of a perfect commonwealth*); & cet ouvrage, tout autrement important que celui de M. Wallace, auroit eu plus de ſuccès, ſi l'hiſtoire d'Angleterre du même auteur, qu'on accuſe d'être partiale, infidèle, & favorable aux ſyſtêmes de l'autorité, n'avoit pas inſpiré

cuté à l'époque de quelque criſe violente ; ou à l'inſtant même par quelques Européens qui fonderoient une colonie, ou enfin par la Providence, lentement, ſucceſſivement, ſi ce n'eſt par un miracle.

M. Wallace croit qu'un tel Gouvernement remédieroit non-ſeulement à l'inégalité qui tyranniſe les hommes, au défaut d'éducation & de principes qui les dégradent ; mais encore qu'il tempéreroit & réprimeroit toutes les paſſions humaines. Il ne voit à ſon projet que l'inconvénient de l'exceſſive population que feroit éclore un Gouvernement ſi proſpére. « Quel effet déplorable, s'écrie-t-il, du » plus généreux de tous les ſyſtêmes humains ! Que » les magiſtrats d'une telle République ſe trouve» roient horriblement déconcertés à cette fatale pé» riode, où il n'y auroit plus de place ſur le globe » pour fonder de nouvelles colonies ! où la terre » épuiſée ne pourroit plus produire aucun ſecours

---

des préventions ſur les principes de ce grand Ecrivain. Il me paroît cependant hors de doute que dans ſa République, & dans quelques autres de ſes eſſais, David Hume s'eſt montré ami de la liberté. Au reſte, c'eſt un fait remarquable, que dans *ſa République parfaite* ce philoſophe n'a pas prononcé une ſeule fois le mot d'éducation, ſi ce n'eſt lorſqu'il fait une foible alluſion à nos Univerſités, & à nos Religions.

» pour une population ſurabondante ! . . . . . .
» Dans une néceſſité ſi cruelle, faudra-t-il pro-
» mulguer une loi pour reſtreindre les mariages ?
» Faudra-t-il, &c. &c. (1) »

L'imagination de l'Auteur s'échauffe tellement qu'il ne voit d'autre remède à la calamité de l'excès du bonheur que la guerre & la mort. Cette idée l'afflige & le décourage. Il n'attend plus rien des Utopies, des ſyſtêmes de Gouvernemens parfaits qu'ont produits les anciens & les modernes. Il les abandonne tous ; il déſeſpère de l'humanité.

Hélas ! qu'on nous donne des Gouvernemens paiſibles & proſpères ; fuſſent-ils imparfaits ; car rien de parfait ne ſortira de la main de l'homme ; & jouiſſons avec ſécurité d'une longue période de calme & de bonheur, en attendant l'époque fatale où la terre ſera ſurchargée de ſes habitans. Peut-être le bon M. Wallace, car ſes écrits reſpirent en effet la vraie bonté, je veux dire l'amour des hommes, de la juſtice & de la paix, peut-être ſe ſeroit-il raſſuré, s'il eût réfléchi qu'à peu-près les trois quarts du globe ſont en friche, & promettent pour pluſieurs myriades de ſiècles des ſubſiſtances au

(1) Page 117.

plus prodigieux accroiſſement de population ; qu'il y a probablement plus loin de l'Etat actuel de l'agriculture juſqu'au degré de perfection que l'imagination humaine peut concevoir, que des premiers efforts de l'homme, au tems où ſes ongles ſillonnoient la terre, aux progrès actuels de l'agriculture ; qu'enfin l'homme, parvenu à améliorer ſon eſprit & ſes facultés juſqu'au point de trouver un *Gouvernement parfait*, auroit auſſi trouvé ſans doute des moyens innocens de prévenir les maux très-douteux d'une population ſurabondante.

Quand à la paix de 1762 certains faiſeurs de projets conſeilloient au Miniſtère Anglois de laiſſer les François maîtres du Canada, afin qu'ils *arrêtaſſent* l'accroiſſement trop rapide des Colonies Angloiſes, l'illuſtre Franklin diſoit : « ce mot » *arrêter* eſt modeſte lorſqu'il s'agit d'exprimer les » horreurs de la guerre, le maſſacre des hommes, » des femmes, des enfans. C'eſt pouſſer loin la » prévoyance que de ſentir déjà la néceſſité *d'arrê-* » *ter* l'excès de la population des Colonies An- » gloiſes. Mais, continuoit le grand homme dans » la ſimplicité ſocratique qui eſt le caractère diſ- » tinctif de ſon eſprit, ſi vous croyez néceſſaire » *d'arrêter* l'accroiſſement de notre population, » permettez moi de propoſer une méthode moins

» cruelle, & dont l'Ecriture ſainte nous offre un » exemple (1).

» Le meurtre des époux, des femmes, des » frères, des enfans, qui ont fait long-tems le » charme & les délices de leurs familles, affecte » profondément les parens qui leur ſurvivent. Mais » le chagrin que donne la mort d'un enfant né » depuis peu n'eſt pas comparable à cette douleur. » Que ne prenez-vous donc la méthode des hommes » d'état d'Egypte, lorſqu'ils voulurent *arrêter* la » population des enfans d'Iſraël ? Pharaon dit aux » Egyptiens : *le peuple d'Iſraël eſt plus nombreux* » *& plus puiſſant que nous. Allons ; uſons-en ſage-* » *ment avec lui, de peur qu'il ne ſe multiplie, &* » *que ſi nous nous trouvons engagés dans quelque* » *guerre dangereuſe, il ne s'éléve, combatte con-* » *tre nous & nous échappe*..... En conſé- » quence le Roi parla aux accoucheuſes d'Iſraël, &c. &c.

» Imitez cette politique profonde. Qu'il paroiſſe » un acte de votre Parlement qui enjoigne aux » ſages-femmes des Colonies d'étouffer à leur naiſ- » ſance chaque troiſième ou quatrième enfant. Par

(1) Exod. chap. I.

» ce judicieux moyen vous maintiendrez vos Colo-
» nies dans leur état actuel; vous *arrêterez* leur
» population; & s'il faut abſolument qu'elles ſe
» ſoumettent à la guerre ou au ſacrifice des der-
» niers-nés dans les familles nombreuſes, j'oſe
» répondre que les Américains préféreront l'expé-
» dient Egyptien (1). » .... Il nous paroît qu'ils en ont trouvé un encore meilleur.

Mais pour revenir à M. Wallace, il attaque dans les 5, 6, & 9e ſections de ſon recueil l'eſſai de philoſophie de Maupertuis, qui, comme on le ſait, prétend que la ſomme des maux l'emporte dans ce monde ſur celle des biens; opinion qui m'a toujours paru injuſte, cruelle & inſoutenable, & que le métaphyſicien François n'a ſu adoucir que par ſon extravagante découverte de la *moindre quantité d'action*. Maupertuis croyoit-il avoir bien conſolé les hommes de la douleur qu'ils éprouvent & des maux que les crimes leur cauſent, en leur apprenant une vérité froide & commune ſur les loix du mouvement?

Ce n'eſt point avec des vérités géométriques,

(1) *Voyez the Canada pamphlet, in the political, philoſophical, and miſcellaneous pieces, by Dr. Franklin, printed in* 1779, p. 198, 199.

quand elles ſeroient auſſi relevées que celles dont Maupertuis a tant éxalté la découverte ſont triviales (1), que l'on peut éclairer & fortifier la raiſon,

---

(2) Maupertuis n'eſt pas un des philoſophes qui emploient le moins d'emphaſe pour débiter des vérités communes. Ce grand principe de la *moindre quantité d'action* auquel il attache un ſi haut prix, cette rare découverte dont il ſe vante avec une modeſtie ſi plaiſante, ſe réduit à ceci :

Nul mouvement ne ſe fait ſans cauſe ; nul mouvement n'a beſoin pour ſe faire d'une cauſe plus forte que celle qui lui ſuffit ; nul mouvement ne peut ſe faire par la force d'une cauſe qui n'y ſuffiroit pas ; mais dès que la force ou l'action ſera ſuffiſante, le mouvement aura lieu. Il aura donc lieu par la plus petite force, ou la moindre action poſſible ; puiſque dès qu'elle arrive au degré ſuffiſant pour agir, elle agit ; & que tout effort plus grand ſeroit ſuperflu.

Il n'a certainement pas fallu un grand effort de génie, pour trouver ces beaux axiomes. Il eſt étrange qu'au dix-huitième ſiècle on les ait donnés pour des découvertes, & plus étrange qu'un homme qui avoit autant de ſens & d'eſprit que Maupertuis, ait cru y voir une preuve de l'exiſtence de Dieu, plus forte que celle tirée de l'intelligence qui ſe fait remarquer dans l'arrangement de l'univers, & dans la production des êtres ſenſibles & penſans. Il tombe bien dans l'inconvénient qu'il reproche aux philoſophes, d'attacher aux preuves une valeur plus grande qu'elles n'en ont. Sa découverte prétendue n'eſt qu'une trivialité ou une pétition de principe qui ne prouve rien du tout, & ne peut rien prouver. C'eſt l'énoncé d'un fait commun, comme

adoucir des ſenſations phyſiques déſagréables, balancer leur effet, & réprimer la mauvaiſe impreſſion qu'elles peuvent donner aux idées morales.

---

deux & deux font quatre ; ou, *une balance trébuche au moindre excès qu'on mettra dans un de ſes baſſins.* Les preuves qu'il rejette, comme celle tirée des cauſes finales, du deſſein, de la puiſſance, de l'intelligence qui ſe manifeſtent également dans la conſtruction générale de l'univers, & dans celle de ſes moindres parties, & ſur-tout dans celle des êtres intelligens, eſt au contraire très-forte & très-concluante ; mais elle eſt dénuée de l'appareil géométrique, & elle lui a paru moins impoſante. Les Géomètres ſont de grands ſeigneurs qui mettent beaucoup d'importance à leur livrée. Mais il faut regarder d'abord ſi l'étoffe en eſt bonne. Cette étoffe de tout bon raiſonnement, en toute ſcience, eſt la métaphyſique. Les Géomètres n'en ont pas tous une très-ſûre ; & dans l'ouvrage de Maupertuis qui eſt l'objet de cette note (*), ce qui eſt vraiment coſmologie eſt eſtimable & commun ; ce qui eſt de métaphyſique, fait pitié.

Si l'on peut imaginer quelque choſe de plus ridicule que l'importance miſe par Maupertuis à ſa prétendue découverte, c'eſt la querelle née à ce ſujet, & la bonhomie de Kœnig qui croit réellement qu'il y a une découverte, qui la réclame pour ſon maître Leibnitz, & qui devient martyr de ſa réclamation. Ajoutez la ſainte colère de Maupertuis, qui, pour conſerver l'honneur de s'être apperçu de *la moindre quantité poſſible d'action*, emploie toute l'*action* de ſa préſidence, qui

(*) Eſſai de Coſmologie.

L'Auteur du Syſtême de la Nature diroit, « Que » m'importe que Maupertuis ſoit un bon Géomètre » s'il eſt un Préſident deſpotique & impitoyable; » & ſi je ſuis obligé de vivre dans ſon académie ? » Un être bienfaiſant me vaut mieux pour chef » qu'un être dur & ſavant. » La philoſophie de Maupertuis feroit pis que des athées; elle feroit des impies murmurans & révoltés.

Oppoſez aux douleurs phyſiques la conſidération des biens & des plaiſirs phyſiques, qui, s'ils ne ſont pas tous d'une auſſi grande intenſité, ſont infiniment plus nombreux & rempliſſent un eſpace infiniment plus grand dans la vie; & non-ſeulement dans la nôtre, mais dans celle de tous les êtres ſenſibles; réglez la balance de ce compte; & ſi vous faites voir qu'à tout prendre le ſort de tout ce qui a vie eſt bon, que les ſouffrances n'égalent pas les jouiſſances, même pour les plus malheureux des individus, que deviendront toutes les déclamations ſur le mal qui pèſe ſur la terre?

---

eſt en Pruſſe un petit miniſtère, pour chaſſer Kœnig de l'Académie. Eſt-ce donc le ſort des hommes depuis les ſavans Géomètres & les profonds Métaphyſiciens, juſqu'aux Grenadiers ignorans, de s'égorger pour des bagatelles dont ils n'ont pas d'idées nettes?

Combien l'orgueil altère le jugement ! *N'admirons pas*, disent les hommes, & les plus sages d'entre les hommes, *n'admirons pas ; car cela nous est nuisible.* Ou dans une occasion différente : *admirons ; car cela nous est utile.* . . . . . Eh ! mes Amis ! désintéressez-vous, je vous prie, & admirez tout simplement, parce que la chose est admirable.

Vous avez une singulière présomption, atômes de deux jours ! Vous vous croyez réellement les Rois & le but de l'univers. C'est pour vous que la terre produit, que les animaux existent, que les astres tournent. Syrius fut fait, vous osez le croire & le dire, pour ajouter la valeur d'une bougie à votre illumination nocturne, & les innombrables étoiles de la voie lactée, pour vous récréer la vue. Votre orgueilleuse imagination destine tout pour vous jusqu'au Dieu suprême de l'univers, qu'elle fait naître & qu'elle immole à son gré.

Ne le croyez point si déraisonnable, vous qu'il a rendus capables de raisonner, que d'avoir ainsi prodigué les œuvres de sa toute-puissance uniquement pour un des plus foibles ouvrages sortis de ses mains. La position de votre globe, les bornes de vos facultés & de votre intelligence, les maux

qui ſe mêlent aux biens dont vous jouiſſez; tout vous dit que vous n'êtes pas les Rois du monde, ni même les premiers favoris du grand être. Vous n'aviez nul droit de l'exiger. Ne vous enorgueilliſſez pas; mais ne vous aviliſſez pas non plus. Vous êtes des Citoyens notables dans une des plus petites villes de cet immenſe empire qu'on appelle l'univers. Celui qui fixa votre place la fit bonne, & meilleure pour des êtres de votre eſpèce qu'aucune de celles que vous pouvez connoître & concevoir. Vous lui devez beaucoup de reconnoiſſance: car il vous a donné plus de bien que de mal, infiniment plus de momens où vous êtes bien aiſes de vivre que de ceux où vous voudriez mourir.

Mais cette bienfaiſance qu'il a exercée envers vous, & qui doit vous proſterner aux pieds de ſon trône, il ne l'a pas eue pour vous ſeuls. Il l'a répandue avec profuſion ſur tous les êtres qu'il a rendus capables de ſentir; & nous ne ſavons pas où s'arrête dans la grande chaîne des créatures cette heureuſe propriété. Nous la voyons dans les animaux toute ſemblable à la nôtre, à quelques degrés de perfection près. Nous pouvons la deviner juſqu'à un certain point dans les plantes auxquelles l'amour même ne fut pas refuſé. Nous ignorons

ſi elle s'étend plus loin; mais du moins parmi les êtres dont la ſenſibilité n'eſt pas équivoque, nous voyons que chacun ſent pour lui-même, & que chacun doit à cette ſenſibilité mille plaiſirs, que chacun eſt doué d'organes propres à ſa conſervation, & d'une intelligence, qui, ne pouvant bien juger que de celle de ſon eſpèce, doit ſe croire d'un degré très-relevé. Nous ne pouvons pas ſavoir à quel point les abeilles, les fourmis, les caſtors, & peut-être d'autres animaux moins ingénieux ſe croient fondés à nous mépriſer.

C'eſt une fable d'un grand ſens que celle des compagnons d'Ulyſſe, qui, devenus animaux, ne vouloient plus redevenir hommes. C'en eſt une non moins admirable que celle de Voltaire dans un de ſes diſcours, où les ſouris, les canards, les dindons, l'âne, l'homme, & l'ange, diſent chacun en particulier que *tout eſt fait pour eux;* & Dieu leur répond : *J'ai tout fait pour moi ſeul.*

Il falloit ajouter ſeulement qu'en faiſant tout pour lui, il a tout fait auſſi pour les autres ; & ce n'eſt pas un des moindres dons de ſa bonté, que cette étrange illuſion qui fait que non-ſeulement chaque eſpèce s'eſtime préférable aux autres ; mais que même dans chaque eſpèce nul individu ne

voudroit ſe troquer en totalité contre un autre individu. J'ai vu beaucoup de gens qui deſiroient la fortune du Marquis de Brunoy, mais nul qui voulût être à ce prix le pauvre Brunoy, ſi ennuyé & ſi bête. Maupertuis n'auroit pas voulu être le Roi de Pruſſe, & le Roi de Pruſſe n'auroit pas voulu être Maupertuis. Celui qui prendra du plaiſir à me lire ne voudroit être, non plus que moi, ni l'un, ni l'autre; & celui qui dédaigne notre philoſophie ſeroit bien fâché de changer avec nous. Le crocheteur même qui porte nos effets, le manœuvre qui laboure nos vignes, ne voudroient pas pour notre aiſance ſacrifier leur vigueur & s'aſſujettir à nos travaux. Chacun eſt donc au fond content de ſoi & de ſa poſition, quoique chacun cherche à améliorer celle-ci ſelon les moyens qui lui ont été donnés, & dont perſonne n'eſt entièrement dépourvu.

Si au lieu de regarder le monde comme notre empire, où tout nous ſemble mal lorſqu'il n'eſt pas à notre gré, nous voulions bien n'y voir que ce qui y eſt; une grande auberge, où chacun trouve le néceſſaire & même le commode en payant ſon écot; & où il y a des logemens à tout prix, parce que tout y doit trouver place depuis l'homme & au-deſſus, juſqu'à l'huitre & au-deſſous; nous

ne blâmerions point le maître qui cherche à contenter également tous les hôtes, & qui ne peut empêcher que dans la foule quelques-uns d'entre eux n'incommodent un peu leurs voisins. C'est moins à l'homme à se plaindre de cette incommodité respective qu'à quelque être que ce soit, lui, qui, ayant plus de facultés, est celui qui tourmente le plus ses confrères & les autres animaux. Les hommes ont tué bien plus de serpens que les serpens n'ont tué d'hommes; encore le reptile n'a guères blessé qu'à son corps défendant: l'homme, comme le tigre, tue pour son plaisir. Les serpens siffleroient donc le philosophe qui soutient que les choses que nous connoissons comme nuisibles sont déplacées dans le grand appareil de l'univers; ou tout au plus diroient-ils, qu'il faut ôter du nombre des créatures animées, sur-tout les hommes qui ne laissent aucun autre animal en paix.

Mais le serpent auroit tort comme le philosophe. Le monde ne doit pas être jugé d'après l'intérêt d'aucun individu, ni d'aucune espèce; mais toutes les espèces & tous les individus trouvent dans ses loix & leurs facultés les moyens de travailler efficacement à leur propre intérêt. Ce qui fait le bien de tous est la plus grande somme de bien possible; c'est une vérité qu'aucun homme de sens

ſens ne doit ſe diſſimuler. On exagère, on peint les dangers qui nous environnent; on taît nos plaiſirs ſi multipliés; on parle de nos malheurs, on oublie nos félicités. On voit, dit-on, plus de vices, de crimes & de ſouffrances, que de biens & de vertus. Cela n'eſt pas vrai; car le monde dure & les ſociétés ſubſiſtent. Or ſi nous avions plus de mal que de bien, nous ſerions bientôt anéantis. S'il n'y avoit pas plus d'hommes qui reſpectent les droits d'autrui qu'il n'y en a qui les violent, plus de pères qui élèvent leurs enfans que de ceux qui les expoſent; plus d'époux qui ſe chériſſent que de ceux qui ſe tourmentent; plus d'enfans qui ſoignent leurs pères & qui les reſpectent que de ceux qui les abandonnent; plus d'hommes qui ſecourent leurs ſemblables que de ceux qui les aſſaſſinent, nous nous entr'égorgerions tous, & notre eſpèce n'auroit pas duré deux générations. Elle a duré, elle a multiplié; elle a même étendu ſon domaine aux dépens des autres eſpèces; elle multiplie encore: il y a donc plus de bien que de mal, ſur-tout pour les hommes; & ce ſeroit une ingratitude bien honteuſe aux mieux doués d'entr'eux, à ceux qui ont le plus de génie, s'ils affectoient de méconnoître ce bien dont ils jouiſſent, & s'ils ne prenoient pas ſoin de le faire remarquer aux autres.

Si ces réflexions ſont un hors-d'œuvre inutile, j'ai tort de les publier; mais s'il ſeroit à deſirer que cette philoſophie réſignée & malheureuſement trop ſimple pour plaire à l'amour-propre de ceux qui s'érigent en inſtructeurs des hommes, fût univerſellement admiſe; on peut tolérer ma note, fût-elle une digreſſion.

Dans les cinq dernières ſections de ſon ouvrage, M. Wallace défend la Providence contre les ſyſtêmes de la liberté & de la néceſſité; il ſoutient le dogme d'une autre vie.

M. Wallace eſt un philoſophe eſtimable. A la vérité ſes vues ne ſont pas très-étendues, ſon ſtyle eſt diffus, & ſa manière commune; mais on ne lira pas ſans fruit ſes ouvrages.

IV.

Sur le Chapitre du Commerce, &c. p. 216 & ſuivantes.

Le plus ſage, le plus important conſeil que M. le Docteur Price ait donné aux Américains, c'eſt de ſe méfier du commerce extérieur, & de le décourager, loin de l'appeller, ou de le favoriſer. Nous avons confirmé ſes idées avec une chaleur

qui tient à une invincible conviction. Nous avons ſeulement repouſſé les prohibitions comme un attentat à la liberté, qui doit couvrir de ſon pavois ſacré tout commerce, comme tout individu; mais nous n'avons pas pu développer dans un ſi court eſpace les réflexions ſans nombre que le ſeul mot *commerce* réveille en nous. Qu'il nous ſoit permis d'ajouter du moins quelques obſervations ſur l'étrange renverſement d'idées & d'expreſſions; ſur la multitude d'erreurs abſurdes & d'illuſions phantaſtiques que la paſſion du commerce a diſſéminées parmi les nations.—Voyez l'Angleterre, le pays de l'univers où l'on entend le mieux le commerce & le trafic, & où l'on devroit en avoir le mieux étudié l'influence & les effets; voyez quel délire, j'ai preſque dit quel vertige, agite les hommes d'Etat de cette nation calculatrice & réfléchie, auſſi-tot qu'il eſt queſtion du commerce, de ſes intérêts & de la proſpérité qu'on lui attribue, ou qu'il produit.

Tout le monde connoît l'ouvrage du Chevalier Whitworth, intitulé: *Commerce de la Grande Bretagne & Tableau de ſes Importations & Exportations progreſſives, depuis* 1697 *juſqu'en* 1775 (1).—

(1) *State of the trade of Great Britain in its imports and exports progreſſively from the year* 1697; *alſo of the*

On a fait imprimer en France dans un ouvrage périodique les obſervations ſuivantes ſur ces tables.

« Ces tables ſont, dit l'Auteur Anglois, relevées des comptes annuels rendus par les bureaux » de comptabilité à la Chambre des Communes. » Si tous les anciens regiſtres des douanes étoient ainſi réſumés dans tous les Etats civiliſés, on tireroit probablement quelques lumières des réſultats particuliers & de leur comparaiſon. Ce ſeroit toujours autant de profit tiré d'une inſtitution, à la vérité très-ancienne & très-univerſelle, mais dont l'utilité paroît aujourd'hui, pour le moins très-problématique à beaucoup de ſpéculateurs.

Rien de plus impoſant que l'objet préſenté par le Chevalier Whitworth à ſes compatriotes, pour ſomme totale de ſes tableaux. Près de cinq cens ſoixante & quatorze millions d'importations, plus de huit cent quarante & un millions d'exportations, deux cens ſoixante & huit millions gagnés par la balance du commerce, le tout en livres ſterling; ce qui fait en monnoie de France à peu-près douze milliards d'importations, dix-neuf milliards d'ex-

---

trade to each particular country, during the above period, diſtinguishin each year.—1776.

portations, & ſept milliards de bénefices. Voilà des calculs qui méritent conſidération.

Mais il faut d'abord diviſer cette grande maſſe en ſoixante & ſeize parties, afin d'avoir le réſultat moyen d'une année; puiſque l'Auteur embraſſe une époque de ſoixante & ſeize ans. Nous trouverons pour l'année commune environ quatre-vingt-dix millons monnoie Françoiſe de bénéfice du commerce.

Voyez, dira-t-on ſans doute, à cette première expoſition, combien le commerce enrichit les Etats; l'Angleterre ſeule gagne quatre-vingt-dix millions de notre monnoie annuellement par la balance.

Avant de ſe livrer aux conſéquences qui paroiſſent dériver de cette première impreſſion, examinons s'il ne s'eſt pas gliſſé dans ces tableaux quelques doubles ou faux emplois qui faſſent illuſion.

Par exemple, en Angleterre, quand on parle de *l'Etat*, il ſemble qu'on doive entendre non-ſeulement le Royaume d'Angleterre, proprement dit, mais encore l'Ecoſſe, l'Irlande, les Iſles qui ſont autour, comme Jerſey, Guerneſey, Aurigny,

l'Iſle de Man, &c. les Colonies Angloiſes en Afrique & en Amérique. Les profits que les marchands de Londres & des autres ports Anglois peuvent faire aujourd'hui ſur les Ecoſſois & les Irlandois, ceux qu'ils faiſoient autrefois & qu'ils font encore ſur les Provinces & les Iſles d'Amérique, ſont-ils un bénéfice pour l'Etat Britannique? Il eſt permis d'en douter; car enfin la puiſſance Angloiſe eſt compoſée des forces & des richeſſes des trois Royaumes, & toutes les régions ſoumiſes à la Couronne d'Angleterre, ſont les membres du même corps.

Si quelqu'un de nos Ecrivains vouloit faire le tableau du commerce de la France comme le Chevalier Whitworth fait celui de ſon pays, & qu'il prît pour point central Paris ſeul, avec l'Iſle de France, comme l'Anglois a pris Londres & l'Angleterre ſtrictement dite; s'il mettoit en ligne de compte le commerce actif & paſſif avec la Normandie, la Picardie, la Brie, la Champagne, la Bourgogne, l'Orléanois, la Beauce; & avec toutes les autres Provinces plus éloignées, le Poitou, la Bretagne, la Guienne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, l'Alſace, la Flandre pêle mêle avec les Royaumes étrangers & les Colonies Françoiſes des trois parties du monde, je crois que le réſumé

total ſurpaſſeroit de pluſieurs milliards celui des Anglois: mais la Nation en général n'en ſeroit pas plus riche, ni le Roi plus puiſſant.

On eſt donc étonné de voir entrer dans les deux cens ſoixante-huit millions de livres ſterling que l'Etat doit avoir gagné depuis la fin du dernier ſiècle, dix-neuf millions ſix cens mille livres ſterling de bénéfice ſur l'Irlande, qui fait l'article dixième du grand tableau général; près de ſix cens mille livres ſterling gagnées ſur les petites iſles de Jerſey, Guernſey & Aurigny, qui font les Numéros 21, 22 & 23; près d'un million ſterling ſur les ſeules toiles envoyées aux Colonies Angloiſes, N°. 46; & ſur les autres articles de marchandiſes, une ſomme très-conſidérable, pour ces mêmes Colonies, qui occupent preſque ſeules la table générale depuis le N°. 24 juſqu'au N°. 60. Cette ſomme eſt d'environ quarante-cinq millions ſterling. Cela eſt, diſons-nous, fort étonnant.

Car enfin, de quelque manière qu'on pût les enviſager, les bénéfices faits par quelques provinces ſur d'autres provinces du même Empire ne contibueront certainement ni à la richeſſe ni à la puiſſance de l'Etat dont elles ſont membres: mais d'ailleurs, c'eſt la main droite qui gagneroit ſur la

main gauche ; & c'eſt une réflexion qui ne doit pas échapper. Eſt-il bien certain, comme l'Anglois voudroit nous le faire entendre, que ce ſoit toujours autant de *gagné* pour un pays que l'excédant des valeurs exportées au-deſſus des valeurs importées ? C'eſt encore un point fort douteux (1).

Les Anglois diſent eux-mêmes aujourd'hui, qu'ils ont fait de grandes avances pour fonder les Colonies Américaines. Ces *avances* ont dû conſiſter en beaucoup d'effets exportés d'Angleterre en Amérique, qui étoient *donnés* & non *vendus* ; effets qui forment par conſéquent, dans le tableau d'*exportation*, un total très-conſidérable qui n'a point de balance dans celui de l'*importation*.

Ces avances, qui peuvent bien en effet avoir paſſé quarante-cinq millions ſterling depuis 1697, ont probablement enrichi les Anglois, comme un particulier s'enrichiroit en achetant bien cher une terre, qu'il perdroit enſuite ſans reſtitution du prix avec les dépens d'un gros procès.

Le Chevalier Whitworth a donc vraiſemblable-

(1) Voyez depuis la page 281 juſqu'à la fin de notre ouvrage ; car c'eſt ſur-tout cette erreur que j'ai prétendu combattre dans cette note.

ment ſur cet article transformé la *dépenſe* en recette, & les faux frais en *bénéfices*. L'erreur eſt double en pareil cas. En effet, entre dépenſer inutilement quarante-cinq millions ſterling, ou les gagner, il y a quatre-vingt-dix millions de différence, ou plus de deux milliards monnoie de France.

Un autre article de ſa table générale auroit dû lui rendre cette erreur bien ſenſible ; c'eſt celui de Gibraltar qui eſt le dix-ſeptième. Dans la colonne qu'il intitule : *Balance en faveur de l'Angleterre*, il ſe trouve vingt-huit millions ſix cens mille livres ſterling à cet article, *Gibraltar ;* c'eſt-à dire, qu'il eſt ſorti d'Angleterre pour aller à Gibraltar, pour au-delà de vingt-huit millions & demi en argent ou en marchandiſes, plus qu'il n'en eſt venu de Gibraltar en Angleterre ; & rien n'eſt plus croyable. Mais comment peut-on imaginer que ce ſoit-là une balance en faveur de l'Angleterre?

Il auroit fallu tranſporter à Londres tous les rochers de Gibraltar, & les y vendre bien cher le quintal, pour en tirer vingt-huit millions ſterling. Par quelle illuſion l'Auteur Anglois s'eſt-il perſuadé que ſon pays avoit gagné ces vingt-huit millions ſur ce coin de montagnes? Il eſt évident que ce ſont des *frais*.

Le Tableau prouve très-bien une vérité fort importante ; c'eſt qu'il en coûte à l'Angleterre environ ſix cens ſoixante millions de notre monnoie pour avoir gardé Gibraltar. Cette dépenſe, faite uniquement pour ſoutenir la balance du commerce, doit être ſouſtraite des *bénéfices*, au lieu d'y être *ajoutée*. La différence eſt de cinquante-ſept millions ſterling & au-delà ; c'eſt-à-dire, d'environ un milliard trois cens millions de notre monnoie.

Vous avez donc déjà plus de trois millards trois cens millions à déduire ſur ſept. Et voici encore deux articles du même genre. 1°. Dans les deux cens ſoixante-huit millions ſterling de prétendue balance en faveur de l'Angleterre, nous avons compris quatre-vingt-ſeize millions ſterling d'or & d'argent en eſpèces, lingots, vaiſſelle ou bijoux, exportés au-dehors, qui ſe trouvent ſur les regiſtres de la Douane ; parce que les métaux précieux paient à la *ſortie*.

L'Angleterre ne recueille chez elle-même ni or ni argent ; les quatre-vingt-ſeize millions ſterling avoient donc été *importés* d'ailleurs. On ne les trouve point ſur les livres des douaniers, parce qu'ils ne paient point à l'*entrée*. Le Chevalier Whitworth en convient, & conſent qu'on en faſſe

la déduction. Cet objet ſe monte, en monnoie de France, à plus de deux millards cent millions.

Un dernier article à conſidérer, eſt celui des priſes faites par les Anglois ſur les autres nations en tems de guerre. Elles montent à ſept millions trois cens ſoixante-douze mille livres ſterling environ, c'eſt-à-dire, à-peu-près cent ſoixante-dix millions monnoie de France, depuis la fin du dernier ſiècle. L'Auteur qui paſſe en *recette* la valeur des *priſes*, auroit bien dû mettre *en dépenſe* ce qu'elles *ont coûté:* on n'entend pas le total des frais énormes occaſionnés par les guerres qui ont autoriſé ces priſes; mais au moins la conſtruction, l'entretien des corſaires qui les faiſoient, & la valeur des vaiſſeaux Anglois enlevés par tepréſailles.

Réſumons donc: ſur ſept milliards de balance en faveur de l'Angleterre, il pourroit bien ſe trouver, en vertu des faux & doubles emplois, cinq milliards & demi environ à déduire par les raiſons ci-deſſus expoſées, qui paroiſſent l'établir avec évidence.

Reſteroient quinze cens millions gagnés par la balance du commerce; mais gagnée en ſoixante-quinze ou ſoixante-ſeize ans; c'eſt environ vingt

millions par an, monnoie de France. Faiſons maintenant deux réflexions.

La première, que le revenu territorial des Provinces qui compoſent l'Empire Britannique, *le produit net des terres*, frais de culture précomptés, ſe monte sûrement à plus de ſix cens millions par an, vu ce qu'en prélèvent les impôts, & ce qu'il en reſte aux propriétaires.

Vingt à ſix cent. Voilà donc, même en Angleterre, la proportion du produit entre le commerce & l'agriculture; & cependant, quand il s'agit de balancer les intérêts reſpectifs, on ſacrifie ceux de la terre & de ſa culture aux intérêts mercantiles: & quand nos Ecrivains modernes parlent des richeſſes de l'Angleterre, & de ſa puiſſance, il ſemble que le commerce ſeul y ſoit pour le tout, & l'agriculture pour zéro.

Mais d'ailleurs ces vingt millions à-peu-près, de prétendue balance du commerce, quelles cauſes les produiſent? Des prohibitions, des excluſions, un ſyſtême d'intolérance mercantile & d'uſurpations, ſoutenu par cinq ou ſix grandes guerres maritimes, & par l'entretien d'une flotte formidable & ruineuſe.

L'Angleterre a contracté plus de trois milliards de dettes. Les citoyens de tout Etat paient plus de cent vingt millions d'impôt par an, uniquement pour acquitter les intérêts de ces emprunts Quand même ils profiteroient tous des vingt millions que produiroit annuellement le commerce, ce qui eſt au moins fort douteux pour les ſimples cultivateurs & propriétaires des terres (1); il s'enſuivroit toujours qu'ils ont acheté vingt millions de rente annuelle au prix de trois milliards de capital, & cent vingt millions d'intérêts annuels. C'eſt la ſeconde réflexion.

Ces réſultats, qui ſont dignes de toute l'attention des hommes d'Etat & des bons Citoyens, rendent infiniment précieux le livre du Chevalier Whitworth & les tableaux qui le compoſent.

Depuis un ſiècle la politique mercantile a inondé

(1) Suivant des calculs très-récens, la taxe des pauvres monte en Angleterre à trois millions de livres ſterling (ſoixante-dix millions de livres tournois); & cette ſomme ne ſuffit pas pour faire ſubſiſter & pour ſoulager la multitude de malheureux qui ſe trouvent chez la nation la plus opulente de l'europe; tant il eſt vrai que le commerce n'enrichit que peu de Citoyens. Voyez *Sketches of the Hiſtory of Man*, Tome II, p. 45 & ſuivantes.

de ſang & couvert de ruines les quatre parties du monde. La balance du commerce a paru le bien ſuprême. Il n'eſt point d'horreurs qu'on n'ait prodiguées pour s'approprier une portion des tréſors qu'elle devoit procurer

Eh bien! Voilà ce qu'elle produiſoit en réalité à celui de tous les peuples que vos charlatans politiques vous propoſoient comme le plus grand objet d'émulation & d'envie.

Dépouillez cette balance de tous les acceſſoires chimériques. Effacez les doubles & faux emplois; & voyez combien il faut de ſcience & de ſageſſe pour ſacrifier peut-être un million d'hommes & trois milliards de richeſſes à l'effet de procurer aux marchands qui demeurent chez vous, vingt millions environ tous les ans de bénéfices à partager entr'eux.

Ce réſultat de *vingt millions tournois* pour *balance annuelle en faveur de l'angleterre* (1) eſt biſarre

(1) Je ſais, & je ne dois pas déguiſer, que l'ouvrage de Sir Charles Whitworth n'a jamais été conſidéré en Angleterre que comme une copie imprimée des tables de la Douane; & que l'autorité de celui qui a pris la peine de les publier eſt très-médiocre parmi ſes compatriotes. On pourroit relever

ſans doute dans les idées de la politique agioteuſe & mercantille, & ſi biſarre que la plupart des Anglois calculateurs aimeront mieux hauſſer les épaules que chercher une réponſe. La voici cette réponſe ; & peut-être la conſéquence qu'il faut naturellement & néceſſairement en tirer eſt digne de quelque attention.

---

dans ces tables une foule d'erreurs de détails tantôt pour, tantôt contre l'hypothèſe de l'Auteur.

Par exemple, voici quelque choſe de vraiment biſarre. La contrebande, ce commerce né de la guerre des prohibitions, ce commerce ſalutaire, qui retarde la chûte des empires dévorés par le fiſc ; la contrebande comptée pour rien, ! abſolument omiſe dans la balance du commerce de la Grande Bretagne ! le thé ſeul eſt un objet immenſe. Les eaux-de-vie, les autres liqueurs importées par la contrebande non-ſeulement des ports étrangers, mais de l'Ecoſſe, ſont preſque incalculables. Il en eſt de même du tabac. Le ſucre, exporté pour recevoir le rabais d'encouragement, & réimporté par contrebande pour obtenir du conſommateur le même prix des ſucres chargés de droits, eſt un autre objet très-conſidérable.

Le Chevalier Whitworth néglige une autre conſidération aſſez importante. La valeur des importations Angloiſes eſt comptée relativement à l'Angleterre, & non pas relativement au pays où les denrées qui en ſont l'objet ont été achetées. Par conſéquent les importations ſont évaluées après le fret, les commiſſiions, l'aſſurance, &c. Mais les expor-

Suppoſons que l'exportation annuelle de l'Angleterre ſoit de .	300,000,000
Que la matière première en perte pour la nation ſoit de . . .	100,000,000
L'induſtrie en profit ſera de .	200,000,000

tations ſont évaluées telles qu'elles ſe trouvent dans les magaſins des ports Anglois, libres de toutes charges; & ces charges ſont peut-être un objet de 10 ou même de 20 pour cent ſur la ſomme totale des exportations, dont il faudroit charger la balance.

Il y a d'autres déceptions non moins capitales dans les tables ſur leſquelles nous jettons un coup-d'œil rapide. La balance du commerce avec les Antilles Angloiſes, par exemple, ne mérite point de foi. Les exportations de la Jamaïque ne ſont ſouvent qu'une moitié, un tiers, un quart même des importations. La raiſon en eſt claire. Les propriétaires réſident en Europe, où ils dépenſent dans cette proportion le produit de leurs habitations. La Jamaïque n'eſt qu'une moitié des Iſles Angloiſes; on peut faire la même remarque pour l'autre moitié.

L'Irlande eſt l'objet d'une erreur en ſens contraire, qui n'eſt pas moins palpable. Un grand nombre d'Irlandois réſident dans la Grande-Bretagne, où l'on a calculé qu'ils conſommoient des revenus formant une ſomme d'environ un million ſterling.

Une exagération très-abſurde dans les tables d'exportation, ce ſont les armées, les hardes, les proviſions, les

Si

Si l'Angleterre employoit ces 200,000,000 millions, en totalité, à payer les dentées impor-

---

munitions néceſſaires aux flottes, aux forts, aux garniſons de la nation Angloiſe dans les différentes parties du monde. Le Chevalier Whitworth les porte en gain. Non-ſeulement ces avances immenſes ne ſont pas en pur profit; mais il eſt au moins fort douteux qu'elles ſoient compenſées par le profit des places gardées ou ravitaillées, & même par les retours de commerce de ces places en tems de paix.

Et les exportations qu'abſorbe l'Afrique pour l'achat des Nègres, eſt-ce un gain aux yeux de la politique ou de l'humanité?

Que dire auſſi des grandes Indes? Si le commerce d'importation eſt défavorable dans le ſyſtême Anglois, pourquoi la nation Britannique prodigue-t-elle tant d'efforts & de tréſors pour arroſer de ſang un pays où elle importe infiniment plus qu'elle n'en exporte; &, ce qui eſt plus remarquable, où quelques-unes de ces principales importations tournent en rivalité contre l'induſtrie de la Grande-Bretagne? Je ne ſais ſi elle ſe prépare à la perte des Indes qui paroît imminente & inévitable; mais je doute qu'elle ait vraiment à y regretter autre choſe que la conduite qu'elle y a tenue.

On pourroit faire un volume d'obſervations de détails du même genre ſur les tables du Chevalier Whitworth; mais ce n'eſt pas l'examen de ſon ouvrage que j'ai entrepris. Je ne l'ai rappellé dans cette note que pour attaquer par un exemple frappant le préjugé qui calcule le bénéfice du commerce par l'excès d'exportation.

tées pour la ſubſiſtance des hommes; c'eſt alors que ſon induſtrie utilement dirigée alimenteroit des fonds étrangers 600,000 Citoyens; ce ſeroit-là le *maximum* de ſa proſpérité: & cependant elle n'auroit point en ſa faveur de balance pécuniaire; & c'eſt parce qu'elle n'en auroit point qu'elle ſeroit heureuſe autant qu'il eſt poſſible.

C'eſt donc une ſpéculation fauſſe de commerçans à têtes étroites que de calculer le bénéfice du commerce par *l'excès de l'exportation*, lequel eſt un mal.

Le vrai, le ſeul bénéfice eſt, dans ce que voient les gens ſenſés, qu'une grande nation, par ſon induſtrie, nourrit, ſur un ſol inſuffiſant, un ſixième de ſa population aux dépens des denrées étrangères.

Telles ſont les extravagantes idées ſur la *balance du commerce*, que les Anglois, & en général les commerçans agioteurs, voudroient *beaucoup d'argent de reſte;* tandis que le commerce n'eſt bon aux peuples qui en ont beſoin, qu'autant qu'avec une induſtrie portée où elle peut aller, *ils n'ont pas un ſol de balance de reſte.*

Ainſi; non ſeulement l'Angleterre, en ayant annuellement *vingt millions tournois* de ſon induſ-

trie, n'eſt ni moins heureuſe, ni moins ſage que dans le calcul des *quatre-vingt-dix millions* de M. Whitworth; mais elle eſt *quatre fois plus l'une & l'autre.*

Et en effet, ſi elle eût accumulé par la balance du Commerce, chaque année pendant un ſiècle, quatre-vingt-dix millions comme le prétend M. Whitworth; elle auroit, outre ſon argent natif, ſi je puis parler ainſi, neuf milliads. Eh! qu'elle induſtrie pourroit lui reſter? Combien de guinées faudroit-il aujourd'hui pour polir à Londres un bouton d'acier? Comment l'Angleterre vomiroit-elle ces torrens d'or? C'eſt alors que ce peuple ſi impoſant, ſi eſtimable, ſi reſpectable ſous tant de rapports, mais qui paroît avoir peu connu juſqu'ici les avantages de la paix, ſeroit obligé de chercher, de ſuſciter, d'enfanter des guerres, pour ſe débarraſſer de l'intolérable fardeau de ſon or qui le priveroit de mouvement & de vie; & c'eſt alors qu'il faudroit bien que toutes les nations de la terre ſe liguaſſent pour effacer du livre de vie le peuple ennemi de tous les peuples qui ne pourroit plus vivre que de carnages.

Rarâ locorum felicitate, quâ ſentire quæ velis, & quæ ſentias dicere licet. Tacit.

De l'Imprimerie de T. SPILSBURY, Snow-hill.

MVSEVM
BRITAN
NICVM